UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291436 4

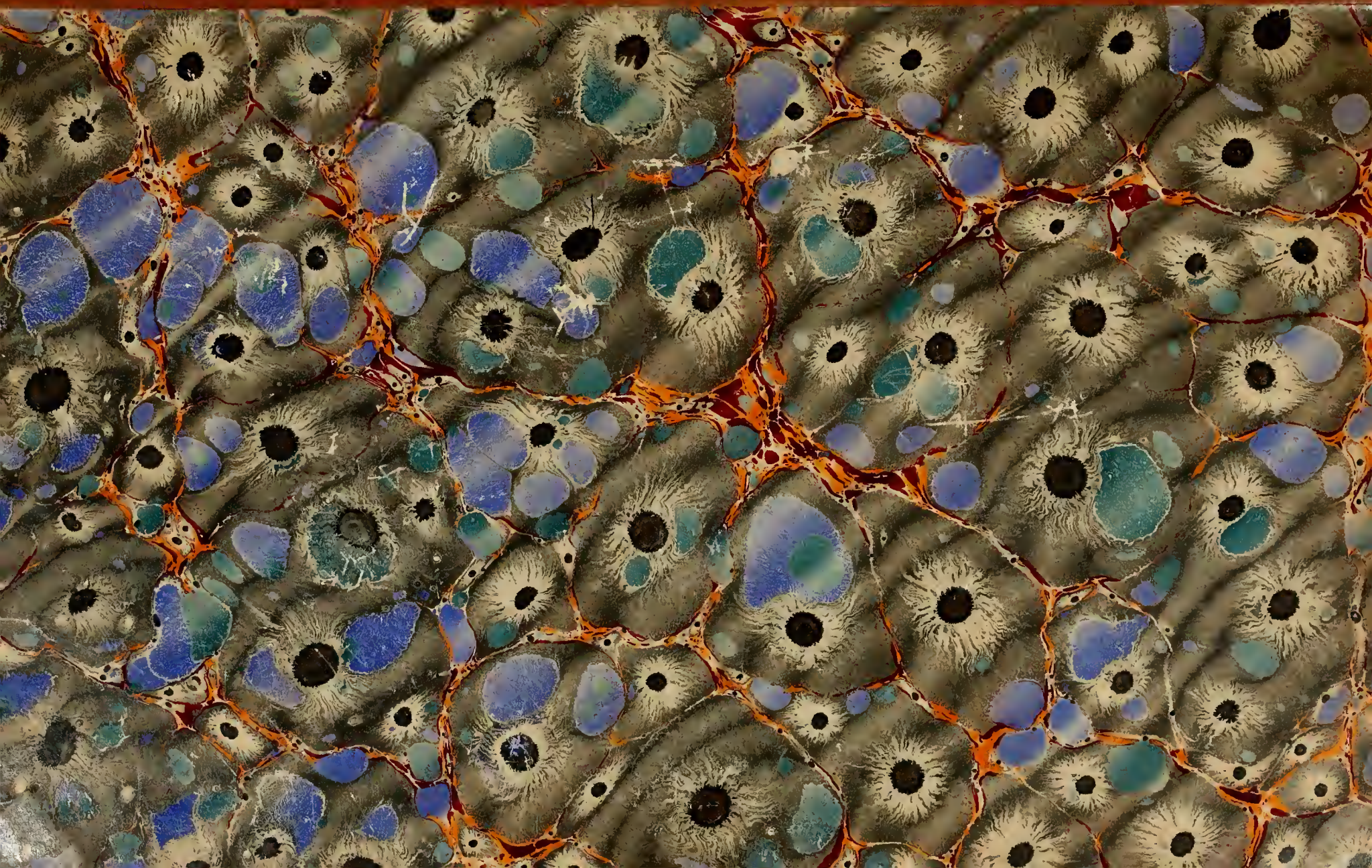

University of Toronto.
King Alfred Library of History
Founded by
Goldwin Smith
and
Harriet Smith
1901

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUATORZIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUATORZIÈME

69782
30/5/06

PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XLV

AS
162
P318
t.14
pte. 1

PREMIÈRE PARTIE.

TABLE

DE

L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PENDANT LES ANNÉES 1839-1844.

Pages.

PRÉAMBULE 1

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS ET ARRÊTÉS DE L'ACADÉMIE RELATIFS AUX PRIX ET AUX PUBLICATIONS . . . . . *ibid.*

Le nombre des correspondants est élevé à cinquante; ordonnance du Roi à ce sujet 2

L'article 28 du règlement mis à exécution 3

Arrêté de l'Académie pour la publication des mémoires . . . . *ibid.*

Règlements relatifs au prix Gobert 4

Lettre du Ministre de l'instruction publique portant sa décision sur l'exécution du testament de M. de Volney 7

DÉLIBÉRATIONS, RAPPORTS ET ARRÊTÉS 9

Rapport de M. le Bas sur un projet de recueil d'inscriptions. *ibid.*

de M. Pardessus sur la continuation du recueil des ordonnances 10

de M. Victor le Clerc sur la réimpression du tome XI de l'Histoire littéraire de la France 11

de M. Pardessus sur la continuation de la Collection des chartes, diplômes et autres documents relatifs à la seconde race 15

Arrêté de l'Académie par suite du précédent rapport 24

Pages.

Instructions et encouragements donnés aux voyageurs 25

MM. Charles Texier 26
Claude Poyet 27
Botta . . . . . *ibid.*
Cadalvène 28
Eugène Boré . . . . . *ibid.*
Bory de Saint-Vincent 29
Général Allard . . . . . *ibid.*
Coste et Flandin 30
Théodore Pavie . . . . . *ibid.*
De Théroulde . . . . . *ibid.*
Le consul de France en Égypte 31
Fresnel . . . . . *ibid.*
Dulaurier 32
Dufey . . . . . *ibid.*
Abbadie 33
Lefèvre . . . . . *ibid.*
Fevret et Galinier . . . . . *ibid.*
Arnaud . . . . . *ibid.*
Eusèbe de Salle . . . . . *ibid.*
De la Porte, Honeggers et Motter 34
Billecocq . . . . . *ibid.*
Cathewood et Stephen 35
Fr. Stahl . . . . . *ibid.*

Rapports semestriels sur les travaux des commissions.

Extrait du premier rapport de 1839 . . . . . *ibid.*
du second rapport de 1839 36
du premier rapport de 1840 37
du second rapport de 1840 38
du premier et du second rapport de 1841 . . . . . *ibid.*
du premier rapport de 1842 44
du second rapport de 1842 45
du premier et du second rapport de 1843 46
du premier rapport de 1844 52

Situation des publications de l'Académie 55

Pages.

Inscriptions et médailles composées par l'Académie 57
Inscription du monument de Juillet . . . . . *ibid.*
de la statue du colonel Combes 58
du portail de l'église Saint-Denis . . . . . *ibid.*
pour la prise de Jean-d'Ulloa 59
des deux pyramides de la Condamine 60
de la Chapelle Saint-Louis à Tunis . . . . . *ibid.*
du parapet de la jetée du port de Calais, refuge de la Famille royale dans une tempête 61
de l'arc de triomphe de l'Étoile 62
de la statue du général Championnet . . . . . *ibid.*
de la colonne de la grande armée à Boulogne . . . 64
de la médaille de la translation des cendres de Napoléon . . . . . *ibid.*
de la médaille du rétablissement de la statue de Napoléon 65
Rappel, fait par le secrétaire perpétuel, des lois, ordonnances et règlements relatifs à la composition des inscriptions pour les monuments publics et les médailles frappées par l'autorité publique . . . . . *ibid.*
Diverses demandes faites à l'Académie 67
Restauration de l'église Saint-Denis . . . . . *ibid.*
Rapport sur la propriété littéraire 68
sur la traduction arabe des quatre Évangiles 69
Rapports sur la boîte découverte à la Sainte-Chapelle, qu'on présumait contenir le cœur de Saint-Louis 72
Réponse de l'Académie aux questions qui lui avaient été adressées par MM. les Ministres des travaux publics et de l'instruction publique 80
Dernière lettre de M. le Ministre des travaux publics à ce sujet, et copie du procès-verbal de la remise de la boîte à l'architecte de la Sainte-Chapelle 81
Communications et lectures 82
MM. Sédillot, de Saulcy, Passalquas, Micali, Vermiglioli, Vincent 83

Pages.

Dessales, Jullien, le Président de la commission d'archéologie de la Haute-Saône. 84
D'Avezac, Jules Bertou. . . . . *ibid.*
Leber, le baron de Saint-Vestreen de Tielander, Vincent. *ibid.*
Masseman, Cauchy, Sédillot, de la Porte, Buchon, Prokesch 85

Antiquités nationales.

France 86
MM. de Gerville, Jouannet. . . . . *ibid.*
Chaudruc de Crazannes, Deville, de la Goy, Rouard. 87
De la Goy 88
Carro. . . . . *ibid.*
Algérie . . . . . *ibid.*
MM. Berbruger, Azéma de Montgravier. . . . . *ibid.*
Laborie, Ravoisier, Callier. 89

Mémoires et lectures des Académiciens.

MM. Walckenaer. 90
Quatremère 93
Raoul-Rochette. . . . . *ibid.*
Letronne 95
Mollevaut. 96
Le Prévost-d'Iray. . . . . *ibid.*
Jomard. . . . . *ibid.*
Dureau de la Malle. 97
Hase . . . . . *ibid.*
Pardessus. . . . . *ibid.*
Lajard 98
Eugène Burnouf. 101
Guérard. 102
Stanislas Julien. . . . . *ibid.*
Victor le Clerc. . . . . *ibid.*
Langlois. 103
Guigniaut. 104
Paulin Paris . . . . . *ibid.*
Le Bas. . . . . *ibid.*

Pages.

Garcin de Tassy 105
Magnin ..... *ibid.*
Lenormant ..... *ibid.*
Littré 108
Berger de Xivrey ..... *ibid.*
De Wailly 110
De Saulcy 111
De Luynes 113
Séguier ..... *ibid.*
Monmerqué 114
Biot 115

Séances publiques 116

Rapports sur les antiquités nationales ..... *ibid.*

Prix proposés et décernés par l'Académie.

En 1839 117
1840 119
1841 120
1842 122
1843 123
1844 125

Changements arrivés dans la liste des membres de l'Académie.

En 1839 127
1840 128
1841 ..... *ibid.*
1842 ..... *ibid.*
1843 129

Liste des membres qui composent l'Académie à la fin de l'année 1844. 130

Notices historiques sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie, par M. Daunou, secrétaire perpétuel.

Notice historique sur la vie et les ouvrages :

De M. Vanderbourg 135

Pages.
De M. Van Praet 151
De M. Caussin 165

NOTICES HISTORIQUES SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE, PAR M. LE BARON WALCKENAER, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Notice historique sur la vie et les ouvrages :
De M. Daunou. 181
Du major Rennell. 225
De Louis Dupuy. 244
Du comte Miot. 266

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Cette première partie du tome quatorze est consacrée à l'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et comprend un espace de près de six ans, c'est-à-dire depuis l'année 1839 jusqu'à la fin du premier semestre de l'année 1844. Pour se conformer aux usages suivis précédemment et pour compléter cette histoire, on y a inséré les modifications au règlement, les arrêtés particuliers pris par l'Académie, les délibérations et les rapports, les instructions et les encouragements donnés aux voyageurs, des extraits des rapports semestriels du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions, les prix proposés et décernés, les inscriptions et les médailles qu'elle a composées, les réponses faites aux questions qu'on lui a soumises, l'indication des mémoires et des lectures qui l'ont occupée dans ses séances, le tableau des changements arrivés dans la liste des membres, enfin les notices sur la vie et les ouvrages de ceux qu'elle a perdus.

Modifications aux règlements et arrêtés.

Pendant les six dernières années, l'organisation de l'Académie n'a été modifiée qu'en ce qui concerne le nombre de ses correspondants.

Dans la séance du 18 janvier 1839, sur le rapport d'une commission, elle a déclaré qu'elle désirait que le nombre en fût élevé à cinquante membres, et elle chargea M. le secrétaire perpétuel de porter ce vœu à M. le ministre de l'instruction publique.

Ce vœu a été réalisé, et dans la séance du 15 février de la même année, le secrétaire perpétuel donna lecture de l'ordonnance du Roi modifiant le règlement de l'Académie, relativement au nombre des correspondants, et ainsi conçue :

« LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,

« A tous présents et à venir, salut.

« Vu l'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI, portant réorganisation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous le nom de troisième classe de l'Institut;

« Vu l'ordonnance royale du 21 mars 1816, prescrivant de nouvelles dispositions relatives à l'organisation de cette compagnie;

« Vu le règlement adopté par ladite Académie, approuvé par ordonnance royale du 16 mai 1830;

« Vu la lettre adressée à notre Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique par le secrétaire perpétuel de ladite Académie, les motifs qui s'y trouvent développés, et le consentement donné aux conclusions qu'elle renferme par la majorité des membres titulaires;

« Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Le nombre des correspondants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tant regnicoles qu'étrangers, est porté à cinquante.

« Art. 2. Le règlement de l'Académie sera modifié conformément à la disposition de l'article précédent.

« Art. 3. Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Fait aux Tuileries, le 6 février 1839.

« *Signé* LOUIS-PHILIPPE.

« Par le Roi : *le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,*

« Signé Salvandy.

« Pour ampliation : *le Chef du Secrétariat,*

« Signé Ravaisson. »

Le nombre des correspondants ayant ainsi été fixé à cinquante, l'Académie, dans sa séance du 1er mars 1839, arrêta qu'ils seraient partagés en deux classes, et que le nombre des correspondants étrangers serait de trente et celui des regnicoles de vingt. Elle maintint, toutefois, la décision qu'elle avait prise dans la séance du 27 février 1835, ainsi conçue :

« Sur la proposition d'une commission nommée dans la séance précédente, l'Académie arrête qu'à partir de ce jour, en donnant connaissance à un correspondant de sa nomination, on lui notifiera en même temps l'article 28 du règlement, dont la disposition détermine les cas où se perd de droit le titre de correspondant.

« Art. 28. Tout correspondant qui aura pris son domicile réel à Paris perdra, après un an de séjour dans la capitale, son titre de correspondant. »

Dans la séance du 1er février 1839, l'Académie a décidé que, lors du renouvellement de la commission d'impression, aux

termes de l'article 48 du règlement, les mémoires sur lesquels les anciens commissaires ont prononcé, et qui, faute d'espace, n'ont pu entrer dans les tomes précédents, ne seront point soumis à un nouvel examen ;

Que les mémoires qui n'auraient pas été déposés dans le délai de trois mois après la seconde lecture, ne prendront date qu'à partir du jour du dépôt ;

Que les avis des commissaires continueront à être demandés, exprimés et recueillis comme il s'est pratiqué jusqu'à présent ;

Que néanmoins, pour qu'un mémoire ne soit imprimé ni en entier, ni par extrait dans le recueil de l'Académie, il faudra que tel ait été l'avis unanime de trois commissaires successivement consultés ;

Que, pareillement, lorsqu'un premier commissaire jugera convenable de n'imprimer un mémoire que par extrait, cette décision aura besoin d'être confirmée par deux autres commissaires.

Le Gouvernement ayant autorisé l'acceptation du legs fait à l'Académie par le baron Gobert, il restait à en fixer les modes d'exécution. Une commission fut nommée à cet objet, et dans les séances des 15 et 22 février 1839, il fut présenté un projet de règlement en huit articles, qui, après discussion, fut adopté en ces termes :

« ART. 1er. Le jugement des ouvrages envoyés au concours pour les prix fondés par le baron Gobert est confié à une commission composée de quatre commissaires, auxquels se réunissent les membres du bureau.

« ART. 2. Cette commission sera nommée, chaque année, dans la première séance du mois de mars.

« Art. 3. Les académiciens qui auront été nommés une année membres de cette commission ne pourront pas l'être l'année suivante.

« Art. 4. Les conclusions du jugement porté par cette commission seront soumises à l'approbation de l'Académie.

« Art. 5. Sont seuls exclus du concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Art. 6. Si l'auteur d'un ouvrage couronné est nommé membre de l'Académie, il perdra la jouissance de son prix, à dater du jour de sa nomination.

« Art. 7. La jouissance du prix ne commencera, pour les auteurs, qu'à partir du jour où l'Académie aura rendu la décision qui le leur accorde.

« Art. 8. Les sommes affectées aux prix seront payées par semestre. »

Peu de temps après, c'est-à-dire dans la séance du 20 mars, l'Académie eut à délibérer touchant le mode de prélèvement des frais auxquels devait donner lieu la délivrance du prix Gobert. Voulant les déterminer d'une manière fixe, afin que la quotité du prix ne fût pas livrée chaque année à l'incertitude d'une nouvelle fixation, elle a arrêté :

« Que la somme d'intérêt qui se trouvera acquise au jour de la première délivrance du prix, ainsi que celle qui pourra rester libre sur la somme laissée entre les mains de M. Frottin, notaire, après payement de tous frais de liquidation, sera placée en rentes sur l'État, et que ces rentes demeureront affectées au montant des frais de délivrance dudit prix, sans que ces frais puissent en aucun cas excéder le montant des intérêts des sommes ainsi capitalisées. »

Après avoir ainsi réglé les principales dispositions du prix Gobert, l'Académie fut amenée à examiner d'autres questions secondaires. Les travaux faits pour concourir à ce prix pouvant en quelque sorte être rattachés à l'histoire de nos antiquités nationales, elle a décidé, dans sa séance du 7 juin 1839, qu'un double concours simultané était inadmissible, mais que cependant tout ouvrage qui, ayant concouru pour le prix Gobert ne l'aurait point obtenu, serait admis l'année suivante à concourir pour les médailles destinées aux recherches archéologiques.

Dans une autre séance, celle du 14 février 1840, on agita la question de savoir si les ouvrages qui avaient été admis au concours de telle année pouvaient l'être au concours de l'année suivante. L'Académie, après discussion, prit un arrêté conçu en ces termes :

« Les ouvrages examinés par la commission de telle année, qui n'auraient pas reçu de changements, d'additions et de continuations, déposés au secrétariat avant le 1er avril de l'année suivante, ne seront pas admis à concourir pour l'accessit. »

Pour faciliter l'examen que la commission du prix Gobert devait entreprendre et le jugement que l'Académie s'était réservé, dans la séance du 27 mars 1840, on adopta les deux propositions suivantes :

« 1° Pour le concours de 1840, l'Académie se bornera à l'achat de quatre exemplaires des ouvrages qui auront paru susceptibles de figurer utilement dans le concours.

« 2° A partir de l'année 1841, les concurrents seront obligés de déposer six exemplaires; deux pour l'Académie, les autres pour les quatre membres de la commission. »

Dans la séance du 15 avril 1840, l'Académie prononça l'ad-

mission des concurrents étrangers au concours du prix Gobert, et décida aussi, dans la séance du 10 mai de la même année, qu'il serait fait pour l'usage de la commission un relevé de toutes les décisions relatives à ce prix; ce qui a été exécuté par la rédaction en 1841 du livret contenant le règlement et les arrêtés réglementaires de l'Académie.

Une dernière question relative aux ouvrages en voie de publication a été discutée par l'Académie dans la séance du 11 mars 1842, et est venue ainsi compléter la série des décisions prises à l'égard du prix Gobert. Ce dernier arrêté est ainsi conçu :

« Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés pour le prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume publié de l'ouvrage dont ils font partie remplit toutes les conditions d'admission demandées par le programme du concours. »

Cet article n'a pu être inséré dans le règlement du prix Gobert, qui fait partie du livret contenant le Règlement et les arrêtés réglementaires de l'Académie, parce que la rédaction et la distribution de ce livret par le secrétaire perpétuel sont antérieures à cette décision de l'Académie.

Le prix fondé par M. le comte de Volney est, d'après la volonté du testateur, jugé par une commission mixte composée de membres de l'Académie française, de l'Académie des belles-lettres et de l'Académie des sciences. Des difficultés s'étant élevées sur l'exécution de l'ordonnance rendue à cet effet, M. le ministre de l'instruction publique, qui fut consulté par la commission, adressa, au secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la lettre suivante :

« Messieurs, j'ai l'honneur de répondre aux diverses com-

munications qui m'ont été adressées relativement au prix fondé par M. le comte de Volney. Je regrette un retard qui a tenu à la difficulté de proposer, comme paraissait le désirer la commission, une modification de l'ordonnance du 7 juillet 1820. D'après les avis que j'ai dû recueillir à cet égard, il a paru que, sauf des cas tout à fait spéciaux, l'autorisation, pour un établissement public, d'accepter un legs ou une donation, se consommait par l'acte d'homologation qui renfermait en même temps les clauses attachées à l'emploi du legs ou de la donation. Mais, en écartant l'idée d'un nouveau recours au Roi, pour obtenir une nouvelle ordonnance sur l'exercice d'un droit acquis, les Académies peuvent trouver, dans les termes mêmes de l'ordonnance du 7 juillet 1820 et dans le testament auquel cet acte se réfère, toute la latitude désirable dans l'intérêt de la science.

« L'ordonnance précitée, en effet, rappelle que l'objet de la fondation qu'elle autorise est de provoquer l'étude philosophique des langues; et, bien que le testament exprime le vœu *d'encourager tout travail tendant à donner suite et exécution à une méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes,* on ne peut dire que cette destination soit exclusive de tout travail tendant, soit à l'étude approfondie de telle ou telle partie, de tel ou tel aspect des langues orientales.

« Une seule exception est faite à cette extension nécessaire. « Ces prix, dit le testament, ne pourront s'appliquer ni à la « langue française, ni à son dictionnaire. »

« Il résulte également des termes du même acte que les prix pourront se cumuler jusqu'à la troisième année exclusivement; mais, ces deux réserves admises, il est évident que, lorsque la question pure et de la transcription des langues asiatiques en lettres européennes, itérativement reproduite, n'a pas donné

lieu à une solution satisfaisante, les Académies peuvent varier le programme et chercher, dans l'étude philosophique des langues qu'elles sont chargées d'encourager, quelque question importante à proposer aux candidats.

« C'est donc, messieurs, aux Académies elles-mêmes à interpréter, par l'application, l'ordonnance du 7 juillet 1820, et à remplir le vœu du fondateur, en proposant des sujets qui tournent l'émulation scientifique, soit vers l'analyse de quelque problème de grammaire générale, soit vers l'intelligence et l'appréciation de quelque partie de la littérature orientale.

« Recevez, messieurs, etc.

« *Signé* VILLEMAIN. »

L'Académie, après avoir entendu, dans la séance du 22 avril, la lecture de cette lettre, décida qu'elle serait transcrite sur ses registres, dans le procès-verbal de ce jour, et communiquée à la commission du prix Volney.

Délibérations et rapports.

Plusieurs rapports importants, relatifs aux travaux de l'Académie, ont été l'objet de ses délibérations pendant la période de temps que comprend cette histoire.

Dans la séance du 7 juin 1839, au nom d'une commission chargée d'examiner le projet d'un recueil d'inscriptions relatives à l'histoire de France, M. Lebas lut un rapport où ce plan était tracé. A la suite d'une longue délibération, l'Académie renvoya le projet de ce recueil à la commission des travaux littéraires, pour en faire un rapport lorsqu'elle pourrait présenter les moyens de pourvoir aux dépenses qu'exige cette entreprise.

Au nom de la commission des travaux littéraires, M. Pardessus, dans la séance du 9 août 1839, a fait un rapport con-

cernant la collection des ordonnances des rois de la troisième race. Le projet d'arrêté est ainsi conçu :

« ART. 1er. La collection des textes des ordonnances de la troisième race, dont la publication a été confiée à l'Académie par l'article 1er du titre IV de la loi du 3 brumaire an IV, par l'article 16 de l'arrêté du Gouvernement du 2 germinal an XI, et par les ordonnances qui ont approuvé les règlements, continuera d'être exécutée suivant le plan actuellement suivi jusqu'à la fin du règne de Louis XII.

« ART. 2. Les actes de l'autorité royale, depuis le commencement du règne de François Ier jusqu'au 23 juin 1789, seront publiés dans un ordre chronologique, en notices sommaires qui énonceront leurs dates, leur objet, les recueils et dépôts où se trouvent les textes, soit imprimés, soit manuscrits.

« ART. 3. M. le ministre de l'instruction publique sera prié d'assurer à l'Académie le traitement annuel de deux élèves de l'École des chartes, qui travailleront à la recherche et au dépouillement des pièces, ainsi qu'à la première rédaction des notices.

« ART. 4. L'Académie procédera incessamment à la nomination d'un de ses membres, qui dirigera le travail des élèves, revisera et refondra les notices, et choisira celles qu'il sera convenable d'insérer dans la table, dont il préparera l'impression.

« ART. 5. La commission des travaux littéraires est chargée de l'exécution du présent arrêté, et de décider les questions qui pourront s'élever sur cette exécution, sauf à référer à l'Académie dans le cas où elle en reconnaîtrait la nécessité ou l'utilité. »

Ce projet d'arrêté est renvoyé à un nouvel examen.

Depuis longtemps, le tome XI de l'Histoire littéraire de la France était devenu extrêmement rare. M. Victor le Clerc, au nom de la commission chargée de continuer l'ouvrage commencé par les bénédictins, proposa à l'Académie, dans la séance du 20 décembre 1839, la réimpression de ce onzième volume, et il développa, comme il suit, les motifs de cette proposition :

« La commission de l'Histoire littéraire de la France, dont j'ai l'honneur d'être membre, m'a chargé à l'unanimité de présenter à la compagnie le rapport suivant : il s'agit de la réimpression du tome XI de cette Histoire.

« Dans une lettre latine encore inédite, adressée vers l'année 1770, par le célèbre Ernesti, au bibliographe Mercier, abbé de Saint-Léger, qu'il voulait prendre pour son correspondant en France, après la mort de l'abbé d'Olivet, dont il regrettait les communications agréables et instructives, se trouve cette question, que l'Europe savante répéta souvent depuis, jusqu'en 1807 : faut-il donc perdre toute espérance de voir la suite de l'Histoire littéraire? *Omnisne sublata est spes de Historia litteraria Franciæ ad eum terminum deducenda, quem sibi ab initio auctores doctissimi constituerant?*

« En effet, ce grand ouvrage, que dom Rivet avait commencé à publier en 1733, et qu'il avait conduit, aidé de quelques autres bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, jusqu'au IX^e^ volume, que dom Taillandier compléta et mit au jour en 1750; continué ensuite dans le X^e^ volume en 1756, et dans le XI^e^ en 1759, par dom Clémencet; puis dans le XII^e^, en 1763, par dom Clément, s'était arrêté tout à coup, soit que les doctes religieux eussent été découragés par la critique ou par l'indifférence, soit que dom Clément, employé par ses supérieurs, pendant les trente années suivantes, au recueil des Historiens de la France,

et à la seconde et à la troisième édition de l'Art de vérifier les dates, n'eût pu être immédiatement remplacé. On vient de voir que l'Allemagne, qui cependant n'a pas toujours achevé des ouvrages beaucoup moins longs que celui-là, s'étonnait de cet abandon et de cet oubli.

« Ce fut une grande pensée que celle de continuer dans l'Institut, en qui l'on avait enfin retrouvé une compagnie permanente, quelques-uns des immortels travaux de l'ordre de Saint-Benoît : cette pensée, conçue dès l'année 1796, fut comprise par l'empereur; une lettre écrite en son nom, le 27 mai 1807, engage la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut à reprendre l'Histoire littéraire de la France, interrompue depuis quarante-quatre ans. Un des membres de cette classe et de la commission spéciale formée dans son sein pour la continuation de l'Histoire littéraire, dom Brial, ancien confrère et collaborateur des bénédictins des Blancs-Manteaux, remit aussitôt à ses nouveaux confrères plusieurs des notes préparatoires amassées autrefois par les collaborateurs de dom Rivet; il alla même chercher les autres matériaux qui, de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, avaient passé dans la bibliothèque de cette ville, et qu'il n'en fit sortir que pour un usage si longtemps attendu. A cette œuvre nationale prit dès lors une noble part le vénérable académicien[1] qui s'y est associé trente-deux ans; qui, du treizième volume au vingtième, maintenant sous presse, n'a point cessé de l'enrichir, et qui continue de la diriger de son expérience et de ses conseils. Comment ne croirait-on pas que, dès ce moment, l'ouvrage, recommandé par son ancienne et sa nouvelle gloire, dut se propager librement chez les peuples éclairés, et que le vœu d'Ernesti fut partout accompli?

« Non, il y eut et il y a encore d'autres obstacles : déjà plu-

[1] M. Daunou alors secrétaire perpétuel de l'Académie.

sieurs des nouveaux volumes avaient paru, recherchés et dignement appréciés par le monde savant, qu'il se présenta une difficulté à résoudre : c'est surtout après la publication du seizième qu'on en fut frappé. Il était possible de se procurer encore les neuf ou dix premiers ; le onzième était rare, et le douzième encore plus. Le commerce de la librairie ne pouvait le fournir à aucune condition, et il y avait entre l'ancienne série et la nouvelle une lacune impossible à combler. Que fit alors l'Académie, responsable, en quelque sorte, des destinées de ce grand ouvrage? Elle chargea sa commission de l'Histoire littéraire de la France d'en faire réimprimer le tome XII.

« Aujourd'hui le tome précédent, le XI^e^, publié en 1759, est plus rare que le XII^e^ ne l'a jamais été. La réimpression de celui-ci, qui a dû favoriser la vente de la collection, et en faire rechercher avidement tous les anciens exemplaires, ne sert qu'à rendre plus sensible et plus triste l'absence de ce tome XI, qui manque souvent dans les meilleures bibliothèques, et dont la seule pensée suffit pour détourner le plus grand nombre de songer à se procurer les dix-huit autres. Les étrangers demandent continuellement cet ouvrage, que l'Angleterre même essaye aujourd'hui d'imiter ; mais dès qu'on apprend que le tome XI ne peut se trouver à aucun prix, les achats sont contremandés. La collection, lorsque par hasard elle se rencontre complète, ce qui n'est pas arrivé en France une seule fois depuis quinze ans dans les ventes publiques, coûte de 400 à 500 francs, selon que la reliure est plus ou moins élégante et uniforme ; dépourvue du onzième tome, elle se vend à peine 200 francs, quelquefois même 150, ou plutôt on se dégoûte d'acquérir un ouvrage incomplet.

« Il dépend de l'Académie de lever cette espèce d'interdit. Elle ne permettra point qu'un monument élevé au génie litté-

raire de la France, un ouvrage dont la célébrité date de plus d'un siècle, et que, dès 1736, les actes de Leipzig appelaient *magnum opus atque arduum, stupendique plane laboris*, soit plus longtemps soustrait aux études de nos concitoyens et à l'émulation des nations étrangères.

« Encouragée par cet espoir, la commission de l'Histoire littéraire de la France, presque entièrement renouvelée depuis un an, et qui, par cela même, éprouve à la fois, et le désir de témoigner dès l'abord sa vénération et son dévouement à la mémoire de ses devanciers, et le besoin de s'instruire par une étude approfondie des travaux de ses maîtres, propose unanimement à l'Académie de prendre cette détermination :

« ART. 1er. Le tome XI de l'Histoire littéraire de la France, publié en 1759 par les bénédictins, sera réimprimé page pour page, textes, notes, citations et table des matières, par les soins de la commission chargée de continuer cet ouvrage.

« ART. 2. Les nouveaux éditeurs sont autorisés seulement à placer à la fin du volume, comme on l'a fait pour le XIIe, un petit nombre de remarques succinctes, extraites, soit des ouvrages de critiques français ou étrangers, soit des volumes suivants de la collection, ou que leur auront fournies leurs propres recherches.

« Il suffit de dire en finissant que la dépense, qui ne doit guère s'élever au delà de 3,800 francs, sera d'autant moins onéreuse qu'elle peut être répartie sur deux ou trois années, et que des chances beaucoup plus favorables dans le produit de l'ouvrage seront la suite infaillible d'une mesure par laquelle vous aurez rendu la vie à une des plus grandes publications de l'Institut.

« Voilà la proposition que la commission de l'Histoire littéraire a l'honneur de faire à l'Académie. »

Après une courte discussion, les deux articles proposés par M. Victor le Clerc sont unanimement adoptés par l'Académie.

Dans la séance du 21 janvier 1842, M. Pardessus, organe d'une commission spéciale, fit le rapport suivant sur la continuation de la Collection des chartes, diplômes et autres documents relatifs à la seconde race :

« Par votre délibération du 8 octobre dernier, vous avez chargé une commission spéciale *d'examiner et de reviser au besoin la décision déjà prise par l'Académie relativement à la publication des* DIPLOMATA, CHARTÆ, ETC. *de la seconde race.*

« Voici ce qui a donné lieu à cette résolution :

« Au milieu du siècle dernier, le Gouvernement se proposa de faire publier une collection de tous les documents propres à éclairer l'histoire de France, tels que diplômes, priviléges, bulles, chartes, lettres et autres pièces qui ne sont point des chroniques, des annales, des histoires, des biographies, ou des écrits sur la littérature et les sciences.

« L'exécution avançait avec rapidité, lorsqu'une loi du 1^er^ décembre 1790 *suspendit les travaux littéraires entretenus par le trésor public.*

« En ce qui concerne les diplômes et chartes, cette suspension a duré jusqu'au moment où deux ordonnances, des 11 novembre 1829 et 1^er^ mars 1832, ont confié à l'Académie le soin de reprendre l'entreprise.

« Votre arrêté du 2 avril 1835 en a déterminé le plan, et le commissaire nommé dès le 18 avril 1832 s'est occupé de la publication des documents de la première race.

« Nous nous bornons à cet exposé sommaire; de plus amples développements ont été mis sous vos yeux dans un rapport du 20 mars 1835.

« L'impression des documents de la première race touchant à sa fin, le moment était venu d'inviter l'Académie à former la commission qui, d'après son arrêté du 2 avril 1835, devait s'occuper de la seconde race.

« Quelques objections ayant été faites dans le sein de la commission des travaux littéraires sur l'utilité, l'opportunité et les moyens d'exécution, cette commission a résolu de vous consulter.

« Vous avez pris sur ce référé l'arrêté dont je vous ai parlé en commençant ce rapport.

« Voici les résultats de l'examen auquel se sont livrés vos commissaires.

« Ils pensent que la collection n'a rien perdu de l'utilité qui avait décidé à l'entreprendre en 1762.

« Jamais, depuis cette époque jusqu'en 1790, qu'une suspension a été prononcée, la question d'utilité n'a été mise en doute.

« La suspension fut une mesure générale qui frappait tous les travaux littéraires, non-seulement ceux que le Gouvernement faisait exécuter directement, mais encore ceux qu'avaient entrepris les congrégations religieuses, dont l'actif et le passif venaient d'être déclarés nationaux. Les Historiens de la France, les Ordonnances de la troisième race, la Gaule chrétienne, la Collection des conciles des Gaules, les Notices des manuscrits, n'ont pas été plus épargnés que les tables chronologiques et les textes des chartes

« Dans la pensée des auteurs de la loi, et la rédaction le prouve, il ne s'agissait que d'un ajournement, jusqu'à ce que de nouvelles mesures fussent prises. Mais les événements politiques, qui se succédaient avec une effrayante rapidité, ne permirent plus de s'occuper de travaux littéraires.

« Les regrets des savants, les délibérations de l'Institut des 15 floréal an IV et 15 vendémiaire an VII, l'article 16 de l'arrêté des consuls du 2 germinal an XI, conservèrent, s'il est permis d'employer cette expression, le droit d'existence de ces grandes collections, au nombre desquelles on n'a jamais cessé de nommer les diplômes, lettres et autres documents relatifs à l'histoire nationale. L'ordonnance du 11 novembre 1829, celle surtout du 1er mars 1832, rendue sur votre propre demande, vous a imposé la mission, acceptée par vous, d'achever cette importante collection ; et si les moyens d'exécution vous étaient refusés, vous vous trouveriez dans la triste nécessité de solliciter du Gouvernement la révocation d'une ordonnance, d'où résultent des obligations que vous seriez dans l'impossibilité de remplir.

« Espérons, messieurs, qu'il n'en sera pas ainsi. Les deux premiers volumes, consacrés à la première race, qui paraîtront bientôt, convaincront tous les esprits de l'immense utilité de la collection pour l'étude de notre histoire.

« Votre commission pense que cette utilité, qui avait frappé le Gouvernement et vos prédécesseurs depuis 1762 jusqu'en 1790, depuis 1796 jusqu'en 1832, et vous-mêmes en 1835, n'a point cessé. La direction croissante des esprits vers les études sérieuses, constate de plus en plus que les sciences sociales ne peuvent faire de véritables progrès que par la connaissance approfondie des faits et de toutes les modifications qu'éprouvent les sociétés humaines aux différentes périodes de leur existence. En France, surtout, on ne veut plus étudier nos ancêtres dans des écrits superficiels ou enfantés par l'esprit de système; on veut connaître à fond les lois qui les régissaient, les habitudes, les mœurs, les préjugés qui les dominaient; toutes choses dont l'influence est prodigieuse sur

les révolutions dont l'histoire nous retrace le tableau, et sur l'appréciation des causes insensibles qui ont produit ces révolutions. Certainement, c'est dans les chartes, les lettres, les lois civiles et ecclésiastiques que l'on trouve à cet égard les documents les plus certains, l'instruction la plus profonde, la plus complète. Là est la lumière ensevelie sous les décombres des siècles passés, qu'il appartient aux érudits de faire briller de tout son éclat.

« Dirait-on qu'un grand nombre de chartes et diplômes qu'il s'agit de recueillir ont déjà été insérés dans des ouvrages justement estimés?

« Nous répondrions à cette objection par les motifs que Bréquigny et ses illustres coopérateurs avaient communiqués au public, lorsque, à la demande du Gouvernement, et avec l'assentiment unanime des savants, ils annoncèrent cette vaste entreprise, qui devait commencer par la première race.

« Les documents de cette époque déjà publiés, étaient disséminés dans plus de cent ouvrages, dont un assez grand nombre sont presque introuvables; même dans des *factums*, des mémoires de procédure : tels sont, pour en donner un exemple entre beaucoup d'autres, les priviléges du chapitre de Saint-Martin de Tours et de l'abbaye de Saint-Bertin, qui, au siècle dernier, donnèrent lieu à des procès célèbres.

« Les ouvrages dans lesquels on trouve les autres, tels que les *Scriptores rerum Gallicarum,* le *Gallia christiana,* les collections de Martène, la Diplomatique, les *Annales,* les *Acta* de Mabillon, le *Spicilegium* de Dachery, les Bollandistes, les histoires des provinces, des villes, des monastères, des églises, des grandes maisons, sont tellement volumineux et chers, que presque personne ne peut les placer dans sa bibliothèque.

« C'était donc rendre un service immense aux savants, que

de mettre à leur disposition une collection spéciale, où tous les documents qu'on peut moralement croire existants se trouveraient réunis en ordre chronologique.

« Ajoutons une autre considération que l'expérience justifie chaque jour. La plupart de ces documents ont donné lieu à des divergences considérables d'opinions sur leur véritable date et leur sincérité. Chacun des auteurs qui les a transcrits ou invoqués n'expose le plus souvent que son sentiment, et cependant c'est d'une discussion contradictoire que la lumière peut sortir. L'objet principal des notes que rédigeait le comité des savants dont Bréquigny se glorifie d'avoir été le rapporteur, fut de mettre en regard ces opinions diverses, de les apprécier; et, lors même qu'à leur tour ils se seraient trompés, le soin qu'ils avaient de présenter le pour et le contre, avec les noms des défenseurs de chaque opinion, mettait le lecteur à même de prendre un parti en connaissance de cause.

« Croirait-on que ce qui a paru si utile pour la première race le serait moins ou ne le serait pas du tout pour la seconde?

« Ce serait une erreur. La publication, aussi complète qu'on peut l'espérer, et la discussion critique des documents de la seconde race, disséminés dans un plus grand nombre d'ouvrages que ceux de la première, et même inédits en partie, acquiert un intérêt particulier par le caractère spécial de cette époque de notre histoire.

« Sous les Carlovingiens, le pouvoir royal, après avoir, pendant les règnes brillants de Pepin et de son glorieux fils, réalisé l'unité et la force d'un gouvernement central, que les rois de la première race avaient, sans succès, tenté d'établir, fut promptement éclipsé, puis anéanti par les grands propriétaires, qui se partagèrent la puissance publique, devinrent souverains chacun dans une étroite portion de territoire, et constituèrent

le régime féodal, qui fut pendant plusieurs siècles l'état politique et social de la France.

« Mais une transformation sociale est le résultat d'un travail caché, d'une fermentation insensible qui peu à peu dissout ce qui existe pour préparer une nouvelle combinaison; et peut-être n'y a-t-il ni exagération, ni inexactitude à dire que non-seulement la féodalité était toute formée, toute vivante sous la seconde race, mais encore qu'à côté des éléments qui, par un développement successif, produisaient la puissance des seigneurs et l'annihilation de la royauté, existaient et sommeillaient, pour ainsi parler, des germes d'indépendance communale susceptibles, avec le secours du temps et des événements, d'amener l'émancipation des hommes, et le rétablissement de l'autorité royale.

« Où trouver les traces de tous ces faits; celles de la perpétuité du droit romain, qui devait avoir dans la suite une prodigieuse influence sur la législation coutumière? Comment reconnaître les premiers signes de la lutte de l'ancienne civilisation contre les mœurs germaniques et de la fusion qui, s'opérant insensiblement, préparait la société nouvelle, sinon dans les diplômes, les chartes, les lettres, les lois civiles et ecclésiastiques?

« Le devoir de l'annaliste est, sans doute, de dater les révolutions du jour où elles éclatent; une mission plus grande appartient à l'historien : il lui est donné de rechercher et de découvrir, dans ce qui s'est passé avant l'événement, les causes de la révolution que cet événement atteste et déclare bien plus qu'il ne l'opère.

« Il faut, pour atteindre ce but, pénétrer jusqu'à la cause première et l'embrasser dans toute son étendue. Mais, lorsqu'il n'est pas possible de trouver et de signaler une cause générale,

la réunion des faits particuliers attestés par les documents du temps antérieur, devient d'un grand secours; car ces faits particuliers manifestés, souvent longtemps, et dans des formes semblables, constituent, à vrai dire, un état social.

« Ainsi, l'étude des documents de la seconde race a un double résultat. Ces documents font connaître les faits de l'époque; ils nous apprennent la cause des faits de l'époque suivante.

« C'en est assez pour convaincre de la nécessité de les recueillir avec autant, peut-être même avec encore plus de soin qu'on n'en a mis à recueillir ceux de la première race.

« Sommes-nous actuellement en état de répondre aux besoins et aux vœux légitimes des savants? Voilà la question véritable. Il faut la résoudre avec bonne foi, en évitant l'illusion quelquefois trop commune de prendre des désirs pour des espérances.

« Si l'on demande l'assurance que les recherches antérieures à 1790, dont les résultats sont conservés avec soin dans des cartons de la Bibliothèque royale, ne laissent rien à désirer, nous ne saurions la donner. Le contraire est même évident.

« A l'époque où les travaux ont été entrepris, les documents étaient disséminés : 1° dans des dépôts appartenant à l'État; 2° dans les archives des provinces ou des villes; 3° dans des chartriers de monastères, d'églises, de corporations civiles, de particuliers.

Il paraît, par les instructions données, tant aux intendants des provinces qu'aux religieux bénédictins et aux divers correspondants [1], qu'on leur demandait principalement, et presque

[1] Ces instructions sont imprimées dans le Plan des travaux littéraires, publié par Moreau, en 1782, annexes pages viij et suivantes; ainsi que dans la préface du tome I^er^, pag. xij et suivantes des Lettres des rois et reines de France, etc. publiées, en 1839, par les soins de M. le ministre de l'instruction publique.

exclusivement, des copies des deux dernières classes de documents, parce qu'ils étaient plus susceptibles d'être dispersés, ou qu'à des possesseurs obligeants pouvaient en succéder de moins bien disposés.

« Non-seulement on laissait provisoirement en arrière ce qu'on savait pouvoir trouver sans obstacle aussitôt que le besoin s'en ferait sentir, mais encore les correspondants avaient pour instruction de s'appliquer spécialement à recueillir et à envoyer les copies des pièces que les tables chronologiques, dont un exemplaire leur était donné pour les guider, n'indiqueraient pas être déjà imprimées [1].

« Il est donc évident qu'il faut compléter le dépôt actuel en explorant les dépôts nationaux beaucoup plus abordables aujourd'hui qu'autrefois, et accrus depuis cinquante ans par les chartriers des établissements religieux, des corporations laïques, et d'un grand nombre d'anciens seigneurs.

« Le temps qu'exigeront ces recherches complémentaires, pour lesquelles les élèves de l'École des chartes seront d'un grand secours, pourra être utilement employé, par vos commissaires, à faire transcrire les pièces déjà réunies au cabinet des chartes; car, encore bien que ces pièces ne soient elles-mêmes que des copies, elles ont aujourd'hui le caractère de *manuscrits* à l'égard de la Bibliothèque royale, où la loi du 1^er^ décembre 1790 a ordonné de les transporter. Un grand nombre même tient lieu des originaux que trente années de désordres et d'incurie ont dispersés ou fait périr.

« On prendra la même mesure à l'égard des pièces imprimées, dont les correspondants du dépôt des chartes n'avaient pas envoyé de copies.

« Ce préalable étant accompli, on s'occupera d'examiner, de

[1] *Plan des travaux littéraires*, page 41 et 42.

juger, d'annoter ces pièces, et celles que des recherches sagement dirigées pourront faire découvrir.

« Les mesures que nous venons d'indiquer sont indispensables pour ne point rendre inutiles des travaux qui, depuis 1762 jusqu'à 1790, ont coûté tant de peines; pour ne pas perdre le fruit des dépenses considérables qu'avait faites l'ancien gouvernement; surtout pour ne pas frustrer les espérances des savants qui, depuis si longtemps, attendent l'exécution de promesses solennelles.

« Ces travaux seront considérables et pénibles sans doute, mais ils ne sont au-dessus ni du courage, ni du dévouement de l'Académie.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, les projets les plus utiles, les plus urgents, les mieux susceptibles d'être réalisés d'une manière qui satisfasse aux besoins de la science, exigent des dépenses. Comme l'Académie n'a point de revenus propres, et qu'elle ne peut pourvoir aux frais de ses publications qu'avec des fonds de l'État, nous ne pouvons nous dispenser de signaler la nécessité préalable d'une allocation, sans la certitude de laquelle il serait inutile de proposer et de discuter les détails de l'exécution littéraire.

« Le budget ne contient aucune allocation pour la continuation des tables chronologiques et des textes; dont l'ordonnance du 1^er^ mars 1832 a chargé l'Académie de faire la publication. Plusieurs fois même, M. le secrétaire perpétuel vous a fait part de l'embarras très-sérieux qu'il éprouvait pour les dépenses d'impression du tome V des tables et des *Diplomata*, *etc.* de la première race. Cet embarras provient de ce que l'Imprimerie royale ne croit pas pouvoir tenir plus longtemps l'engagement d'une impression gratuite pris par le Gouvernement dans l'ordonnance du 11 novembre 1829; c'est cependant sur la foi

de cet engagement que l'Académie a accepté la mission que lui confère celle du 1er mars 1832, puisque aucun autre mode de faire face aux frais d'impression ne lui était indiqué. Vous avez plusieurs fois exposé cette situation à M. le ministre de l'instruction publique.

« Mais précisément parce que l'Académie éprouve de pénibles difficultés, et maintenant même une impossibilité absolue, pour la suite des ouvrages en cours d'impression, il est indispensable qu'elle ne fasse pas l'entreprise d'une nouvelle série de documents sans qu'une allocation certaine lui en assure les moyens.

« Il existe, entre l'État et l'Institut, une véritable obligation de réciprocité. Si l'article 1er du titre IV de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) charge l'Institut « de suivre, con-« formément aux lois et aux arrêtés du Gouvernement, les tra-« vaux scientifiques et littéraires qui ont pour objet l'utilité et « la gloire de la France, » c'est évidemment à la condition que l'État pourvoira aux dépenses de ces travaux : le législateur l'a si bien entendu, qu'il a pris cet engagement formel dans l'article 8 de la même loi.

« Dans toutes les parties de l'Europe, les gouvernements, ou des associations qu'ils encouragent avec la plus généreuse émulation, s'occupent sans relâche de rechercher et de publier tous les documents relatifs à leur histoire. La France ne saurait rester en arrière, elle qui a donné le signal et le modèle de ces vastes et savantes entreprises !

« Votre commission me charge de vous proposer l'arrêté suivant :

« Art. 1er. L'Académie maintient ses arrêtés des 23 mars 1832 et 2 avril 1835, par lesquels elle a décidé, conformément à l'ordonnance du 1er mars 1832, aux lois et actes du Gouver-

nement y relatés, qu'elle publierait les Tables chronologiques et les textes des diplômes, chartes et autres documents relatifs à l'histoire nationale.

« ART. 2. Elle ajourne la délibération sur la publication des diplômes et chartes de la seconde race, jusqu'à ce que les fonds indispensables pour assurer cette publication aient été alloués.

« ART. 3. Il sera adressé à M. le ministre de l'instruction publique une demande instante, par une députation des membres du bureau, à l'effet d'obtenir qu'une allocation annuelle de 10,000 fr. à compter de l'année 1843, soit ajoutée au budget de l'Académie, laquelle somme sera spécialement et exclusivement appliquée à la publication des Tables chronologiques et des textes des diplômes et autres documents du même genre relatifs à l'histoire de France. »

L'Académie, après en avoir délibéré, adopta les conclusions du rapport et le projet d'arrêté; elle ordonna, en outre, que le rapport serait imprimé et distribué, et que le président, accompagné des membres du bureau et des membres de la commission, en présenterait un exemplaire à M. le ministre de l'instruction publique, et lui demanderait de vouloir bien faire connaître ses intentions à cet égard. M. le ministre, après avoir pris connaissance de ce rapport, et entendu les développements qui lui furent donnés par les académiciens présents à son audience, promit qu'aussitôt que le budget de son ministère le lui permettrait, il ferait droit aux demandes de l'Académie.

Instructions et encouragements donnés aux voyageurs.

La sollicitude de l'Académie pour tout ce qui peut faire avancer la science se manifeste chaque année dans les encouragements qu'elle accorde aux voyageurs. Non contente de leur

donner des instructions détaillées pour les voyages qu'ils doivent entreprendre, elle invoque en leur faveur le généreux appui de MM. les ministres, et, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, favorise leurs savantes investigations. Pendant les six dernières années qui viennent de s'écouler, elle a reçu des communications intéressantes des différents points du globe.

Nous citerons d'abord M. Charles Texier, dont les fréquents voyages en Asie Mineure ont rendu tant de services aux sciences géographiques et archéologiques. Ce savant et infatigable voyageur, dans différentes lettres datées de 1839, a communiqué à l'Académie quelques-unes de ses découvertes.

Il a trouvé à huit lieues de Smyrne, dans une vallée très-encaissée et couronnée par des rochers à pic, un monument contenant une figure qu'on croit être celle de Cyrus, et qui est sculptée dans une niche profonde de soixante-quatre centimètres. Le personnage est coiffé d'une mitre persane et porte des souliers à la poulaine. Il tient d'une main son arc, de l'autre sa lance. On distingue un oiseau dans un cartouche voisin de la figure, mais on a peine à s'expliquer la situation de ce monument dans un lieu sauvage éloigné de toute habitation. M. Texier a aussi remarqué dans un cimetière de Smyrne, au milieu des cyprès, huit colonnes hautes de cinq mètres et encore en place, restes d'un des portiques dont Strabon et Pausanias font mention, construits dans la Smyrne des successeurs d'Alexandre.

M. Texier parcourut aussi la vallée du Méandre dans toute sa longueur, et y visita les ruines de plusieurs anciennes villes, particulièrement de Magnésie du Méandre, à six lieues sud-est de Scalanova, et de Sigale. Il a décrit ce qui reste du temple de Magnésie et des sculptures qui l'ornaient, surtout des frag-

ments d'un bas-relief représentant un combat entre les Athéniens et les Amazones. Dans la partie de la ville qui avoisine la plaine, on remarque le gymnase, édifice magnifique, mais qui a perdu ses ornements.

Dans sa route à Constantinople par terre, le même voyageur a trouvé à Koula deux inscriptions grecques, dont l'une, ayant quinze à vingt lignes, est en l'honneur d'un médecin nommé Hermogène, de la famille des Asclépiades. En se dirigeant vers la mer de Marmara, il a vu et décrit un volcan formé depuis un ou deux siècles; il a pris aussi des mesures barométriques qui donnent au Cydnus mille huit cent soixante et onze mètres, au Cadmus mille huit cent cinquante, au temple d'Aïzani mille cinquante au-dessus du niveau de la mer.

Dans la séance du 14 juillet 1843, il a été donné lecture d'une lettre de M. Claude Poyet, médecin au service de la sublime Porte, intendant sanitaire de la province de Magnésie, qui transmet à l'Académie trois inscriptions grecques trouvées à Koula, dans l'Asie Mineure, dont un membre de la compagnie donna, dans cette séance même, l'interprétation.

Mais il n'est point de découverte qui ait inspiré à l'Académie un intérêt plus grand et plus vif que celles qui ont été faites à Khorsabad, sur le sol de l'ancienne Ninive, par M. Botta, consul de France à Mossoul. Dans plusieurs séances d'avril, juin, juillet, août, septembre, octobre 1843, janvier 1844, et postérieurement encore, l'Académie a éprouvé une satisfaction toujours plus grande par la lecture des lettres de M. Botta. Il fut écrit, au nom de la compagnie, à MM. les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'instruction publique, pour les prier d'ajouter de nouveaux fonds à ceux qui, déjà, avaient été accordés à M. Botta, afin de donner à ce zélé archéologue les moyens de poursuivre les travaux com-

mencés dans l'intérêt de la science. L'Académie, consultée par M. le ministre des affaires étrangères sur la meilleure direction à donner aux fouilles entreprises par M. Botta, demanda qu'un artiste habile, M. Flandin, dont le talent et le zèle avaient déjà été éprouvés par son voyage en Perse, fût envoyé à Mossoul pour aider M. le consul de France dans ses explorations et aussi pour dessiner sur place les bas-reliefs, statues, peintures et autres objets antiques qu'on pourrait découvrir. M. Flandin partit et l'on sait quels ont été les heureux résultats de sa mission et des fouilles dirigées par M. Botta. Peu de temps après, une place de correspondant de l'Académie vint à vaquer, et M. Botta y fut nommé.

Dans sa séance du 14 juin 1844, l'Académie entendit la lecture d'une lettre de M. Cadalvène qui transmettait l'empreinte d'une grande inscription en caractères cunéiformes. Comme cette empreinte en papier-carton pouvait se détruire par le ramollissement causé par l'atmosphère, l'Académie décida que cette inscription serait lithographiée, d'après l'empreinte, aux frais de la Compagnie, qu'un certain nombre d'exemplaires serait donné à M. Cadalvène et le reste distribué.

Dans la séance du 21 juin 1839, M. Hase, en son nom et au nom de M. Quatremère, a fait le rapport sur les lettres que M. Eugène Boré a successivement adressées à l'Académie dans le cours de son voyage. Après avoir rendu compte de plusieurs de ces lettres, M. Hase conclut que la ligne suivie par M. Boré était très-remarquable par son importance. «Il a voyagé, disait M. le rapporteur, dans des contrées qui ne sont connues qu'imparfaitement, et qui lui ont fourni des occasions nombreuses de faire des rapprochements ingénieux et intéressants, de fixer quelques points de géographie ancienne et d'augmenter nos connaissances de la littérature et

des langues de l'Asie. Depuis les premières conquêtes de l'islamisme, le moment d'exploiter ces pays lointains, jadis d'un accès si difficile, n'a jamais été plus favorable qu'aujourd'hui. Profitant de ces circonstances, M. Boré va entreprendre de nouvelles excursions dans les pachaliks de Mossoul et de Diarbekr; il essayera peut-être de pénétrer dans le Kourdistan. L'ardeur qui l'anime, sa capacité, les connaissances qu'il possède, font espérer qu'il recueillera de nouveaux et de précieux renseignements. En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer, messieurs, de témoigner à M. Boré le vif intérêt que doivent inspirer ses courageux efforts; elle vous propose en outre de continuer à diriger, autant que possible, ses explorations, et d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour assurer le succès complet de son entreprise. »

Après la lecture de ce rapport, l'Académie arrêta : 1° que des remercîments et des encouragements seraient adressés à M. Boré; 2° qu'une copie du rapport serait envoyée à M. le ministre de l'instruction publique avec invitation de seconder et de faciliter les recherches historiques, archéologiques et littéraires du voyageur. M. le ministre répondit généreusement au désir de l'Académie, et donna à M. Boré les moyens de continuer une mission aussi fructueuse pour la science.

Dans la séance du 8 novembre 1839, M. Bory de Saint-Vincent, membre de l'Académie des sciences, a communiqué des observations sur l'île de Délos, fragment de son voyage en Orient.

Dans la séance du 15 mars même année, une lettre du général Allard a fait connaître à l'Académie de nouvelles médailles bactrianes récemment découvertes, et une autre lettre de M. le général Court, datée du camp de Pichavor, le 1^er^ mars

1838, a donné de nouveaux renseignements géographiques sur les provinces de Badjoore, Sevat, Bounis, théâtre de l'expédition d'Alexandre.

On reçut aussi d'un autre voyageur, M. Coste, une communication importante et relative aux monuments d'antiquité qui existent dans une localité de l'ancienne Médie, appelée aujourd'hui Serpoul-Zohab, monuments qui avaient été déjà, il est vrai, aperçus et signalés par les voyageurs, mais dont on ne possédait ni description ni dessin.

Mais les explorations de MM. Coste et Flandin, faites sur les ruines de l'antique Persépolis, fixèrent plus particulièrement l'attention de l'Académie. Une lettre de M. le ministre des affaires étrangères, lue dans la séance du 4 mars 1842, annonça que ces artistes, ayant terminé leur mission, se proposaient de soumettre leur travail à l'Académie des inscriptions et à l'Académie des beaux-arts. Une commission fut nommée par ces deux Académies. Ce fut au nom de cette commission que M. Raoul-Rochette, dans la séance du 1er avril 1842, lut un rapport sur les travaux de MM. Coste et Flandin, pour demander que le Gouvernement prît des mesures afin d'en faciliter la publication. Ce rapport, approuvé par l'Académie, fut envoyé à M. le ministre des affaires étrangères.

Dans la séance du 6 septembre 1839, M. Langlois a donné lecture des instructions et renseignements à offrir à M. Théodore Pavie, qui était sur le point d'entreprendre un voyage en Orient. L'Académie a adopté ces instructions et a chargé le secrétaire perpétuel de les adresser à M. Pavie, en y joignant celles qui ont été rédigées, en 1837, pour M. de Théroulde.

Avant de se rendre à Bombay, M. Théodore Pavie s'est arrêté un mois en Égypte; il y a particulièrement remarqué la

tombe du sultan Elfaquir-Haçan-Barca. Des inscriptions à demi cunéiformes s'enlacent le long des murailles et autour de ce monument. Sur le rapport de MM. Burnouf et Stanislas Julien, lu dans la séance du 2 octobre 1840, M. le ministre de l'instruction publique, à la sollicitation de l'Académie, accorda une somme de 1,000 francs à M. Théodore Pavie, et a autorisé ce voyageur à correspondre directement avec l'Académie.

Dans la séance du 7 octobre 1842, une lettre de M. le consul de France en Égypte annonça à l'Académie que, dans une fouille profonde faite aux environs d'Alexandrie, il avait été découvert de grandes colonnes de granit, des mosaïques et deux statues dont une ressemble à la Vénus de Milo.

Signalons encore en Égypte, d'après la correspondance de M. Fresnel communiquée à l'Académie, quelques-uns des résultats obtenus par ce voyageur pendant l'année 1839. Il a accompli en vingt jours un voyage aux hypogées de Madian. Il en a rapporté une momie et des fragments de vases antiques. Il a reçu de nouveaux renseignements sur les hypogées de Hidja, et l'annonce d'un grand nombre d'inscriptions. Ce voyageur a signalé comme dignes d'être étudiés les quatre points de Hedjt, Mareb, Birzah et Zubar sur l'océan Indien. Les inscriptions de Mareb, découvertes par M. Mackall, sont beaucoup plus anciennes que celles qui ont été publiées par M. Wellsted. Les hypogées de Birzah sont de style égyptien et semblent venir à l'appui de l'opinion émise sur l'ancienne population de l'Égypte.

Dans une incursion aux grottes de Jéthro, M. Fresnel a aussi visité le bois de *Palmetum*, le plus beau de l'Arabie, et au milieu duquel coule un ruisseau dont l'eau excellente va se perdre dans une plaine immense. La haute montagne des Amandiers

est à l'est du bois. Ces lieux ont été vus par M. de Ruppel en 1826. A partir du point appelé le Petit-Dos-d'Ane par les pèlerins, la route quitte le bord de la mer et entre dans la montagne granitique ; mais la chaîne principale reste toujours à l'est de la route. On y trouve des momies et des fragments de vases de marbre et d'albâtre à veines jaunes. Le point culminant de la route porte divers noms, dont l'un signifie la mer aux os, parce que beaucoup de chameaux y laissent les leurs. D'après les dessins de M. Fresnel, il paraît que les grottes de Jéthro sont du même genre que les plus anciennes observées à Pétra. Celles-ci sont réputées iduméennes par M. Fresnel, qui pense que celles de Bed sont madianites, c'est-à-dire fort antérieures à l'établissement des Nabathéens dans l'Arabie Pétrée.

Quant aux grottes de Schouayb, elles sont purement sépulcrales et n'offrent point d'inscriptions. Le style intérieur en est simple et dans le goût des plus anciennes grottes de Pétra. La question est de savoir si ces monuments sont madianites ou nabathéens. Les ruines d'Éboda existent, sous le nom d'Abdeh, entre Gaza et la route du Caire à l'Acabah.

Dans plusieurs des séances de l'Académie et notamment dans celles du 27 octobre 1843, des lettres de M. Fresnel ont entretenu la compagnie de l'existence d'un grand quadrupède inconnu des naturalistes, qui paraît habiter le Berghou, et que des Arabes instruits, qui en donnent des descriptions très-détaillées, veulent rapporter à la Licorne, opinion qui est partagée par M. Fresnel.

Dans la séance du 12 juin 1840, M. Eugène Burnouf, au nom d'une commission, lut un rapport sur les instructions qu'il conviendrait de remettre à M. E. Dulaurier pour son voyage projeté.

A la fin de l'année 1839, l'Académie reçut une lettre de

M. d'Abbadie, concernant les voyages récents en Abyssinie, et particulièrement celui de M. Dufey. Ce voyageur avait fait connaître le pont de Rayta ou Raïda. M. d'Abbadie regarde ce lieu comme le même que Raïdan, ΡΑΕΙΔΑΝ de l'inscription d'Axoum; et il n'adopte ni l'opinion de Salt, qui croit qu'on a voulu mentionner, dans l'inscription, Rhada en Arabie, ni l'idée de Rœdiger, qui veut y reconnaître la forteresse de Raïdan.

M. d'Abbadie a visité la tribu des Bilens qu'il est disposé à identifier avec les Blemmyes. Ces peuples parlent une langue distincte du kasy et du bôdja, qui est l'idiome des Bicharys. Le cours assez mystérieux du Mârab se termine à une journée de Saouâkin, chez les Tokhars; ses eaux ne se mêlent point à celles de l'Albara. M. d'Abbadie conjecture que le pays de *Napata*, cité par Pline, est le même que celui de *Natap*, qui est situé à quinze jours de marche de la mer Rouge.

Le même royaume, l'Abyssinie, a été parcouru, peu de temps après M. d'Abbadie, par M. Lefèvre, qui a transmis des renseignements géographiques sur les montagnes dites de la lune, appelées *Abejegaye* par les Gallas. Après avoir acquis la certitude que l'on peut s'y rendre sans danger, même avec des instruments, un de ses compagnons de voyage est parti pour cette destination, emportant une boussole. Les populations de Naréa et de Caffa comprennent un grand nombre de blancs; la plupart des individus de couleur ont les cheveux lisses, et les déserts de l'ouest sont très-riches en or.

Dans une des séances de juillet 1844, il a été donné lecture de diverses lettres de MM. Férret et Galinier, ingénieurs français, envoyés en Abyssinie, lettres contenant d'intéressants détails sur les ruines antiques trouvées dans ce pays et particulièrement sur celles d'Axoum.

Dans la séance du 24 février 1843, il fut lu une lettre de l'ingénieur Arnaud, chef scientifique de l'expédition envoyée à la recherche des sources du Bahr-el-Abiad, ordonnée par Mohammed-Aly. Cette lettre contient un abrégé du voyage exécuté le long du Nil-Blanc jusqu'aux monts Lokata, au 4e degré de latitude.

Dans la séance du 12 juin 1840, l'Académie entendit la lecture de plusieurs fragments d'une lettre écrite de Marseille à M. Garcin de Tassy par M. le docteur Eusèbe de Salle. Cette lettre contient principalement des observations relatives aux Nubiens, à la langue qu'ils parlent et aux dialectes barberins, appelés Noby et Routana. Le voyageur, pendant son séjour dans la Nubie, a recueilli des vocabulaires peu étendus. Il transmet quelques renseignements sur la culture de l'arabe vulgaire et de l'arabe littéraire dans divers pays qu'il a parcourus.

Citons encore une lettre datée du 17 février 1843, écrite par M. de la Porte, ancien consul de France à Mogador, qui a transmis des détails sur une découverte faite par deux voyageurs allemands, MM. Honeggers et Motter, dans le lieu nommé Macrao, situé à trois journées au midi de Tunis. Cette découverte consiste dans une vaste nécropole renfermant, outre une grande chambre sépulcrale, un nombre considérable de cercueils, bas-reliefs, offrant des inscriptions en langue punique, et dont plusieurs présentent à la fois des légendes puniques et des lettres latines.

Dans la séance du 22 mai 1840, une lettre de M. Billecocq, agent et consul de France à Bucharest, a informé l'Académie que des objets d'antiquités d'or pur, appartenant aux derniers temps de l'empire Byzantin, avaient été trouvés dans la principauté du Danube, et les dessins de ces objets ont été mis

sous les yeux des membres de la Compagnie qui se trouvaient présents.

Nous terminerons cette série de renseignements par quelques détails reçus par l'Académie, relatifs à l'Amérique.

M. Fr. Cathewood et M. Stephen, ministre plénipotentiaire des États-Unis, ont fait, à Quiriga, près de la rivière de Motagua, une découverte importante pour l'archéologie américaine. Ils ont trouvé plusieurs statues, la plupart de grande dimension, représentant des personnages des deux sexes. Elles sont, les unes encore debout, les autres renversées, et la plus grande est haute de 8 vares. Les deux voyageurs ont aussi trouvé une sorte d'obélisque, de 7 vares $\frac{2}{3}$ de hauteur, couvert de signes hiéroglyphiques, un autre de 4 vares, et quelques autres pierres également chargées d'inscriptions.

M. Fr. Stahl, attaché à la légation d'Autriche dans l'Amérique du Nord, a observé des tombeaux nombreux sur la pente du volcan de Carthago; ils diffèrent, par la forme et la matière, de ceux que l'on a visités près du lac de Nicaragua. L'ancienne ville de Nicoya et l'île de Caño abondent en idoles d'or, en images d'oiseaux, de serpents et de tortues, qui se retrouvent aussi dans ces nécropoles, et qui se détruisent chaque jour. Le voyageur s'est occupé de recueillir tous les objets de ce genre qu'il a pu se procurer, et, en même temps, les traditions et les vocabulaires des tribus indiennes.

Rapports semestriels sur les travaux des commissions.

Quoiqu'il n'ait paru aucun volume publié par l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1839, elle n'en a pas moins continué ses travaux avec persévérance et activité. C'est ce que constate le rapport semestriel lu par M. le secrétaire perpétuel dans la séance du 5 juillet, qui expose la situation de chacune des publications entreprises par l'Académie et les

travaux de ses commissions. La table chronologique des diplômes, entreprise par Bréquigny, a été continuée par M. Pardessus, qui en a reproduit et achevé le IV^e^ tome en 1839. Bréquigny n'avait recueilli ces chartes qu'à partir du règne de Clovis en 481 ; il n'avait du moins admis dans sa collection qu'un seul acte antérieur à cette date, le testament de sainte Perpétue, rédigé en 475. La commission des travaux littéraires a pensé qu'il convenait de remonter à l'année 412, époque où, par l'invasion des Visigoths, bientôt suivie de celle des Bourguignons, la Gaule méridionale a cessé d'être province romaine. Cette résolution a permis à l'éditeur, M. Pardessus, de commencer le recueil de ces textes par une série d'anciens documents, si nombreuse, que le testament de sainte Perpétue est devenu, du premier article, le quarante-neuvième ; et qu'une charte de l'an 453, placée par Bréquigny sous le numéro 24, l'a été sous le numéro 137. On a compris dans cette nouvelle édition six cent cinquante pièces, au lieu de trois cent soixante-six seulement, recueillies en 1791. Les prolégomènes de Bréquigny et de la Porte du Theil ont reparu, augmentés des développements que le nouveau plan devait entraîner. A l'époque où ces détails étaient donnés par M. le secrétaire perpétuel, l'impression du volume n'était que commencée.

Le second rapport semestriel lu dans la séance du 27 décembre 1839, mentionne deux volumes qui ont été publiés pendant le deuxième semestre de la même année. Le premier, formant le XI^e^ tome de la collection des mémoires, contient la table alphabétique des matières traitées dans les dix tomes précédents. Le second est la première partie du XII^e^ tome : elle était réservée à l'histoire de l'Académie, et, conformément à ses arrêtés, ne devait paraître qu'après la seconde partie de ce même XII^e^ tome et les deux parties du tome XIII. Cette

portion de volume précède immédiatement celle que nous publions aujourd'hui dans l'ordre des faits et des dates, en ce qui concerne l'histoire de l'Académie.

Le premier rapport semestriel de l'année 1840, lu dans la séance du 3 juillet de la même année, constate que l'Académie, malgré la perte de son secrétaire perpétuel, a publié, pendant le premier semestre de cette même année, deux volumes in-folio.

L'un, de sept cent quarante pages, est le tome XX des Ordonnances des rois de France de la troisième race. Il a été présenté à l'Académie, au nom de M. le marquis de Pastoret, dans la séance du 10 avril. Ce volume renferme les ordonnances rendues par Charles VIII, depuis le 14 mai 1487 jusqu'à la fin du mois de décembre 1497. En tête est une préface où l'éditeur, après avoir fait l'éloge de M. de Pontchartrain, qui le premier a dirigé l'exécution du recueil des ordonnances, analyse les travaux de ses prédécesseurs et donne un sommaire des matières traitées dans les discours préliminaires des dix-neuf premiers volumes. A la fin on trouve plusieurs excellentes tables.

L'autre volume, formant le tome XX des Historiens de France, a été présenté à l'Académie, la veille même de la mort de M. Daunou, en son nom et au nom de son collaborateur, M. Naudet. Ce volume ne contient pas moins de neuf cent douze pages : il renferme, avec une préface des éditeurs, les ouvrages ou les fragments de quatorze auteurs, dont le premier est Geoffroi de Beaulieu, le plus ancien des historiens de saint Louis. Il finit par les douze derniers chapitres du livre de Guillaume de Puy-Laurent, à la suite desquels on trouve cinq tables, l'une géographique, l'autre des noms propres, la troisième historique et chronologique, la quatrième des

mots de la basse latinité, la cinquième des vieux mots français.

Le second semestre de l'année 1840 vit encore paraître deux autres volumes, comme il est dit dans le rapport du secrétaire perpétuel lu le 8 janvier 1841. L'un est la deuxième partie du tome XIV des Mémoires de l'Académie ; il a paru avant cette époque : la première partie, qui devait contenir l'Histoire de l'Académie, ne pouvait être rédigée ni livrée à l'impression qu'après l'achèvement des deux parties du tome XV.

Cette seconde partie du tome XIV contient quatre cent vingt-trois pages, et renferme des mémoires de MM. Creuzer, Dureau de la Malle, Félix Lajard et Raoul-Rochette. Le mémoire du savant académicien d'Heidelberg est intitulé : *Explication d'une inscription romaine inédite, précédée de quelques observations sur les causes et l'origine de l'esclavage chez les anciens en général, et particulièrement chez les Romains.* M. Dureau de la Malle a déposé dans deux mémoires une partie du fruit de ses études sur l'économie politique des siècles passés. L'un de ces mémoires est intitulé : *Examen des causes générales qui, chez les Grecs et les Romains, durent s'opposer au développement de la population et en favoriser l'accroissement dans l'empire Persan.* L'autre est intitulé : *Mémoire sur la population de la France au XIV^e^ siècle.* M. Lajard a aussi consigné dans un grand mémoire une portion de ses longues recherches sur le culte de Mithra. L'intitulé de ce mémoire est : *Sur deux bas-reliefs mithriaques qui ont été découverts en Transylvanie.* M. Raoul-Rochette a donné dans ce volume trois mémoires qui sont la continuation des recherches auxquelles il se livre depuis longtemps pour enrichir la science numismatique. Le premier de ces mémoires est intitulé : *Observations sur le type des monnaies de Colonia, et sur celui de quelques autres médailles de la Grande-Grèce et de la Sicile, relatives au même sujet.* Le second porte pour titre : *Sur les médailles siciliennes de*

Pyrrhus, roi d'Épire, et sur quelques inscriptions du même âge et du même pays. Le dernier mémoire de M. Raoul-Rochette est aussi celui qui termine ce volume ; il en promet plusieurs autres ; il est intitulé : *Essai de numismatique tarentine. Premier mémoire.*

L'autre volume présenté a rapport aux croisades. D'après les conclusions du rapport réimprimé en tête du tome XX des Historiens de la France, l'Académie a entrepris un recueil spécial et complet des historiens des croisades. Ce recueil, destiné à combler une lacune laissée à dessein dans les historiens des Gaules et de la France, plus restreint dans la période de temps qu'il parcourt, embrasse un plus grand espace. L'Orient et l'Occident entrent dans son plan ; il est le complément, non-seulement de la collection académique, mais de tous ces recueils méthodiques d'historiens originaux, entrepris dans toute l'Europe et dont la France a donné, la première, l'exemple et le modèle.

Le volume présenté de ce recueil des Historiens des croisades forme le tome I^er^ des lois; il est intitulé : *Assises de Jérusalem,* ou *Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XII^e^ siècle, dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre.* C'est seulement le tome I^er^ de ces *Assises,* mais il renferme tout ce qui concerne les *Assises de la haute cour.* Ce volume de 742 pages, est l'ouvrage de M. le comte Beugnot. Ce volume, renferme six ouvrages distincts, savoir : 1° le livre de Jean d'Ibelin; 2° celui de Geoffroy le Tort; 3° celui de Jacques d'Ibelin; 4° celui de Philippe de Navarre; 5° la Clef des Assises de la haute cour du royaume de Jérusalem et de Chypre; 6° le Livre au Roi. Ces six ouvrages sont accompagnés d'un commentaire et des variantes de six manuscrits. Le nombre des variantes ou notes philologiques, intéressantes pour l'histoire de la langue, sont souvent au nombre de 60 à

80 par page, et rarement au-dessous de 30. Le commentaire est en partie extrait de celui de la Thaumassière et en partie l'ouvrage de l'éditeur. Les notes qui appartiennent en propre à M. Beugnot se reconnaissent par les citations d'auteurs plus modernes, et quelquefois par celle du texte des *Olim*, autre recueil important, dont l'histoire de nos constitutions et de nos lois est redevable au même savant.

L'introduction aux Assises de la haute cour, que M. Beugnot a placée en tête du volume, occupe 87 pages. L'auteur de cette introduction indique les causes qui donnèrent naissance aux institutions féodales et qui les firent grandir et triompher. Il expose les circonstances particulières où se trouvaient les croisés soumis à ces institutions, et les motifs qui les forcèrent à fixer dans un code de lois une jurisprudence jusque-là variable et incertaine. Il fait connaître l'organisation de la haute cour siégeant à Jérusalem, et comment la justice était rendue dans les provinces. Il montre enfin l'influence qu'exerça sur les codes de la conquête le mélange des peuples conquérants. Il rend compte des manuscrits qu'il a eus à sa disposition, pour la publication des ouvrages contenus dans le volume, et de ce qu'il a fait pour répondre à la confiance de l'Académie, qui l'a chargé de ce grand travail.

Quatre volumes ayant paru dans le cours de l'année 1840, l'on ne doit pas s'étonner si les deux rapports semestriels de 1841, lus par M. le secrétaire perpétuel dans les séances du 2 juillet de la même année et du 14 janvier 1842, ne mentionnent aucun volume présenté. Toutefois, les travaux ont continué avec une grande activité, et aucune des collections particulières n'a éprouvé d'interruption.

La commission des travaux littéraires, qui doit avoir soin de veiller à ce que le zèle de l'Académie pour les publications

scientifiques ne lui fasse pas excéder ses moyens pécuniaires, s'était vue presque dans la nécessité de faire suspendre l'impression des Diplômes, chartes et lois des rois de France de la première race, quand elle a appris par des lettres dont M. le secrétaire perpétuel lui a donné lecture, que l'administration de l'Imprimerie royale, dans son organisation actuelle, se trouvait dans l'impossibilité de continuer l'impression gratuite de ce recueil telle qu'elle avait été prescrite, cependant, par plusieurs ordonnances royales. M. le secrétaire perpétuel a pensé que l'impression d'un recueil d'une si haute importance pour notre histoire ne devait pas être suspendue, et, dans un rapport qu'il a adressé à M. le ministre de l'instruction publique, il a fait connaître les sollicitudes de tous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis 1762, pour cette publication, ainsi que les dépenses qu'elle avait autrefois occasionnées, si supérieures à celles qu'on propose d'y consacrer aujourd'hui. Aucune réponse écrite n'avait encore été faite par M. le ministre à ce rapport déjà ancien; mais les promesses verbales qu'il avait bien voulu faire rassuraient contre ce long retard : l'Académie fit toujours continuer l'impression de ce recueil comme précédemment.

Pour ces travaux, M. le secrétaire perpétuel a plusieurs fois été obligé de demander, au nom de l'Académie, à M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien lui procurer des manuscrits très-rares, et même des livres imprimés qui manquaient à nos collections de Paris, et qui existent dans celles de Munich et du canton de Saint-Gall. La célérité et l'obligeance de M. le ministre, en cette circonstance, et l'empressement que les gouvernements de Bavière et du canton de Saint-Gall ont mis à répondre aux désirs du Gouvernement français, quand ils ont connu l'emploi qui devrait être fait de

ces richesses bibliographiques, sont de nature à s'attirer toute la reconnaissance de l'Académie. Ces obligeantes communications ont fait découvrir plusieurs chartes omises par M. de Bréquigny. Les recherches faites aux Archives du royaume par M. Teulet ont aussi produit, en ce genre, quelques découvertes précieuses.

La grande collection des Ordonnances des rois de France, commencée il y a près de 120 ans (en 1723), approche de sa fin, puisque, d'après le plan adopté, elle ne devait s'étendre que jusqu'à François Ier, et que le XXe volume, qui avait été présenté l'année précédente, contenait le règne de Charles VIII. Mais cette fin devait être difficile et laborieuse. M. le marquis de Pastoret n'avait laissé aucune note ni aucun document quelconque pour la suite de cet ouvrage. Le règne de Charles VIII n'est point complété par le volume XX. En même temps qu'on s'occuperait de la suite, il fallait encore rechercher tous les actes ou ordonnances qui ont pu échapper aux rédacteurs des vingt premiers volumes, afin de former un supplément nécessaire pour compléter ce grand ouvrage. Comme sous l'ancienne monarchie il n'existait pas de Bulletins ou de Recueils des lois comme aujourd'hui; qu'il y avait des lois pour chaque province, et que les lois spéciales n'étaient envoyées qu'aux parlements ou aux cours supérieures de ces provinces, il en était résulté que plusieurs fois les gardes des sceaux avaient transmis des instructions pour faire copier dans les greffes ou les archives des anciens parlements les ordonnances et les lois consignées dans leurs registres.

Il était nécessaire de renouveler une semblable mesure, et d'engager M. le garde des sceaux à s'adresser aux présidents de chaque cour, Paris excepté, pour faire rechercher les ordonnances, lettres patentes, déclarations, édits et autres actes

de l'autorité royale, dont on trouverait trace dans les greffes, ou les anciens registres des cours supérieures que les cours royales ont remplacées.

M. le secrétaire perpétuel a écrit en ce sens, au nom de l'Académie, à M. le garde des sceaux ; ce dernier a bien voulu donner des ordres afin que son administration se concertât, pour les instructions à donner à cet égard, avec l'académicien que l'Académie avait nommé pour la continuation des Ordonnances. Malgré le zèle qu'il mettrait dans l'accomplissement de cette tâche, il pensait que les recherches préalables qui devaient être faites demanderaient beaucoup de temps, et qu'il fallait avoir établi la série des documents des règnes de Louis XII avant de songer à rien mettre sous presse.

Par l'arrêté pris dans la séance du 14 décembre 1838, sur un rapport fait par deux commissions réunies, celle des travaux littéraires et celle des antiquités de la France, l'Académie avait laissé la faculté d'imprimer dans deux séries distinctes de volumes, ou de réunir dans le même volume, ne comportant qu'une seule série, les mémoires qui auraient été lus par divers savants sur différentes matières, et ceux spécialement consacrés aux antiquités de la France, envoyés pour concourir aux médailles que l'Académie décerne tous les ans, ou qui ont été lus dans quelques-unes de ses séances. Dans le but d'obtenir plus promptement un volume imprimé de ces deux espèces de mémoires, on avait décidé qu'ils seraient réunis et ne formeraient qu'une seule et même collection, mélangée, et sans aucun autre ordre que celui de la date de leur admission dans le recueil.

L'impression d'un premier volume avait été poursuivie sur ce plan, et ce volume était parvenu à sa quarante-cinquième feuille.

Mais la commission des antiquités de la France, à qui est confié le soin d'éditer cette portion des mémoires de divers savants, a vu de grands inconvénients à les réunir avec d'autres mémoires étrangers à cette branche d'érudition, et elle a pensé, avec raison, que ces mémoires, ainsi mélangés, perdraient beaucoup de leur valeur: la commission des travaux littéraires a partagé son opinion.

Les deux commissions, délibérant ensemble, ont décidé que les deux espèces de mémoires seraient divisées en deux séries différentes, et ne seraient pas publiées dans les mêmes volumes.

La possibilité de répartir les mémoires déjà imprimés dans deux volumes, sans rien réimprimer, a été démontrée; mais le moyen adopté exigeait un travail préalable de la part de l'académicien qui, dans la commission des antiquités de la France, était chargé d'éditer le volume des mémoires qui concernent ces antiquités. Il y a donc eu nécessité de suspendre momentanément l'impression de ce volume.

Le premier rapport semestriel de 1842, lu dans la séance du 1^er^ juillet de la même année, mentionne la présentation du tome XIV des Notice des manuscrits (seconde partie). Ce volume, de quatre cent cinquante-huit pages in-4°, contient la notice d'un atlas en langage catalan, composé par MM. Buchon et Tastu. Les planches du *fac-simile* de cette carte et leur explication s'y trouvent comprises. On trouve ensuite la notice d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, par M. Séguier de Saint-Brisson, qui contient le commentaire d'Alexandre d'Aphrodisée sur les Topiques d'Aristote; des fragments de Minutianus et du Traité de rhétorique d'Apsine; la notice d'un manuscrit grec de la même bibliothèque, contenant une rédaction inédite des Fables d'Esope, par M. Miller, et celle

d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, relatif à l'histoire de la France méridionale, par MM. Martial et Jules Delpit.

Dans la séance du 13 janvier 1843, M. le secrétaire perpétuel lut son second rapport semestriel pour l'année 1842. Il rappela que la première partie du tome XV^e^ des Mémoires de l'Académie avait été présentée dans la séance du 18 novembre de la même année. Ce volume contient un mémoire de M. Pardessus sur le commerce de la soie chez les anciens, antérieurement au VI^e^ siècle de l'ère chrétienne; de M. Daunou, sur la question de savoir si les anciens philosophes ont considéré le destin comme une force ou comme une puissance intelligente; de M. Champollion jeune, sur les signes employés, par les anciens Égyptiens, à la notation des divisions du temps dans leurs trois systèmes d'écriture; de M. Séguier de Saint-Brisson, sur Miltiade et les auteurs de sa race; de M. Mollevaut, sur la statue de Laocoon, mise en parallèle avec le Laocoon de Virgile; de M. Walckenaer, sur la chronologie des Javanais et sur l'époque de la fondation de Madjapahit; de M. Raoul-Rochette, sur le groupe antique dont le torse du Belvédère faisait partie, précédé de considérations sur l'utilité de l'étude des médailles pour la connaissance de la statuaire antique; de M. Berger de Xivrey, sur une tentative d'insurrection organisée dans le Magne (1612 à 1619) au nom du duc de Nevers, comme héritier des droits des Paléologues; deux mémoires de M. P. Paris, sur le véritable auteur du Songe du Vergier; et enfin un mémoire de M. Natalis de Wailly, sur des fragments de papyrus écrits en latin et déposés au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, au musée du Louvre, et au musée des antiquités de la ville de Leyde.

Après avoir exposé la situation de chacune des publications particulières de l'Académie et, en dernier lieu, de l'impression des textes des *Diplomata, epistolæ, leges, etc.* M. le secrétaire perpétuel ajoutait : « Vous savez, messieurs, que cette collection des Chartes, lettres et lois des deux premières races de nos rois, a été dans la pensée de tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis près d'un siècle. Récemment encore, plusieurs ordonnances royales semblaient avoir pourvu à son exécution; mais ce fut en vain. L'Académie se trouvera dans l'impuissance de publier la suite de ces plus antiques monuments de notre histoire, si une nouvelle décision, ou la confirmation des décisions qui avaient été prises, ne lui fournit pas les moyens de livrer à l'impression les volumes qu'elle aura fait rédiger avec un prodigieux labeur. Une allocation annuelle d'un fonds fixe et déterminé a été demandée en votre nom à M. le ministre de l'instruction publique; cette allocation est infiniment plus modérée que ce qui avait précédemment été jugé nécessaire pour le même objet. Le rapport qui justifie cette demande, dont vous avez adopté les conclusions et ordonné la publication, témoignera toujours, et dans tous les cas, de votre juste sollicitude, et de la continuité de vos efforts pour l'achèvement d'une collection si importante pour l'histoire de notre pays. »

Pendant le premier semestre de l'année 1843, il ne fut présenté aucun volume. Les travaux de l'Académie n'en avaient pas moins marché avec rapidité, comme le constate le rapport lu dans la séance du 7 juillet de cette même année, et M. le secrétaire perpétuel, avec une instance toujours croissante, parlait encore de la nécessité de faire de nouveaux efforts pour surmonter les obstacles que présentait la rédaction de la seconde portion du recueil dont on vient de parler.

Dans la séance du 12 janvier 1844, il lut son rapport sur le dernier semestre de l'année 1843, et présenta la Table des matières contenues dans les tomes XLV à L de l'histoire et des mémoires de l'Académie des belles-lettres, formant le LI^e^ et dernier du recueil de l'ancienne Académie. Il annonça en même temps que la commission des travaux littéraires examinait le projet, qu'il lui avait soumis, de faire rédiger une table de même nature pour les volumes publiés des Notice des manuscrits. Quant à l'impression des mémoires, pour qu'elle n'éprouvât point de retard, on avait fait commencer la deuxième partie du tome XVI avant qu'on eût terminé la deuxième du tome XV, parce que deux mémoires, qui ne pouvaient se séparer, formaient un nombre de feuilles plus grand qu'il n'était nécessaire pour terminer ce volume.

Dans la séance du 12 août de l'année précédente, M. le secrétaire perpétuel avait présenté la première partie du tome XIV des manuscrits (partie orientale) ; ce volume renferme la notice de l'ouvrage persan qui a pour titre Matla-assaadeïn ou madjama-Albahreïn. Le but de M. Quatremère, dans la composition de cette notice, a été de donner une connaissance plus complète, qu'on ne l'a fait jusqu'ici, des règnes importants de Schah-Rokh et d'Abou-Saïd, au moyen d'une narration tirée entièrement des mémoires rédigés par des historiens, que leurs positions mettaient à même d'être parfaitement instruits de tous les événements qu'ils racontent. A l'analyse des récits de ces historiens, à la traduction des passages les plus importants de leurs ouvrages, et aux textes originaux des morceaux qu'il a traduits, M. Quatremère a joint des notices biographiques, des notes philologiques, historiques et géographiques, qui se rapportent à son sujet. Ces notes, qui ont souvent l'étendue de petites dissertations, sont placées au

bas du texte français dans les seize premières feuilles du volume. Pour les autres feuilles, l'auteur a cru devoir rejeter ces notes à la fin du volume, probablement parce que plusieurs avaient trop d'étendue pour pouvoir être insérées dans le volume, de la même manière que les premières. Le tome XV ayant été réservé aux Papyrus de M. Letronne, on avait commencé l'impression des prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, qui devaient former la première partie du tome XVI.

Dans la séance du 18 août, il a été présenté le tome I^er^ de la deuxième série des mémoires qui ont été lus dans les séances ou envoyés par divers savants. Cette série est spécialement consacrée aux Antiquités de la France, et consiste en un choix fait dans les mémoires manuscrits adressés au concours pour les médailles sur nos antiquités nationales. Ce volume contient une introduction de M. Berger de Xivrey, qui a retracé l'origine, l'établissement, les progrès et les principaux résultats des concours ouverts annuellement à ce sujet. Vient ensuite la liste des principaux ouvrages signalés aux distinctions de l'Académie par la commission; puis le mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de la ville de Paris, accompagné d'un grand nombre de planches aussi curieuses qu'instructives, dernier ouvrage de M. Jollois. L'extrait d'un mémoire sur les antiquités de l'abbaye et les églises de Montmartre, par M. Guilhermy; le rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine et d'un passage des actes des Martyrs, par M. Carette; le mémoire sur l'ancien monastère de Saint-Orens, à Auch, par M. du Mège; les recherches sur l'ancienne constitution municipale de Perpignan, par M. Henri; l'essai sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre en Europe, et principalement en France, par M. Lalanne, suivent le mémoire de M. Jollois, et complètent le volume.

Dans cette même séance du 18 août, M. le secrétaire perpétuel a présenté aussi le second volume des historiens des croisades : c'est le tome II et dernier des Assises de Jérusalem, comprenant les assises de la cour des bourgeois, publiées par M. le comte Beugnot. Ce volume contient les deux seuls traités sur le droit coutumier des bourgeois d'Orient, qui nous aient été conservés. L'éditeur a placé dans un appendice divers documents relatifs à la jurisprudence d'outre-mer, pour la plupart inédits, parmi lesquels on doit remarquer un fragment considérable du cartulaire du Saint-Sépulcre, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican. En tête de ce volume, on lit une introduction de l'éditeur, où il s'efforce de dissiper l'obscurité qui entoure l'établissement et l'organisation de la classe bourgeoise dans les colonies chrétiennes de la Syrie, et où il rend compte des manuscrits et des documents qui lui ont servi à fixer le texte de son édition. Ce texte est accompagné de beaucoup de variantes et de notes, la plupart relatives à la jurisprudence, qui l'éclaircissent ou le complètent. Un glossaire, non pas de tous les mots de l'ancien langage qui sont tombés aujourd'hui en désuétude, mais de ceux qui n'étaient pas admis en France au XIII^e^ siècle, ou qui n'y avaient pas la même signification qu'en Syrie ou qu'en Chypre, termine ce volume.

Après avoir annoncé que l'on continuait l'impression des différents recueils destinés aux historiens des croisades, M. le secrétaire perpétuel rappela que, dans la séance du 7 septembre, il avait présenté le tome XX de l'Histoire littéraire de la France. Ce dernier est l'avant-dernier des six qui comprendront nos annales littéraires pendant le XIII^e^ siècle. Parmi les auteurs qui ont écrit en latin, on y distingue Nicolas de Hanapes, patriarche de Jérusalem, par M. Victor le Clerc; Henri

de Gand, le docteur solennel, par M. Lajard; le chroniqueur Baudouin de Ninove, par M. Victor le Clerc; Nicolas Gorran, le confesseur de Philippe-le-Bel, par M. Lajard; et enfin ce grand liturgiste, ce profond jurisconsulte Guillaume Durant, par M. Victor le Clerc. Au nombre des anciens textes de la prose française et des idiomes vulgaires, analysés et jugés, sont deux relations de la prise d'Acre; la vie d'Isabelle de France, sœur de saint Louis; la relation des derniers moments de Jeanne, comtesse d'Alençon, veuve d'un fils de saint Louis; les écrits de Marguerite de Duyn, prieure de la chartreuse de Poletin, par M. Victor le Clerc; et surtout l'examen de la vie et des ouvrages de Philippe de Beaumanoir, l'auteur des coutumes de Beauvoisis, par M. Lajard. Parmi les étrangers dont les travaux se trouvent liés à l'histoire littéraire de la France, on remarque Jean de Parme, Michel Scot, Roger Bacon, qui commencent le volume, et dont M. Daunou est l'auteur; Brunetto Latini, ce célèbre Florentin qui écrivit le plus considérable de ses ouvrages dans la langue du nord de la France, dont la notice est due à M. Fauriel. Parmi les poëtes, les troubadours, et les trouvères les plus remarquables sont : Pierre cardinal et Giraud Riquier, par M. Émeric David; et Jean Bodel, Adam de Halle, Adenès le Roi, et Rutebœuf, par M. Paulin Paris. Le nombre des notices et des articles que renferme ce volume se monte à quatre-vingt-quatorze. Les auteurs ont en outre placé, à la suite de leur avertissement, des notices sur ceux de leurs confrères décédés qui ont contribué à la rédaction des tomes XV à XIX de cette histoire littéraire de la France, à savoir : de MM. Amaury Duval, par M. Paulin Paris; Émeric David, par M. Fauriel; Daunou, par M. Victor le Clerc; et le marquis de Pastoret, par M. Lajard.

Enfin, dans la séance du 22 décembre, il a été présenté le premier volume de l'importante collection intitulée : *Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad reges Gallo-Francicos spectantia*. Ce volume, qui a 675 pages in-folio, contient : 1° les Prolégomènes, composés par MM. de Bréquigny et la Porte Dutheil pour l'édition de 1791, avec des annotations ; 2° les Prolégomènes du nouvel éditeur ; 3° l'Index chronologique de tous les documents relatifs aux rois de la première race, qui doivent former la première partie de ce recueil ; enfin, tous les documents qu'on a pu recueillir à compter de l'année 412 jusqu'à l'année 628. D'après le plan adopté par l'Académie, le 2 avril 1835, M. Pardessus n'a pas pu se borner à réimprimer, en y faisant quelques corrections, le volume du recueil qui fut interrompu par l'effet de la loi du 1er décembre 1790, et dont la partie imprimée, mise en vente en 1791, a été presque entièrement détruite par suite des malheurs de la révolution ; il a dû ajouter, aux documents recueillis par les précédents éditeurs, tous ceux du même genre qu'il pourrait découvrir, ainsi que les lois, les édits, les lettres, émanés des rois de la première race ; les lettres des princes souverains, des papes, des évêques et autres personnages constitués en dignité, qui avaient trait à l'histoire et aux coutumes des Francs, ainsi que les notices des conciles. L'exécution de ce plan a presque doublé le nombre des documents contenus dans l'édition de 1791. Ceux-ci s'élevaient à 373 ; la nouvelle édition en contient 693. Le second volume comprenant les documents de 629 à 752 jusqu'à la fin de la première race, était alors entièrement terminé ; mais il ne pouvait être mis en distribution avant que l'on eût entièrement rédigé et imprimé les tables de noms de personnes, de noms de lieux, des matières principales, des mots barbares, et des auteurs cités.

« Vous voyez, messieurs, par cet exposé, ajoutait M. le secrétaire perpétuel, combien il serait urgent de prendre des mesures pour préparer la collection des documents de la seconde race. D'après votre délibération du 2 août 1835, vous avez décidé que cette partie du recueil si bien commencée, qui présente un bien plus grand nombre de pièces à réunir, serait rédigée par une commission de plusieurs membres de l'Académie, et non confiée à un seul, comme vous l'aviez déterminé par votre délibération du 18 avril 1832.

« Depuis trois ans, l'Académie, par des rapports imprimés, par une députation de son bureau, par des lettres qu'a écrites en son nom le secrétaire perpétuel, n'a cessé de solliciter une allocation de fonds nécessaire et spéciale pour la continuation de ce recueil fondamental pour notre histoire; aucune réponse à vos instances n'a été faite, ni affirmative, ni négative; ce qui vous laisse la faculté d'examiner s'il ne conviendrait pas de les renouveler encore. »

Dans la séance du 5 juillet 1844, M. le secrétaire perpétuel lut son rapport sur les travaux de l'Académie, pendant le premier semestre de cette même année, et en même temps déposa sur le bureau le tome premier de la première série des Mémoires présentés par divers savants à cette académie. Ce volume renferme un mémoire sur les instruments astronomiques des Arabes, accompagné de trente-six planches, par M. L. Amédée Sédillot; deux mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge, relativement aux variations des valeurs monétaires, et du pouvoir commercial de l'argent, par M. C. Leber; un mémoire sur le *pilima,* ou espèce de feutre, dont les anciens se servaient pour la confection de leurs armes défensives, retrouvé et proposé pour l'usage des armées modernes, par M. André Papadopoulo-Vretos; un premier mémoire

de M. L. Dessalles, sur le Trésor des Chartes, sa création, ses gardes et leurs travaux, depuis l'origine jusqu'en 1582.

On se rappelle que ce nouveau recueil de mémoires présentés par divers savants a été commencé par les ordres de l'Académie, et en vertu d'une de ses délibérations en date du 14 décembre 1838; que ce recueil se divise en deux séries, l'une, des mémoires présentés à la compagnie par divers savants sur divers sujets d'érudition; l'autre, des mémoires uniquement consacrés à l'histoire ou aux antiquités de la France.

La commission des travaux littéraires est chargée de désigner les mémoires qui doivent entrer dans la première série; et la commission des antiquités de la France, ceux qui doivent composer la seconde série. Mais il y a cette différence dans le travail de ces deux commissions, relativement aux mémoires qui sont à répartir dans ces deux séries, que la commission des antiquités de la France a tous les mémoires envoyés depuis la fondation du concours qui a nécessité sa formation, et, de plus, tous ceux qui, chaque année, sont envoyés pour le même concours. Cette commission possédait donc une très-grande abondance de matériaux pour la continuation de la seconde série du recueil, tandis qu'au contraire la commission des travaux littéraires ne devait avoir jamais qu'un très-petit nombre de mémoires à choisir, pour former la première série, parce qu'un très-petit nombre de ce genre de mémoires est présenté.

Aussi, dans son rapport précédent, M. le secrétaire perpétuel avait informé l'Académie que, quoique le premier volume de la deuxième série du recueil fût déjà publié, l'impression du premier volume de la première série, commencé depuis longtemps, était suspendue faute de copie.

Pourtant la différence observée entre les deux natures de

mémoires, la disette des uns et l'abondance des autres, n'était pas la seule cause qui mettait obstacle au désir de la commission littéraire pour continuer ce recueil : il en était une autre plus forte encore, qui n'existait pas pour la commission des antiquités de la France, et qui, si on n'y avait pourvu, devait faire que la première série du recueil n'aurait pu être continuée qu'avec une extrême lenteur.

Pour que les mémoires que doit choisir la commission des antiquités de la France soient renvoyés à son examen, il suffit qu'ils aient été présentés pour concourir aux trois médailles que l'Académie décerne tous les ans, d'après le rapport qui lui est fait par cette commission; ces mémoires sont donc remis, à mesure qu'ils arrivent, à la disposition de cette commission. Il n'en était pas de même de ceux qui doivent composer la première série du recueil; ceux-là, aux termes de la délibération du 14 décembre 1838, ne pouvaient être renvoyés à la commission des travaux littéraires, qu'après avoir été lus à l'Académie dans une de ses séances, et avoir été soumis aux observations critiques des membres de la Compagnie. Il en résultait que quelques mémoires qui avaient été présentés pour cette première série, jugés dignes par le bureau d'être choisis par la commission des travaux littéraires, n'avaient pu lui être remis, parce qu'on n'avait pas eu le temps d'en entendre la lecture; et que l'Imprimerie royale manquait de copie pour ce recueil : sa continuation semblait donc ajournée indéfiniment.

« Je sais bien, messieurs, ajouta M. le secrétaire perpétuel, que cet état de choses tient à l'activité de vos propres travaux, qui n'a jamais été plus grande; à l'importance des communications urgentes qui vous sont faites, lesquelles remplissent tellement vos séances, qu'elles ne suffisent pas pour entendre

les mémoires de ceux de vos membres qui demandent à en lire. Ceux-ci, sans nul doute, ont toujours droit à la préférence; vous devez vous occuper de la publication de vos mémoires avant de vous dévouer à la publication de ceux des autres savants. Mais, enfin, comme vous avez décidé la formation de ce recueil, ne pourriez-vous pas tout concilier, en décidant qu'il serait accordé dans les premières séances de chaque mois, un tour de lecture aux mémoires présentés par divers savants sur divers sujets d'érudition? C'est là une proposition que j'aurai l'honneur, messieurs, de vous faire dans la première séance particulière qui suivra votre séance publique. Aucune lecture, aucune discussion étrangère à cette dernière séance ne peut trouver place qu'après cette époque. »

Situation des publications de l'Académie.

Lorsque M. le secrétaire perpétuel lisait ce dernier rapport semestriel, la situation de chacune des publications de l'Académie était ainsi qu'il suit :

Mémoires. Trente-huit feuilles tirées de la deuxième partie du tome XV, et cinq et demie prêtes à l'être; douze feuilles tirées de la deuxième partie du tome XVI et treize en épreuves.

Notices des manuscrits. Soixante-six feuilles tirées de la première partie du tome XVI et quelques autres en épreuves; en composition plusieurs feuilles de la deuxième partie.

Mémoires présentés à l'Académie par divers savants, sur différents sujets d'érudition. Un volume avait été publié, et cinq feuilles du second étaient prêtes à tirer.

Mémoires présentés par divers savants sur les antiquités de la France. Un volume avait été publié, et l'on préparait les matériaux d'un second.

Histoire littéraire de la France. Le vingtième volume avait été

publié dans l'année par la commission, qui tenait toujours très-exactement ses longues et laborieuses séances, pour préparer les matériaux du vingt et unième volume.

Historiens occidentaux des croisades. Le tome I[er] était terminé; la révision de la carte et de l'index géographique étaient la seule cause qui retardait la publication de ce volume.

Historiens grecs des croisades. Deux feuilles tirées, quatre en épreuves, deux en composition, et l'Imprimerie royale avait entre les mains de la copie pour quinze feuilles.

Historiens orientaux des croisades. L'impression, longtemps suspendue, avait été reprise récemment; six feuilles étaient en épreuves. M. Reynaud travaillait sur un manuscrit unique de la Bibliothèque royale, qui avait servi à dom Berthereau; mais il a cru devoir donner plus d'étendue que ce dernier à ses extraits, pour mieux atteindre le but qu'on se propose dans cette collection; ce qui rendait ce travail plus long et plus difficile, mais lui donnait plus d'exactitude et plus d'importance.

Assises de Jérusalem. Les deux volumes avaient paru, et cet ouvrage était complet.

Historiens des Gaules et de la France. Le tiers de la copie du vingt et unième volume était déjà préparé pour l'impression.

Table chronologique des documents imprimés relatifs à l'histoire de France. Cent quarante-deux feuilles du tome V tirées, et les huit feuilles en épreuve qui ne contenaient que les *indices*. Le manuscrit du tome VI de cet ouvrage était achevé, et une partie avait été remise à l'Imprimerie royale.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges. L'impression du tome II était presque entièrement terminée, il y avait cent huit feuilles tirées et six en épreuves.

Ordonnances des rois de France de la troisième race. Vingt-quatre feuilles tirées, six bonnes à tirer, huit en épreuves, deux en composition, et l'Imprimerie royale avait de la copie pour huit feuilles.

Table chronologique de la collection entière des ordonnances des rois de France. Cent quarante-deux feuilles tirées et huit en épreuves. Comme la copie de cette table consiste en bulletins faciles à mêler ou à égarer, le rédacteur ne pouvait livrer cette copie que par petites portions, et la portion qui concerne le règne de Louis XII ne pourra être rédigée qu'à mesure qu'on imprimera le vingt et unième tome des ordonnances.

Inscriptions et médailles composées par l'Académie.

Nous allons faire connaître les inscriptions et les légendes des médailles composées par l'Académie, sur la demande des autorités publiques, dans l'intervalle de temps que comprend cette histoire.

En 1839, M. le ministre des travaux publics a invité l'Académie à abréger l'inscription du monument de juillet, composée par elle en 1834, l'espace destiné à la recevoir sur l'une des faces du piedestal de la colonne n'ayant pas assez d'étendue pour la contenir tout entière. L'Académie a modifié ainsi cette inscription :

À LA GLOIRE
DES CITOYENS FRANÇAIS
QUI S'ARMÈRENT ET COMBATTIRENT,
POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES,
DANS LES MÉMORABLES JOURNÉES
DES 27, 28, 29 JUILLET 1830.

En 1840, M. le ministre de l'intérieur a demandé une inscription pour l'une des faces du piedestal de la statue qui

devait être érigée au colonel Combes, tué sur la brèche de Constantine. L'Académie a rédigé l'inscription suivante :

À LA MÉMOIRE
DE ..... COMBES, COLONEL DU XLVII RÉGIMENT,
QUI MONTA SUR LA BRÈCHE DE CONSTANTINE,
À LA TÊTE DE LA SECONDE COLONNE D'ASSAUT,
CONTINUA DE COMBATTRE ET D'ANIMER SES SOLDATS,
QUOIQUE BLESSÉ MORTELLEMENT,
ET MOURUT APRÈS LA VICTOIRE,
ADMIRÉ DE TOUTE L'ARMÉE.

CETTE STATUE
EST ÉRIGÉE DANS SA VILLE NATALE,
ET SOUS LA BASE SON CŒUR A ÉTÉ DÉPOSÉ
PAR L'ORDRE
DE LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS.

D'après la demande de M. le ministre des travaux publics, l'Académie a composé une inscription en vers pour la fausse baie du portail de l'église de Saint-Denis.

SACRORUM. ASSERTOR. RECIDIVIS. TEMPLA. RUINIS
HÆC. INSTAURARI. NAPOLEO. VOLUIT
SED. QUAE. RESTITUIT. NON. CONDITUR. IPSE. SEPULCHRIS
EXILIO. ANTE. JACENS. QUUM. PERAGATUR. OPUS
SUCCESSERE. OPERI. REGES. IDEM. EXITUS. ILLIS
AT. QUI. PERFICERET. COEPTA. PHILIPPUS. ERAT

Appelée par M. le ministre de l'intérieur à coopérer à la

médaille du baptême de monseigneur le comte de Paris, l'Académie a proposé :

Pour la légende :

COMES. PARISIENSIS. SACRO. LAVACRO. ABLUTUS

Et pour l'exergue :

II. MAII. M. DCCC. XLI.

La prise de Saint-Jean d'Ulloa est le sujet d'une médaille dont le dessin a été communiqué en 1840 à l'Académie. Ce sujet représente la figure du fort, celle d'un vaisseau, et une victoire tenant d'une main un foudre éteint, et de l'autre un drapeau qu'elle s'apprête à planter sur les murs. L'Académie, après avoir approuvé le projet de l'artiste, a proposé,

Pour la légende :

JVS. GENTIVM. ARMIS. GALLICIS. VINDICATVM

Et pour l'exergue :

CASTELLO. S. JOANNIS. DE. VLVA
EXPUGNATO. D. XXVII. NOV.
M. DCCC. XXXVIII.

En 1841, l'Académie a composé l'inscription demandée par M. le président de la république Équatorienne. Cette inscription devait être gravée sur les deux pyramides érigées autrefois par la Condamine, renversées depuis, et relevées par

l'ordre et par les soins du président Roca Fuerte. Voici la rédaction adoptée par l'Académie :

GEMINAM. PYRAMIDEM
MONUMENTUM. DOCTRINÆ. SIMUL. ET. GRANDE. ADJUMENTUM
OLIM. INJURIA. TEMPORUM. EVERSAM
VINCENTIUS. ROCAFUERTE
REIPUBLICÆ. ÆQUATORIALIS. PRÆSES
RESTITUI
GLORIOSÆQ. INSTAURATIONIS. LITERIS. CONSIGNANDÆ
ANNUENTE. CONSORTIUM
LUDOVICO. PHILIPPO. I. REGE. FRANCORUM
ORNARI. CONJUNCTIS. UTRIUSQ. GENTIS. INSIGNIBUS
JUSSIT. CURAVIT

ANNO. M. DCCC. XXXVII.

Une médaille ayant été frappée à l'occasion de l'achèvement des monuments publics, l'Académie a composé l'exergue suivante :

PERPETUÆ.
PACIS. MUNERE.

M. le ministre de l'instruction publique ayant demandé une inscription pour la chapelle que le roi a fait ériger à la mémoire de saint Louis dans la régence de Tunis, à l'endroit même où mourut le saint roi, l'Académie a composé cette inscription :

CHAPELLE S^T LOUIS.
LOUIS PHILIPPE I^er, ROI DES FRANÇAIS, A ÉRIGÉ CE MONUMENT
OÙ EXPIRA LE ROI S^T LOUIS SON AÏEUL.
M DCCC XLI.

M. le préfet du Pas-de-Calais se proposait de faire graver une inscription sur le parapet de la jetée du port de Calais où Sa Majesté, ainsi qu'une partie de la famille royale, ont trouvé un refuge contre la tempête qui, dans la journée du 17 août 1840, a assailli le bâtiment à vapeur *le Véloce*. Après avoir examiné cette inscription, qui lui avait été transmise par M. le ministre des travaux publics, l'Académie a jugé à propos de la modifier ainsi :

JETÉE LOUIS-PHILIPPE.
S. M. LOUIS-PHILIPPE,
LL. AA. RR. LE DUC ET LA DUCHESSE DE NEMOURS,
LE DUC D'AUMALE, LE DUC DE MONTPENSIER,
LA PRINCESSE CLÉMENTINE ET MADAME ADÉLAÏDE, SŒUR DU ROI,
SURPRIS PAR LA TEMPÊTE
PENDANT LE TRAJET DU TRÉPORT À BOULOGNE
SUR LE NAVIRE *LE VÉLOCE*,
SONT VENUS DÉBARQUER À CETTE JETÉE
LE 17 AOÛT M DCCC XL.

Quant à la médaille des fortifications de Paris, l'Académie a proposé,

Pour la légende :

SECURITAS. PUBLICA

Et pour l'exergue :

LUTETIA. MUNITIONIBUS. CINCTA
M. DCCC. XLI.

En 1842, M. le ministre des travaux publics écrivit à l'Académie pour lui exposer la nécessité de faire disparaître l'inscription gravée en 1829 sur l'arc de triomphe de l'Étoile, et la pria de vouloir bien s'occuper de la rédaction d'une inscrip-

tion qui rappelât la destination de ce monument, l'époque de son commencement et celle de sa fin. L'Académie a composé l'inscription suivante :

À LA MÉMOIRE DES GUERRIERS
QUI DÉFENDIRENT HÉROÏQUEMENT LA PATRIE
ET AGRANDIRENT SA PUISSANCE ET SON NOM PAR LEURS VICTOIRES
EN COMBATTANT SOUS LE DRAPEAU TRICOLORE.
CE MONUMENT,
COMMENCÉ PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON,
ACHEVÉ PAR LOUIS-PHILLIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS,
EST CONSACRÉ DE NOUVEAU À SA DESTINATION PREMIÈRE.
L'AN M DCCC XLII.

L'Académie a composé aussi, pour le monument élevé au général Championnet, sur la place publique de Valence, les inscriptions qui avaient été demandées par M. le maire et messieurs les membres du conseil municipal de cette ville :

Première face :

JEAN-ÉTIENNE CHAMPIONNET,
NÉ À VALENCE LE 24 MAI 1762,
MORT À ANTIBES LE 9 JANVIER 1800.

GÉNÉRAL EN CHEF
DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ITALIE;
VAINQUEUR SUR LES BORDS DU TIBRE, DU GARIGLIANO, DU VULTURNE,
IL SOUMIT LA VILLE DE NAPLES EN 1799
ET RESTA PUR
AU MILIEU DES SÉDUCTIONS DE LA CONQUÊTE.

AU GÉNÉRAL SORTI DES RANGS DU PEUPLE,
HOMMAGE PUBLIC DE SA VILLE NATALE.

Deuxième face :

BORGHETTO
TORNI
OTRICOLI
CASTELFORTE
CAPOUE
NAPLES.

Troisième face :

SOUS LE RÈGNE
DE LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS,
CE MONUMENT
A ÉTÉ ÉLEVÉ
AUX APPLAUDISSEMENTS DU PEUPLE
SOUS LES AUSPICES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALENCE,
PAR LES SOINS D'UNE COMMISSION,
AUX FRAIS DES CITOYENS
AMIS DE LEUR PAYS.

Quatrième face :

FLEURUS
COLOGNE
ALDENHOVEN
KOSTHEIM
STROMBERG
WURTZBOURG.

Pour la médaille commémorative de l'érection de la co-

lonne de la grande armée à Boulogne, l'Académie a proposé,

Pour la légende :

GLORIA. EXERCITUS. MAXIMI

Et pour l'exergue :

D. XV. AUG. A. M. DCCC. XLI.

L'académie a coopéré aussi aux deux médailles pour la translation des restes de Napoléon de Sainte-Hélène à Paris. Première médaille, en mémoire de la translation;

Légende:

CINERES. NEAPOLIONIS. IN. PATRIAM. RELATI

Exergue:

D. XXX. NOV. M. DCCC. XL.

Seconde médaille, pour le souvenir des funérailles;

Légende:

RELIQUIIS. RECEPTIS
NEAPOLIONIS. FUNUS. TRIUMPHALE
D. XV. DEC. M. DCCC. XL.

Exergue:

CINERES. CONDITI
D. XV. DEC. M. DCCC. XL.

En 1843, l'Académie a reçu le dessin pour la médaille commémorative du rétablissement de la statue de Napoléon

sur la colonne de la place Vendôme. Elle a vu avec regret que le champ de la médaille était tellement rempli par les figures, qu'il ne restait point du tout de place pour l'exergue et qu'il n'y en avait que très-peu pour la légende. Elle a donc été réduite à proposer seulement :

Au-dessus de la figure, à gauche : ITERUM

Au-dessus de la figure, à droite : STETIT

Sous les pieds, à gauche : D. XXVIII. JUL.

Sous les pieds, à droite : A. M. DCCC. XXXIII.

Durant le premier semestre de l'année 1844, l'Académie n'a reçu aucune demande d'inscriptions ni de légendes de médailles de la part du Gouvernement. En mentionnant cette circonstance dans son rapport semestriel, M. le secrétaire perpétuel ajoutait : « Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'aussitôt mon entrée en fonction, comme secrétaire perpétuel, j'ai cru seconder les vues de l'Académie, en écrivant à M. le ministre de l'intérieur, afin de lui représenter combien il était désirable, pour la dignité des arts et de ceux qui dirigent les travaux publics, qu'il ne fût point dérogé aux lois et règlements qui déterminent les rapports de l'Institut national et de l'administration publique. J'ai rappelé à Son Excellence les devoirs imposés par ces lois et règlements à l'Académie des belles-lettres, laquelle s'était toujours empressée de les remplir.

« Ces lois et règlements sont :

« La loi du 15 germinal an IV, contenant le règlement de

l'Institut national des sciences et arts, qui stipule que l'Institut national continuera les travaux commencés par les Académies, qui avaient été détruites, et notamment ceux de l'Académie des belles-lettres, nommée par l'article 15; le décret de Napoléon du 25 juin 1806, qui charge la classe d'histoire et de littérature ancienne de rédiger les inscriptions pour les monuments publics, et de proposer des sujets et légendes de médailles; les articles 12 et 13 de l'ordonnance du roi du 8 juin 1816, relatifs à la monnaie des médailles, qui stipulent que les sujets de médailles donnés par le ministre secrétaire d'État de la maison du roi, seront par lui immédiatement transmis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à qui seule (je transcris l'ordonnance) appartient d'en composer les types et les inscriptions.

« Ces lois, règlements et ordonnances n'ont jamais été révoqués, et, au contraire, ils ont été confirmés par des stipulations indirectes contenues dans d'autres règlements et d'autres ordonnances qu'il est inutile de rappeler.

« Une lettre de M. le ministre de l'intérieur, en date du 12 août 1840, avait informé le secrétaire perpétuel de l'Académie que des ordres avaient été donnés pour que chaque médaille commandée par son administration fût soumise à l'examen de l'Académie, afin que celle-ci pût communiquer ses observations avant qu'on commençât la gravure de ces médailles.

« La lettre que Son Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 30 août 1842, répondant à une de celles que j'avais pris la liberté de lui écrire, exprime le regret qu'au sujet de la médaille pour les funérailles de Napoléon, on se soit écarté de la disposition rappelée dans la lettre précitée, et manifeste l'intention d'en assurer l'exécution.

« Je dois faire observer que le retour aux anciens usages est, sous ce rapport, bien plutôt un objet d'intérêt public que de l'intérêt particulier de l'Académie, et que c'est pour cette raison là même, messieurs, que vous vous en êtes plusieurs fois préoccupés. C'est pourquoi, il est du devoir de votre secrétaire perpétuel de s'en préoccuper aussi, et de persuader à ceux qui sont chargés de l'exécution des ordres de MM. les ministres, dont les intentions ne sauraient être douteuses, que l'Académie, en ceci, n'a d'autre désir que de se rendre utile à l'administration publique, sans entraver ni retarder sa marche. Votre secrétaire perpétuel espère qu'il y parviendra. »

Diverses demandes faites à l'Académie.

La composition des inscriptions et des légendes de médailles n'a pas été le seul objet des demandes faites par l'autorité publique; il en est d'autres auxquelles l'Académie a dû satisfaire; il est aussi des questions auxquelles il lui a fallu répondre.

Restauration de l'église Saint-Denis.

Le 12 novembre 1841, il fut donné lecture d'une lettre de M. le ministre des travaux publics, qui demandait que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'accord avec l'Académie des beaux-arts, examinât les allégations contenues dans un rapport de la commission des travaux historiques sur la restauration de l'église de Saint-Denis, rapport transmis par M. le ministre de l'intérieur à son collègue, et dont extrait était joint à la lettre dont il vient d'être fait mention. M. le ministre des travaux publics désire que, lorsque cet examen aura eu lieu, le résultat lui en soit transmis.

L'Académie, après une courte délibération, décida qu'il serait nommé, pour examiner les allégations contenues dans ce rapport, une commission égale en nombre à celle qu'avait déjà

nommée l'Académie des beaux-arts, pour le même objet, et que les membres de cette commission agiraient d'accord avec ceux que l'Académie des beaux-arts a choisis.

Dans la séance du 19 novembre, M. Raoul Rochette, au nom de la commission nommée dans la précédente séance pour l'examen du rapport concernant la restauration de l'église de Saint-Denis, annonça à l'Académie que cette commission, réunie à celle des beaux-arts, avait décidé qu'elle ne commencerait l'examen qui lui était demandé que lorsqu'elle connaîtrait les réponses que l'architecte chargé de la restauration de l'église de Saint-Denis opposait au rapport, et qu'elle désirait que les secrétaires perpétuels des deux académies demandassent à M. le ministre de vouloir bien communiquer le rapport entier à cet architecte, et faire en sorte que les réponses qu'il pourrait y faire fussent transmises à l'Académie. On décida qu'il serait écrit, conformément au désir de la commission, à M. le ministre des travaux publics.

Dans la séance du 8 avril, au nom de la commission mixte nommée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et par l'Académie des beaux-arts, M. Berger de Xivrey fit une lecture sur le rapport envoyé par M. le ministre de l'intérieur à M. le ministre des travaux publics, relatif aux réparations de l'église de Saint-Denis, et transmis ensuite aux deux académies pour être soumis à leur examen. L'Académie approuva les conclusions de ce travail de la commission, et décida qu'il en serait envoyé copie à M. le ministre des travaux publics.

Rapports sur la propriété littéraire.

En février 1843, M. Monmerqué a donné lecture du rapport de la commission nommée dans la séance précédente, pour répondre à l'invitation faite à l'Académie par M. de La-

martine, président de la commission de la Chambre des députés chargée de l'examen du projet de loi sur la propriété littéraire, à l'effet de lui adresser les observations ou communications que l'Académie aurait eues à faire sur ce projet. (La commission était composée de MM. Pardessus et Monmerqué.)

Après cette lecture, un membre présenta diverses observations sur ce rapport; il signala quelques omissions et demanda aussi qu'il y fût fait quelques suppressions ou modifications. Un des membres de la commission répondit à quelques-unes des observations qui avaient été faites, et convint de la justesse de quelques autres. Après une discussion approfondie, l'Académie décida que le rapport recevrait les modifications qui avaient été jugées utiles, et serait transmis, vu l'urgence et sans nouvelle lecture, à la commission de la Chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi.

Rapport sur la traduction arabe des quatre Évangiles.

Dans la séance du 7 juillet 1843, il fut donné lecture d'une lettre de M. le président du conseil, ministre secrétaire d'état au département de la guerre, qui transmetait à l'Académie une traduction en arabe des quatre Évangiles, destinée à être publiée et distribuée aux populations musulmanes en Algérie. M. le ministre désirait, avant de la faire imprimer, que cette traduction fût soumise à l'examen de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et connaître l'opinion de la compagnie sur le mérite et l'exactitude de cette traduction.

L'Académie nomma M. Quatremère et M. Reinaud pour examiner ce manuscrit et lui faire un rapport à ce sujet.

Dans la séance du 17 novembre de la même année, le rapport suivant fut lu à l'Académie :

« L'Orient ayant été le berceau du christianisme, et cette

religion s'étant répandue plus ou moins rapidement dans les contrées qui forment cette vaste partie du globe, on conçoit aisément que les livres où sont contenues les doctrines de l'Évangile ont dû être de bonne heure traduits dans les différents idiomes de ces provinces reculées. La langue arabe, qui est sans contredit le plus important comme le plus étendu de ces idiomes; qui a, depuis les premiers siècles de notre ère, été parlée par un grand nombre de chrétiens, ne pouvait manquer de reproduire les monuments qui font la base de notre foi. Aussi existe-t-il plusieurs versions arabes, tant des Évangiles que de tous les livres du Nouveau Testament.

« Depuis l'époque où les études orientales commencèrent à fleurir en Europe, où tout ce qui concernait l'histoire et les doctrines bibliques attirait d'une manière spéciale l'attention des savants, formait l'objet habituel de leur travaux, de leurs constantes investigations, les différentes versions des livres du Nouveau Testament furent recherchées, tirées des manuscrits et livrées à l'impression. La traduction arabe des quatre évangiles fut publiée pour la première fois à Rome, par l'imprimerie des Médicis, en 1691, puis reproduite par les typographies d'Alep et du Mont-Liban.

« Une traduction complète du nouveau testament a été donnée par Erpenius, à Leyde, en 1616, et insérée dans le recueil des Bibles polyglottes, puis reproduite à Londres en 1727, à Newcastle en 1811, etc. Ces versions, comme on peut croire, ne sont pas complétement identiques, et présentent entre elles des différences. Mais ces variantes ne portent que sur des mots, des locutions, et n'affectent en aucune manière le sens. Et, en effet, lorsqu'il s'agit des livres sur lesquels repose le fondement de la religion, il n'est pas permis de s'écarter des explications qui ont été consacrées par la tradition des

églises. Et d'ailleurs, les Évangiles surtout, ayant été écrits dans un style extrêmement simple, tout y est clair, évident, et ne peut prêter matière à des interprétations contradictoires, un tant soit peu divergentes.

« La traduction arabe des quatre Évangiles qui vient d'être soumise au jugement de l'Académie par M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil des ministres, ne saurait, ainsi qu'on doit s'y attendre, s'écarter beaucoup des versions publiées jusqu'à ce moment. Mais, en l'examinant avec soin, nous sommes convaincus qu'elle reproduit le texte avec une extrême fidélité, et qu'elle est écrite d'un style clair et pur. En outre, le manuscrit est un modèle d'exactitude. Ainsi que l'attestent les suscriptions qui se trouvent en tête, et, en particulier, celles d'Agapius, archevêque de Beirout et de Djoubail; de Jousouf Alkhasin, métropolitain de Damas, l'exemplaire a été copié par une main habile, collationné et revu avec le plus grand soin. Il pourra donc sans inconvénient être livré à l'impression. Si M. le ministre, ainsi qu'il l'annonce, se propose de publier une édition des quatre Évangiles en langue arabe, afin d'en répandre des exemplaires parmi les chrétiens de l'Asie et de l'Afrique, nous croyons qu'il peut, avec toute confiance, adopter le texte qui est sous nos yeux. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce noble projet, qui a pour but de faire mieux connaître, mieux apprécier les monuments de notre foi, en les propageant parmi des populations que leur pauvreté et le défaut de livres retiennent dans une ignorance peu compatible avec le véritable esprit du christianisme.

« On sait que le dialecte arabe qui se parle en Syrie et en Égypte n'est pas tout à fait le même que celui qui est usité dans les régences barbares et à Maroc. Mais ici on trouve un

style à la fois simple et correct, qui sera également accessible aux classes lettrées des diverses provinces musulmanes.

« Mais il se présente une question plus grave. Certaines lettres de l'alphabet arabe sont disposées d'une manière différente en Égypte et en Syrie, d'une part, et de l'autre en Afrique. Si M. le ministre se décide à faire imprimer ce manuscrit, quel est le système qu'il convient d'adopter? Il a paru à la commission que le système africain devait, du moins en cette occasion, obtenir la préférence. Déjà, comme on l'a vu, il existe plusieurs éditions imprimées des quatre Évangiles en arabe, et toutes ces éditions sont conformes au système oriental. D'un autre côté, la France, depuis qu'elle est maîtresse de l'Algérie, a le plus grand intérêt à répandre nos croyances, non-seulement dans ses possessions actuelles, mais encore dans les régions voisines. Et quand même une édition de nos livres saints, répandue parmi les nomades, n'attirerait pas les populations à la foi du Christ, il est à croire que ce serait un moyen d'affaiblir leurs préventions contre la civilisation européenne en général. »

Ce rapport, approuvé par l'Académie, fut transmis à M. le président du conseil, ministre secrétaire d'État au département de la guerre.

Mais une autre question dont l'Académie fut spécialement investie par l'autorité publique occasionna dans son sein, et hors de son sein, de plus longs débats.

Rapports sur la boîte découverte à la Sainte-Chapelle et qu'on présumait renfermer le cœur de saint Louis.

Le 15 mai 1843, en fouillant le pavé de l'abside de la Sainte-Chapelle, pour la réédification du jubé et du maître-autel, on découvrit une boîte renfermant des débris qui offraient toutes les apparences d'un cœur humain. On sait que cet admirable monument de l'art du XIII^e^ siècle avait été fondé

par saint Louis. Cette circonstance, et la place occupée par la boîte, firent naître la pensée qu'elle pourrait bien renfermer une précieuse relique, le cœur du pieux fondateur.

En consultant les souvenirs de la Sainte-Chapelle, on reconnut que ces objets avaient déjà été découverts en 1803, et qu'ils consistaient alors en une boîte de plomb contenant une autre boîte d'étain, dans laquelle se trouvait renfermé un objet ayant l'apparence d'un cœur humain enveloppé d'une toile.

Par divers motifs, la découverte de ce cœur, faite en 1803, ne fut pas ébruitée. On remplaça la boîte en plomb par une autre boîte en ferblanc, et, après y avoir enfermé tous les débris, on remit celle-ci sous une dalle du nouveau pavage de la Sainte-Chapelle.

Lorsqu'on la découvrit de nouveau, plusieurs membres du comité des beaux-arts institué près de M. le ministre de l'intérieur en firent l'objet d'une communication dans le sein de ce comité. M. Letronne ayant été consulté, en sa qualité de garde général des archives du royaume, publia, dans le Moniteur du 24 mai, un rapport à M. le ministre des travaux publics sur la découverte faite à la Sainte-Chapelle d'un cœur placé au centre de l'abside de la chapelle haute. Dans ce rapport, qui fut distribué à l'Académie dans la séance du 2 juin, M. Letronne a exposé les raisons qui lui faisaient croire :

1° Que le cœur de saint Louis n'avait point été rapporté en France, et qu'il devait faire partie des reliques déposées dans l'église de Monréale, près Palerme;

2° Que, dans le cas même où ce cœur aurait été rapporté en France, il n'avait point été déposé à la Sainte-Chapelle.

Dans la séance suivante, celle du 9 juin, M. le Prevost offrit à l'Académie sa lettre au rédacteur du Moniteur universel,

au sujet du cœur trouvé à la Sainte-Chapelle. Le but de cette lettre était d'établir, contrairement à l'opinion de M. Letronne, que la boîte trouvée à la Sainte-Chapelle renfermait réellement le cœur de saint Louis. De nouvelles observations furent publiées successivement par les deux académiciens. Dans une troisième lettre, distribuée à l'Académie dans la séance du 30 juin, M. le Prevost admettait que le cœur avait été d'abord déposé en Sicile; mais il pensait que, dans le XIV^e^ siècle, il avait fait l'objet d'un échange avec la France. Puis, afin de faire cesser les doutes qui pouvaient exister dans beaucoup d'esprits, il demanda publiquement qu'on suspendît tout jugement jusqu'après une enquête approfondie des faits et une vérification authentique et contradictoire de ce qui existait à Monréale des restes de saint Louis.

A cet effet, M. le ministre des travaux publics pria M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien faire prendre, par les agents diplomatiques de France en Sicile, tous les renseignements propres à faire connaître si les parties du corps de saint Louis cédées en 1270 à Charles d'Anjou, et déposées dans l'église de Monréale, contenaient le cœur du saint roi. M. le ministre des affaires étrangères chargea alors M. l'ambassadeur du roi à Naples de provoquer une enquête.

M. le duc de Serradifalco, qui avait été passer quelques jours à Naples, y avait reçu la mission du ministre de l'intérieur de faire des recherches pour constater si le cœur de saint Louis se trouvait dans le sarcophage qui est déposé dans une chapelle de l'église de Monréale. Mais M. l'archevêque de cette ville, ayant été informé des recherches qui devaient avoir lieu, a voulu aller au-devant de cette mission et la remplir lui-même. En conséquence, il a fait ouvrir le sarcophage pour vérifier ce qui s'y trouvait renfermé; et quand M. le duc de Ser-

radifalco est arrivé le 3 juillet à Monréale, il a su que tout était fait.

Par dépêche en date du 25 juillet, M. le duc de Montebello transmit le procès-verbal de cette séance, qui a été dressé le 1^er^ juillet, lors de l'ouverture de l'urne contenant les reliques du saint monarque.

Il résulte de ce procès-verbal que l'archevêque de Monréale a fait rédiger par deux médecins présents à l'ouverture du sarcophage, que l'état de décomposition dans lequel ces restes ont été trouvés n'a pas permis, au dire des médecins chargés de les examiner, de découvrir ni d'affirmer que le cœur en fît partie.

En faisant cette transmission, M. l'ambassadeur ne pensait pas que les conclusions qui le terminent fussent sans appel, surtout en ce qui concerne les inductions tirées de la possibilité d'une décomposition complète du cœur. « Ce serait, disait-il, dans une autre nature de preuves, dans les preuves historiques, qu'il faudrait chercher des lumières sur une question que l'inspection des reliques renfermées dans l'urne de Monréale semblerait ne pouvoir résoudre. » M. le duc de Montebello annonçait en même temps que des recherches étaient faites dans les archives de Monréale, et qu'il espérait pouvoir bientôt en faire connaître le résultat.

Pendant que tous ces faits se passaient à Palerme, le public s'était ému à la nouvelle de la découverte de la Sainte-Chapelle. Les opinions étaient partagées, et les journaux quotidiens admirent et publièrent quelques controverses sur cette question. M. Letronne lut alors à l'Académie, dans la séance du 10 novembre, un mémoire tendant à justifier l'authenticité d'une lettre de Thibaut V, roi de Navarre, relative aux circonstances de la mort de saint Louis. Peu de temps après, dans les séances

du 1^er^, du 8 et du 15 décembre, M. P. Paris lut en communication un mémoire intitulé : *Nouvelles recherches à l'occasion de la découverte du cœur trouvé à la Sainte-Chapelle.* Dans ce travail, l'auteur se proposait de démontrer que le cœur de saint Louis avait été précieusement embaumé par les soins de Philippe-le-Hardi; qu'il n'avait pas été donné à Charles d'Anjou, roi de Naples; qu'il n'avait pas fait l'objet d'un échange entre la Sicile et la France; enfin qu'il devait avoir été déposé dans la Sainte-Chapelle. Dans le même travail, M. Paris soulevait des motifs de doute sur l'authenticité de la vie de saint Louis écrite par le confesseur Geoffroy de Beaulieu, parce que dans les derniers chapitres on donne le titre de *beatus* à saint Louis, qui n'était pas alors canonisé.

Cette dernière opinion de M. P. Paris devint le sujet d'un travail de M. Natalis de Wailly, qui, dans la séance du 22 décembre, a lu un mémoire intitulé : *Examen critique de la vie de saint Louis, par Geoffroy de Beaulieu.* M. de Wailly prouve d'abord que le mot *beatus* et son équivalent *sanctus* ont été appliqués à saint Louis dans d'autres parties de l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu qui ne sont pas contestées. Puis il s'attache à démontrer la parfaite liaison des derniers chapitres avec le commencement et le corps de l'ouvrage; qu'il n'y avait aucun texte digne de foi qui ne pût se concilier avec le passage où Geoffroy de Beaulieu affirme que le cœur de saint Louis a été inhumé à Monréale. De ce double examen, M. de Wailly conclut que l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu est pur de toute interpolation et digne de toute confiance.

Cependant M. le baron Taylor, envoyé par le roi des Français à Malte, étant passé par la Sicile, avait fait de nouvelles recherches. Il écrivit une lettre sur ce sujet à M. le comte de Montalivet, qui la fit insérer dans un journal très-répandu.

N'ayant point trouvé le cœur de saint Louis à Monréale, M. le baron Taylor concluait en adoptant l'opinion qu'il avait été retrouvé à la Sainte-Chapelle. Dans un mémoire lu à l'Académie dans les séances du 29 décembre 1843, des 12 et 19 janvier et des 8, 15 et 22 mars 1844, M. Letronne se proposa pour but de réfuter toutes les objections faites contre l'opinion qu'il avait émise, et de la fortifier par de nouvelles preuves.

La lecture de ce mémoire avait déjà occupé trois séances, lorsque les documents envoyés de Palerme furent transmis à l'Académie par M. le ministre de l'instruction publique, avec la lettre suivante, à la date du 13 février 1844.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur de vous transmettre, sur le désir qui m'en a été exprimé par M. le ministre des travaux publics, des documents qui ont été adressés, par M. l'ambassadeur du roi à Naples, à M. le ministre des affaires étrangères, et qui sont relatifs à la découverte, faite dans la Sainte-Chapelle, d'une boîte renfermant des restes humains qu'on présume être le cœur de saint Louis.

« Je vous prie, monsieur le Secrétaire perpétuel, de mettre ces documents sous les yeux de l'Académie, et de me faire connaître l'avis qu'aura exprimé cette compagnie au sujet d'une question qui intéresse si vivement l'archéologie et l'histoire nationale.

« Recevez, etc.

« *Signé* VILLEMAIN. »

A cette lettre se trouvaient joints :

La lettre de M. le ministre des travaux publics à M. le ministre de l'instruction publique, en date du 27 octobre;

La lettre de M. le duc de Montebello, ambassadeur de France à Naples, à M. le ministre des affaires étrangères, en date du 25 juillet;

La lettre de M. Renard, consul de France à Palerme, à M. le ministre des affaires étrangères;

Le procès-verbal dressé à Monréale, le 1^er^ juillet 1843, lors de l'ouverture de l'urne contenant les restes de saint Louis, et la traduction du rapport médical annexé au procès-verbal.

Dans la séance suivante, l'Académie nomma une commission pour rédiger un projet de réponse au ministre, et dans la séance du 1^er^ mars la rédaction fut adoptée en ces termes :

« L'Académie pense que, sur la question de savoir si le cœur de saint Louis a été rapporté en France, ou non, la discussion n'est pas épuisée; et que, quant à la question de savoir si c'est le cœur de saint Louis qui a été trouvé à la Sainte-Chapelle, cette question, qui serait résolue par le fait si la première l'était négativement d'une manière péremptoire, n'est pas encore assez éclaircie pour permettre à l'Académie de donner son avis quant à présent.

« Du reste, l'Académie ne cessera de suivre, avec tout l'intérêt qui s'attache à cette question, la controverse qui s'est élevée et qui dure encore; et si quelque fait nouveau, si quelque argument décisif se produisent dans cette discussion, elle se fera un devoir d'en informer le ministre, en même temps qu'elle lui soumettra l'appréciation qu'elle en fait; ce qui n'empêche pas non plus qu'elle ne soit prête dès ce moment à lui faire connaître l'état où est arrivée la discussion. A cette occasion, elle exprime le vœu que l'objet même qui a donné

lieu à cette controverse intéressante à tant d'égards puisse être soumis à son examen. »

M. le ministre des travaux publics fit la réponse suivante, en date du 15 mai :

« Monsieur le Président, d'après le désir exprimé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'examiner la caisse trouvée dans la Sainte-Chapelle et renfermant les restes présumés du cœur de saint Louis, j'ai prescrit des mesures pour que cette caisse fût communiquée aux délégués de l'Académie, en présence des personnes qui avaient assisté à la rédaction du procès-verbal de découverte.

« La communication devant se faire sans déplacement aux archives du royaume, et les objets devant rester déposés dans l'armoire de fer qui les renferme en ce moment, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, je vous prie de vouloir bien donner avis aux membres de la commission du jour que l'Académie aura fixé pour faire ses observations.

« La commission se compose de :

« M. L'archevêque, qui sera représenté par ses délégués;

« M. Andral, de l'Académie des sciences ;

« M. Letronne, garde général des archives.

« Agréez, etc.

« *Signé* DUMON. »

Il fut également donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique pour le même objet que la lettre précédente, et qui invitait aussi l'Académie à indiquer le jour qu'elle aurait désigné pour examiner, conjointement avec M. Andral, de l'Académie des sciences, les restes déposés aux archives du royaume.

L'Académie décida qu'une commission choisie dans son sein

se rendrait aux archives le vendredi suivant, à midi, pour procéder à cet examen. MM. les ministres furent informés de cette décision.

Sur la demande qui lui fut faite, M. le ministre des travaux publics adjoignit aux commissaires M. Dumas, de l'Académie des sciences, qui fit un rapport très-étendu sur plusieurs questions qui lui avaient été soumises par des membres de la commission.

Dans la séance de l'Académie du 24 mai, M. Letronne lut un rapport de MM. les employés des archives, qui avaient fait le dépouillement des titres, registres et cartons du chapitre de la Sainte-Chapelle, dont il résultait que l'on n'avait rien trouvé qui pût faire induire que la caisse trouvée à la Sainte-Chapelle renfermât le cœur de saint Louis.

Un nouveau travail de M. le Prevost, sur le même sujet, fut communiqué à l'Académie dans la séance du 26 juillet. Ce mémoire, intitulé : *Réponse à l'Examen critique de la découverte faite à la Sainte-Chapelle*, avait pour but de réfuter le dernier travail de M. Letronne.

Après que la commission eut terminé son examen et ses délibérations, les membres de l'Académie furent invités à se transporter aux archives du royaume pour y examiner la boîte trouvée à la Sainte-Chapelle et ce qu'elle renfermait.

Enfin, dans la séance du 6 septembre, l'Académie entendit le rapport de sa commission, et elle arrêta d'une manière définitive les réponses à faire à MM. les ministres des travaux publics et de l'instruction publique. Elles étaient ainsi conçues :

« Dans l'état actuel des documents et de la discussion, rien n'autorise à affirmer que le cœur trouvé dans l'abside de la Sainte-Chapelle haute à Paris soit le cœur de saint Louis.

« Mais, quoique l'on ignore les circonstances dans lesquelles cette sépulture honorable a pu être accordée, l'Académie émet le vœu que l'intention en soit respectée, et qu'en conséquence ces restes mortels d'un chrétien soient rendus, dans le lieu même où ils furent trouvés, à leur vénérable sépulture. »

L'Académie apprit bientôt par une lettre de M. le ministre des travaux publics, en date du 25 octobre, que ses vœux avaient été remplis. Cette lettre était accompagnée d'une copie du procès-verbal de la remise qui a été faite à l'architecte de la Sainte-Chapelle.

Ces deux pièces officielles termineront naturellement le récit d'une discussion qui a du moins servi à éclaircir plusieurs particularités historiques assez importantes.

« M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS À M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

« Monsieur le baron,

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer le 14 du courant, j'ai prescrit des mesures pour que la boîte renfermant le cœur présumé de saint Louis, et déposée aux archives du royaume, fût remise par M. Letronne à M. Duban, afin que ce dernier pût la replacer à l'endroit même où elle fut trouvée.

« Je m'empresse de vous adresser une copie du procès-verbal de la remise qui a été faite à l'architecte de la Sainte-Chapelle.

« Recevez, etc.

« *Signé* DUMON. »

COPIE DU PROCÈS-VERBAL.

« Conformément à l'invitation de M. le ministre des travaux

publics, contenue dans une lettre écrite le 14 du courant à M. l'archevêque de Paris et au garde général des archives,

« Les soussignés, savoir : M. l'abbé Eglée, grand vicaire de l'archevêché, délégué de M. l'archevêque, et M. Letronne, garde général des archives, se sont réunis à l'effet de rompre le double scellé apposé sur la boîte de ferblanc trouvée à la Sainte-Chapelle et renfermant tous les objets qu'elle contenait lors de la découverte, puis de la remettre aux mains de M. Duban, architecte de la Sainte-Chapelle, afin qu'il la replace au même lieu d'où elle a été tirée, d'après le vœu exprimé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, approuvé de M. l'archevêque et de M. le ministre des travaux publics.

« Après avoir constaté l'intégrité des scellés apposés sur la boîte, et les avoir rompus, ils ont fait la remise de ladite boîte à M. Duban, qui en a donné décharge à M. Letronne, à qui la garde de ce dépôt avait été confiée.

« Fait à Paris, le 22 octobre 1844.

« L. Eglée. » « Letronne. »

« Je soussigné déclare avoir reçu de M. l'abbé Eglée et de M. Letronne la boîte contenant les objets découverts à la Sainte-Chapelle.

« Paris, ce 22 octobre 1844.

« Félix Duban,
« Architecte de la Sainte-Chapelle. »

Communications et lectures

Les lectures qui remplissent les séances de l'Académie, sont de deux sortes : celles qui sont le résultat des communications faites par ses correspondants ou par diverses personnes, celles

qui sont le fruit des travaux des membres mêmes de l'Académie ou de ses associés étrangers.

Nous commencerons par indiquer sommairement, parmi les premières, celles dont il nous paraît le plus important de conserver le souvenir.

En 1839, l'Académie a entendu la lecture du mémoire de M. Sédillot, sur la Coupole d'Arine; d'un mémoire de M. Génin, sur Lucrèce et l'épicuréisme. Une lettre écrite par M. de Saulcy, alors correspondant de l'Académie, donna l'explication d'une médaille qu'on a rangée jusqu'à présent parmi les médailles barbares, et qui paraît avoir été frappée en Afrique au commencement du VIII^e^ siècle de l'ère vulgaire. Elle porte, d'un côté, le type d'une médaille byzantine de l'empereur Héraclius et de sa famille, de l'autre la légende MVSE P NASIR AMIRA : « Moussa, fils de Nassir, émir. » M. de Saulcy a conçu l'espoir de classer bientôt des séries entières de pareilles médailles, qu'on craignait de ne pouvoir jamais éclaircir. On a annoncé à l'Académie qu'il avait été trouvé à Todi une inscription bilingue dont l'explication occupait M. Vermiglioli, professeur d'archéologie à Pérouse.

En 1840, l'Académie a entendu la lecture d'une dissertation de M. Passalaquas, sur la tendance figurative de l'ancienne Égypte, contenant un aperçu de la croyance religieuse des Égyptiens, expliquée par une nouvelle clef des signes énigmatiques; d'une lettre de M. Micali, qui annonce des découvertes récemment faites près de Pérouse, dans le voisinage du Tibre, d'armes, de peintures étrusques, d'hypogées et d'autres monuments, dont M. Vermiglioli préparait une description. M. Sédillot lut des observations sur un cachet du sultan Schah-Rokh et sur quelques monnaies des Timourides de la Transoxiane; M. Vincent, professeur de mathématiques, son mémoire

sur la musique des anciens; M. Dessales, une notice sur le Trésor des Chartes; M. Jullien, un mémoire sur la physique des anciens.

En 1841, M. le président de la commission départementale d'archéologie, à Vesoul, transmit à l'Académie un rapport sur la visite qu'il avait faite aux ruines de construction romaine découvertes entre Seveux et Membrey, arrondissement de Gray, département de la Haute-Saône, et il demanda que l'avis de l'Académie sur l'importance de cette découverte et les meilleurs moyens d'exploration et de conservation lui fussent transmis.

M. d'Avezac donna en communication lecture de la partie de son mémoire sur la cosmographie d'Æthicus. M. Jal a lu un mémoire sur quelques documents génois relatifs aux deux croisades entreprises par saint Louis. M. Jules de Bertou lut un mémoire sur la dépression de la mer Morte, qui plus tard fut suivi de la lecture d'un autre mémoire sur la topographie ancienne de Tyr. M. Leber donna lecture d'un mémoire sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir commercial de l'argent. Une lettre de M. le baron de Westreen de Tielandes, conseiller d'État de Sa Majesté le roi de Hollande, sur un Psautier du VI^e^ ou VII^e^ siècle, fut communiquée à l'Académie, et une autre lettre de M. Vincent, professeur de mathématiques, sur l'histoire de notre numération et sur l'époque où l'Occident a commencé à faire usage des valeurs de positions dans les signes représentatifs des unités des différents ordres, fut aussi communiquée à la compagnie.

En 1842, un académicien annonça qu'on venait de trouver à Karlsburg, parmi de vieux papiers qui allaient être jetés au feu, une nouvelle table de cire chargée de caractères analogues

à ceux des deux tables de cire qui, précédemment, avaient été découvertes en Transylvanie, dans les mines d'or d'Abrudbanya, et qui ont été publiées par le professeur Massemann. Le 11 mars, M. Cauchy, de l'Académie des siences, a lu en communication un mémoire de son père, M. le chevalier Cauchy, sur la prosodie des langues orientales et particulièrement sur la prosodie biblique. D'après la demande de M. Cauchy, toutes les pages de ce mémoire furent, après lecture faite, paraphées par le secrétaire perpétuel. Dans la même année, M. Sedillot lut un mémoire sur les systèmes géographiques des Grecs et des Arabes, et M. Buchon des recherches sur l'histoire de Corfou, depuis la conquête des Normands.

En 1843, l'Académie entendit la lecture d'un mémoire de M. Biot fils sur les changements du cours inférieur du fleuve Jaune; d'une lettre de M. de Laporte, qui envoyait diverses inscriptions puniques dont il avait annoncé la découverte, et dont son fils avait pris des copies; d'un mémoire de M. Buchon sur deux manuscrits relatifs à Athènes. En 1844, ce dernier donna communication d'une note relative à des sculptures particulières observées par lui pendant son voyage en Grèce, de Saint-Luc, qui ont, selon lui, de l'analogie avec des monuments persépolitains; et il fut aussi donné lecture d'une lettre de M. Prokesch contenant des détails sur des catacombes chrétiennes découvertes en Grèce dans l'île de Milo, et d'un mémoire de M. Biot fils sur la constitution politique de la Chine au XII^e^ siècle avant notre ère.

Antiquités nationales.

Les trois médailles d'or distribuées chaque année pour le concours des antiquités nationales sont, pour l'Académie, l'objet d'un rapport où tous ces ouvrages sont appréciés; mais, outre ces ouvrages, l'Académie reçoit encore dans le cours de

l'année des communications sur ce sujet. En énumérant celles qui ont rempli une partie de ses séances dans le cours de ces six années, nous y joindrons aussi ce qui concerne l'Algérie, parce que les travaux sur cette contrée ont été compris dans le concours ouvert sur nos antiquités nationales.

France. En 1839, on lut une notice de M. de Gerville sur un *tumulus* découvert à Neuville-au-Plain, entre Valognes et Carentan.

En 1840, les dessins envoyés par M. F. Jouannet, de deux cypes funéraires romains, récemment découverts dans les fouilles qui s'exécutaient alors sur l'ancien emplacement du château du Hâ, ont été communiqués à l'Académie; et il lui fut présenté une figure de bronze trouvée dans les ruines du vieil Évreux, paraissant représenter Vénus mâle. Les fouilles exécutées à cette occasion firent découvrir d'autres objets d'un grand intérêt, tels qu'une statue de bronze de Jupiter, de trois pieds de haut, plusieurs médailles d'or de Caracalla et une figurine de bronze représentant un génie ailé qui se livre à un exercice gymnastique.

En 1841, on annonça à l'Académie que M. de Gerville avait découvert dans les ruines de l'amphithéâtre d'*Alaunium,* près Valognes, une tessère théâtrale. Cette tessère, ou billet d'entrée, est de cuivre, de la forme et de la grandeur d'un écu de six francs. Elle porte d'un côté le numéro 1, et de l'autre neuf points rangés sur une ligne légèrement courbée; ces marques indiquent probablement le neuvième gradin de la première précinction. Les monuments de ce genre sont rares en France. On en a pourtant recueilli récemment un ou deux à Arles. Une nouvelle lettre de M. de Gerville rendit compte à l'Académie d'un grand nombre de médailles trouvées dans un champ près de Barfleur.

En 1841 et 1842, on lut une lettre écrite par M. Chaudruc de Crazannes, lequel annonçait qu'il avait découvert des ruines de beaux monuments dans la commune de Brissols, sous-préfecture de Castel-Sarrazin, département de Tarn-et-Garonne. Il fut donné lecture d'une note de M. Deville, sur une statue antique en bronze trouvée près de Lillebonne (Seine-Inférieure); une note fut envoyée par M. le marquis de Lagoy sur les fouilles archéologiques faites à Aix, note qui annonçait la découverte d'une portion notable des constructions d'un quartier de l'antique ville d'*Aquæ Sextiæ*, enrichie de colonnes et de tableaux peints sur murs, de pavés mosaïques en marbres de couleur, de vases, de médailles et d'autres objets d'antiquité. L'Académie décida qu'il serait écrit à M. de Lagoy, afin de l'engager à faire continuer par la commission dont il est membre ces fouilles archéologiques, et que M. le ministre de l'intérieur serait prié de vouloir bien accorder à cette commission les fonds dont elle a besoin pour poursuivre ces travaux. Une lettre de M. le ministre de l'intérieur annonça qu'une somme de 1,000 francs avait été allouée pour la continuation des fouilles commencées à Aix, sous la direction de MM. Rouard et de Lagoy, conformément au vœu exprimé par l'Académie en 1841.

En 1843, M. Hase, au nom de la commission des antiquités nationales, fit un rapport verbal sur une nouvelle demande formée par M. Rouard, secrétaire de la société archéologique d'Aix, à l'effet d'obtenir de nouveau l'intervention officieuse de la compagnie auprès de M. le ministre de l'intérieur. Le rapport imprimé de M. Rouard, sur les fouilles exécutées à Aix, avait déterminé l'Académie à prier M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien accorder sur les fonds de son département une somme destinée à la continuation de ces fouilles. La demande de l'Académie fut favorablement accueillie par M. le ministre. Une

lettre de M. le ministre annonça à l'Académie qu'il avait alloué, sur le crédit de l'exercice courant, une nouvelle somme de 1,000 francs, pour la continuation de ces fouilles, qui avaient déjà produit de si beaux résultats.

Une lettre de M. le marquis de Lagoy transmit à l'Académie une inscription votive à *Uxovinus,* trouvée à Bonnieux, près d'Apt.

Il fut aussi donné des détails sur la découverte d'une mosaïque antique trouvée à Biel, dans la vallée d'Ossau, et une lettre de M. le sous-préfet de Meaux annonça que dans une fouille faite à Crécy, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne), on avait découvert des peulven ou pierre couchée, coins, haches, amulettes, etc. et autres objets d'antiquités dont les dessins exécutés par M. Carro, secrétaire de la société d'agriculture de Meaux, furent présentés à l'Académie.

Algérie. Les communications sur les découvertes archéologiques faites en Algérie, se sont succédé rapidement durant le cours de ces six années, mais un petit nombre seulement furent faites directement à l'Académie. En 1839, l'Académie entendit la lecture d'une lettre de M. Berbrugger, qui tend à démontrer que l'emplacement d'Alger correspond à celui de l'antique *Icosium colonia,* et que les vestiges de *Casæ Calventi* ont été retrouvés entre Coléah et la mer. Un mémoire composé par le capitaine Mangay, peu de jours avant sa mort, sur des inscriptions romaines inédites, récemment découvertes à Constantine, à Djimila-Stora, et Sétif, l'ancienne *Sitifis,* fut communiqué à l'Académie.

En 1840, une lettre écrite d'Alger, par M. Azéma de Montgravier, capitaine d'artillerie, fit connaître des ruines romaines et quelques inscriptions latines qu'on venait de découvrir à Cherchell, l'ancienne Césarée de Mauritanie, et M. Hase lut un

extrait d'une lettre que lui avait adressée d'Alger M. Azéma de Montgravier, et qui était relative à plusieurs inscriptions romaines récemment découvertes à Médéah et à Philippeville. M. Azéma avait transcrit en entier celle de ces inscriptions que, dans cette dernière localité, on a retirées des ruines du théâtre antique. Elle contient le nom officiel de la cité romaine, *Colonia Veneria Rusicade.*

Il fut lu à la même époque une lettre de M. L. Laborie, ingénieur des ponts et chaussées employé en Afrique, qui rendait compte des fouilles exécutées dans les ruines du théâtre romain de l'ancienne *Rusicade.*

En 1842, M. le président communiqua une lettre qu'avait écrite de Constantine M. Ravoisier, architecte attaché à la commission scientifique de l'Algérie. Cette lettre contenait des renseignements détaillés sur les importants travaux archéologiques que l'auteur exécutait à Constantine, en outre de ceux qu'il avait déjà achevés à Stora et à Philippeville.

En 1844, M. Letronne lut une lettre de M. Callier, aide de camp de M. le maréchal Soult, par laquelle il était donné connaissance de deux inscriptions trouvées sur des colonnes milliaires à Lalla-Magrenia (Algérie), dans les limites de l'ancienne Mauritanie Césarienne. M. Letronne ajouta des observations sur ces inscriptions et en détermina la date et la signification.

Mémoires; lectures des académiciens.

Les lectures des mémoires des académiciens, faites avec l'intention de continuer le recueil que l'Académie publie depuis un siècle et demi, remplissent ordinairement la plus grande partie des séances de la compagnie; et il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que, d'après l'article 44 de son règlement, chacun de ces mémoires doit être lu deux fois, et qu'à la seconde lecture les auteurs reçoivent les observations que leurs

confrères et les membres des autres académies de l'Institut ont le droit de leur faire. Ces observations ont lieu à la première lecture d'un mémoire, lorsque ce mémoire n'a pas été écrit pour l'Académie, mais seulement pour lui être communiqué.

Nous devons faire connaître toutes les dissertations ou mémoires lus et discutés dans le sein de l'Académie pendant le cours de ces six années. Nous donnerons une analyse sommaire de quelques-uns de ceux qui, au moment où nous écrivons, ne sont pas destinés à recevoir une publication immédiate; pour les autres, souvent plus importants, nous transcrirons seulement les titres. Nous procéderons, dans cette énumération, selon l'ordre du tableau, en commençant par les plus anciens académiciens.

M. Walckenaer. En 1842, M. Walckenaer a lu un mémoire sur les divisions de l'heure chez les romains. On s'est beaucoup occupé du calendrier des Romains, de leur division de l'année en douze mois, de celle du jour en vingt-quatre heures : douze heures de jour, douze heures de nuit. On a recueilli les noms et les périphrases par lesquelles on désignait chacune de ces heures; mais on n'a point recherché quelles étaient les subdivisions de l'heure, ni les termes dont on se servait pour les exprimer. Quoique nous ne connaissions pas bien les clepsydres (*horologium ex aqua, clepsydra*), et les horloges automataires ou à roues dentées, telles que la machine de Ctesibius, décrite par Vitruve, cependant les auteurs anciens nous en apprennent assez sur ces instruments employés dans l'antiquité à mesurer le temps, pour que nous ne puissions pas douter que, par leur construction, ils ne donnassent des subdivisions de l'heure autres que celles des demi-heures et des quarts d'heure: on doit donc présumer que les anciens avaient aussi des mots pour exprimer

les petites divisions du temps, quoiqu'on n'en trouve pas de traces dans les plus complets dictionnaires latins. L'auteur du mémoire pense que ces subdivisions de l'heure, et les mots qui les expriment se retrouvent dans le passage des fragments d'ouvrages anciens dont Guillaume Van der Goez a donné à Amsterdam une seconde édition en 1674, recueil assez peu convenablement intitulé : *Rei agrariæ auctores.* Le passage en question, intitulé : *de Ponderibus,* est ainsi conçu (p. 323) : « Libra dicitur quidquid per duodenarii numeri perfectionem « adimpletur. Nam libra dici potest annus qui constat quatuor « temporibus et XII mensibus et ex LII hebdomadibus, et die « vel quadrante. Libra esse potest æquinoctialis dies sine sua « nocte, qui constat XII horis : hora constat CXV punctis, X mi- « nutis, XV partibus, XL momentis, LX ostentis. Hora autem diei « secundum solis cursum V punctos habet, juxta lunam IIII. » Ce passage, qui se retrouve dans des traités manuscrits de mathématiques et d'astronomie du moyen âge, est cependant d'un auteur ancien. M. Walkenaer le prouve. Mais il est évident que ce passage renferme dans l'édition de Goez une grave faute de copiste, et qu'au lieu de ces mots : « Hora constat CXV punc- « tis, » il faut lire : « Hora constat V punctis. » Au moyen de cette correction, appuyée par les chiffres suivants et formellement exprimée dans la dernière ligne de ce passage, l'auteur du mémoire démontre que les subdivisions de l'heure chez les Romains, et les noms qui servaient à les désigner, étaient, ainsi qu'il suit, en prévenant que le mot *ostentum*, qui peut-être est corrompu, sera traduit par le mot français *instant.*

Le *point* (*punctum*), ou la cinquième partie de l'heure, égalait deux *minutes romaines,* trois *parties,* huit *moments,* douze *instants.* La *minute romaine* (*minutum*), ou la dixième partie de l'heure, égalait un *demi-point*, une *partie* et demie, quatre *moments,*

six *instants*. La *partie* (*pars*), ou la quinzième partie de l'heure, égalait un tiers de *point*, deux tiers de *minute romaine*, deux tiers de *moment* et quatre *instants*. Le *moment* (*momentum*), ou la quarantième partie de l'heure, égalait un huitième de *point*, un quart de *minute romaine*, trois huitièmes de *partie*, un *instant* et demi. L'*instant* (*ostentum*), ou la soixantième partie de l'heure, égalait un douzième de *point*, un sixième de *minute romaine*, un quart de *partie*, deux tiers de *moment*.

La valeur de chacune des subdivisions de l'heure chez les Romains, en minutes modernes, était donc ainsi qu'il suit :

La *libra*, ou heure équinoxiale (*hora æquinoctialis*), égalait soixante minutes modernes; le *point* (*punctum*), douze minutes modernes; la *minute romaine* (*minutum*), six minutes modernes; la *partie* (*pars*), quatre minutes modernes; le *moment* (*momentum* une minute et demie moderne; l'*instant* (*ostentum*), une minute moderne.

M. Walckenaer a cité dans son mémoire les passages de tous les auteurs anciens qui ont employé les mots qu'on vient de lire pour exprimer les plus petites divisions du temps, excepté le mot *ostentum*, que nous ne trouvons pas dans les auteurs avec la signification que lui donne l'auteur du traité *de Ponderibus*. Remarquons que la plus petite subdivision est celle qu'indique ce mot, *ostentum*, et que par conséquent le passage cité n'offre point de subdivision de la minute moderne. On ne trouve la subdivision de la minute en soixante secondes que chez les modernes. Les Hébreux divisaient l'heure en mille quatre-vingts chlakims; il fallait dix-huit chlakims pour faire une de nos minutes; chaque chlakim égalait donc trois secondes un tiers. Cette division de l'heure ne correspondait ni avec celle des modernes ni avec celle des Romains, laquelle a de grands rapports avec la nôtre.

M. Quatremère.

En 1841, M. Quatremère fit part à l'Académie de la découverte d'une inscription bilingue, en grec et en phénicien, gravée sur marbre, et trouvée à Athènes, dont la copie lui avait été remise par M. Raoul-Rochette. M. É. Quatremère donna une traduction et une explication sommaire de l'inscription phénicienne.

En 1842, le même académicien a lu des observations sur une inscription phénicienne trouvée en Sardaigne; un mémoire sur une anecdote de Virgile et un autre mémoire sur la vie et les ouvrages d'Ibn-Khaldoun.

En 1843, le même académicien communiqua des observations sur le cyprès chez quelques nations de l'Orient; sur une inscription chrétienne découverte en Afrique par M. Carette; et enfin sur le cœur découvert à la Sainte-Chapelle.

M. Raoul-Rochette.

En 1840, M. Raoul-Rochette a lu des Conjectures archéologiques sur le groupe antique dont faisait partie le torse du Belvédère, précédées de considérations sur l'utilité de l'étude des médailles pour la connaissance de l'histoire de la statuaire antique.

En 1841, le même académicien donna à l'Académie communication de ses Considérations sur les principales fabriques de vases peints, pour servir d'introduction au catalogue des anciens artistes qu'il se propose de publier; il lut une Note sur l'emploi du mot ἀνάβασις dans le sens d'escalier, et il présenta en même temps un modèle en plâtre pour faire comprendre le sens qu'il attache au passage de Diodore de Sicile où ce mot ἀνάβασις est employé pour désigner l'escalier pratiqué sur le revêtement de la pyramide de Cephren, à l'effet de pouvoir atteindre le sommet de ce monument (Diod. lib. 1, cap. LXIV, t. 1, p. 73, ed. Weseling).

En 1842, M. Raoul-Rochette commença la lecture d'une

suite de mémoires sur l'Hercule phénicien et assyrien, comparé avec l'Hercule grec, principalement à l'aide des monuments asiatiques. A la fin de 1843 et au commencement de 1844, il a lu de Nouvelles observations sur la croix ansée, en réponse à un mémoire lu par M. Letronne sur ce sujet; puis ensuite des Observations sur une inscription grecque trouvée dans l'intérieur d'une statue antique de bronze.

A la suite de la liste des lectures faites par M. Raoul-Rochette, nous ne devons pas oublier de mentionner que, dans la séance du 24 juin 1842, cet académicien, en exécution des dernières volontés écrites de feu M. Mionnet, a remis sur le bureau un ouvrage manuscrit de M. Galland, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, intitulé: *Dictionnaire historique et numismatique,* in-folio, et une boîte en forme de livre in-folio portant au dos ce titre : *Numismatique moderne*, et renfermant dans son intérieur les papiers relatifs aux médailles frappées pour l'histoire du roi et de la monarchie sous Louis XIV, classés avec ordre depuis l'an 1643 jusqu'en 1715, comprenant aussi les dessins originaux de ces médailles. M. Raoul-Rochette expliqua comment ce manuscrit et ces papiers avaient passé des mains de M. de Boze dans celles de M. Barthélemy. Les neveux et les héritiers de ce dernier en ont fait don à M. Mionnet, lequel les a légués à l'Académie. L'Académie accepta le manuscrit et les papiers qui lui furent remis pour être déposés dans ses archives, et elle invita en même temps M. Raoul-Rochette à vouloir bien s'occuper de la promesse qu'il venait de faire de se concerter avec l'administration de la Bibliothèque royale pour faire rendre à la compagnie d'autres papiers de même nature que ceux qui étaient renfermés dans la boîte qu'il avait déposée sur le bureau, et qui devaient originairement appartenir à l'Académie des inscriptions et belles-

lettres, et faire partie de ses archives, mais qui, par suite de la destruction de toutes les Académies et de nos révolutions, ont été déposés à la bibliothèque royale. L'Académie, en outre, donna acte à M. Raoul-Rochette, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de M. Mionnet, de la remise du manuscrit et des papiers déposés par lui sur le bureau, et décida qu'en conséquence un extrait du procès-verbal de la séance de ce jour lui serait délivré par M. le secrétaire perpétuel.

M. Raoul-Rochette annonca aussi à l'Académie qu'il était possesseur du mémoire autographe de Freret intitulé : *Observations générales sur la géographie ancienne.* M. Raoul-Rochette fit connaître comment ce mémoire important, souvent cité, était devenu la propriété de M. Dutheil, qui le lui avait donné. M. Raoul-Rochette offrit de communiquer ce manuscrit au secrétaire perpétuel pour qu'il en fît faire une copie sous ses yeux, et que le mémoire fût imprimé dans le recueil de l'Académie. L'Académie accepta l'offre qui lui était faite par M. Raoul-Rochette, et décida que le mémoire de M. Freret sur l'histoire de la géographie serait imprimé dans le recueil de l'Académie.

M. Letronne.

En 1838 et 1839 M. Letronne a lu ses Recherches nouvelles sur le calendrier égyptien et ses Observations sur l'Uranographie chaldéenne.

En 1840 et 1841, le même académicien donna lecture de son mémoire sur le gisement et l'exploitation des carrières de Porphyre dans la haute Égypte; et de ses Nouvelles observations sur le revêtement de la grande pyramide de Memphis. Il lut ensuite l'explication d'une inscription trouvée à *Athribis*, dans la haute Égypte, puis celles de deux inscriptions grecques qui ont été tracées sur le piédestal de l'obélisque élevé à Philé.

En 1842, M. Letronne lut un mémoire sur l'inscription grecque trouvée dans l'intérieur d'une statue du musée du Louvre; et, en 1843, il communiqua des éclaircissements sur l'inscription de Rosette. Dans la même année, son mémoire contenant l'analyse critique des zodiaques de Dendéra et d'Esné, occupa l'Académie pendant plusieurs séances : il lut un mémoire intitulé : *Examen archéologique de ces deux questions : 1° La croix ansée égyptienne a-t-elle été employée par les chrétiens des premiers siècles pour représenter le signe de la croix? 2° Retrouve-t-on ce symbole sur les monuments antiques de l'Étrurie et de l'Asie Mineure?* Puis un autre mémoire sur l'authenticité du récit de Thibault, roi de Navarre, relatif à la mort de saint Louis. A la fin de l'année 1843, et au commencement de l'année 1844, M. Letronne lut son mémoire sur la boîte découverte à la Sainte-Chapelle, renfermant un cœur, qu'on a présumé être celui de saint Louis; mémoire dont il a été déjà fait mention dans le récit du mémorable débat que cette découverte a occasionné.

M. Mollevaut. M. Mollevaut, en 1840, a lu un mémoire sur la poésie dramatique des Hébreux; un autre mémoire sur Salluste et sur la constitution romaine à l'époque de cet écrivain.

M. le Prevost-d'Iray. M. le Prevost d'Iray, en 1840, lut une traduction en vers français du discours de Marius, rapporté dans le livre de Salluste sur la guerre de Jugurtha.

M. Jomard. M. Jomard, en 1839, communiqua à l'Académie des observations sur un pays d'Arabie peu connu; en 1842, il lut un mémoire sur les principaux systèmes de notations; en 1843, il commença la première lecture d'un mémoire intitulé : *De la*

nature et de l'origine du zodiaque; il lut en communication une note sur les signes hiéroglyphiques qui ont de la ressemblance avec l'image de la croix, et une notice sur une carte ancienne.

M. Dureau de la Malle. M. Dureau de la Malle, en 1842 et 1844, a lu un mémoire sur les revenus et les dépenses de l'empire romain sous Auguste, après la bataille d'Actium.

M. Hase. En mai 1839, M. le Président communiqua une inscription latine que M. de Châteaugiron avait trouvée en Valachie. Un *fac-simile* de cette inscription fut mis sous les yeux de l'Académie, qui chargea M. Hase de rendre compte de l'examen qu'il en aurait fait. M. Hase prouva, dans le rapport qu'il fit à ce sujet, que cette inscription, gravée sur deux petites tablettes de fer, est un congé militaire *Missio honesta,* accordé le 22 mars de l'an 129, par l'empereur Adrien, à un soldat qui avait servi dans un corps de cavalerie stationné dans la Dace inférieure.

M. Pardessus. M. Pardessus, en 1839, a lu un mémoire sur la distinction qu'on peut établir dans les textes de la loi salique entre les titres primitifs et les additions, suivi d'une explication de quelques-unes de ces additions dont les anciens éditeurs n'ont pas eu connaissance;

En 1840, un mémoire sur les hommes appelés *Liti* ou *Lidi,* dont il est parlé dans la loi salique; et, en 1841, un mémoire sur le système de succession chez les Francs d'après la loi salique.

Dans une des séances de 1843, M. Pardessus a communiqué

à l'Académie la préface qu'il se proposait de mettre en tête de la collection des chartes et diplômes dont il est chargé.

M. Lajard. M. Lajard, en 1841, a lu un mémoire sur une urne cinéraire du musée de la ville de Rouen. Le monument qui fait l'objet de ce travail a été, à ce qu'on croit, rapporté d'Italie par un peintre mort à Rouen il y a une vingtaine d'années. La face antérieure du couvercle de cette urne est surmontée d'un fronton semi-circulaire, au milieu duquel on retrouve, exécuté en relief et disposé comme il l'est dans celui du tombeau de Myra, le groupe d'un taureau que terrasse et dévore un lion. Chacun des quatre angles de l'urne est orné d'une tête de lion, entre deux desquels on lit une inscription latine ainsi conçue :

M. POSTILIO. ARATORI
AMICIT. FOEDERE. HONORIB.
DONISQ. COMVLATO (*sic*) L. CINCINN.
C. D. E. VIVIS. DISSCESS.
POSTREMV. HOC. MO
NVMENTO. MV
NVS. COMPLE
VIT...

C'est-à-dire : « A Marcus Postilius Arator, comblé (*pendant sa vie*) d'honneurs et de dons (*publics*), Lucius Cincinnatus, lié par les obligations de l'amitié, a complété, par ce monument (*consacré*) au très-illustre décurion sorti du nombre des vivants, les derniers devoirs funéraires. »

L'époque à laquelle vivaient Marcus Postilius Arator et Lucius Cincinnatus, personnages d'ailleurs inconnus, est placée par M. Lajard au commencement du III^e^ siècle de l'ère chré-

tienne. Mais ce qui est le plus frappant dans ce moment, et ce que M. Lajard cherche surtout à expliquer, c'est que le groupe emblématique du taureau et du lion, qu'il a retrouvé sur quantité de vases étrusques et d'autres monuments occidentaux, est employé avec un sens funéraire. L'auteur reconnaît une pensée commune dans la composition de ces monuments d'origine diverse, et cette pensée s'y révèle sous une forme symbolique dont, suivant lui, l'Asie occidentale revendique l'invention primitive.

Dans la même année, M. Lajard termina les lectures de son mémoire sur un bas-relief mithriaque qui a été découvert à Vienne. Ce monument représente un figure humaine debout, à tête de lion, et nue, à l'exception de la ceinture et des parties génitales. Elle a quatre ailes; de la main droite elle tient une clef devant sa poitrine, et en porte une seconde dans sa main gauche, qui descend jusqu'au niveau de sa hanche, en s'écartant du corps. Les deux jambes le terminent par des griffes de lion au lieu de pieds humains. Un serpent d'une grande longueur entoure le corps. A la droite de cette figure est un autel quadrangulaire et allumé, et au-dessus on remarque un groupe qui se compose d'un jeune homme tenant un cheval par la bride. Il est imberbe et entièrement nu, à l'exception de la tête, qui est coiffée d'un bonnet phrygien. Au côté opposé on distingue, sur une seconde saillie, deux pieds humains, placés entre deux pieds de cheval, ce qui permet d'affirmer qu'ici, lorsque le bas-relief n'avait pas encore été mutilé, on voyait un second groupe semblable à celui que nous venons de décrire. Après avoir fait connaître dans tous ses détails ce curieux bas-relief, M. Lajard se livre à des recherches relativement à sa signification et à sa destination antique. D'après les nombreux rapprochements que son sujet lui fournit, il conclut

que ce monument appartient, par son caractère asiatique, à la catégorie de tous les monuments mithriatiques romains que nous connaissions antérieurement à cette importante découverte.

En 1843, M. Lajard a lu un mémoire sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité. Dans ce mémoire, qui est accompagné de nombreux dessins de monuments figurés, l'auteur, après avoir caractérisé les avantages que l'on peut retirer de l'étude des symboles, signale les lacunes ou les erreurs qu'il croit avoir remarquées dans les recherches de ses devanciers sur le symbole particulier du cyprès. Il divise ses propres recherches en deux sections. Dans la première, il considère le cyprès comme symbole ou attribut des dieux. Il expose les diverses particularités que présente l'histoire naturelle de cet arbre, originaire de l'Asie occidentale; il cherche à démontrer comment elles durent conduire les anciens à placer le cyprès pyramidal parmi les objets choisis pour exprimer symboliquement les idées de feu, de création, de vie, et pour être consacrés aux divinités génératrices. Il s'efforce d'établir, par le triple témoignage des textes, des monuments figurés et des noms de lieux, que, dès une époque très-reculée, le cyprès pyramidal fut, en particulier, le symbole de deux divinités asiatiques, Vénus et Mithra. Il montre comment, par extension, cet arbre devint l'emblème du soleil et l'emblème aussi de la lune et des cinq planètes. Passant successivement en revue les antiquités des peuples civilisés de l'Asie occidentale, de l'Arabie, de l'Afrique et de l'Europe, il indique partout des traces plus ou moins nombreuses, plus ou moins certaines, du culte du cyprès, rattaché au culte de Vénus, de Mithra et de plusieurs autres divinités créatrices, les unes solaires, les autres lunaires. A cette occasion, il fait remarquer que, dans toutes les langues

anciennes et modernes de l'Europe, le cyprès est appelé d'un nom qui est identique avec celui de Cypris, que donnaient à Vénus les Phéniciens, et les Grecs à leur exemple. Dans la seconde section de son mémoire, M. Lajard considère le cyprès pyramidal comme emblème funéraire. Il le trouve employé, chez la plupart des peuples civilisés de l'antiquité, en Orient et en Occident, comme symbole des divinités infernales, comme ornement caractéristique des monuments funéraires, et comme emblème de l'immortalité de l'âme ou de la vie future. A ce sujet, il fait observer que cet arbre, symbole du feu créateur, et, par conséquent, symbole de vie ou de génération, était devenu un emblème funéraire par une conséquence directe de l'antique précepte qui voulait que les objets les plus propres à exprimer hiéroglyphiquement les idées de vie, de génération ou de reproduction, servissent à inscrire, en caractères idéographiques, soit auprès des images des divinités infernales, soit sur les monuments funéraires, le dogme de l'immortalité de l'âme et l'annonce d'une vie future ou spirituelle. M. Lajard expose enfin les faits divers qui viennent attester qu'en Asie, en Afrique et en Europe, la coutume d'employer comme emblème funéraire le cyprès pyramidal s'est transmise d'âge en âge et sans interruption, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

En janvier et en mai 1844, M. Lajard a lu un mémoire sur l'origine et la signification du symbole nommé la croix ansée.

M. Eugène Burnouf.

En 1840, M. E. Burnouf donna communication de la première partie de l'introduction qu'il se proposait de placer en tête du premier volume du texte et de sa traduction française du Bhâgavata Pourâna, l'un des ouvrages dont se compose la

Collection orientale que publie l'Imprimerie royale; et, à la fin de l'année et au commencement de celle de 1842 et de 1843, le même académicien a lu une suite de mémoires sur les livres bouddhiques du Nepaul et de Ceylan, pour servir d'introduction à l'histoire du bouddhisme indien.

M. Guérard.

A la fin de l'année 1839, M. Guérard, chargé de faire un rapport sur l'édition que M. Pertz a donnée, de quatre livres d'histoire de Richer, présenta des observations préliminaires sur l'ensemble du recueil publié par le même éditeur, sous le titre de *Monumenta germanica historiæ*.

En 1840, M. Guérard a communiqué des observations sur un tiers de sou d'or, à l'effigie du roi Childebert, dont M. Jouannet avait adressé à l'Académie la description et les empreintes. M. Guérard reconnaît que cette monnaie offre un exemple unique jusqu'à ce jour de la tête du roi vue de face, au lieu de l'être de profil, comme le sont celles des rois francs sur les monnaies mérovingiennes, et il pense qu'un pareil type a pu être emprunté aux monnaies des Visigots.

En 1841, M. Guérard lut en communication un mémoire sur la terre salique.

M. Stanislas Julien.

En 1843, M. St. Julien a présenté à l'Académie des renseignements sur la graine d'une plante textile envoyée de la Chine par un missionnaire français, traduits du chinois.

M. Victor le Clerc.

Quoique les membres de l'Académie qui composent les commissions chargées de continuer les grands corps d'histoire que l'Académie publie ne soient pas tenus de soumettre les résultats de leurs travaux en ce genre à la compagnie, cependant, le désir qu'ils ont de pouvoir profiter des observations de leurs

confrères leur fait employer les intervalles de temps qui, dans les séances, ne sont pas remplis par la lecture des mémoires, pour lire des portions plus ou moins considérables des œuvres qui les occupent. C'est ainsi que M. Victor le Clerc a communiqué à l'Académie une notice sur Marguerite de Duyn, prieure de la chartreuse de Poletin, morte vers 1294; une notice sur Baudoin, prémontré de Ninove, chroniqueur en 1293; une notice sur une relation anonyme de la prise d'Acre, en 1291; sur Raimond de Meuillon, dominicain, évêque de Gap, archevêque d'Embrun; une notice sur Guillaume Duranti; un mémoire sur saint Jacques de Compostelle; sur un poëme inédit de Gilles de Corbeil; sur Pierre de Milhau, général des carmes. M. Lajard a lu sa notice sur Henri de Gand; M. Paulin Pâris une notice sur Jean Bodel. Toutes ces notices ont été composées pour faire partie du vingtième volume de l'Histoire littéraire de la France.

En 1843, M. Victor le Clerc lut en communication une notice sur un manuscrit de la bibliothèque publique de Laon, qui est un glossaire ou traité alphabétique *de generibus nominum,* et il annonça que cette notice était destinée au catalogue général des manuscrits des villes de France, entrepris par les ordres de M. le ministre de l'instruction publique, et dont le premier volume devait paraître bientôt.

M. Langlois, en 1842, a lu un mémoire sur l'état social et la civilisation des Aryas. L'objet de ce mémoire est de donner quelques détails sur les mœurs de l'antique nation qui a dû coloniser l'Inde, et d'exposer l'état politique et religieux de cette contrée dans des temps très-reculés. Ces éclaircissements sont extraits du Rig-Véda, et plusieurs passages de cet ouvrage autorisent à croire que ce peuple ancien portait le nom

M. Langlois.

général d'*Arya*. Il venait sans doute des pays situés à l'ouest de l'Indus. L'auteur s'étend principalement sur les croyances religieuses de ces populations antiques, et reconnaît qu'elles adoraient les dieux qu'Hérodote attribue aux premiers Perses. Des considérations tirées du Rig-Véda même, et appuyées sur les documents que fournissent les livres indjens, déterminent l'auteur du mémoire à faire remonter la composition de ce Rig-Véda à une époque qui semble bien ancienne, à quinze et même dix-huit cents ans avant notre ère.

M. Guiginaut. En 1842, M. Guigniaut lut en communication un morceau intitulé : *De la Mythologie.*

M. Paulin Pâris. M. Paulin Pâris, en 1841 et 1842, communiqua des observations sur un passage de la Philippide de Guillaume le Breton, lut un mémoire sur les véritables auteurs des Songes du Vergier, puis des recherches sur Ogier le Danois. En 1843, le même académicien lut en communication une notice sur plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du roi, et particulièrement sur ceux qui ont pour objet les chansons de Gestes; et une autre notice sur un manuscrit relatif à la première croisade.

M. Lebas. En 1842, M. Lebas a lu en communication un mémoire donnant l'explication d'une inscription d'Égine; et, en 1843, les rapports de cet académicien sur les explorations archéologiques faites dans son voyage en Orient, adressés à M. le miministre de l'instruction publique et transmis par celui-ci à l'Académie, ont utilement occupé la compagnie pendant plusieurs séances.

En 1842, M. Garcin de Tassy a lu un mémoire sur les subdivisions des castes indiennes. M. Garcin de Tacy.

En 1840, M. Magnin donna lecture d'un mémoire sur les préliminaires d'une représentation dramatique chez les Romains. M. Magnin.

M. Lenormant, en 1839, termina les lectures de son mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers Arsacides. Après avoir démontré que les pièces données jusqu'à ce jour à Phraate Ier appartenaient en réalité à Mithridate Ier, après avoir admis l'opinion de Visconti sur les pièces qui reviennent à Orode, M. Lenormant a échelonné entre ces deux règnes toutes les pièces qui ont été frappées dans l'intervalle, et cela par deux procédés d'investigation destinés à s'accorder presque sans exception, l'étude du développement progressif des titres royaux et celle de la transition dans l'art du goût grec au goût oriental. Il a suivi rigoureusement la première voie. Dans la seconde, tout en tenant compte, chemin faisant, du rapport que les faits de l'histoire pouvaient avoir avec les noms dont les princes s'étaient revêtus, il a rattaché des séries nombreuses de monuments à chacun des règnes principaux, laissant les lacunes et les obscurités là où l'histoire, si incomplète elle-même, indique des troubles, des revers politiques et des révolutions. Ainsi, les princes qui se trouvent dotés du plus grand nombre de médailles sont : M. Lenormant

1° Mithridate Ier (Arsace VI);
2° Phraate II (Arsace VII);
3° Mithridate II (IX);
4° Phraate III (XII).

Le petit nombre et les incertitudes portent sur :

1° Artaban II (VIII);
2° Sinatrocès (XI);
3° Mithridate III (XIII).

M. Lenormant n'a rien trouvé qui puisse s'appliquer à Arsace X, dont le nom est inconnu. Il donne ensuite la progression des titres royaux; et, pour faire apprécier toute l'importance des rectifications qu'il a introduites dans la série numismatique des treize premiers Arsacides, il présente un tableau comparatif des attributions de Visconti et des siennes. Le mémoire se termine par le classement des médailles des treize premiers Arsaces, d'après les indications données dans son travail. Deux planches gravées reproduisent l'effigie et le type de toutes ces médailles.

En 1842, M. Lenormant a lu une notice sur une brique antique découverte à Sartène, en Corse, sur laquelle se trouve une inscription en caractères phéniciens; un mémoire sur une médaille d'or de l'empereur Albin; un mémoire sur la véritable désignation du monument de Rome connu sous le nom de Trophée de Marius.

En 1843, le même académicien lut un mémoire sur l'explication d'une partie de l'inscription de Rosette. La coïncidence du couronnement d'Épiphane avec l'anniversaire de son avénement semble à M. Lenormant une hypothèse dénuée de preuves suffisantes; il pense, au contraire, que le décret (inscription de Rosette) a mentionné ces deux faits sous deux dates différentes. A la fin de la ligne 46 du texte grec, il existe une lacune de vingt-quatre à vingt-cinq lettres, que MM. Biot et Letronne remplissent par ces mots : τὴν τοῦ

Μεχεὶρ ἐπὶ καὶ δεκάτην (le 17 de méchir). De fortes probabilités, selon M. Lenormant, tendraient à faire prévaloir une autre restitution. Ces deux savants s'appuient sur Champollion, qui donne deux dates différentes pour le texte démotique et le texte hiéroglyphique, suivant une erreur qu'il attribue au graveur du texte hiéroglyphique. De plus, l'expression παραλαμβάνειν τὴν βασιλείαν, désignant le couronnement, est amphibologique et s'applique à l'avénement. M. Lenormant étudie la vraisemblance des causes matérielles de l'erreur commise par le sculpteur de la pierre de Rosette, et conclut que l'erreur devrait plutôt être cherchée dans le texte démotique que dans le texte hiéroglyphique. Les considérations tirées de l'ensemble du monument et des institutions amèneront au même résultat. Il n'est dit nulle part que le décret soit rendu le lendemain du couronnement : cela serait une pure supposition des savants. Le texte est rédigé de manière à faire croire que l'indication du jour se rapportait à une seule et même réunion, motivée par la cérémonie du couronnement et par le désir qu'éprouvent les prêtres de donner une preuve de dévouement au jeune roi. On avait aussi admis dans l'inscription l'identité de la date du décret et de celle du couronnement, opinion qu'ont détruite les découvertes modernes par suite desquelles M. Letronne a supposé le premier qu'un jour s'était écoulé entre le couronnement et le décret, supposition, selon M. Lenormant, peu vraisemblable, comme témoignant de peu d'empressement de la part des prêtres égyptiens à l'avénement du roi. Ensuite, la ligne 47 de l'inscription n'a mentionné que l'avénement. D'ailleurs, dans les hiéroglyphes, l'avénement et le couronnement sont représentés par des signes distincts; enfin, M. Lenormant pense qu'il faut admettre la leçon du texte hiéroglyphique *Paophi*, et non celle du texte

démotique *Mechir*, et remplir la lacune du texte par *τὴν τοῦ φαωφὶ ἐπὶ παιδεκάτην*, en rectifiant toutefois cette restitution d'après les calculs astronomiques de M. Biot, qui permettent de distinguer la date accidentelle de l'avénement et la date solennelle (l'équinoxe du printemps) du couronnement.

En 1843, M. Lenormant a lu un mémoire sur un denier d'or de l'empereur Uranius Antoninus;

Et, en 1844, il communiqua à l'Académie son introduction à l'étude des vases peints antiques.

M. Littré. M. Littré a, dans la même année, communiqué à l'Académie un mémoire sur cette question: A quelles maladies rapporter, en général, les quarante-deux histoires de maladies qui sont consignées dans les épidémies d'Hippocrate?

M. Berger de Xivrey. M. Berger de Xivrey, en 1840 et en 1841, a lu, sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue, un mémoire dans lequel il s'est attaché à relever toutes les traces de la vie du prince byzantin. Quarante-trois ouvrages différents ont été ainsi classés et signalés d'une manière précise par le titre, les premiers et les derniers mots de chacun, l'indication des bibliothèques et les numéros des manuscrits où ils se trouvent; et pour ceux qui ont été imprimés, le titre détaillé de l'édition spéciale ou du recueil où ils ont paru. La date de l'époque à laquelle on peut en rapporter la composition, exprimée en années de notre ère et de l'ère mondaine de Constantinople, complète ce relevé.

Ces dates, rapprochées de celles des séjours du prince, également fixées avec toutes les précautions de la critique, permettent d'embrasser dans leur ensemble la vie politique et la vie littéraire de l'empereur Manuel, de comparer l'action de

l'une sur l'autre, et de prouver que l'étude approfondie de cette singulière et remarquable existence manquait à l'histoire. M. de Xivrey a démontré l'utilité de ce travail en relevant les nombreuses erreurs d'appréciation, ou même de faits, dans lesquelles sont tombés les divers historiens modernes qui ont parlé de Manuel Paléologue. Les principales sources où il a puisé les notions authentiques qui lui ont permis de redresser ces erreurs sont :

1° Les ouvrages de l'empereur lui-même;

2° Les témoignages contemporains sur son séjour dans les différentes contrées de l'Europe qu'il a parcourues;

3° Les lettres des papes contemporains;

4° Les historiens grecs de la Byzantine.

« C'est à ces quatre sources primitives, dit-il, que j'ai constamment rapporté tout ce que j'ai pu ensuite rassembler d'écrivains postérieurs, qui ont mis en œuvre les documents originaux avec plus ou moins de fidélité, d'après tel ou tel plan, dans un cadre plus ou moins étendu. Les documents orientaux mahométans sont les seuls que j'aie consultés de seconde main; et ce qu'ils fournissent à notre sujet en est la moindre partie. »

Né en 1348, mort en 1425, dans sa soixante et dix-huitième année, Manuel Paléologue fournit cette longue carrière à une époque si désastreuse de l'empire, au milieu des vicissitudes les plus extraordinaires qu'on puisse imaginer. Prince d'un esprit très-cultivé, aimant avec passion les lettres, qu'il ne séparait pas de la théologie, il trouva le moyen de se livrer à ses goûts littéraires jusque dans les circonstances les plus critiques. Il joignit à ces mérites de l'esprit la rude éducation de l'expérience. Toute sa vie fut une lutte persévérante contre la

chute fatale qui devenait imminente pour l'empire grec; et ce qui le soutenait dans cette lutte presque désespérée était le charme qu'il trouvait dans ses études de prédilection. M. de Xivrey a retrouvé ces caractères prononcés dans toute la carrière de Manuel Paléologue, dans laquelle il établit trois périodes, indiquées par les événements :

1° Toute la jeunesse du prince, jusqu'à la mort de l'empereur Jean, son père. Dans cette période se trouvent les curieuses relations de Manuel avec Bajazet, ses séjours en Asie, à la cour du sultan ou à la suite de l'armée turque, et son premier voyage en Italie.

Ensuite, le règne de Manuel se peut diviser en deux autres périodes, séparées par la bataille d'Ancyre, savoir :

2° De 1391 à la fin de 1402, époque où il apprit à Paris ce grand événement. Ses voyages dans presque toute l'Europe et les jugements curieux qu'il porte de ces peuples, si différents des Grecs, signalent cette partie de sa vie politique et littéraire.

3° De 1403 à 1425, période qui nous montre le prince grec, de retour dans ses états, redoublant d'activité d'esprit pour profiter des instants de loisir comparatif dont il jouit un peu alors, puis écrivant encore au milieu des embarras intérieurs qui ne tardent pas à lui rappeler ses premières années.

En 1842, M. Berger de Xivrey a lu un mémoire sur les comptes de dépenses de Henri III, roi de Navarre, depuis roi de France sous le nom de Henri IV.

M. de Wailly. M. de Wailly, en 1841 et en 1842, a lu son mémoire sur les fragments de papyrus écrits en latin et déposés au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, au musée du Louvre et au musée des antiquités de Leyde; et en 1844 M. de Wailly a

dans un mémoire soumis à un examen critique la Vie de saint Louis par Geoffroy de Beaulieu. Nous avons déjà parlé de ce mémoire au sujet de la découverte faite à la Sainte-Chapelle.

M. de Saulcy. M. de Saulcy, alors correspondant de l'Académie, lut en communication, en 1841, un mémoire sur les monnaies des ducs d'Athènes; une notice supplémentaire à la publication de M. Dufresne sur les monnaies mongoles; une autre notice sur une monnaie d'une dynastie musulmane dont on ne connaissait aucune médaille; une note sur une inscription punique trouvée au cap Carthage le 18 août 1841.

M. de Saulcy, nommé membre de l'Académie, lut, en 1842 et 1843, deux mémoires sur la numismatique punique. Le premier mémoire est destiné à établir que le nom primitif de Palerme fut *Tzitz,* la Fleur, ציץ. Ce fait est constaté par l'existence des légendes étudiées, et dont la teneur, מבעלציץ, *Mibaâli tzitz,* par les citoyens de Tzitz, ne peut laisser de doute sur l'emploi du mot *Tzitz* comme nom d'une cité; de plus, par une monnaie bilingue, portant à la fois le nom punique *tzitz* et le nom grec *πάνορμος*. Il ne peut y avoir d'hésitation dans l'application de ce nom punique à la ville sicilienne, à laquelle les Carthaginois le donnèrent. Dans ce même mémoire, M. de Saulcy propose de considérer comme des monnaies de guerre, *numi castrenses,* les beaux tétradrachmes de fabrique sicilienne sur lesquels on lit : עם מחנת, *âm mekhânad,* « le peuple du camp, les habitants du camp. »

Le deuxième mémoire a pour but de fixer la classification des monnaies puniques de Cossura et d'Ibiça, monnaies que Gesenius a confondues, malgré la différence essentielle de leur fabrique, de leurs types et de leurs légendes. M. de Saulcy cherche à démontrer que la légende des monnaies légitimes de

Cossura offre les mots אירנם, *Iranim*, île des vainqueurs (ce qui semble d'accord avec la présence habituelle de la victoire sur ces monnaies), tandis que la légende des monnaies d'Ibiça porte formellement les mots אבשם, *Ibisam*, île aromatique, île odorante. Ce nom, duquel procède certainement le nom moderne Ibiça, a pu être appliqué à une île qui était couverte de sapins, arbres à l'odeur aromatique, ainsi que le constate le nom grec Πιθυοῦσα (ἀπὸ πιθύων) imposé au groupe d'îles dont Ibiça fait partie. D'ailleurs, il n'existe de monnaies celtibériennes et latines des Baléares et des Pithyuses, que celles qui furent frappées à *Ebusus* (Ibiça). Il est donc vraisemblable que les monnaies puniques émises dans ces mêmes îles furent fabriquées dans le même lieu où la fabrication des espèces monnayées fut continuée par les Ibères et les Romains.

En 1843, M. de Saulcy fit une communication sur la pierre de Rosette; il exposa la méthode qu'il avait suivie dans ses travaux pour l'explication de l'inscription en écriture enchoriale ou démotique. Dans la séance du 10 février 1843, M. Lenormant ayant lu en communication une lettre de M. Champollion-Figeac, contenant un exposé des travaux entrepris ou publiés par M. Champollion jeune, sur l'écriture démotique des Égyptiens, cette lecture donna lieu à des observations verbales de M. de Saulcy sur les différences qui existent entre les résultats de ses travaux sur l'écriture démotique des anciens égyptiens et ceux que M. Champollion jeune a obtenus sur le même sujet. Soumettre au jugement de l'Académie et du monde savant l'ensemble des découvertes qu'il croyait avoir faites dans ce genre d'études, était l'unique manière dont M. de Saulcy se proposait de répondre aux discussions que sa dernière communication à l'Académie, sur la pierre de Rosette, avait fait surgir ou pourrait faire surgir par la suite. M. Lenormant fit observer que

la doctrine constante de M. Champollion jeune, telle qu'elle résulte de ses écrits et de ses instructions orales, relativement à l'écriture démotique, est que cette écriture est dérivée de l'écriture hiéroglyphique.

En 1843, M. de Saulcy lut l'analyse de la première phrase du texte démotique de l'inscription de Rosette, et ensuite ses recherches numismatiques sur les médailles des princes d'Antioche.

En avril 1844, le bruit, probablement fondé, s'étant répandu que M. Lepsius avait découvert un nouvel exemplaire complet du texte démotique du décret de Rosette, M. de Saulcy, qui s'occupe sérieusement de l'analyse grammaticale de ce texte, a pensé qu'il était de son devoir de profiter d'une semblable bonne fortune, pour procurer, autant qu'il était possible, à son travail les avantages d'un contrôle certain. Plusieurs corrections et restitutions ayant été proposées par M. de Saulcy, il a prié l'Académie de vouloir bien conserver, sous cachet, la traduction des huit premières lignes de ce texte, avec les corrections et restitutions qu'il jugeait nécessaires, afin que, de leur comparaison avec les passages correspondants du texte complet, il pût résulter une vérification qui constaterait la réalité de sa lecture.

M. de Saulcy donna aussi lecture de ses recherches sur les inscriptions votives de la langue phénicienne.

M. de Luynes.

En février 1842, il a été donné lecture d'une lettre de M. de Luynes, relative à un bas-relief mithriatique trouvé dans l'île de Caprée, près de la grotte appelée Matromania, et à un autre monument du même genre.

M. Séguier.

M. Séguier de Saint-Brisson, en 1839, a lu un mémoire

sur l'origine du polythéisme. C'est dans l'Écriture sainte et les premiers apologistes chrétiens, dans les écrits des philosophes et des poëtes anciens, que l'auteur a puisé tout ce qui fonde son système sur un phénomène aussi étrange que l'apparition et la durée du polythéisme dans les premiers âges du monde. Ce travail est divisé en trois parties intitulées : *Du Polythéisme, du Symbolisme et des Mystères.* Dans la première partie, M. Séguier essaye de démontrer comment le culte des astres, principe du polythéisme, a dégénéré dans l'anthropothéisme ou culte des hommes divinisés, et cherche à expliquer comment il se fait que des nations aussi civilisées que les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs et les Romains, aient persisté aussi longtemps dans des croyances qui nous semblent complétement absurdes. Dans la seconde partie, l'auteur discute la doctrine tant des anciens que des modernes, qui n'ont voulu voir dans l'ensemble de la mythologie ou théologie du paganisme, qu'une exposition symbolique du système de la nature. Dans la troisième et dernière partie, il réfute les idées de M. Lobeck, qui a cherché à prouver qu'il n'y avait aucun secret dans les mystères.

En 1842, M. Séguier a lu un mémoire sur l'identité des deux Knepf et Ammon; et, dans la même année, un autre mémoire sur les cosmogonies et les théologies phéniciennes et grecques comparées entre elles; en 1843, l'examen d'un passage des Stromates d'Alexandrie, sur les écritures égyptiennes.

M. Monmerqué. M. Monmerqué, en 1844, a lu un mémoire pour établir des doutes historiques sur le sort du petit roi Jean Ier. Les historiens français s'accordent à dire que Jean Ier, fils posthume de Louis le Hutin et de la reine Clémence de Hongrie, mourut peu de jours après sa naissance, et fut enterré à Saint-Denis auprès

du roi son père. Les historiens d'Italie ont prétendu que le fils de la nourrice du petit roi Jean est mort et a été inhumé au lieu du roi, et que Jean Ier passa pour être le fils de Guccio di Mini, négociant de Sienne, et d'une dame Marie, fille d'un chevalier Picard. Suivant cette version, Jean Ier aurait vécu inconnu à Sienne, y aurait exercé le négoce, et ce ne serait qu'en 1354 que sa naissance lui aurait été révélée par le testament de mort de la dame Marie, sa mère putative. Un moine, confesseur de la dame Marie, dépositaire de ce grand secret, en aurait fait la confidence à Nicolas de Rienzi, tribun du peuple romain, et Rienzi aurait consigné tous ces faits dans une charte dont M. Monmerqué a fait la transcription, de laquelle il résulterait que ce petit roi n'était pas mort naturellement, mais qu'il aurait été sacrifié à l'ambition de Philippe le Long, son oncle, et de Mahaut, comtesse d'Artois, belle-mère de Philippe. Quant aux chroniques étrangères, il en résulte qu'un faux roi Jean s'est montré en Italie, et est même venu faire la guerre dans le midi de la France; que Guccio di Mini, qui prenait le titre de Jean Ier, roi de France et de Navarre, a été fait prisonnier en Provence, et est mort au château de l'Œuf, à Naples. On avait déjà sur ce fait une lettre du pape Innocent VI, adressée au roi et à la reine de Naples, dans laquelle le pontife engage ces souverains à ne pas laisser échapper le prisonnier, de peur que la tranquillité de la France ne soit troublée. Cette lettre, publiée par D. Martenne, n'avait encore été citée que très-incomplétement par le P. Daniel et par dom Vaissete. Épisode singulier de l'histoire de France, sur lequel M. Monmerqué appelle l'attention des savants français et étrangers.

M. Biot, en 1841, lut un mémoire sur un mode d'énoncia- M. Biot.

tion des longitudes terrestres, particulier aux écrivains arabes; et, en janvier et mai 1843, un mémoire sur le zodiaque circulaire de Dendéra. M. Biot présenta dans une autre séance l'analyse des tables abrégées composées par M. Largeteau, pour faciliter le calcul les syzygies, et donna des développements sur les conséquences de ce travail par rapport à l'histoire de l'astronomie chez les Chinois.

Séances publiques.

Dans le cours de ces six années, les séances publiques de l'Académie ont eu lieu aux époques suivantes :

En 1839, le 2 août, sous la présidence de M. Letronne;
En 1840, le 25 septembre, sous celle de M. Raoul-Rochette;
En 1841, le 30 juillet, sous celle de M. Victor le Clerc;
En 1842, le 12 août, sous celle de M. Félix Lajard;
En 1843, le 11 août, sous celle de M. le comte Beugnot;
En 1844, le 9 août, sous celle de M. Guigniaut.

C'est dans ces séances que sont lues par le secrétaire perpétuel les notices sur la vie et les écrits des académiciens décédés, les questions mises au concours, qu'on proclame les prix décernés, et qu'on lit les rapports de commissions qui motivent les jugements de l'Académie.

Rapports sur les antiquités nationales.

Les rapports sur les prix à décerner sur les antiquités de la France furent faits, dans les séances publiques de 1839 et de 1840, par M. le comte Alex. de Laborde;

Dans celle de 1841, par M. Berger de Xivrey;

Dans celles de 1842, 1843, 1844, par M. Lenormant.

Dans l'intérêt des études nationales, l'Académie fait imprimer ce rapport à un grand nombre d'exemplaires, et l'envoie à tous ses correspondants.

Rapports sur les prix Gobert.

Les rapporteurs des prix fondés par le baron Gobert ont été, en 1840, M. Félix Lajard, alors secrétaire provisoire de l'Académie; en 1843, M. Vitet; en 1844, M. Artaud de Montor.

Les rapports des commissions relatifs à ces prix, en 1841 et en 1842, furent lus à l'Académie dans ses séances particulières, mais ne furent point lus dans les séances publiques.

Prix proposés et décernés par l'Académie en 1839, 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844.

L'appréciation et l'examen des nombreux ouvrages, tant manuscrits qu'imprimés, présentés à l'Académie pour les divers concours qu'elle est appelée à juger, ne sont pas une des tâches les moins laborieuses et les moins difficiles qu'elle ait à remplir. Durant le cours de ces six années, l'Académie s'y est adonnée avec tout le zèle que lui inspirait le sentiment de la justice et du devoir, et elle n'a eu qu'à se féliciter des heureux résultats obtenus par ces concours. Dans les sujets de prix qu'elle a proposés annuellement, l'Académie s'est surtout attachée aux questions dont la solution était de nature à jeter le plus de jour sur les parties les plus obscures et les moins connues de l'histoire.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1839, l'*Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*. Ce prix a été décerné à M. Auguste-Émile Egger, agrégé pour les classes supérieures des lettres, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le sujet du prix pour 1841 fut proposé en ces termes : *Rechercher l'origine, les émigrations et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le III^e^ siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du XI^e^; déterminer, le plus précisément qu'il sera possible, l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques; examiner s'ils peuvent se rattacher, en tout ou en partie, à quelques-unes des nations actuellement exis-*

tantes ; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe.

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche fut réservé cette année, mais avec mention honorable du *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, par M. Guillaume Combrouse (Paris, 1839, in-4°).

Pour le concours sur les antiquites nationales, trois médailles ont été accordées : la première à M. Yanosky, pour son *Histoire des milices bourgeoises en France, depuis le XII^e^ siècle jusqu'au XV^e^ ;* la seconde à MM. Ernest Breton et Achille de Jouffroy, auteurs d'une *Introduction à l'histoire de France ;* la troisième fut partagée *ex æquo* entre M. Dussieux et M. Paillard de Saint-Aiglan, auteurs de deux ouvrages, l'un imprimé sous le titre d'*Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe, et spécialement en France ;* l'autre manuscrit sur les *Invasions des Normands le long de la Loire et au midi de ce fleuve.* Une mention très-honorable fut décernée à M. Jubinal, éditeur des *Œuvres de Rutebeuf.*

L'Académie n'ayant pu adjuger, en 1839, les prix d'histoire de France, fondés par le baron Gobert, parce que cette fondation était encore trop récente, leur valeur fut réservée pour être ajoutée au capital, afin d'augmenter le revenu annuel et, par conséquent, les prix à décerner ultérieurement.

L'Académie avait prorogé jusqu'au 1^er^ avril 1840 le concours ouvert en 1836 sur cette question : *Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures, tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures et les monnaies du système décimal.* Ayant reçu pour ce concours un seul mémoire, qui n'a pas été jugé digne du prix, mais auquel une mention honorable fut accordée, l'Académie, dans sa séance publique de

1840, décida que la question serait retirée du concours, et la remplaça par la question suivante pour sujet de prix à décerner en 1842 : *Rechercher quels furent, chez les Romains, depuis le tribunat des Gracques jusqu'au règne d'Adrien inclusivement, la composition des tribunaux et l'administration de la justice, en ce qui concernait les crimes et délits commis par les magistrats et officiers publics de tout ordre.*

Le sujet de prix à décerner cette année 1840 était l'*Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.* Le seul mémoire parvenu à l'Académie sur cette question n'ayant pas été jugé digne du prix, le concours fut prorogé jusqu'au 1er avril 1841, et on proposa, pour sujet du prix ordinaire de 1842, la question suivante : *Tracer l'histoire des établissements formés par les Grecs dans la Sicile; faire connaître leur importance politique; rechercher les causes de leur puissance et de leur prospérité; et déterminer, autant qu'il est possible, leur population, leurs forces, les formes de leur gouvernement, leur état moral et industriel, ainsi que leurs progrès dans les sciences, les lettres et les arts, jusqu'à la réduction de l'île en province romaine.*

Le prix annuel de numismatique a été décerné à M. Adrien DE LONGPÉRIER, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les médailles des rois de Perse de la dynastie sassanide.*

Les auteurs qui obtinrent les trois médailles destinées aux recherches d'antiquités nationales furent : M. JOLLOIS, pour son travail manuscrit sur les *Antiquités romaines et gallo-romaines de Paris;* M. Ludovic LALANNE, pour son mémoire, également manuscrit, qui est intitulé : *Essai sur l'origine du feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe, et particulièrement en France;* M. Achille JUBINAL, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Anciennes tapisseries historiées.* M. le ministre de l'instruction publique, prié d'accorder extraordinairement une

quatrième médaille, a bien voulu y consentir. L'Académie l'a partagée, *ex æquo*, entre M. DE LA SAUSSAYE et M. l'abbé DESROCHES, le premier, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Histoire du château de Blois;* le second, auteur de deux ouvrages, dont l'un a été publié sous le titre d'*Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, et dont l'autre, encore inédit, est intitulé : *Recherches sur les paroisses de la baie du Mont Saint-Michel.* Trois mentions honorables furent accordées : la première à M. GUESSARD, pour la publication de *deux grammaires romanes inédites du XIII^e^ siècle;* la seconde à M. Denis LONG, pour son mémoire manuscrit sur les *Inscriptions de la ville de Die;* et la troisième à M. Auguste BERNARD, auteur d'un ouvrage imprimé, qui est intitulé : *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez.*

Les prix extraordinaires fondés par M. le baron GOBERT, *pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et pour celui dont le mérite en approchera le plus,* furent décernés, le premier à M. J. J. AMPÈRE, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire littéraire de la France avant le XII^e^ siècle;* et le second à M. Amans-Alexis MONTEIL, pour son *Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles.*

En 1841, l'Académie ne put pas encore décerner le prix pour le concours ouvert sur cette question : *Tracer l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.* Un seul mémoire parvint à l'Académie, mais après l'époque fixée pour la fermeture du concours. Ce concours fut de nouveau prorogé jusqu'au 1^er^ avril 1842. Pour la question relative aux peuples voisins de la mer Caspienne, trois mémoires avaient été envoyés. Chacun d'eux se recommandait par des mérites divers; mais la question proposé n'y était point

traitée d'une manière assez spéciale ni suffisamment approfondie. En conséquence, l'Académie prorogea le concours ouvert pour ce prix, vu l'étendue et l'importance du sujet, jusqu'au 1^er^ avril 1843, et proposa pour sujet de prix ordinaire de la même année la question suivante : *Histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan.*

Quant au prix de numismatique, il n'avait été présenté au concours qu'un seul ouvrage, intitulé : *Collection de médailles de l'empire français et de l'empereur Napoléon,* publiée par M. Fellmann. Comme cet ouvrage ne concerne que la numismatique moderne, l'Académie n'a point décerné ce prix en 1841.

Pour le concours sur les antiquités nationales, la série des recherches archéologiques a été considérable; plusieurs ont été jugées dignes de récompenses. Trois médailles ont été décernées; une à M. Delpit, pour son *Mémoire sur les sources manuscrites de l'histoire municipale de la ville d'Amiens;* une seconde à M. Théophile Roussel, auteur des *Recherches historiques sur la vie et le pontificat d'Urbain V, et sur les fondations de ce pontife en France,* et une troisième à M. Félix Bourquelot, auteur d'une *Histoire de Provins,* publiée en deux volumes in-8°. L'Académie a regretté de n'avoir pas une quatrième médaille à partager, *ex æquo,* entre M. Bernhard, auteur des *Recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris,* ouvrage manuscrit, et à M. François de Lasteyrie, pour l'ouvrage intitulé : *Histoire de la peinture sur verre, d'après ses monuments en France,* publication in-folio dont il a déjà paru douze livraisons. L'Académie a cru devoir accorder des mentions très-honorables à M. du Mège, pour les additions qu'il a faites à la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc,* de dom Vaissète; à M. l'abbé Desroches, pour ses trois mémoires sur l'Avranchin; a M. Bernhard, auteur de l'*Essai*

de l'histoire municipale de la ville de Strasbourg; à M. F. DE GUILHERMY, auteur des *Antiquités de Montmartre;* et à M. BOURGON, pour ses *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier;* et des mentions honorables à M. le capitaine CARETTE, et à M. Paul PRIEUR, pour leurs *Communications archéologiques sur des monuments de l'Algérie;* à M. DUSSIEUX, auteur des *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail;* à M. DU MÈGE, pour ses notices de plusieurs antiquités du musée de Toulouse; et à M. le baron DE LA PILAYE, pour la partie topographique et figurée de ses *Monuments celtiques.*

Les prix fondés par M. le baron GOBERT sont demeurés à MM. J. J. AMPÈRE et MONTEIL, parce qu'aucun ouvrage n'a été, cette année, présenté pour ces prix à l'Académie dans les formes établies par le règlement ou à l'époque fixée par le concours.

En 1842, l'Académie a couronné le mémoire de M. MATTER, inspecteur général des études, sur l'*Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie,* et le mémoire de M. WLADIMIR BRUNET, sur l'*Histoire des établissements formés par les Grecs dans la Sicile.*

Elle a prorogé jusqu'en 1843 le concours relatif à la composition des tribunaux et à l'administration de la justice chez les Romains, et elle a annoncé qu'elle décernerait aussi, en 1844, un prix au meilleur mémoire sur cette question : *Tracer l'histoire des guerres qui, depuis l'empereur Gordien jusqu'à l'invasion des Arabes, eurent lieu entre les Romains et les rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et dont fut le théâtre le bassin de l'Euphrate et du Tigre, depuis l'Oronte jusqu'en Médie, entre Erzeroum au nord, Ctésiphon et Petra au sud.*

Le prix de numismatique a été adjugé à M. DE LA SAUSSAYE, auteur de la *Numismatique de la Gaule narbonnaise.*

L'académie a cru devoir ne point décerner de première médaille pour les antiquités de la France. La première seconde médaille a été décernée à M. Vallet de Viriville, pour son ouvrage intitulé : *Archives historiques du département de l'Aube*, in-8°; la deuxième seconde médaille à M. Lecointe-Dupont, pour son *Essai sur les monnaies du Poitou* (imprimé), in-8°; la troisième médaille a été partagée *ex æquo* entre MM. Clerc, auteur d'un *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* (imprimé), in-8°, I^er^ vol. et M. le Roux de Lincy, pour son édition des quatre livres des Rois traduits en français du XII^e^ siècle (imprimé), in-4°. Des mentions très-honorables ont été accordées à MM. Martin et Cahier, prêtres, auteurs d'un ouvrage intitulé : *les Vitraux de Bourges*, 4 liv. in-fol. à M. Ernest Carette, pour son mémoire manuscrit *sur l'Origine de la division territoriale introduite en Afrique par les Romains;* à M. l'abbé Lacurie, auteur d'un mémoire manuscrit *sur les Antiquités de la ville de Saintes.* Des mentions honorables à M. de Fréminville, auteur d'*une Histoire de Bertrand du Guesclin* (imprimé), in-8°; à M. Rouard, auteur d'*un Rapport sur les fouilles d'antiquités qui ont eu lieu à Aix en 1841* (imprimé), in-4°; à M. de la Fontenelle de Vaudoré, pour ses *Recherches sur deux voies romaines de Poitiers à Nantes et à Angers* (imprimé), in-8°.

Les prix fondés par M. le baron Gobert n'ayant point amené dans la lice de nouveaux concurrents, l'Académie a décidé que M. Ampère et M. Monteil seraient maintenus dans la jouissance du prix qui a été décerné à chacun d'eux en 1840.

En 1843, M. Édouard Laboulaye remporta le prix dont le sujet était la composition des tribunaux et l'administration de la justice chez les Romains, depuis le tribunat des Gracques jusqu'au règne d'Adrien.

Le prix destiné à la meilleure histoire de Chypre sous le

règne des princes de la maison de Lusignan, fut adjugé à M. DE MAS-LATRIE; et M. le ministre de l'instruction publique, d'après le désir qui lui fut exprimé par l'Académie, fit la dépense d'un second prix accordé à MM. Théophile ROUSSEL et Eugène DE ROSIÈRE.

L'Académie prorogea jusqu'en 1845 le concours relatif aux peuples de la mer Caspienne, et annonça qu'en cette même année 1845 un autre prix serait décerné au meilleur mémoire sur cette question : *Examen critique des historiens de Constantin le Grand, comparés aux divers monuments de son règne.*

Aucun ouvrage n'a paru mériter en 1843 le prix de numismatique.

Plusieurs recherches archéologiques sur nos antiquités nationales ont été jugées dignes de récompenses. Trois médailles ont été accordées; l'une à M. TEULET, éditeur-traducteur et commentateur des *Œuvres complètes d'Eginhard;* une seconde à M. GARNIER, pour son ouvrage intitulé *Chartes bourguignonnes inédites des VIII^e^, IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles;* une troisième à MM. MARTIN et CAHIER, pour leur ouvrage sur *les vitraux de la cathédrale de Bourges.* M. le ministre de l'instruction publique, pour obtempérer au vœu de l'Académie, voulut bien faire les frais d'une quatrième médaille, qui fut partagée *ex æquo* entre MM. GERMAIN et Louis PARIS, l'un auteur d'une *Histoire de l'Église de Nîmes,* et l'autre *Des toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims, ou la mise en scène du théâtre des confrères de la Passion.* Des mentions très-honorables ont été accordées à M. CASSANY-MAZET, pour son *Histoire de Villeneuve-sur-Lot;* à M. PÉZEMET, pour son ouvrage manuscrit *sur les Temples chrétiens primitifs.* Des mentions honorables à MM. PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX, pour ses *Recherches historiques et statistiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres,* 1 vol. in-8°; à M. A. BERNARD, pour

les *Procès-verbaux des États généraux de 1593;* 1 vol. in-4°; à M. Cartier, auteur de différents mémoires sur l'*Histoire du Château et de la ville d'Amboise;* à M. l'abbé Texier, pour son *Essai historique et descriptif sur les argentiers de Limoges,* manuscrit; à M. Henry, pour le *Guide en Roussillon,* in-8°.

L'Académie a décerné cette année le premier des prix fondés par le baron Gobert à M. Floquet, pour son *Histoire du parlement de Normandie*, 7 volumes in-8°, et elle a décidé que M. Monteil serait maintenu dans la possession du second prix qui lui a été décerné en 1840.

En 1844, l'Académie a prorogé jusqu'au 1^er^ avril 1845 le concours relatif à l'*Histoire des guerres des Romains avec les rois perses de la dynastie des Sassanides,* et elle a proposé pour sujet de prix ordinaire à décerner en 1846 l'*Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes d'après les textes historiques et les monuments nationaux.*

L'Académie avait décidé que les ouvrages de numismatique publiés dans les délais déterminés par le programme, non présentés, seraient admis au concours du prix fondé par M. Allier de Hauteroche, avec les ouvrages sur cette matière, qui lui sont présentés officiellement. L'Académie a en conséquence décerné le prix de numismatique à M. Gennaro Riccio, pour son ouvrage sur *les Monnaies des anciennes familles de Rome jusqu'à la fin du règne d'Auguste.* L'Académie a en outre ordonné que le rapport fait sur les ouvrages envoyés cette année à ce concours serait imprimé et envoyé aux correspondants.

La première médaille pour les antiquités de la France a été adjugée au mémoire manuscrit de feu M. Géraud, sur *Ingelburge de Danemarck, reine de France;* la seconde médaille à M. Marchegay, pour son ouvrage *sur les Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province,* Angers,

1843, in-8°; la troisième médaille à M. LA TEYSSONNIÈRE, pour ses *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, 4 vol. in-8°. Le ministre de l'instruction publique, d'après le désir de l'Académie, voulut bien faire encore cette année les frais d'une quatrième médaille, qui fut décernée, pour être répartie par moitié, à MM. CHERUEL et LE GLAY : le premier, pour son *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, Rouen, 1844, 2 vol. in-8°; le second, pour son *Histoire des comtes de Flandres, jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne*, Paris, 1843, 2 vol. in-8°. Après avoir rappelé les médailles précédemment obtenues : 1° par M. DE CAUMONT, pour son *Cours d'antiquité monumentale, Histoire de l'Art dans l'ouest de la France;* 2° par MM. MARTIN et CAHIER, *Description des vitraux de la cathédrale de Bourges*, grand in-folio, elle accorda des mentions très honorables : 1° à M. GASPARD, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Gigny, au département du Jura, de sa noble et royale abbaye, et de Saint-Taurin, son patron*, Lons-le-Saulnier, 1843, in-8°; 2° à M. le baron CHAILLOU DES BARRES, pour son ouvrage intitulé : *l'Abbaye de Pontigny*, Auxerre, 1844, in-8°; 3° à M. LA QUERIÈRE, pour son ouvrage intitulé : *Description historique des maisons de Rouen*, 2 v. in-8°; 4° à MM. GUICHARD et L'ESCALOPIER, pour leur ouvrage intitulé : *Théophile, prêtre et moine, essai sur divers arts*, in-4°, Paris, 1844. Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. CARTIER, pour son ouvrage intitulé : *Lettres sur l'histoire monétaire de France*, extraites de la Revue numismatique à Blois; 2° à M. MANTELIER, pour son ouvrage intitulé : *Notice sur les monnaies de Trévoux et de Dombes*, in-8°, Paris, 1844; 3° à MM. MORELLET, BARAT et BUSSIÈRES, pour *le Nivernais, album historique et pittoresque*, 2 vol. grand in-8°, Nevers; 4° à M. le marquis DE LAGOY, *Recueil des inscriptions grecques et latines de Glanum*, manuscrit; 5° à M. ROUARD, *Rapport sur les fouilles d'antiquités*,

faites à Aix en 1842, Aix, 1843, in-8°; 6° à M. de Boisthibaud, pour son *Mémoire sur le tombeau de Chalétrie, évêque de Chartres en 557*, manuscrit; 7° à M. Auguste Pelet, *Notice sur les monuments antiques du musée de Nîmes*, Nîmes, 1844, in-8°.

L'Académie a décerné le premier des prix fondés par le baron Gobert à M. Henri Martin, pour les dixième et onzième volumes de son *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, et a décidé que M. Monteil serait maintenu dans la possession du second prix, qui lui a été décerné en 1840.

Changements arrivés dans la liste des membres de l'Académie depuis le 1er avril 1839 jusqu'au 1er avril 1844.

Plusieurs changements sont arrivés dans la liste des membres de l'Académie, depuis le 1er avril 1839 jusqu'à la fin de 1844.

En 1839, l'Académie perdit un de ses membres ordinaires, M. Émeric-David, le 12 avril; trois académiciens libres : M. Michaud, le 30 septembre; M. Eusèbe-Baconnière-Salverte, le 27 octobre; M. le duc de Blacas-d'Aulps, le 17 novembre; deux correspondants étrangers : M. Prevost, le 8 avril; M. Scrofani, en septembre.

Elle élut, en remplacement de M. Émeric-David, M. Berger de Xivrey, le 17 mai; de M. Michaud, M. Vitet, le 13 décembre; de M. Eusèbe-Baconnière-Salverte M. Eyriès.

Elle nomma neuf correspondants regnicoles : le 8 mars MM. de la Saussaye, Saulcy, de Gerville; le 12 avril, MM. Leglay, Deville, de la Fontenelle de Vaudoré; le 30 août, MM. Berbrugger, Floquet; le 6 septembre M. Fulgence-Fresnel; quatre correspondants étrangers, le 19 avril : MM. Louis Ideler, Th. Welcker, Jac. Grimm, Geel.

Dans la séance du 4 octobre de cette même année 1839, l'Académie a nommé M. Ramey fils dessinateur de l'Académie,

en remplacement de M. Ramey père, décédé le 4 juin 1838.

En 1840, M. Daunou mourut le 20 juin, et le 18 décembre l'Académie élut le baron Walckenaer pour lui succéder en qualité de secrétaire perpétuel. Elle perdit, le 28 septembre, M. le marquis de Pastoret. M. le marquis de Villeneuve-Trans fut nommé académicien libre, le 10 janvier, en remplacement de M. le duc de Blacas. La place de correspondant regnicole vacante par la nomination de M. de Villeneuve-Trans fut, le 7 février, conférée à M. Greppo. Dans la même séance, deux autres places de correspondants étrangers vacantes par le décès de MM. Prévost et Scrofani furent données à MM. Pertz et Avellino. Le 22 avril, l'Académie perdit deux correspondants étrangers dans la personne de MM. Prinsep et Spencer-Stanhope.

En 1841, furent nommés académiciens ordinaires, en remplacement de MM. Daunou et de Pastoret, M. Villemain, le 12 février, et M. Natalis de Wailly, le 14 mai. M. le comte Miot de Melito, académicien libre, mort le 5 janvier, eut pour successeur M. J. B. Biot.

Le 15 janvier, l'Académie procéda au remplacement de MM. Prinsep et Spenser-Stanhope, comme correspondants étrangers, et nomma MM. Lassen et Gaisford. Dans la même séance, une autre place du même genre, vacante par le décès de M. Wilken, qui avait eu lieu peu de jours avant, fut donnée à M. Kosegarten.

En 1842, il mourut trois académiciens ordinaires : M. Mionnet, le 5 mai; M. le comte de Laborde, le 20 octobre, et M. le baron de Gérando, le 10 novembre. Ils furent remplacés : le premier, le 10 juin, par M. de Saulcy; le second, le 2 décembre, par M. le comte Léon de Laborde; le troisième, le 23 décembre, par M. Ampère. La nomination de M. de Saulcy

laissa vacante une place de correspondant regnicole, qui fut donnée à M. Eugène Boré.

M. Heeren, associé étranger, décédé le 12 mars, fut remplacé, le 13 mai, par M. le cardinal Maï. La place de correspondant étranger que ce dernier laissait vacante fut, le 30 décembre, conférée à M. Cavedoni. Dans la même séance du 30 décembre, on pourvut au remplacement de trois autres places de correspondants étrangers. M. le comte de Munster, mort le 20 mars, eut pour successeur M. Thomas Wright; M. le chevalier de Brondsted, décédé le 27 juin, fut remplacé par M. de Witte; M. Gesenius, mort le 23 octobre 1842, eut pour successeur M. Wachsmuth.

En 1843, M. le marquis de Fortia d'Urban, académicien libre, mourut le 4 août; il fut remplacé, le 17 novembre, par M. Mérimée. Une place de correspondant regnicole devint vacante par la mort de M. Félix-Faulcon, décédé le 31 janvier; on la donna à M. Botta.

Le 8 mai 1844, l'Académie perdit M. Burnouf père, qui fut remplacé par M. Mohl, élu le 14 juin 1844; et M. Fauriel, décédé le 15 juillet 1844, fut remplacé par M. Laboulaye, nommé dans la séance du 17 janvier 1845. Dans la même séance l'Académie nomma M. de la Saussaye en remplacement de M. Mollevaut, mort le 13 novembre 1844.

En 1844, l'Académie perdit deux correspondants regnicoles, M. Labène, mort le 31 janvier; l'autre correspondant, M. Schweighaeuser, est décédé le 14 mars, et fut remplacé par M. Cadalvène, de Constantinople, élu le 20 décembre. Dans la même séance, l'Académie nomma un autre correspondant, M. Laplane, à Sisteron, Basses-Alpes, et deux correspondants étrangers, M. Rawlinson, à Bagdad, et le père Secchi, à Rome : le premier en remplacement de M. Dupon-

CEAU, mort à Philadelphie le 2 avril 1844, et M. MICALI, mort à Florence le 27 mars 1844.

Séances publiques annuelles des cinq Académies.

Dans le cours de ces six années, la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut a été, le mardi 2 mai 1843, présidée par le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. le comte Beugnot.

LISTE DES MEMBRES QUI COMPOSENT L'ACADÉMIE À LA FIN DE 1844.

MM.

QUATREMÈRE DE QUINCY (Antoine-Chrysostome).
BOISSONADE (Jean-François).
Le baron WALCKENAER (Charles-Athanase).
QUATREMÈRE (Étienne-Marc).
RAOUL-ROCHETTE (Désiré).
LETRONNE (Antoine-Jean).
NAUDET (Joseph).
Le comte DE CHOISEUL-DAILLECOURT (André-Urbain-Maxime).
Le vicomte LE PREVOST D'IRAY (Chrétien-Siméon).
JOMARD (Edme-François).
DUREAU DE LA MALLE (Adolphe-Jules César-Auguste).
HASE (Charles-Benoit).
PARDESSUS (Jean-Marie).
THIERRY (Jacques-Nicolas-Augustin).
LAJARD (Jean-Baptiste-Félix).
JAUBERT (Pierre-Amédée-Émilien-Probe).
BURNOUF (Eugène).
Le comte BEUGNOT (Auguste-Arthur).
REINAUD (Joseph-Toussaint).
GUÉRARD (Benjamin-Edme-Charles).

MM.

JULIEN (Stanislas).
GUIZOT (François-Pierre-Guillaume).
LE CLERC (Joseph-Victor).
LANGLOIS (Simon-Alexandre).
GUIGNIAUT (Joseph-Daniel).
PARIS (Alexis-Paulin).
LEBAS (Philippe).
GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore).
MAGNIN (Charles).
LENORMANT (Charles).
LITTRÉ (Maximilien-Paul-Émile).
BERGER DE XIVREY (Jules).
VILLEMAIN (Abel-François).
DE WAILLY (Joseph-Noël).
DE SAULCY (Louis-Félicien-Joseph CAIGNART).
Le comte DE LABORDE (Léon-Emmanuel Simon-Joseph).
AMPÈRE (Jean-Jacques-Antoine).
MOHL (Jules).
LABOULAYE (Édouard-René-Lefebvre).
DE LA SAUSSAYE (Jean-François-de-Paule-Louis).

Académiciens libres.

MM.

Le chevalier Artaud de Montor (Alexis-François).
Le duc de Luynes (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'Albert).
Séguier de Saint-Brisson (Nicolas-Maximilien-Sidoine).
Monmerqué (Louis-Jean-Nicolas).

MM.

Le Prevost (Auguste).
Vitet (Louis).
Eyriès (Jean-Baptiste-Benoît).
Le marquis de Villeneuve-Trans (Louis-François).
Biot (Jean-Baptiste).
Mérimée (Prosper).

Associés étrangers.

MM.

Ouvaroff, à Saint-Petersbourg.
Creuzer, à Heidelberg.
Boeckh, à Berlin.
Le baron de Hammer-Purgstall, à Vienne.

MM.

Frédéric Jacobs, à Gotha.
Hermann, à Leipzig.
Sir Grave-Chamney Haughton, à Londres.
Le cardinal Maï, à Rome.

Secrétaire perpétuel.

M. le baron Walckenaer (Charles-Athanase).

Correspondants regnicoles.

MM.

Du Bois-Aymé, à Grenoble.
De Golbery, à Besançon.
Weiss, à Besançon.
Jouannet, à Bordeaux.
De Caumont, à Caen.
De Meyran, marquis de Lagoy, à Aix.
Le baron Chaudruc de Crazannes, à Montauban.
De Gerville, a Valognes.
Leglay, à Lille.

MM.

Deville, à Rouen.
De la Fontenelle de Vaudoré, à Poitiers.
Berbrugger, à Alger.
Floquet, à Rouen.
Greppo, à Belley.
Eug. Boré, en Perse.
Botta, à Mossoul.
Le docteur Lautard, à Marseille.
De la Plane, à Sisteron.
Cadalvène, à Constantinople.

Correspondants étrangers.

MM.

Linde, a Varsovie.
Mustoxidi, à Florence.
Graberg de Hemsö, à Florence.
Le comte Démétrius-Valsamachi, à Céphalonie.
Fraehn, à Saint-Petersbourg.
Leake, à Londres.
Peyron, à Turin.
Labus, à Milan.
Quaranta, à Naples.
Millingen, à Londres.
Gerhard, à Berlin.
Le baron de Reiffenberg, à Bruxelles.
Humbert, à Genève.
Le vicomte de Santarem, à Lisbonne.
Le comte Borghesi, à San Marino.

MM.

Louis Ideler, à Berlin
Th. Welcker, à Bonn.
Jac. Grimm, à Berlin.
Geel, à Leyde.
Fresnel, à Gidda (Arabie).
Pertz, à Hanovre.
Avellino, à Naples.
Kosegarten, à Greifswald.
Lassen, à Bonn.
Gaisford, à Oxford.
Th. Wrig'ht, à Londres.
Wachsmuth, à Leipzig.
Cavedoni, à Modène.
De Witte, à Anvers.
Rawlinson, à Bagdad.
Le Père Secchi, à Rome.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

LUES

DANS LES SÉANCES PUBLIQUES DE 1839 ET 1840 INCLUSIVEMENT,

PAR M. DAUNOU,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. DE VANDERBOURG.

Lue dans la séance publique du 2 août 1839.

Douze ans se sont écoulés depuis que l'Académie a perdu M. de Vanderbourg. Si elle ne lui a pas encore rendu l'hommage public dû à ses talents, à ses travaux, à son honorable caractère, ce n'est pas que mes prédécesseurs n'aient plusieurs fois entrepris de s'acquitter de ce devoir; mais ils aspiraient à rassembler tous les éléments d'une histoire complète de sa vie et de ses écrits; et cette recherche, déjà difficile en 1827, le devenait de plus en plus à mesure qu'on s'éloignait de l'époque où sa laborieuse et souvent pénible carrière s'est terminée. J'ai pensé qu'afin de ne plus tarder à recommander sa mémoire, je devais me borner à recueillir les faits dont la vérification restait possible, au risque même de n'obtenir cette exactitude que par le rapprochement de plusieurs détails qui pourront sembler arides.

Martin-Marie-Charles Boudens de Vanderbourg naquit à Saintes, le 8 juillet 1765. Après de premières études classiques à l'École militaire d'Effiat, il fut admis, comme gentilhomme,

dans celle de Paris, le 4 octobre 1779. Ses maîtres demandèrent pour lui, en 1782, le grade de sous-lieutenant, et ils obtinrent qu'il prît rang en cette qualité à partir du 8 juillet 1781, terme où il avait atteint l'âge de seize ans accomplis. Nous le trouvons, dès le 1er juin 1782, attaché à la marine militaire, et, peu de jours après, embarqué sur la frégate *l'Hermione*, qui allait faire une campagne dans l'Inde. En 1788 et 1789, il est lieutenant de vaisseau; mais aux années suivantes les registres de la marine ne font plus mention de lui. C'est par erreur qu'on a écrit qu'il était capitaine de frégate : l'ordonnance royale du 23 juillet 1814, qui le nomme chevalier de Saint-Louis, ne lui donne que le titre d'ancien lieutenant de vaisseau. Son père, lieutenant-colonel dans l'armée de terre, mourut en 1790. On a lieu de croire qu'à cette époque, et peut-être même jusqu'après 1792, Vanderbourg fils n'avait pas cessé d'habiter la France : l'inscription de son nom sur la liste des émigrés n'est datée que du 24 septembre 1793. Il croyait ne se condamner qu'à un très-court exil : huit longues années se succédèrent avant qu'il pût espérer de le voir finir; et, quoique les études auxquelles il continuait de se livrer le lui rendissent moins pénible qu'à bien d'autres, il en ressentit vivement les rigueurs. La connaissance profonde qu'il achevait d'acquérir de la langue et de la littérature des Allemands lui facilita chez eux l'accès de plusieurs hommes de lettres dont il se concilia bientôt l'amitié. Accueilli surtout par la famille Jacobi, il la suivit dans le duché de Holstein, où il gagna la bienveillance et l'estime du comte de Stolberg. Quelques riches Danois, au nombre desquels se trouvaient des parents de ce comte, avaient alors a défendre en Amérique les intérêts de leurs plantations. Ils cherchaient un agent habile et fidèle, digne d'une entière confiance : Stolberg leur présenta

Vanderbourg, dont ils acceptèrent les services, et qui partit pour les îles danoises sous le Vent muni d'un passe-port délivré par le comte de Bernstorf, à Copenhague, le 29 octobre 1793[1].

Le nom de Vanderbourg n'apparaît dans les annales des lettres qu'en 1796, à la tête de la traduction d'un roman composé en allemand par Henri Jacobi, et intitulé *Voldemar, ou la Peinture de l'humanité.* Cette version s'imprimait à Paris en l'absence du traducteur, car il a résidé en Amérique jusqu'en 1800. Le 5 juin de cette année-là, il recevait du gouverneur de l'île de Sainte-Croix un passe-port pour retourner en Europe; et, le 6 décembre suivant, le ministre plénipotentiaire du roi de Danemark en France signait un certificat où il est dit que Vanderbourg a été employé à l'administration des biens de la famille Schimmelmann, et spécialement chargé d'aviser aux moyens d'adoucir le sort des nègres; qu'il a passé près de sept ans dans les îles danoises, et que le compte rendu par lui à ses commettants les a pleinement satisfaits[2].

Avant de rentrer en France, il s'arrêta dans le Holstein, et y rencontra M. Quatremère de Quincy, avec lequel il contracta dès lors la plus constante et la plus honorable amitié. Les conseils de ce savant écrivain l'encouragèrent à continuer de traduire les odes d'Horace en vers français. Il avait fait d'heureux essais de ce travail difficile, que d'autres soins devaient pendant quelque temps interrompre ou ralentir. Le plus pressant besoin de Vanderbourg était de revoir sa patrie: il en redemanda le droit en 1801, et avec succès en 1802. Les pièces produites à l'appui de sa réclamation parurent prouver suffisamment qu'il habitait Versailles en 1793, et qu'il n'en

[1] Archives du royaume, section administrative. F. 7, émigr. 238.

[2] Archives du royaume, section administrative. F. 7. émigr. 238.

était sorti que pour remplir en Amérique une mission qui ne concernait que des intérêts privés [1].

« Si le Woldemar de Jacobi [2] n'a pas eu en France un très-grand succès, ce n'est point au traducteur qu'il faut s'en prendre : la philosophie mystique à laquelle ce roman est consacré n'était pas fort accréditée hors de l'Allemagne en 1795; et quoique Vanderbourg sût déjà, par un habile emploi des richesses et des ressources de notre langue, conserver aux productions étrangères tout l'intérêt qu'elles pouvaient offrir, et au besoin l'accroître, ce talent, digne d'être appliqué à un ouvrage d'une plus haute importance, ne se révéla parfaitement que dans la traduction du Laocoon de Lessing, mise au jour en 1802 [3]. Ce livre, dont le texte allemand avait paru dès 1763, était si peu ou si mal connu des écrivains français jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, qu'ils attribuaient à l'auteur l'idée d'interdire à la poésie les détails descriptifs que la peinture n'a pas le pouvoir d'employer. Lessing enseigne à peu près tout le contraire. La comparaison d'un tableau tracé par Virgile, avec un chef-d'œuvre de la sculpture antique, l'entraîne à rechercher les limites respectives de la poésie et des arts du dessin. En étendant ses observations à plusieurs autres productions célèbres de tous les beaux-arts, il s'efforce de discerner en quoi se ressemblent, en quoi diffèrent les moyens qu'ils ont, chacun, de représenter les corps, les mouvements, les sentiments, les volontés, et de les situer, soit dans le temps, soit dans l'espace. La traduction d'un tel ouvrage exigeait, d'une part, une étude sérieuse de l'histoire des arts considérés à la fois dans leurs procédés et dans leurs effets; de l'autre, l'intelligence parfaite de tous les textes, anciens et modernes, cités

[1] Archives du royaume, section administrative. F. 7, émigr. 238.

[2] Trad. en français. Paris, 1796, 2 v. in-12.

[3] Paris, Renouard, in-8°.

par l'auteur. Il en fallait traduire un grand nombre de l'italien, de l'anglais, de l'allemand; et il s'en rencontrait de latins et de grecs, qui offraient plus de difficultés, précisément parce qu'il ne fallait pas les traduire, mais en conserver, autant qu'il se pouvait, les expressions originales, et faire comprendre à tous les lecteurs comment elles fournissent à Lessing des preuves ou des motifs de ses opinions. Vanderbourg satisfit à ces conditions rigoureuses, et contribua ainsi, plus que personne, à rendre accessible aux littérateurs et aux artistes un livre qui méritait, au plus haut degré, leur attention, et, qu'à son exemple, on a depuis traduit en italien et en anglais. Il y avait joint des notes qu'il a trop craint de multiplier et d'étendre : la critique ingénieuse qui les distingue pouvait s'appliquer utilement à plus d'articles de l'ouvrage. Quoi qu'il en soit, c'est à une publication d'un tout autre genre qu'il a dû le premier éclat de sa célébrité.

Des journaux de Lausanne et de Paris venaient de mettre sous les yeux de leurs lecteurs, en 1797 et en 1802, quelques poésies attribuées à une dame du XV^e^ siècle, lorsque Vanderbourg se chargea d'en accroître le recueil. Il attacha le nom de Clotilde de Surville à plus de deux mille vers [1], accompagnés de renseignements sur leur origine, qui ont été, vingt-deux ans plus tard, reproduits et amplifiés. Née, dit-on, dans le Vivarais, dès 1405, peut-être dès 1400, Marguerite-Clotilde de Vallon épousa, en 1421, Béranger de Surville, et, l'ayant perdu en 1428, elle consacra aux lettres les soixante et douze années de son veuvage : elle a vécu sous les cinq règnes de Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Pas un seul de ses nombreux contemporains n'a fait mention d'elle; mais, trois siècles après sa mort, on a parlé des relations

[1] Paris, 1803, 1 vol. in-8°, in-12 et in-18.

qu'elle avait eues avec des personnages célèbres. Aucun de ses volumineux manuscrits, en vers et en prose, ne subsiste : la copie qu'une de ses arrière-petites-nièces, Jeanne de Vallon, en avait faite au XVII^e^ siècle, a disparu ; les originaux, miraculeusement retrouvés par un feudiste en 1782, parmi des papiers de famille, ont tous péri pendant l'émigration du propriétaire, Étienne de Surville. Ils étaient restés chez sa mère, qui, pour échapper à de plus grands périls, les livra, confondus avec des titres nobiliaires, à des mains destructrices de tous les anciens monuments. Cependant, Étienne conservait en Suisse une copie faite par lui-même des œuvres de Clotilde, copie si complète qu'elle devait remplir huit fort volumes in-8° dans l'édition qu'il se promettait d'en donner. Le malheur a voulu encore que la malle qui contenait ce trésor ait été laissée chez un maître de poste dont on n'a jamais pu, après la mort déplorable d'Étienne de Surville, en 1798, découvrir ni le nom, ni la demeure, en sorte qu'il n'est resté des huit tomes qu'un petit nombre de pages, sans qu'on sache trop en quel lieu elles existent, transcrites de la main du dernier descendant de l'illustre dame.

Vanderbourg, en publiant ces poésies, ne prenait pas l'engagement d'en prouver l'authenticité : il déclarait, au contraire, que si la critique réclamait l'exhibition des manuscrits, il n'était au pouvoir de personne de satisfaire à cette demande, quelque légitime qu'elle dût paraître à tout le monde. Il prévoyait que les éloges mêmes que ces productions pourraient obtenir deviendraient de nouvelles raisons de contester l'origine qu'il fallait leur assigner. En effet, les règles de la versification y sont observées, les rimes masculines et féminines entremêlées avec une exactitude dont le XV^e^ siècle n'offre guère d'exemples. On ne s'étonne pas moins qu'à des épo-

ques où les manuscrits des anciens ouvrages grecs et latins étaient rares, même à Paris, et où l'imprimerie commençait à peine d'en répandre ailleurs quelques copies, une femme qui a toujours habité le Vivarais ait pu enrichir ses écrits d'un grand nombre de souvenirs classiques, et les employer avec autant de justesse que de profusion. Mais les éditeurs osèrent compter sur l'intérêt qu'allaient inspirer des débris poétiques où les tendres sentiments d'une épouse et d'une mère seraient exprimés dans un langage dont la vétusté, si des lecteurs sévères la trouvaient quelque peu factice, aurait pour d'autres le charme de la nouveauté.

Le succès de cette publication, signalé par la controverse même qu'elle excitait, passa les espérances. On admit peu à peu le nom de Clotilde de Surville dans la liste des vieux poëtes français, et ses vers dans les recueils de leurs œuvres. Il s'élevait pourtant des réclamations assez vives, à la suite desquelles feu M. Raynouard ne craignit pas de déclarer, en 1824, dans le Journal des savants, auquel coopérait M. de Vanderbourg, que « la supposition des poésies de cette dame étant un fait reconnu, on blessait toutes les convenances en lui accordant un rang parmi les écrivains du XV^e^ siècle; et que le temps était venu de restituer ces prétendus débris à un autre âge et à un autre auteur. » Mais la question parut si peu décidée encore, qu'en 1825 on réimprima sous ce même nom de Clotilde [1] les poésies publiées en 1803, et qu'on y ajouta en 1826, sans l'intervention de Vanderbourg, un second volume [2] contenant environ douze cents autres vers, qu'on disait nouvellement retrouvés, sans indication précise des circonstances de cette découverte. Ils sont, comme les premiers, pleins de mer-

[1] Paris, Nepveu, 1825, 1 vol. in-8°, in-12, in-18.

[2] Paris, Nepveu, 1825, dans les trois formats.

veilles, et Clotilde s'y montre de plus en plus savante : elle connaît six satellites de Saturne deux cents ans avant Huygens et Cassini, et le septième, trois siècles avant Herschel. Cette seconde série de morceaux ou fragments poétiques est annoncée par une très-ingénieuse préface, et suivie de notices sur trente-deux femmes poëtes, depuis Héloïse jusqu'aux élèves de Clotilde; notices que l'on suppose tirées des mémoires composés par elle-même, et dont Vanderbourg n'avait donné que de courts extraits. Tout ce deuxième tome tend à placer la dame de Surville au premier rang des écrivains français, en vers et en prose, antérieurs au XVI^e^ siècle.

En parlant de Jeanne de Vallon, qui, au XVII^e^, transcrivait, dit-on, les vers de Clotilde, on a vu qu'elle a pu y faire, à l'instar de presque toutes les copistes d'anciens textes français, beaucoup de changements et quelques additions. Étienne de Surville, s'il est vrai qu'il ait copié huit tomes des œuvres de sa lointaine aïeule, n'aura pas manqué d'user de la même liberté, lui qui passe pour avoir essayé d'écrire en vers et en prose. Ce qui est encore plus croyable, c'est que, dans l'état où il laissait les poésies qu'il attribuait à Clotilde, elles avaient grand besoin d'être au moins retouchées par un homme de lettres d'un goût sûr et d'un talent exercé. Il est donc permis de conjecturer que Vanderbourg a eu la principale part au volume imprimé en 1803, qu'il est le véritable auteur des meilleurs morceaux, et que ce qu'ils ont acquis de renommée lui appartient. Il s'en faut pourtant que l'imitation du langage poétique du VX^e^ siècle, et même de l'orthographe de cet âge, y soit toujours très-fidèle ou très-heureuse. Quand on y regarde de près, la supposition se décèle bien souvent par des locutions, des constructions et des idées moins anciennes; et il devient, à tous égards, impossible de n'y pas

reconnaître une *fabrication moderne,* comme a dit M. Villemain [1]. Mais enfin cette œuvre a fondé ou du moins agrandi et répandu la réputation de Vanderbourg : elle a fait distinguer en lui un littérateur du premier ordre, qui savait joindre au culte des chefs-d'œuvre antiques l'étude des informes essais du moyen âge. Personne ne lui a reproché une fiction à laquelle on devait une lecture agréable et quelquefois profitable.

Bientôt les éditeurs des recueils périodiques recherchèrent sa coopération : il leur fournissait des articles remarquables par un vrai savoir et par une pureté de style qui devenait rare. En 1803, il rendait compte, dans le Moniteur [2], des Annales de l'imprimerie des Aldes par M. Renouard; mais ce fut à celui des journaux littéraires qui portait le nom d'Archives qu'il demeura jusqu'en 1808 le plus centinuellement attaché. Il y avait pour collaborateurs MM. Quatremère de Quincy et de Gérando; et, entre ceux qui ne sont plus, Morellet et Suard. Vanderbourg en était le principal rédacteur, et ses soins assidus achevaient d'assurer à ce journal un rang très-distingué parmi ceux du même genre et du même temps. Il y insérait des morceaux de littérature allemande, des analyses et souvent des traductions, en prose ou en vers, d'ouvrages de Wieland, de Schiller et de quelques autres. Les lecteurs français lui ont dû la connaissance de plusieurs de ces productions, et ont appris de lui à les juger sans prévention, à les estimer sans enthousiasme. Il soumettait aussi à une critique ordinairement sévère, mais toujours sage et décente, diverses compositions françaises : les traductions de l'Énéide par Delille, des Œuvres d'Ovide par Saint-Ange; les poëmes de l'Imagination par Delille encore, de la Navigation par Esmenard, la tragédie des

[1] Cours de littérature, tom. II, p. 243-247.

[2] 10 thermidor an XI.

Templiers de Raynouard, un roman de madame de Genlis, l'Examen des historiens d'Alexandre par Sainte-Croix. Il n'aborde aucun de ces sujets divers qu'après en avoir fait une étude assez approfondie pour en parler avec une parfaite justesse et une précision élégante. La rigueur de ses jugements est inexorable, mais tellement tempérée par l'urbanité de l'expression, que ses censures ne sont plus que d'utiles conseils, de bons offices, et presque des hommages. Les mêmes caractères de modération et de franchise s'étendent aux notices succinctes par lesquelles il terminait, sous le titre de Gazette littéraire, chaque livraison mensuelle de cet instructif recueil.

On y rencontre des traductions en vers de quelques odes d'Horace; dignes préludes d'un travail complet, qui, publié en 1812 et 1813 [1], obtint en France et dans toute l'Europe les suffrages des meilleurs juges. Entre les chefs-d'œuvre de la littérature latine, les poëmes lyriques d'Horace pourraient bien être ceux dont il est le plus difficile de reproduire dans une langue moderne les pensées et les images, l'énergie, la beauté et surtout la grâce. Cependant Vanderbourg aspirait de plus à imiter la mélodie du poëte latin, la coupe de ses strophes et leurs mètres divers. Il savait bien que les systèmes de versification de l'une et de l'autre langue différaient trop essentiellement pour lui permettre d'atteindre un tel but; mais il espérait d'en approcher et de retrouver par la variété des mesures, par les mouvements des stances, par le mélange des rimes, une partie des inappréciables avantages de la prosodie latine. Les difficultés d'une pareille tentative sont le plus souvent insurmontables; mais les efforts qui tendent à les vaincre suggèrent quelquefois des expressions et des constructions

[1] *Odes d'Horace, trad. en vers français, avec le texte, des notes, etc.* Paris, Schœll, 2 vol. in-8°.

heureuses qu'on n'eût pas rencontrées dans une voie plus large. Avant et après Vanderbourg, d'habiles écrivains ont traduit les Odes d'Horace en vers français, sans s'imposer d'aussi rigoureuses lois, et je n'ai point à examiner si, en se réservant plus de liberté, ils ont obtenu de plus constants succès. A ce propos, M. Raynouard conseillait d'extraire de toutes ces versions les morceaux, les stances, les vers qui représenteraient le mieux l'original, et d'en composer une seule traduction continue et complète. S'il était possible que le style poétique conservât assez de consistance et d'unité dans un tel assemblage de contingents partiels et divers, Vanderbourg serait un des contribuables dont les offres, bien qu'insuffisantes, mériteraient le plus souvent d'être acceptées. Du reste, pour apprécier équitablement son travail, il convient de distinguer les deux services qu'on peut attendre d'un traducteur. L'un serait d'offrir une représentation si véritable des idées et du style de l'auteur, qu'elle produisît sur tous les lecteurs des impressions équivalentes à celles qu'ils recevraient de l'ouvrage même s'ils le savaient lire. L'autre but, plus accessible, est de faciliter cette lecture à ceux qui la peuvent entreprendre; de leur présenter, sinon la vive image, du moins l'explication la plus précise des textes qui parfois ne leur seraient point immédiatement intelligibles. Voilà ce qu'Horace et ceux qui étudient ses poésies lyriques doivent à Vanderbourg, plus, si j'ose le dire, qu'à aucun autre interprète. Il ne s'est pas borné à les traduire avec tant de soins pénibles et délicats : il a revu le texte latin sur dix-huit manuscrits antérieurs à l'invention de l'imprimerie, et sur toutes les éditions accréditées; il a recueilli toutes les variantes dignes de quelque attention, et y a joint des notes destinées à justifier tantôt la version, tantôt la nouvelle édition du texte; toutes recommandables par une riche

érudition et par une judicieuse critique, soit qu'elles reproduisent les articles les plus instructifs des commentaires précédents, soit qu'elles consistent en observations neuves, dues aux profondes études du traducteur.

Les deux volumes que tant de talent, de savoir et de sagacité plaçaient au rang des meilleures publications des Odes d'Horace, ouvrirent aussitôt à Vanderbourg les portes de l'Académie. Il y succéda, en 1814, à un écrivain très-fécond et longtemps fort renommé, qui pourtant n'a reçu dans aucune de nos séances publiques l'hommage prescrit par nos règlements. Je n'entreprends pas, après vingt-cinq ans, de le lui rendre : la simple énumération de ses ouvrages, l'exposé le plus succinct de sa carrière littéraire et politique, le récit des périls et des treize mois de captivité par lesquels il expia sa généreuse résistance à l'établissement du régime horrible de 1793 et 1794, tant de détails si divers dépasseraient de beaucoup les limites d'une digression. Que le nom de Louis-Sébastien Mercier, l'auteur du Tableau de Paris, soit prononcé au moins une fois dans cette enceinte, et je reviens à Vanderbourg.

Il ne tarda point à payer un premier tribut à l'Académie. Dès le mois de janvier 1815, il lui présenta des observations sur trente-deux fables latines qu'on venait d'imprimer à Naples et qu'on attribuait à Phèdre. Ce nom de Phèdre avait été contesté même à celles auxquelles on a coutume de l'appliquer : plusieurs savants s'étaient permis de les juger trop peu authentiques. Les imperfections qu'ils croyaient remarquer dans ces cinq livres d'apologues, le silence absolu qu'ont gardé sur un tel recueil les écrivains des quatre premiers siècles de notre ère, les débris qu'on en retrouve en des compilations du moyen âge, ces considérations et quelques autres inspiraient des doutes, que cependant l'opinion commune des hommes de

lettres a semblé réprouver. Mais cette question n'est point celle que Vanderbourg discute; il la tient pour résolue contre les sceptiques par le témoignage d'Avien, qui, au v^e^ siècle, faisait une mention très-expresse des cinq livres de Phèdre; et il ne s'occupe que des additions que MM. Cassito et Jannelli prétendaient y faire d'après un manuscrit autographe de Niccolò Perotti. Dès que ces trente-deux nouveaux apologues parvinrent à la connaissance de Heyne, ce savant n'hésita point à les déclarer indignes de Phèdre et inhabilement fabriqués. Cette opinion prévalut en France, où les motifs en furent exposés d'abord par Adry[1], puis, avec plus de développements, par Vanderbourg, dont la dissertation a mérité de trouver place dans le troisième tome[2] des Mémoires de l'Académie. Il n'aurait pas manqué d'enrichir bien souvent ce grand recueil, si d'autres occupations et sa santé trop tôt affaiblie lui en avaient laissé le temps et les moyens.

Il continuait de fournir des articles aux ouvrages périodiques. Le Mercure de France lui avait dû en 1809[3] une si bonne notice du voyage d'Entrecasteaux, qu'elle fut reproduite en 1817 dans les Annales maritimes[4]. Vanderbourg a travaillé avec Langlès et d'autres anciens membres de l'Académie au Mercure étranger depuis 1813 jusqu'en 1816. Mais en cette dernière année on rétablissait le Journal des savants, et l'on ne pouvait manquer de l'appeler à y coopérer : il était trop bien désigné par ses succès dans ce genre de travaux; on se souvenait de la part si active et si heureuse qu'il avait prise à la publication des Archives littéraires. Il ne s'agissait pour lui que de reprendre le cours de ses observations profondes sur les nouvelles

[1] *Examen des nouvelles fables de Phèdre, doutes sur leur authenticité.* Paris, 1812, in-12.

[2] Pages 316-369.

[3] 27 février.

[4] Tom. I, part. 2, pag. 1-27 et 77-92.

productions de la littérature, soit étrangère, soit française; car c'est encore en ces deux classes que les vingt-six articles insérés par lui dans le Journal des savants se divisent, quoiqu'ils tendent à se réunir en une seule par les principes et les caractères qui leur sont communs. Accoutumé à observer les progrès et les vicissitudes de la littérature allemande, il soumet à d'austères analyses les drames de Schiller et de quelques-uns de ses successeurs, les lettres de Wieland, les discours académiques d'Ancillon; les vies d'Herberstein par Adelung fils, de Carsten Niebuhr par le célèbre fils de ce voyageur illustre, plusieurs autres relations de voyages ou d'aventures. Ses regards attentifs et pénétrants se portent aussi sur la littérature anglaise : il examine un poëme de Thomas Moore et une grande partie des œuvres de lord Byron. Parmi les compositions françaises dont il rend compte, on distingue l'excellent travail de M. Walckenaer sur la vie et les ouvrages de la Fontaine; les méditations de M. de Lamartine; les tragédies de Marie Stuart par M. Lebrun, du Paria par M. Delavigne. Quand il analyse des poëmes dramatiques, il n'évite pas les occasions d'aborder les questions que de nouvelles théories littéraires ont suscitées; et malgré tout l'intérêt qu'il prend aux ouvrages de Shakspeare et de Byron, de Schiller et de Goethe, ce sont les chefs-d'œuvre grecs et français qu'il propose pour modèles. Il n'approuve pas même qu'on ait essayé de concilier les deux systèmes; il conseille de renoncer le plus tôt possible à celui dont le nom n'exprime, dit-il, aucune idée; et si la scène classique lui paraît susceptible de quelques modifications accidentelles, il demeure persuadé que les règles fondamentales qui la constituent tiennent à la nature des compositions véritablement dramatiques, et que la raison ne permet pas de s'en écarter.

En même temps qu'il redonnait ainsi dans le Journal des savants l'exemple d'une critique consciencieuse, de laquelle on ne pouvait ni espérer de complaisance ni craindre d'hostilités, il entreprenait ou poursuivait quelques autres travaux littéraires. En 1817 et 1818, il inséra dans la Biographie universelle les notices qui concernent Horace et Klopstock : elles sont telles qu'on les devait attendre d'un savant traducteur du poëte latin, d'un judicieux appréciateur de la poésie allemande. L'érudition si vraie et le goût si pur qui brillent dans ces deux articles font vivement regretter qu'il n'en ait pas fourni un grand nombre à ce recueil. Mais il recommençait à traduire des livres allemands, tâche devenue pour lui la moins laborieuse, quoiqu'il s'y prescrivît beaucoup plus de soins qu'elle n'a coutume d'en commander. On lui avait attribué en 1812 la traduction de plusieurs contes, qui ne semblaient ni conserver, ni acquérir en français une grande valeur, quoiqu'il y en eût de Wieland. Le nom de Vanderbourg est plus dignement et plus authentiquement attaché à l'élégante version du livre intitulé : *Cratès et Hipparquie* [1], roman historique qui s'est fait remarquer dans la riche variété des productions du Voltaire de l'Allemagne.

Les progrès d'une longue et douloureuse maladie ayant amorti l'activité de Vanderbourg et enfin épuisé ses forces, il cessa, vers la fin de 1823, de prendre part à la rédaction du Journal des savants et d'assister aux séances de l'Académie, qui durant dix ans s'était félicitée de son utile assiduité. Il mourut le 16 novembre 1827, et fut inhumé hors de Paris, en sorte que les amers regrets de ses confrères ne purent être exprimés sur sa tombe. Mais sa mémoire leur est restée chère. Ceux qui avaient eu avec lui des relations particulières étaient

[1] Suivi des Pythagoriciennes, par Wieland; 2 vol. in-18.

devenus ses amis intimes : il inspirait à tous les autres la plus profonde et la plus affectueuse estime. Tous s'accordaient à rendre hommage à sa science, à ses talents, surtout à la bonté naturelle de son caractère, développée par les habitudes studieuses de toute sa vie, par ce pur amour des belles-lettres qui entretient les doux sentiments, humanise les mœurs, polit et achève la société.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. VAN PRAET.

Lue à la séance publique du 2 août 1839.

Joseph-Basile-Bernard Van Praet naquit le 27 juillet 1754 à Bruges, où son père exerçait la profession d'imprimeur-libraire. Élevé au milieu des livres, il prit goût, dès son enfance, aux études bibliographiques, qui devaient remplir et honorer sa vie entière. Il était en 1769 écolier au collége d'Arras, lorsqu'on mit en vente à Paris la bibliothèque de Gaignat. De ses petites épargnes il en acheta le catalogue, que l'auteur de la Bibliographie instructive publiait comme un supplément à cet ouvrage. Déjà Van Praet, avide de ce genre de connaissances, en puisait les éléments à toutes les sources qu'il pouvait se rendre accessibles. Rentré chez son père en 1772, il fut admis dans une compagnie d'arbalétriers dont ses parents étaient les principaux dignitaires [1], et qui portait le nom de confrérie impériale et royale du noble chevalier Saint-Georges. Mais

[1] Jaer Boek. Bruges, Van Praet, 1786, in-12.

ses penchants et ses habitudes ne le destinaient qu'aux professions qui ont pour objet la publication, le commerce ou l'usage des livres: il fallait qu'il devînt imprimeur, ou libraire, ou bibliothécaire. Après quelques années d'apprentissage dans la maison paternelle, il fut, en 1779, envoyé à Paris et placé chez M. Desaint, puis chez M. Guillaume de Bure, l'aîné, où il acheva d'acquérir l'instruction qu'exige le commerce de la librairie ancienne. Ses progrès dans cette étude s'annoncèrent en 1780 et 1781 par trois écrits qu'il inséra dans l'Esprit des journaux, estimable recueil commencé à Liége en 1772 et continué jusqu'en 1813. Dans le premier de ces articles[1], Van Praet exposait les résultats de ses recherches sur la vie et les entreprises typographiques de Colard Mansion, imprimeur à Bruges au XV^e^ siècle. La seconde notice[2] concernait le seigneur de la Gruthuyse, possesseur, en 1472, d'une précieuse collection de manuscrits, dont une grande partie appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris. Ces deux mémoires ont été reproduits par l'auteur en 1829 et 1831, avec des additions considérables; mais, un demi-siècle auparavant, ils avaient fait reconnaître en lui un bibliographe très-attentif et déjà fort exercé. Le troisième article inséré par lui dans l'Esprit des journaux est une lettre sur les chansons composées au XIII^e^ siècle par les ducs de Brabant, Henri III et Jean II. Celles du second de ces princes sont en langue allemande et comprises dans un recueil de poésies des Minnesingers[3] publié par Breytinger. Quant à celles de Henri III, quoique Fauchet les ait connues, et que du Verdier et la Croix du Maine en aient fait mention dans leurs Bibliothèques françaises, elles ne se lisaient que manuscrites, lorsque Van Praet en fit imprimer une dans sa

[1] Février 1780

[2] Octobre 1780.

[3] *Sammlung von Minnesingern.* Zurich, 1758 et 1759, 2 part. in-4°.

lettre sur ces deux poëtes brabançons, datée du 23 novembre 1780[1].

Le duc de la Vallière venait de mourir le 16 du même mois, laissant la plus belle bibliothèque qu'un particulier eût possédée en France. On la divisa en deux grandes parties : l'une composée de plus de vingt-six mille articles[2], et acquise par M. Paulmy d'Argenson, se retrouve aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Arsenal ; l'autre partie ne devait comprendre que les manuscrits, les premières éditions, les livres précieux par leur rareté ou par leurs ornements, par la beauté ou la singularité de leurs formes. Chargé d'en rédiger le catalogue, M. Guillaume de Bure associa M. Van Praet à ce travail. Les trois volumes[3] que remplissent les 5668 articles de ce catalogue parurent dès 1783 et prirent aussitôt, parmi les ouvrages de bibliographie, le rang éminent qu'ils conservent. La vente, préparée par des annonces si savantes et si fidèles, dura quatre mois en 1784, et le produit excéda 464,000 livres. Cependant, le bibliothécaire du duc de la Vallière, l'abbé Rive, dont la coopération avait été jugée au moins inutile, s'en vengea par des invectives contre les deux rédacteurs. Si jamais quelqu'un, par la parfaite bonté de son caractère et par l'aménité de ses mœurs, a pu sembler à l'abri de toute critique injurieuse, c'était assurément M. Van Praet : nul n'a porté plus loin que lui la modestie, l'obligeance, le désir de contribuer aux succès de tous les amis des lettres : il n'en a pas moins été, dès ses premiers pas dans sa paisible carrière, et à propos de ce catalogue qui fondait sa réputation, l'objet d'amers sarcasmes, oubliés, il est vrai, depuis longtemps. Mais Rive était un de ces malveillants personnages qui, parce qu'ils se sentent une ar-

[1] Insérée dans l'Esprit des journaux, janvier 1781.

[2] Catalogue imprimé en 1788, 6 v. in-8°

[3] In-8°.

dente envie de nuire, croient en avoir la puissance, et ne réussissent qu'à se rabaisser eux-mêmes fort au-dessous des rangs où ils auraient pu s'élever. MM. de Bure, attaqués dans ces mêmes libelles, exprimèrent vivement leur légitime indignation. M. Van Praet réprima les mouvements de la sienne ; il se contenta de rétablir les faits méconnus ou altérés par son adversaire, en saisissant même les occasions de lui adresser quelques éloges en échange de tant d'injures. Au fond, Rive ne manquait pas de connaissances bibliographiques, et l'on regrettait qu'il n'en sût faire qu'un odieux usage. Comment un si modeste genre d'étude n'est-il point exempt de ces rivalités malfaisantes! On s'afflige plus qu'on ne s'étonne des querelles passionnées que de grands intérêts ou de hautes prétentions suscitent au sein de la république des lettres : mais que l'époque ou d'autres circonstances d'une édition aient donné lieu à des controverses envenimées, à des contestations hostiles ; que des écrivains, d'ailleurs recommandables, aient pu étaler avec faste la découverte d'une date ou d'un prénom, et triompher avec un menaçant orgueil de quelques légères inadvertances, un tel égarement serait incroyable s'il n'était attesté par trop d'exemples. M. Van Praet est peut-être le seul bibliographe de profession qui s'en soit toujours préservé, sans doute parce qu'il savait mieux que personne combien, au milieu de tant de minutieux détails, il est difficile d'éviter partout les erreurs ou les inexactitudes ; combien il faut de travail et même aussi de bonheur pour n'en pas commettre de trop nombreuses ou de trop graves.

Le catalogue analytique et descriptif auquel il venait de coopérer si utilement ayant révélé sa rare capacité, il fut, en 1784, compris au nombre des employés de la Bibliothèque du Roi en qualité de premier écrivain et avec 2,000 livres d'appointements. L'abbé Desaulnays, garde des livres imprimés,

l'avait désigné à M. Lenoir, devenu, de lieutenant de police, bibliothécaire du Roi, c'est-à-dire chef de l'établissement. Van Praet, de jour en jour plus attaché à la France, préféra la fonction qu'il se voyait appelée à y remplir, à celle qu'offrait de lui procurer à Vienne l'un des conservateurs de la bibliothèque impériale, Strattmann, que la vente des livres de la Vallière avait attiré à Paris ; et pendant sept ans, plus jaloux d'étendre les travaux que les avantages de sa place, il n'eut que le titre d'écrivain. Vers la fin de 1791, le bibliothécaire, M. d'Ormesson de Noiseau, le nomma second commis, et son traitement, porté dès lors à 2,200 francs, s'accrut de 200 autres l'année suivante, lorsque Chamfort, créé administrateur de la bibliothèque nationale, lui fit donner par le ministre Roland les titres de secrétaire de tout l'établissement et de sous-garde des livres imprimés. Mais on touchait aux jours affreux de 1793 : un délateur se rencontra, comme partout, parmi les employés de la bibliothèque, et troubla la tranquillité de la plupart des autres; il n'est pourtant pas vrai que Van Praet ait été incarcéré aux Madelonnettes : il avait trouvé chez M. Théophile Barrois, parent de MM. de Bure, un asile où il resta caché durant deux mois : c'est une des circonstances de sa vie où les noms dont s'honore la librairie parisienne se sont associés au sien. En décembre 1793, on le retrouve exerçant les fonctions de sous-garde, de secrétaire, de trésorier de la bibliothèque avec un traitement de 3,000 francs.

Victime de la tyrannie démagogique, Chamfort avait pour successeur, en qualité de bibliothécaire, Lefebvre de Villebrune, qui ne tarda point à menacer de son prétendu civisme ce qui restait d'hommes sages placés sous ses ordres. Une de ses lettres s'est conservée, où Van Praet est dénoncé comme Belge et comme ennemi de la liberté ; lui qui avait voué tout son ave-

nir à la France, et partagé avec franchise, et non sans quelque enthousiasme, les opinions, les vœux, les espérances de 1789. Ces accusations qui, malgré leur injustice évidente, pouvaient sembler redoutables, n'eurent pourtant d'autre effet que d'affaiblir le crédit du délateur. Bientôt les temps devinrent moins orageux, et Van Praet put sans péril reprendre toute son activité. Il la fit surtout éclater le 20 août 1794, jour de l'incendie de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Ce jour-là, et dans le cours des mois suivants, on dut à son zèle, à son habileté, à ses soins persévérants et pénibles la conservation d'un grand nombre de précieux volumes que le feu et l'eau n'avaient qu'endommagés. Au mois de novembre de la même année, il fut nommé, avec Capperonnier, garde par intérim des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, fonction qu'un des derniers décrets de la Convention leur conféra définitivement à l'un et à l'autre, en octobre 1795, après qu'une loi mûrement préparée eut donné à cet immense musée l'organisation générale qui en a régularisé les services, accru indéfiniment les richesses, la splendeur et l'utilité.

Desaulnays, retiré en Bretagne, entretint longtemps avec Van Praet une amicale et honorable correspondance. L'ancien garde se glorifiait d'avoir désigné, en 1784, celui qui le remplaçait avec un dévouement et une activité dont, à vrai dire, cette administration n'avait offert aucun exemple avant 1789. Les hommes studieux qui font aujourd'hui dans la Bibliothèque royale un si fréquent et si facile usage de tous les trésors qu'elle renferme, ne sauraient se former une idée des limites qui resserraient autrefois ce service public. La bibliothèque ne s'ouvrait aux lecteurs que deux fois par semaine; et chaque séance ne durait que deux à trois heures, abrégées d'un tiers par les difficultés et la lenteur des communications.

Desaulnays, s'il faut l'avouer, encourageait fort peu les recherches. Le froid accueil qu'il faisait à ceux qui en voulaient entreprendre ne permettait pas de soupçonner la bienveillance et la libéralité de son caractère, que ses lettres à son successeur ont révélées. Van Praet, alors simple employé, se montrait presque seul disposé à satisfaire aux demandes : il se distinguait déjà par cette obligeance infatigable dont la plupart des savants de l'Europe conservent et chérissent le souvenir.

La loi de 1795 supprimait le bibliothécaire en chef et attribuait ses fonctions à un conseil composé des huit conservateurs (deux des livres imprimés, trois des manuscrits, deux des antiques et un des estampes). L'un d'eux, désigné par ses collègues, demeurait chargé, pour un ou deux ans, de la direction générale de l'établissement, de la correspondance avec les autorités publiques, de l'exécution des règlements. D'autres devoirs, attachés au titre de trésorier, ont été accomplis jusqu'en 1800 par M. Van Praet. Mais il rendait, en sa qualité de conservateur des imprimés, de bien plus notables services : il recherchait dans les dépôts provisoires des nouvelles propriétés littéraires de l'État les articles qui manquaient à la bibliothèque; et il indiquait ceux qu'il importait de recueillir dans les pays conquis par les armées françaises. J'ai eu sous les yeux, en 1798, plusieurs des notes qu'il adressait aux agents du Gouvernement, et qui supposaient la plus exacte connaissance de l'état des bibliothèques étrangères où l'on pouvait alors puiser. C'est ainsi que le dépôt, déjà si riche, confié à ses soins lui a dû jusqu'en 1813 des accroissements dont il serait fort difficile de mesurer l'étendue.

Les événements de 1814 menaçaient tous nos établissements littéraires, et celui-là surtout, non-seulement de la perte d'une grande partie de ces acquisitions récentes, mais

aussi de représailles qui auraient plus ou moins appauvri les anciens fonds. Van Praet cacha les plus rares et les plus précieux livres dans un endroit inaccessible. Durant plus d'un mois, il employa les heures qui suivaient son service ordinaire à ce travail pénible, que partageait avec lui un de ses successeurs actuels dans la fonction de conservateur des imprimés [1]. En 1815, de plus grands dommages paraissaient inévitables : Van Praet sut les prévenir ou les atténuer par des échanges avantageux aux deux parties. Il usa dans ses relations avec les commissaires étrangers de toute l'habileté compatible avec une parfaite loyauté. Nous avons peine à comprendre comment on a pu lui reprocher les restitutions qu'il a faites; car il ne consentait qu'à celles qu'il était impossible de refuser. De tant de fruits de la victoire, la Bibliothèque n'a perdu que ceux que les revers ne permettaient plus de retenir. Il défendait les intérêts de ce grand dépôt, devenu son habitation et en quelque sorte son bien le plus cher, avec une ardeur et une dextérité qui lui eussent tout à fait manqué pour un tel soin de ses affaires personnelles.

Le goût des livres était chez lui depuis sa jeunesse une passion impérieuse, de plus en plus exigeante, à mesure qu'il s'efforçait de la satisfaire par un cours interminable de recherches scrupuleuses et d'études fort diverses. Il comprenait trop bien la bibliographie pour la réduire à de simples nomenclatures et à des notions purement techniques. Elle suppose, en effet, une littérature très-étendue; la connaissance de plusieurs langues anciennes et modernes, de l'histoire littéraire de tous les pays et de tous les âges, des principaux faits de l'histoire générale et surtout de leur chronologie, enfin même des théories et des vocabulaires spéciaux de la plupart

[1] M. Magnin.

des sciences et des arts. C'est par tant d'études accessoires qu'elle devient elle-même une véritable science, et qu'elle se rend capable de reconnaître et de rattacher l'un à l'autre les innombrables articles d'une collection universelle, de les classer méthodiquement, d'en rédiger des catalogues instructifs, et de tenir ainsi cette multitude de livres à la disposition de quiconque en réclame l'usage. De sa nature, la bibliographie est encyclopédique; et le champ qu'elle entreprend de parcourir est si vaste, qu'elle risquerait fort de s'y égarer ou de n'y faire que des pas mal assurés, si elle ne savait pas le diviser et le circonscrire.

La fonction de bibliothécaire, exercée comme elle l'était par Van Praet, rend chaque jour à l'instruction publique, considérée dans tous ses degrés et dans toutes ses branches, des services qui peut-être ne sont pas assez bien appréciés. Elle n'a pas l'éclat dont s'environne quelquefois l'enseignement public; mais elle a des occasions plus fréquentes d'aider immédiatement les travaux des hommes studieux. D'une part, elle ouvre aux plus jeunes toutes les sources de la science, les place en présence des modèles, les remet aux mains des meilleurs guides; de l'autre, elle peut offrir aux plus savants des indications et des renseignements qui leur manquent, et contribuer ainsi à étendre, à compléter leur recherches. Qui pourrait aujourd'hui, parmi les ouvrages publiés dans le cours d'un demi-siècle, désigner et dénombrer ceux qui se sont enrichis des tributs que Van Praet leur a dus et si fidèlement payés ? Services modestes et même obscurs, dont les traces sont souvent effacées avec un égal soin par celui qui les rend et par ceux qui les reçoivent.

Mais s'il est vrai que cette fonction appelle celui qui la veut bien remplir à faciliter les travaux littéraires et scientifiques

d'autrui, on peut craindre qu'elle ne favorise pas toujours autant les siens propres, à moins qu'ils n'aient pour objet la description des livres, leur classification, leur histoire ou celle de certains genres d'études ou de productions. Les assiduités et les communications qu'elle exige peuvent parfois, et sauf d'honorables exceptions, ne pas laisser assez de temps aux recherches qu'elle ne commande point. Aussi voyons-nous que le talent et le savoir de M. Van Praet se sont concentrés dans la bibliographie et dans l'histoire littéraire, qui en est à la fois le produit et le complément : tel était déjà, comme je l'ai dit, le caractère des écrits publiés par lui avant 1784. Depuis, il conçut l'idée d'un catalogue historique et descriptif des volumes imprimés sur vélin qui se rencontraient dans la bibliothèque nationale. Un premier essai de ce travail parut en 1805, en une vingtaine de pages in-folio, et fut remplacé en 1813 par un volume du même format, et beaucoup plus considérable, qui ne concernait pourtant que des livres imprimés sur vélin depuis 1457 jusqu'en 1472. L'ouvrage n'a pas été continué sur ce plan chronologique; il a pris en 1822 de très-amples développements sous le titre : *Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi et en divers dépôts tant publics que particuliers.* C'est la matière de dix tomes in-8°, dont la bibliothèque royale possède un exemplaire sur vélin, ainsi que des deux in-folio qui viennent d'être indiqués. Les dix in-8° ne portent pas le nom de l'auteur, mais l'excellente méthode qui règne dans cette longue série de notices instructives, la parfaite exactitude des détails et l'étendue de la science bibliographique l'ont fait aisément reconnaître. Les préliminaires contiennent des notions générales historiques et techniques, qui ne sont nulle part aussi bien exposées; et, quoique l'importance d'un tel recueil ne soit pleinement sen-

sible qu'aux amateurs de livres précieux, il mérite au moins d'être spécialement recommandé aux grandes maisons de librairie et aux conservateurs des bibliothèques publiques. J'ai dit qu'en 1829 et 1831 Van Praet reproduisit avec de très-utiles additions ses notices sur Colard Mansion [1] et sur Louis de la Gruthuyse [2]; cinq ans après, il publia l'inventaire de la bibliothèque du Louvre fait par Gilles Mallet en 1373 [3], et y joignit des notes qui complètent et rectifient le mémoire composé sur ce sujet par Boivin le jeune vers 1710. Pour retracer avec une telle fidélité les faibles commencements d'un dépôt devenu, à travers cinq siècles, le plus vaste et le plus magnifique de son genre, il ne fallait pas moins que le savoir et la sagacité d'un dépositaire qui en était lui-même une des richesses.

Il a rassemblé dans une des salles de la Bibliothèque toutes les éditions du XV^e^ siècle qu'elle possède; inappréciable collection qui peut, mieux qu'aucune autre, fournir les éléments d'une histoire exacte de l'origine et des premiers produits de l'art typographique. Mais, quelle que fût sa prédilection pour les plus anciens et les plus rares progrès de cet art, ses études s'étendaient à tous les autres : il avait acquis une connaissance si précise, si familière, de ces diverses multitudes de livres imprimés, qu'il en était devenu le catalogue vivant et toujours ouvert.

Tant de soins apportés à tous les détails de sa fonction auraient pu rester sans récompense s'il avait fallu qu'il songeât à demander les distinctions qu'ils méritaient. Il reçut en 1814 une décoration qu'il ne sollicitait point; mais il attachait une très-haute importance aux lettres de naturalité qu'il obtint

[1] Paris, de Bure, 1829, in-8°.

[2] *Ibid.* 1831, in-8°.

[3] Paris, de Bure, 1836, in-8°.

quelques mois après. En effet, il appartenait à la France par ses affections, par ses relations, par ses habitudes, par le cours entier de sa vie laborieuse, consacrée à la prospérité d'un de nos grands établissements nationaux. Je dois ajouter que jamais on n'a manqué de retrouver en lui le zèle et les sentiments d'un Français, quand on a réclamé, pour l'amélioration de quelque service public voisin du sien, ses conseils et son concours. Il a été membre des commissions appelées à perfectionner les caractères de l'Imprimerie royale, l'organisation des bibliothèques, et plusieurs fois des jurys d'exposition des produits de l'industrie, en ce qui concernait la typographie, la librairie et la reliure.

De leur côté, les Pays-Bas, pour ne pas laisser oublier que la France leur devait M. Van Praet, s'empressaient de l'associer à leur Institut, à l'Académie de Bruxelles, à la Société des sciences et arts d'Utrecht. Presque en même temps, la Société d'émulation de Cambrai, celle des Antiquaires de la Normandie à Caen, de la Morinie à Saint-Omer, de la France à Paris [1], inscrivaient son nom sur leurs listes; et le conservatoire de la Bibliothèque royale venait de lui déférer la fonction de président, lorsque l'Académie des inscriptions et belles-lettres accomplit enfin, le 19 mars 1830, le dessein qu'elle avait depuis longtemps conçu de l'appeler dans son sein. Il ne restait qu'à lui en inspirer à lui-même le désir et l'espoir; seul il méconnaissait encore les droits qu'il avait acquis à nos suffrages. On eut peine à obtenir de lui une simple demande, et il ne la fit qu'en s'interdisant les sollicitations ambitieuses : honorable modestie qui, loin de cacher ses titres, dut sembler un titre de plus et la meilleure garantie de tous les autres.

[1] M. Van Praet avait été membre de l'Académie celtique, à laquelle la Société des antiquaires de France a succédé.

L'Institut ne l'a possédé que sept ans ou même que cinq, car dès 1835 M. Van Praet ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait nous le ravir. Jusqu'alors il avait joui d'une santé constante, qui s'annonçait et s'entretenait par l'activité de ses services publics et par l'élégante régularité de ses mœurs privées. Mais pendant les dix-huit derniers mois de sa vie, des infirmités, de jour en jour plus graves, l'ont retenu loin de l'Académie, et même hors de la bibliothèque, en lui laissant à peine les moyens de surveiller avec son ami, M. Parison, la publication de son travail sur l'inventaire de Gilles Mallet. Il n'en prenait pas moins d'intérêt aux affaires de l'établissement qui s'honorait encore de son nom. Des comptes exacts lui étaient rendus par ses collègues, surtout par celui [1] auquel je dois la connaissance de plusieurs des faits que je viens d'exposer.

M. Van Praet mourut le 5 février 1837. La veille, il avait dicté un testament où il léguait à la bibliothèque royale toutes les notes et notices bibliographiques qu'il laissait manuscrites et celles des éditions de Colard Mansion qu'elle ne possédait point encore; il réservait les autres à la bibliothèque de Bruges, accrue déjà de plusieurs de ses dons. A ce nom de Bruges, des larmes échappées de ses yeux à demi éteints exprimèrent l'affection profonde qui vivait toujours dans son cœur pour sa ville natale, et que son dévouement à la France, sa patrie nouvelle, n'avait jamais affaiblie. Ces deux sentiments, qui s'étaient pendant quelques années confondus en un seul par la réunion des deux pays, continuaient de se concilier par l'honorable caractère qui leur restait commun.

Après que l'Académie et le conservatoire de la bibliothèque eurent exprimé sur sa tombe leurs regrets et leurs hommages,

[1] M. Magnin.

son buste, sculpté en marbre par ordre du Gouvernement, fut placé dans l'une des salles du dépôt qu'on avait pu appeler sa demeure, car il y entrait chaque jour dès sept heures du matin et n'en sortait que le plus tard qu'il pouvait. Peu d'autres devoirs, peu d'autres goûts l'appelaient ailleurs. Entendre de la musique italienne, ou porter une gaieté douce et franche dans quelques entretiens avec des amis intimes, et parfois avec leurs plus jeunes enfants, tels étaient, après des journées laborieuses, les délassements de ses soirées.

Quatre mois venaient de s'écouler depuis sa mort, lorsque la réception des livres légués par lui à la bibliothèque de Bruges fut au sein de cette ville une solennité civique, où les magistrats et les hommes de lettres célébrèrent à l'envi les travaux et les vertus d'un si digne compatriote; ils annoncèrent que son buste allait bientôt orner la bibliothèque de la cité. Ainsi, à Bruges comme à Paris, les images de Van Praet habitent les lieux qui lui ont été le plus chers, ceux qui rappellent immédiatement les goûts, les études, les fonctions qui depuis sa jeunesse ont occupé toutes ses années. Nul n'a été plus que lui, mieux que lui, bibliothécaire. Il a rempli tous les devoirs que ce titre impose, satisfait à toutes les conditions qu'il exige; et ses services resteront célèbres, quoiqu'il n'ait jamais songé qu'à les rendre utiles.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. CAUSSIN DE PERCEVAL.

Lue à la séance publique du 25 septembre 1840.

Jean-Jacques-Antoine Caussin naquit, le 24 juin 1759, à Montdidier, ville qui pourrait sembler d'un ordre fort élevé, si l'on en jugeait par le grand nombre d'hommes habiles qu'elle a fournis à presque tous les genres de littérature et de science[1]. Pour ne parler que de ceux qui ont précédé M. Caussin à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ou à la Bibliothèque du Roi, ou au Collége de France, on aurait à nommer Antoine Galland, trois Capperonnier, Béjot et Bosquillon. Béjot, oncle de M. Caussin, l'attira de bonne heure à Paris, et ne tarda point à le placer au cabinet des antiques, près de l'abbé Barthélemy. Sous un si grand maître, le jeune Caussin étudia, dans les sources les plus profondes et les plus pures, la littérature classique, grecque et latine ; l'histoire, la géographie et les institutions des peuples antiques. En même temps, il appre-

[1] *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de Montdidier*, par Daire. Amiens, 1765, in 12.

nait les langues orientales, surtout l'hébreu et l'arabe; il suivait au Collége de France les leçons de Cardonne et de Deshauterayes avec toute l'assiduité que celle de ces professeurs pouvait permettre. Il avait aussi commencé de cultiver les sciences mathématiques, qui n'ont jamais cessé d'avoir un vif attrait pour lui : il est du nombre des littérateurs qui ont le mieux compris ce qu'elles doivent communiquer de méthodes exactes, et imprimer de directions heureuses, et aux recherches des érudits et aux travaux des écrivains.

Il paraît que son premier essai fut une réponse aux objections hasardées par Antoine Giorgi contre l'explication que Barthélemy avait donnée de l'alphabet et des inscriptions de Palmyre. Par cette honorable défense des savantes leçons de son maître[1], M. Caussin offrait à la fois un gage de sa reconnaissance et de ses progrès. Aussi, fut-il, dès l'âge de vingt-quatre ans, appelé à remplir la chaire de langue arabe, que la retraite volontaire de Deshauterayes laissait vacante. Vers la même époque, il avait été attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et nommé censeur royal. Quatre ans après, il perdit son oncle Béjot, et lui succéda dans la fonction de garde des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Il cessa d'exercer cette fonction en 1792, mais en conservant celle de professeur au Collége de France, ce qui montre assez qu'on n'avait pas résolu de se priver de ses services. On ne lui adressait aucun des reproches qui, en ces temps orageux, entraînaient de si nombreuses et si déraisonnables destitutions. Plus sage et plus heureux que bien d'autres, il s'est tenu si constamment à l'écart des démêlés et des mouvements politiques, qu'ils n'ont presque jamais troublé le cours paisible de ses travaux littéraires. L'un de ceux qui l'occupaient en 1789

[1] *Journal des savants*, avril 1783, pages 215-221.

était la traduction d'une histoire de la Sicile sous la domination des Arabes, livre composé dans leur langue par Nowaïri, peu avant ou après l'année 1300.

Un chanoine de Palerme, nommé Rosario Grégorio, voulait comprendre ce livre dans un recueil qu'il entreprenait; et sachant que la Bibliothèque royale de Paris possédait un manuscrit du texte de Nowaïri, il en demandait une copie. A la prière de l'abbé Barthélemy, M. Caussin en fit faire une d'après deux manuscrits conservés dans ce même dépôt, la revit avec un grand soin, en rédigea une version française, et y joignit des notes. Tout ce travail fut envoyé à M. Grégorio, qui en 1790 publia un volume in-folio intitulé : *Rerum arabicarum quæ ad historiam siculam spectant ampla collectio*[1]. Le premier article était le texte de Nowaïri, mais si négligemment imprimé, que, dès la seconde page, on remarquait dix fautes en cinq lignes consécutives. Ensuite, l'éditeur substituait une version latine, non moins inexacte, à la traduction française, qu'il se permettait de critiquer publiquement, quoiqu'elle fût inédite, et qu'il en dût la connaissance à une communication confidentielle. Ce n'est peut-être pas la seule fois qu'on ait abusé de l'empressement si honorable des savants français à faire part des richesses de leurs établissements littéraires, des résultats de leurs propres recherches, et même des fruits de leurs veilles. Quoi qu'il en soit, M. Caussin trouva ces procédés fort étranges et résolut de mettre au jour sa traduction. Elle a été imprimée, en 1802, à la suite des Voyages de Riedesel[2], avec une préface et des notes, où sont relevés quelques-uns des

[1] Panormi, 1790, in-fol.

[2] *Voyages en Sicile, dans la Grande-Grèce et au Levant*, par M. le baron de Riedesel, traduits en français, suivis (pag. 395-448) de l'Histoire de la Sicile, traduite de l'arabe, de Nowaïri, par J. J. A. Caussin. Paris, Jansen, an x (1802), in-8°.

contre-sens du traducteur latin. Ces remarques sont succinctes, et le ton en est fort modéré. Toutefois, leur auteur en déduit expressément deux conclusions : l'une, que le chanoine de Palerme *n'a eu que la peine de traduire le français en latin;* l'autre, *que la langue arabe lui était peu familière.* La version française a obtenu de justes éloges, particulièrement dans les rapports sur les prix décennaux[1] ; mais elle y est trop inexactement indiquée sous le titre d'Histoire des Arabes en Sicile, extraite d'Abou'lféda. M. Caussin, au contraire, avait donné, en peu de lignes, des renseignements précis, et sur l'auteur, Nowaïri, et sur la nature de ce morceau d'histoire, qui n'est qu'un chapitre d'une sorte d'encyclopédie.

Il s'était imposé, en ces mêmes temps, une tâche bien plus laborieuse : il traduisait les Argonautiques d'Apollonius de Rhodes ; et pour ne manquer d'aucun moyen de perfectionner un tel travail, il recherchait de toutes parts les documents que peuvent offrir, sur cette expédition fameuse, les récits des poëtes, des historiens et des autres écrivains de l'antiquité, les observations et les conjectures des savants modernes. Le voyage des Argonautes et la guerre de Troie, qui paraît l'avoir suivi d'assez près, sont du nombre des gros nuages d'où sort l'histoire de la Grèce antique. Ces grandes fictions et celles qui leur ressemblent recèlent les origines de beaucoup d'établissements politiques, d'institutions sociales, d'arts utiles ou destructeurs, de connaissances réelles ou d'erreurs vulgaires. On y peut entrevoir les premiers essais de la navigation, du commerce, de l'art militaire et de la médecine, les premières notions de géographie et même d'astronomie. Cependant, les explications directes et systématiques de tant de détails fabuleux méritent au moins quelque défiance, et il est permis de

[1] Paris, Baudouin, 1810, in-4°.

craindre que tant d'hypothèses, soit téméraires, soit ingénieuses, ne retardent quelquefois les progrès de la vraie science historique. Traduire en faits positifs ou bien transformer en symboles chacun de ces brillants mensonges, ce n'est plus raconter, c'est enseigner ce qu'il est fort difficile d'étudier et souvent impossible de savoir. Je n'ignore pas que l'appareil dont les systèmes s'environnent peut leur valoir une vogue que n'obtiendrait pas l'exposé timide de recherches plus exactes. Mais ils étaient encore loin d'avoir acquis tant de crédit à la fin du dernier siècle; et quand ils en auraient déjà joui, les études et les idées de M. Caussin avaient pris une tout autre direction. Il n'aspira donc qu'à recueillir et retracer les traditions, non à les expliquer, ni à les concilier, ni surtout à les réduire en corps de doctrine. Sa traduction française des quatre chants du poëme grec d'Apollonius parut en 1796[1], et obtint l'honorable accueil qu'elle méritait par sa fidélité, par son élégance, par la sagesse et l'utilité des observations qui l'accompagnent; elle a contribué à faire mieux connaître et apprécier un antique ouvrage qu'on ne saurait admirer comme un chef-d'œuvre, mais que Quintilien[2] et Longin[3] ont distingué parmi les compositions du genre tempéré. Apollonius avait reçu de Virgile un hommage d'un haut prix; car ce grand poëte l'a plus d'une fois imité, ou presque traduit, surtout dans le quatrième chant de l'Énéide, ainsi que l'ont remarqué Servius[4] et Macrobe[5], et qu'on en demeure convaincu par les nombreux et sensibles rapprochements que présentent les notes de M. Caussin.

[1] *L'Expédition des Argonautes ou la Conquête de la toison d'or*, poëme en IV chants, par Apollonius de Rhodes, traduit pour la première fois du grec en français, par J. J. A. Caussin. Paris, Moutardier, an V, in-8°.

[2] *De institutione oratoria*, X, 1.

[3] *Traité du sublime*, ch. XXXIII.

[4] *Comment. in Æneid.* lib. IV, v. 1.

[5] *Saturnal.* V, 17.

L'expédition des Argonautes est le sujet d'un autre poëme grec, moins étendu, moins estimé, auquel on a longtemps attaché le nom d'Orphée, puis celui d'Onomacrite, contemporain de Pisistrate. Quelques savants veulent qu'il n'ait été composé que sous le règne de l'un des Ptolémées; mais M. Caussin le déclare précieux *par son antiquité*[1], comme par les notions géographiques qu'il renferme. Il ne l'a pourtant pas traduit; il s'est contenté d'en faire usage dans un travail considérable sur Valérius Flaccus, auteur d'un poëme latin qui porte aussi le titre d'*Argonautique*. S'il a rédigé de ce dernier poëme une version française, elle est restée inédite; et il n'a pas publié lui-même ses observations sur les huit livres dont se compose l'ouvrage. Elles se recommandent par un goût pur, par une saine critique, par une érudition trop vraie, trop profonde, pour avoir besoin d'être fastueuse; elles n'ont paru qu'en 1825, avec le texte de Valérius Flaccus, dans deux des volumes de la collection latine de M. Lemaire[2].

En reprenant l'ordre chronologique des travaux de M. Caussin, nous le retrouvons occupé du genre d'études auquel le vouait sa fonction de professeur d'arabe. Il traduisait et annotait, d'après un manuscrit de Leyde transmis et copié à Paris, la grande Table kakémite, série d'observations astronomiques dédiée au khalife Hakem, vers l'an 1007 de notre ère, par Ibn-Younis, qui mourut peu de mois après. L'annonce de la version française d'une partie de cette Table remplit les douze premières pages du tome second des Mémoires de la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut, volume publié en 1799. Cette traduction y est signalée comme un

[1] Préface de la traduction française d'Apollonius, p. xxxiij.

[2] *Valerii Flacci Setini Balbi Argonauticon libri VIII.* Paris, 1825, 2 vol. in-8°, coll. Lemaire.

service éminent rendu à l'astronomie, comme une importante acquisition destinée à confirmer, par une longue suite de faits, des théories qui pourraient encore avoir besoin d'un tel genre d'épreuves, particulièrement en ce qui concerne la diminution progressive de l'obliquité de l'écliptique. L'Académie des sciences présentait ce travail comme enrichi des calculs et des observations de M. Bouvard; mais elle ne publiait qu'une liste chronologique des éclipses, des équinoxes et des solstices observés par les Arabes. En 1804, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, alors appelée Classe d'histoire et de littérature ancienne, inséra, dans le septième volume des Notices et Extraits des Manuscrits[1], la version rédigée par M. Caussin de l'avant-propos, de la préface et de trois chapitres du livre d'Ibn-Younis. On ne doit pas s'étonner des soins apportés par le traducteur à un travail qui tenait à la fois à deux genres d'études qui lui devenaient de plus en plus chers, la littérature arabe et l'astronomie. Ce curieux article, qui remplit presque un tiers du tome VIII des Notices et Extraits des Manuscrits, attira tellement l'attention des astronomes et des orientalistes, qu'il fallut en tirer beaucoup d'exemplaires particuliers.

En même temps, M. Caussin préparait une publication destinée à un bien plus grand nombre de lecteurs, car c'était une continuation des Mille et une Nuits. Par un examen attentif de plusieurs copies manuscrites de ces contes arabes, il avait remarqué entre elles de fréquentes et graves diversités, qui rendaient fort difficile le discernement des parties originales de ce recueil. Il s'y rencontrait d'ailleurs des lacunes, des transpositions, des imperfections de toute espèce, qui justifiaient les libertés assez grandes que Galland s'était permises en les traduisant. Compatriote de Galland, et l'un de ses suc-

[1] Pages 16-240.

cesseurs dans la chaire d'arabe du Collége de France, M. Caussin semblait appelé mieux qu'aucun autre à compléter ou à étendre cette traduction. Il en donna, dans le courant de l'année 1806, une édition nouvelle[1], augmentée de deux volumes; mais il eut soin d'avertir que les nouveaux contes qu'il y avait insérés ne lui paraissaient point appartenir au recueil original des Mille et une Nuits. Quoique le succès de ces deux derniers tomes soit resté fort inférieur à celui des précédents, ainsi qu'il arrive à presque toutes les continuations du même genre, le public les a bien accueillis. On les retrouve, de même que la version de la Table kakémite, honorablement cités en 1810 dans les discussions relatives au projet des prix décennaux; et parmi les suffrages qu'ils ont mérités, on distingue celui de M. Sylvestre de Sacy.

Ces divers travaux de M. Caussin le destinaient, comme orientaliste et comme helléniste, à la classe de l'Institut qui compte ces deux genres de littérature au nombre de ceux qu'elle cultive. Elle l'appela dans son sein le 14 avril 1809. Le premier tribut qu'il lui offrit fut un mémoire sur l'optique de Ptolémée, ouvrage qu'on ne voit cité par aucun écrivain antérieur au second siècle de l'ère vulgaire, et qui ne l'est avant le moyen âge que par Héliodore de Larisse et par Simplicius, mais que Vitellio et Roger Bacon lisaient au XIII^e^ siècle, sinon en grec, du moins traduit en arabe, ou de l'arabe en latin. On a continué de faire ainsi quelque usage de ce traité jusque vers 1610; depuis on l'a cru tout à fait perdu, et cette opinion, accréditée par Fabricius et d'autres bibliographes, par Montucla, Bailly et Lalande, était encore généralement répandue en 1800, quoique le catalogue des manuscrits latins

[1] *Les Mille et une Nuits*, contes arabes, traduits par Galland, continués par Caussin de Perceval. Paris, Lenormant, 1806; 9 vol. in-18.

de la Bibliothèque du Roi, publié en 1744, eût expressément indiqué une version de l'Optique de Ptolémée[1]. M. Caussin remarqua, le premier, cet article du catalogue, rechercha le manuscrit, et en trouva deux au lieu d'un. Lalande, dans sa Bibliographie astronomique imprimée en 1803, s'empressa d'annoncer[2] cette espèce de découverte; et Delambre, en 1811, la signala comme un important service. Quelques mois après, M. Caussin en fit lui-même le sujet du premier mémoire qu'il lut à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut. Il y traçait, autant qu'il se pouvait, l'histoire de cet ouvrage, dont le texte grec ne s'est retrouvé nulle part, non plus que les versions arabes. Il donnait, d'après les versions latines, un aperçu des matières traitées dans les cinq livres, bien que le premier manque et ne soit connu que par un sommaire inséré dans le second. Il présentait enfin le plan d'une édition où les passages obscurs de la traduction latine devaient être éclaircis par les rapprochements les plus probables des expressions arabes et grecques auxquelles ils sembleraient correspondre. Ce n'est plus, sans doute, au progrès de l'optique elle-même que le traité de Ptolémée peut contribuer, après ceux qu'elle a faits dans ces derniers temps; mais il méritera toujours une place distinguée dans l'histoire de la science. Déjà Roger Bacon sentait la haute importance des deux articles qui concernent la réfraction astronomique et la grandeur apparente des astres près de l'horizon. Selon Delambre, c'est le seul ouvrage antique qui offre des traces de physique expérimentale. Ce savant mémoire de M. Caussin a été publié en entier dans le tome VI du nouveau recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[3].

[1] N° 7310.

[2] Page 812.

[3] Paris, Imprimerie royale, 1822, in-4°, pag. 1-43.

Le septième volume [1] contient des extraits de ses observations critiques sur la traduction d'un passage d'Hérodote, et sur la position de deux villes béotiennes, nommées dans Thucydide Hermaion et Mycalesse. Hérodote compare la distance entre la mer et Hiéropolis à celle d'Athènes à Pise, et ajoute : *et jusqu'au temple de Jupiter olympien.* Cette conjonction *et* (*καὶ*) a donné lieu d'élever la question de savoir si l'historien n'indique pas ici deux chemins, si Pise et le temple ne sont pas deux points différents. Les remarques historiques, géographiques et grammaticales présentées par M. Caussin concourent à prouver qu'il s'agit d'un seul chemin, qui aboutissait dans Pise au temple de Jupiter. Dans un autre mémoire, il rapprochait les textes de Thucydide et de Tite-Live relatifs à Hermaion ou Hermæum; et il en concluait que ce lieu était situé devant Salganée, sur le bord de la mer, et sur le même rivage où, à quinze stades, c'est-à-dire une demi-lieue de distance, s'élevaient les murs de Mycalesse. A la vérité, Pausanias, Étienne de Byzance et Eustathe placent cette ville dans l'intérieur des terres; mais, puisque Strabon et Pline la comptent au nombre des lieux maritimes, l'expression *ἐν μεσογείᾳ* ne doit pas exiger qu'on suppose ici une longue distance.

M. Caussin a de plus communiqué à l'Académie, en 1814, les résultats de ses recherches sur le mot *λύκη* [2], qu'aucun auteur grec n'a employé, et qu'Hésychius, Suidas et les autres anciens lexicographes n'ont pas connu. Ce mot n'est cité que par Macrobe, qui encore ne l'aperçoit et ne le montre que dans les composés *λυκόφως* et *ἀμφιλύκη*. Sur le premier, notre confrère remarquait que si les deux premières syllabes signi-

[1] Paris, Imprimerie royale, 1824, in-4°, pag. 33-53.

[2] *Exposé des travaux de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, en 1814 et 1815,* par M. Daunou. Paris, F. Didot, 1815, in-4°, pag. 25-27.

fiaient *lumière,* on ne saurait que faire de la troisième φως, qui aussi voudrait dire *lumière.* Il pensait donc que, dans ce composé, λυκό tenait la place de λύγη, qui signifie *obscurité;* en sorte que les trois syllabes équivaudraient à *lumière obscure* ou *douteuse,* et comme *lumière douteuse* et *douteuse obscurité* expriment la même idée, M. Caussin proposait d'écrire ἀμφιλύγη au lieu d'ἀμφιλύκη, et concluait que λύκη n'était réellement point un mot grec, quoi qu'en ait dit Henri Étienne, sur la foi de Macrobe.

Ces travaux académiques ne l'avaient pas distrait de ceux qu'exigeait l'enseignement public dont il remplissait, depuis trente ans, tous les devoirs avec la plus religieuse fidélité. En 1816 et dans le cours des deux années suivantes, il fit imprimer, pour l'usage de ses auditeurs, quelques-uns des livres qu'il leur expliquait dans ses leçons de littérature arabe : les sept Moallacât [1] et le commentaire de Zouzéni sur la première de ces pièces [2], les trois premiers chapitres du Coran [3], les quarante et une fables de Loqman [4], les cinquante séances de Hariri [5], sans négliger aucun des soins nécessaires pour assurer à ces éditions une correction parfaite. M. de Sacy [6] préférait à toutes les autres éditions de Loqman celle qu'on devait à M. Caussin, et l'édition de Hariri avait aussi attiré son attention; il en a rendu compte dans le Journal des savants [7].

Président de l'Académie en 1824, M. Caussin prononça un discours sur la tombe de son compatriote M. Langlès, à qui il avait donné les premières leçons de langue arabe, et dont les travaux, comme les siens, honoraient le département de la

[1] Paris, Imprimerie royale, 1816, in-4°.
[2] Paris, Éberhart, 1817, in-4°.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.* 1818, in-4°.
[5] Paris, Éberhart, 1818, in-4°.
[6] *Biographie universelle* de Michaud, tom. XXIV, pag. 633.
[7] Mai 1819, pag. 283-287.

Somme et contribuèrent aux progrès des études orientales. Il revoyait alors et complétait ses notes sur Valérius Flaccus. Après ce commentaire, imprimé, comme je l'ai dit, en 1825, la dernière publication due à ses veilles est la notice d'un livre arabe, qu'on a intitulé: *Les constellations*, par Abderrhaman, dit le Soufi, qui vivait au x^e^ siècle de notre ère, et qu'au xi^e^ Ibn-Younis plaçait au rang des plus habiles astronomes. Thomas Hyde a fait un heureux usage de ce traité pour expliquer les noms donnés à plusieurs étoiles dans les tables d'Ulugbeg. L'ouvrage du Soufi n'était guère connu que par ces citations et par quelques autres extraits fort défectueux. M. Caussin a donné une idée moins incomplète et plus exacte du livre, en publiant le texte et une version française de la préface, où, après un long exposé des erreurs jusqu'alors commises, le plan des nouvelles observations est succinctement tracé.

Il se proposait d'étendre son travail à toutes les parties du traité d'Abderrhaman; mais en 1831, lorsqu'on insérait dans le tome XII des Notices et Extraits des manuscrits [1], le texte et sa traduction française de la préface, il n'était plus en son pouvoir d'achever une telle tâche. Depuis deux ans il ressentait les atteintes des infirmités qui ont abrégé sa carrière. L'Académie, qui durant vingt années s'était félicitée de sa coopération, se voyait privée même de sa présence. La séance du 24 septembre 1830 est la dernière à laquelle il ait assisté. Il venait d'être élu président du Collége de France, quand les progrès de sa maladie le forcèrent d'interrompre ses leçons, et lui ôtèrent bientôt l'espoir de les reprendre. En 1833 il donna sa démission, fut nommé professeur honoraire, et remplacé par son fils aîné, qui, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale

[1] Pag. 236-276.

des langues orientales vivantes, dès l'année 1822, était son suppléant au Collége de France depuis 1830.

Entouré des soins d'une jeune épouse, qui s'était consacrée à son existence, entouré aussi des soins d'une nombreuse famille dont il était tendrement chéri, M. Caussin, au milieu de ses souffrances et pendant un long dépérissement, a éprouvé une autre consolation, celle de voir ses travaux continués et sa vie en quelque sorte recommencée par le fils qui lui avait succédé au Collége de France. Deux autres des cinq fils qu'il a laissés ont embrassé la carrière de la magistrature et y marchent avec honneur. Les deux plus jeunes achèvent en ce moment leurs études.

M. Caussin est mort le 29 juillet 1835, à l'âge de 76 ans. Le surlendemain, un premier témoignage de l'estime profonde qu'il inspirait à ses confrères et à ses collègues lui fut rendu par les discours que prononcèrent sur sa tombe le président annuel de l'Académie et M. Quatremère, l'un des professeurs du Collége de France. Ceux qui ont eu le bonheur d'entretenir avec lui des relations intimes rendront toujours hommage à ses vertus privées, à l'honorable simplicité de ses mœurs, à la dignité de son caractère. Tant que l'Académie l'a réellement possédé, il s'est montré dans son sein, comme au Collége de France, et plus anciennement à la Bibliothèque du Roi, un excellent confrère, autant qu'un habile orientaliste et qu'un critique judicieux.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

LUES

DANS LES SÉANCES PUBLIQUES DE 1841, 1842, 1843 ET 1844,

PAR M. LE BARON WALCKENAER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. DAUNOU.

Lue à la séance publique du 31 juillet 1841.

Les hommes qui s'étaient voués aux sciences et à l'érudition ont longtemps formé en France une classe à part. Le monde souriait à leur indifférence sur les événements du jour, à leur ignorance des choses de la vie; mais il accordait volontiers son estime, et même quelquefois son admiration, à cette passion pour l'étude à laquelle ils sacrifiaient le sommeil, la santé, l'ambition, les richesses. L'éloge de ces studieux solitaires se réduisait à faire comprendre l'importance et l'utilité de leurs travaux; à rédiger d'avance, en leur faveur, les jugements de la postérité. Rien ne s'opposait à ce que, selon la mesure de son talent et de ses lumières, celui qui entreprenait cette tâche ne l'accomplît avec l'approbation générale. Il y avait entre le public, le panégyriste et son héros, une conformité entière de sentiments et d'idées.

Il n'en est plus ainsi depuis que les révolutions ont bouleversé et ensanglanté le sol de la patrie, et qu'elle n'a pu se délivrer des convulsions d'une hideuse anarchie qu'en ralliant

ses enfants sous les faisceaux militaires, et en les précipitant dans les champs de la gloire. Par le régime adoucissant de la paix et de la liberté, les partis ont perdu sans doute beaucoup de leur violence, et rabattu, il faut l'espérer du moins, de leurs fougueuses prétentions; mais ils ont gardé leurs souvenirs, et n'ont point renoncé à leur aveugle engouement et à leurs injustes haines.

Lorsqu'à une telle époque il faut retracer la vie d'un homme qui a eu sa part d'action dans toutes les grandes phases politiques de son temps, et apprécier en lui le publiciste, le législateur et l'érudit, on doit craindre de n'être pas soi-même assez en garde contre les impressions d'un passé douloureux, ou de heurter dans les autres d'insurmontables préjugés.

Mais ici une considération me rassure : quelle que soit l'opinion politique dont on ait arboré ou suivi le drapeau, nul ne refuse son assentiment à une honorable persistance dans les mêmes convictions, à une inébranlable fermeté dans les dangers, à un attachement inaltérable aux droits de la justice et de l'humanité, à la modestie jointe au talent, au savoir sans ostentation, à la douceur et à la politesse dans les relations sociales. Or, telles furent les qualités, et personne ne l'ignore, qui distinguèrent éminemment celui dont nous regrettons la perte, et dont nous avons à faire connaître les actions et les ouvrages.

Pierre-Claude-François Daunou, pair de France, garde général des archives du royaume, officier de la Légion d'honneur, membre de l'ordre de Léopold de Belgique, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, membre de l'Académie royale des sciences morales et politiques, est né, le 18 août 1761, à Boulogne-sur-Mer. Il y reçut dans une petite classe tenue par deux cordeliers sa première instruction, et termina rapidement, chez les oratoriens

de la même ville, toutes ses études. Il fut admis comme confrère à l'Oratoire le 17 novembre 1777, à l'âge de seize ans et trois mois. On l'envoya ensuite à Montmorency, où il trouva d'illustres maîtres : il y résida jusqu'en 1780. Après avoir achevé ses cours, il devint, selon la règle de sa congrégation, professeur à son tour : il enseigna successivement la sixième, la cinquième et la quatrième au collége des oratoriens, à Troyes, et la logique à celui de Soissons ; puis il retourna à Boulogne et y professa la philosophie ; enfin, il fut de nouveau envoyé à la maison d'étude de Montmorency, pour y professer encore la philosophie et ensuite la théologie, en 1785. Ce fut alors qu'une circonstance manifesta la préférence que le jeune oratorien donnait à la littérature sur les sciences qu'il était chargé d'enseigner, et que la presse fit connaître au public son talent comme écrivain.

Cette époque de la composition du premier écrit de M. Daunou est une des plus singulières qu'ait jamais présentées la société française : elle précède de peu d'années celle qui devait la dissoudre et la refondre en la jetant tout entière dans le foyer dévorant des révolutions. Jamais tant et de si étranges contrastes! tant de frivolités, de gaieté et d'emportements pour les plaisirs! Jamais un enthousiasme plus vrai, plus sincère pour tout ce qui était grand, généreux, utile à l'humanité, ni un besoin plus ardent de connaître, de louer, d'admirer les conquêtes de la science et les chefs-d'œuvre du génie! Jamais surtout plus d'insouciance sur l'avenir, une indifférence plus complète sur les événements précurseurs de l'orage qui déjà commençait à gronder. Mais il semblait que la société, plus sensible que jamais au bonheur dont elle jouissait, voulait se déguiser le malaise qui la travaillait, et qu'elle craignît d'altérer par des dissentiments trop profonds cette union, à laquelle la similitude des manières élégantes et po-

lies, les grâces spirituelles de la conversation, devenues un don vulgaire et une parure générale, donnaient un charme inexprimable.

Pourtant la littérature était déjà divisée en deux camps : les uns tenaient exclusivement pour les auteurs qui depuis longtemps étaient restés en possession de l'admiration; les autres, novateurs hardis, les dépréciaient : on nommait ceux-ci les *dramaturges*, parce qu'ils exaltaient le drame bourgeois et voulaient bannir les vers de la scène. Le Tourneur, par ses traductions de Shakspeare et des Nuits d'Young, était venu en aide à ce parti, dans lequel se rangeaient volontiers les débutants dans la carrière des lettres. Les jeunes femmes, au visage riant, raffolaient aussi, je me le rappelle, du genre sombre et terrible. L'auteur auquel ce parti en voulait le plus, et à bon escient, c'était Boileau. Ils ne cessaient de l'attaquer dans leurs vers comme dans leur prose.

Ce fut dans ces circonstances que l'Académie de Nîmes proposa en prix : *l'Influence de Boileau sur la littérature française.* L'annonce seule de ce prix exaspéra les dramaturges, et devint le signal de nouvelles attaques contre notre législateur du Parnasse. M. Daunou ne s'en laissa point effrayer; il concourut et gagna le prix. Quand son ouvrage eut été publié, il obtint un suffrage plus retentissant alors que celui de l'Académie de Nîmes : il fut loué dans cette chaire autour de laquelle la Harpe réunissait, deux fois chaque semaine, ce qu'il y avait à Paris de plus éminent dans la société et dans les lettres.

Ce discours du jeune oratorien brillait, en effet, par les qualités qui ont toujours distingué M. Daunou comme écrivain : le savoir, la méthode, la clarté, le goût, la pureté, la précision et l'élégance du langage; mais l'âge de l'auteur se trahissait par l'exagération dans la bonne cause, et par là il donnait prise

aux antagonistes de Boileau. Il s'engagea donc entre eux et lui une polémique à ce sujet dans les journaux du temps. Ainsi le début de M. Daunou dans les lettres fut un combat. Celui-là du moins ne menaçait pas de troubler la paix du monde. Pourtant c'était un combat, et un combat perpétuel : tel devait être l'emploi de la longue vie d'un homme que la profession qu'il avait embrassée, la modération de ses passions, ses goûts de retraite et d'étude, surtout sa timidité naturelle et son aversion pour le monde, semblaient avoir voué pour toujours à la paix du sanctuaire et aux laborieux loisirs des occupations littéraires.

Ce n'est pas néanmoins dans ce discours sur Boileau, ni dans les discussions auxquelles il a donné lieu, qu'il faut chercher cette singulière alliance de doctrines qui mit M. Daunou, dans des points essentiels, presque toujours en désaccord avec les opinions et les pouvoirs qui ont prévalu de son temps.

Elle se montre d'abord dans une épître en vers, adressée à Fléchier, qui contient l'éloge de la religion catholique et de la philosophie moderne; elle se manifeste encore mieux dans un écrit en prose, où il critique la nouvelle déclaration des droits de l'homme, qui n'est pas, suivant lui, assez conforme aux principes posés par Jean-Jacques dans le Contrat social, et où il réfute en même temps Rousseau pour avoir avancé que la religion catholique est contraire à ces principes.

Il est souvent injuste de rendre l'homme fait responsable des écrits, des paroles et des actions de son jeune âge; mais lorsqu'on étudie M. Daunou (et il est de ces hommes qu'on peut étudier avec profit pour soi, avec avantage pour eux-mêmes), on trouve que chez lui l'homme fait est tout entier dans le jeune homme. Si l'on excepte ses idées en politique, qui furent modifiées, mais non pas changées, par cette dure

maîtresse, l'expérience, on le voit, jusque dans l'âge le plus avancé, conserver les opinions, les principes qu'il a professés dans ses premiers écrits. Si donc nous insistons sur ses débuts dans la vie publique, c'est que les systèmes qui alors guidaient sa plume, les règles qu'il s'était prescrites, peignent avec fidélité les traits principaux de son caractère et servent à expliquer sa conduite.

M. Daunou n'avait pas attendu l'étincelle révolutionnaire pour faire connaître sa prédilection pour les études de philosophie sociale, et pour donner en ce genre la mesure de ses talents. Il avait envoyé à l'Académie de Berlin un discours afin de concourir au prix qu'elle devait décerner, le 24 janvier 1788, au meilleur écrit *déterminant les bases de l'autorité des parents sur leurs enfants dans l'état de nature.*

C'était là une question toute personnelle pour M. Daunou. Son père, chirurgien à Boulogne-sur-Mer, voulut d'abord faire embrasser à son fils la profession qu'il exerçait lui-même. Le jeune homme ne put s'y résoudre. Il avait demandé qu'après ses études terminées on l'envoyât à Paris faire son droit, afin de devenir avocat. Cette demande lui fut refusée. Son père, dont la fortune était médiocre, exigea qu'il continuât ses études ecclésiastiques et qu'il entrât dans les ordres. M. Daunou obéit et fut ordonné prêtre vers la fin de 1787.

Cette violence faite à ses inclinations eut nécessairement une forte influence sur ses pensées quand il se mit à traiter la question posée par l'Académie de Berlin. Son discours, qui lui valut les éloges du géomètre Formey, n'obtint pas le prix, mais le premier accessit. Il y blâme les vœux monastiques, et il se plaint qu'on enseigne en France dans les écoles ce qu'il appelle les chimères du cartésianisme, comme si, dit-il, Locke et Condillac n'eussent pas existé.

La philosophie de Condillac avait en France, dans le XVIII^e^ siècle, séduit tous les esprits par la clarté de ses déductions. Elle flattait la tendance de l'homme à croire que tout peut être expliqué; elle avait borné l'univers intellectuel à la mesure de sa vue, et enfermé, si je puis m'exprimer ainsi, la pensée humaine sous une voûte, dont, à l'aide de son flambeau, l'œil pouvait reconnaître toutes les parois, discerner toutes les ciselures. D'illustres ouvriers ont, de nos jours, abattu cette voûte, et ont rendu à la philosophie la lumière céleste, l'infini et l'espace. Sans doute, en se retournant vers Descartes, Leibnitz et Malebranche pour prendre son nouvel essor, la philosophie a souvent rencontré la région des nuages, mais elle y a trouvé un plus vaste horizon, et ce séjour même est pour elle plus salutaire que les bas lieux où le sensualisme la retenait captive.

Sans les entraînements de la politique, il est probable que M. Daunou ne serait pas resté étranger au mouvement des idées de son siècle sur ces hautes questions; mais il les crut tranchées par les études de sa jeunesse. Dans ses premiers comme dans ses derniers écrits, il manifeste la même préférence pour la philosophie du XVIII^e^ siècle, le même éloignement pour les systèmes qui lui sont contraires. Mais il ne faut pas oublier ici de dire ce qui distingue les écrits de M. Daunou de ceux des philosophes du dernier siècle dont il reproduit les doctrines, c'est qu'il a toujours soin de placer hors de toute discussion la croyance religieuse, et de ne rien avancer de directement contraire aux dogmes fondamentaux de la foi.

La gravité des événements continuait à entraîner M. Daunou vers des méditations plus importantes que celles qui, à son début, l'avaient engagé dans des discussions sur les règles du goût et les préceptes de l'art d'écrire. Le même recueil pério-

dique qui avait ouvert ses pages à cette discussion reçut de lui quatre lettres, dans lesquelles il traçait un plan complet d'éducation. La sagacité des réflexions et la sagesse des vues décelaient dans cet écrit, malgré le jeune âge de l'auteur, l'expérience acquise par l'exercice du professorat et l'habitude de l'enseignement.

M. Daunou envoyait en même temps à l'Académie de Lyon un mémoire pour concourir à un prix proposé par l'abbé Raynal, dont le sujet était la *Recherche des vérités et des sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur.*

Ce mémoire remporta le prix, mais non sans avoir été disputé par un grand nombre de concurrents. Parmi eux, les juges du concours remarquèrent particulièrement un discours qui ne pouvait balancer les suffrages accordés au mémoire de M. Daunou, ni même approcher du prix, mais qui décelait dans son auteur une vive sensibilité, un grand enthousiasme pour la liberté et un fort attachement pour sa famille; c'était dans l'amour de la liberté et dans la tendresse pour les siens que l'auteur plaçait les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur. On sait que ce discours était de celui qui, après avoir rempli l'univers de son nom et régné sur une moitié de l'Europe, est mort captif, loin de son fils, loin de sa femme, et de tous les membres de sa nombreuse famille. Le discours de Napoléon a été imprimé en 1826; le mémoire de M. Daunou, jugé digne du prix, loué par l'abbé Raynal, ne l'a jamais été. On peut en trouver la cause dans l'histoire même de ce concours académique. Le prix devait être décerné en 1791, mais aucun des seize mémoires, envoyés alors, ne fut jugé digne d'être couronné. L'époque de la fermeture du concours fut donc prorogée jusqu'en juillet 1793 : la position qu'avait M. Daunou dans

ce temps-là a pu ne pas s'accorder avec la publication de son mémoire, et il l'aura probablement supprimé.

En effet, dans ce court espace de deux années, la vieille monarchie française s'était écroulée sous les décrets de l'Assemblée constituante, qui ne sut ni garder ni organiser le pouvoir. Héritière de son imprévoyance politique, mais non de ses talents, l'assemblée qui lui succéda, dite législative, n'exista que pour assister à la violation de toutes les lois et au triomphe des plus furibondes passions. L'anarchie, avec des flots de sang et tout son cortége de malheurs et d'ignominie, déborda sur la France. Ce fut pour la tirer de l'abîme où tant de crimes et d'impéritie l'avaient plongée, qu'une nouvelle assemblée fut convoquée sous le nom de Convention nationale. M. Daunou en fut nommé membre, le 9 juillet 1792, par les électeurs de son département, le Pas-de-Calais.

Un homme d'une piété sincère et même rigide, mais appartenant à cette secte religieuse qui croyait que, sans toucher aux dogmes, une réforme dans l'épiscopat et dans l'administration ecclésiastique était nécessaire, avait poussé dans une voie pleine de périls l'Assemblée constituante, dont il était membre : Camus avait fait décréter ce qu'on appelait la constitution civile du clergé. Cette loi révolta les consciences, et occasionna plus de résistances que toutes celles qu'on avait rendues. Réprouvée par les évêques, elle fut accueillie avec faveur dans la congrégation de l'Oratoire. Depuis la destruction de la compagnie de Jésus, cette congrégation s'était acquis la principale influence sur l'éducation publique; et elle la méritait par le nombre de savants, de littérateurs, qu'elle avait produits et qu'elle possédait encore. Son organisation, dont Bossuet, qui n'en pouvait prévoir les conséquences, a tracé un si charmant tableau, provoquait à l'indépendance. Presque tous

ses membres embrassèrent le parti de cette révolution qui, à son début, se présentait à eux si pleine d'espérance et de promesses évangéliques. Ils défendirent avec chaleur la constitution civile du clergé contre la déclaration des évêques, contre leurs mandements, et les écrits de leurs nombreux adhérents. M. Daunou se montra un des plus ardents, un des plus habiles, parmi ceux qui parurent dans cette lutte. Pour rallier les esprits aux principes posés par l'Assemblée constituante, il publia plusieurs écrits, il prononça plusieurs discours à la société patriotique de Boulogne, dans l'église de l'Oratoire de Paris, et à Montmorency.

Deux évêques constitutionnels le nommèrent presque simultanément leur vicaire épiscopal. Il opta pour l'évêque de son département; mais, quelques mois après, l'évêque de Paris l'ayant choisi pour remplir les fonctions de vicaire métropolitain, directeur du séminaire diocésain, M. Daunou accepta cette place. Il en remplissait les fonctions lorsqu'il fut nommé membre de la Convention. En déférant aux vœux de ses concitoyens, il crut devoir cesser toute fonction ecclésiastique et s'adonner tout entier à la vie politique et littéraire. C'est dans cette seconde carrière que nous allons le suivre, sans regretter de n'avoir plus à nous occuper de la première.

M. Daunou avait alors trente et un ans. Sa jeunesse s'était passée dans la retraite et l'étude, au milieu des fatigues de l'enseignement, et dans une lutte ingrate entre ses penchants et la position que la volonté paternelle lui avait faite. Sans liaison avec le monde, sans aucun des intérêts, aucune des passions qui pussent le porter à s'immiscer à ses joies passagères, à ses trompeuses amitiés, à ses rivalités haineuses, ne connaissant de l'ancienne société française que les préjugés, les faiblesses et les travers qui avaient causé sa perte, il crut

que la France pouvait être régénérée par des lois et des institutions républicaines : il s'unit avec ceux qui professaient les mêmes opinions ou affichaient les mêmes espérances.

M. Daunou était dépourvu des avantages d'un organe sonore, de cette spontanéité dans la pensée, de cette énergie dans le débit, de cette hardiesse de paroles, de cette flexibilité d'imagination, qui lancent avec audace, ou retiennent avec adresse les foudres de l'éloquence, selon le besoin du moment ou la tournure des débats. Froid, réservé, ennemi de toute intrigue, il ne voulait s'attacher à aucun homme ni se livrer à aucun parti : il n'avait donc rien de ce qui est nécessaire pour obtenir la principale influence sur une grande assemblée dans les temps d'orage. Mais savant, dialecticien habile, écrivain exercé, homme laborieux, désintéressé, courageux, il était pour tous un auxiliaire puissant ou un redoutable adversaire.

Ceux qui avaient désiré, provoqué la réunion d'une nouvelle assemblée, crurent par là anéantir la faction des anarchistes qui s'était constituée pouvoir dans la commune de Paris; ils furent trompés dans leur attente. Les chefs de la faction parvinrent à se faire tous nommer députés et à dominer les délibérations de l'assemblée; par elle ils imprimèrent une sorte de légalité et de suite aux volontés atroces et désordonnées de leur parti, et ils lui donnèrent une plus grande force.

M. Daunou et ceux qui votaient avec lui demandaient que la Convention accomplît son mandat, et qu'elle s'occupât d'abord de la constitution; mais la faction qui, pour mieux établir sa puissance, avait besoin de continuelles proscriptions fit décider qu'on procéderait d'abord au jugement du monarque dépossédé. On sait les moyens qu'employèrent les tyrans de la Convention pour lui arracher un jugement inique. M. Daunou n'était susceptible que d'une seule crainte, celle de manquer

à sa conscience et à son devoir. A toutes les phases de cet affreux procès, il fit les plus grands efforts pour en prévenir la fin funeste. Ce fut lui qui prononça les discours les plus énergiques: « Gardez-vous, leur disait-il, d'*ensauvager* les mœurs du peuple. La sévérité d'un républicain n'est pas la barbarie d'un cannibale fanatique. » — Lorsqu'enfin il fut forcé de prononcer, il se récusa comme juge; mais comme alors son vote n'aurait pas compté pour l'acquittement, il vota pour le bannissement par voie de mesure administrative, et il dicta au rédacteur de l'impérissable procès-verbal de cette séance l'arrêt de sa future proscription, en ces termes : « Je ne lirai donc pas les pages sanglantes de notre code, puisque vous avez écarté toutes celles où l'humanité avait tracé les formes protectrices de l'innocence. »

Après que le grand crime eut été commis, M. Daunou redoubla d'efforts pour arrêter les progrès de la tyrannie, soit par des paroles prononcées à la tribune, soit par des écrits distribués à ses collègues et rendus publics. Sans cesse il rappelait à la Convention que son devoir était de donner au pays des lois constitutives, et il soutenait avec courage et éloquence que les attaques de l'étranger, les complots intérieurs, les haines et les crimes dont on était témoin, au lieu d'empêcher l'assemblée de se livrer au principal objet de sa mission, devaient au contraire l'engager à s'y consacrer avec plus d'ardeur, puisque, par cela même, elle se trouvait dans la nécessité de faire une constitution plus forte et plus durable, et de promulguer des lois assez parfaites pour protéger la république contre les périls du dehors et les bouleversements intérieurs. Tantôt il indiquait la meilleure manière de procéder à la discussion de cette grande œuvre; tantôt il posait les principes au moyen desquels on pouvait unir à la fois l'ordre et la

liberté; tantôt il combattait, au nom de l'humanité, ce plan d'instruction publique en vertu duquel tous les enfants eussent été arrachés à leur famille dès l'âge de cinq ans, et livrés tous, sans distinction, à l'éducation commune; tantôt, enfin, il prononçait anathème contre ces projets de lois qui anéantissaient le droit de propriété, et tendaient à tout niveler.

Vains efforts! ces doctrines sauvages, cette guerre déclarée à l'ordre social, à la morale, à la religion, à tout sentiment humain, était la seule force de ces hommes, qui, après avoir déchaîné tout ce qu'il y a de plus immonde et de plus féroce dans les passions populaires, avaient couvert leur vile hypocrisie du masque des énergumènes. Toujours dans des convulsions frénétiques, ils transformaient en lois les cris de la fureur. L'aiguillon de la peur les excitait sans cesse à étendre partout la terreur. Ils avaient armé l'Europe contre la France, et la France contre elle-même. Comme les habitants du séjour infernal dont Milton a tracé la peinture, en s'agitant, ils cherchaient à répandre partout les flammes dont ils étaient dévorés, et ils ne pouvaient plus vivre que par le malheur et la mort! Tous ceux de leurs collègues qui voulurent s'opposer à leur sanglante oppression furent proscrits, puis ils se proscrivirent entre eux. Quelques-uns, voulant prévenir l'arrêt fatal qui devait les atteindre, conspirent contre les plus cruels, relèvent le courage de leurs collègues : le 9 thermidor a lieu; le sang humain cesse de ruisseler par torrents sur les places publiques de nos villes; la liberté est rendue à la Convention, et bientôt doivent se trouver réunis dans son enceinte les députés proscrits qui ont pu se dérober à leurs bourreaux, et ceux qui, n'ayant été condamnés qu'à la reclusion, sont encore en prison.

M. Daunou était dans le nombre de ces derniers. Lorsque,

le 3 octobre 1793, son arrestation fut décrétée, en vertu d'un acte d'accusation contre cent trente-cinq députés, il avait mieux aimé, quoique prévenu à temps, se laisser arrêter que de fuir. Plusieurs de ceux qui furent les compagnons de sa captivité ont témoigné, dans leurs écrits, de la résignation, de la tranquillité d'âme qu'il ne cessa de conserver sous les verrous des geôliers. On le voyait presque toujours livré à l'étude. Il avait chargé Tacite et Cicéron d'être ses consolateurs dans l'adversité.

Ceux qui brisèrent la puissance du terrorisme avaient participé à cette odieuse tyrannie ; en achevant de l'abolir, ils redoutaient une réaction, surtout de la part de ceux de leurs collègues qu'ils avaient fait arrêter. Deux mois s'étaient écoulés depuis que les échafauds ne dévoraient plus leurs victimes, et que les cachots s'étaient ouverts pour rendre à leurs familles les trois cent mille personnes qu'on y avait entassées, et les députés incarcérés en vertu du rapport du féroce Amar étaient encore détenus. M. Daunou fut prié par onze autres membres de la Convention, qui se trouvaient renfermés avec lui, de rédiger une réclamation qui serait adressée à tous les citoyens français; il s'acquitta de cette tâche avec son talent ordinaire. Un premier décret autorisa les députés expulsés à se rendre dans leurs familles, et, six semaines après, un autre décret les rappela dans le sein de la Convention.

Nous arrivons au période le plus important de la vie de M. Daunou, lorsqu'il lui fut donné d'exercer une influence principale sur les destinées de son pays.

L'oligarchie de quelques scélérats ne lui avait pas fait désespérer de la liberté. La bonne opinion qu'il avait du caractère national s'était affermie par son séjour dans les prisons. Il y avait vu qu'il n'était pas le seul à donner l'exemple de la fermeté

dans le malheur. « Un dévouement magnanime, dit-il, s'y revêtait des formes assorties aux âges, aux sexes, aux caractères; l'innocence périssait avec une sensibilité douce, avec une calme sérénité, et la vertu s'abîmait avec orgueil dans ces gouffres de carnage. » De telles âmes lui paraissaient dignes d'apprécier les bienfaits d'une constitution qui rendrait à tous leurs droits politiques, et dans laquelle les pouvoirs, sagement pondérés, garantiraient la patrie des abus qui avaient précipité la monarchie dans l'abîme et des écueils contre lesquels s'était brisée la république.

Mais les difficultés à vaincre pour atteindre ce but semblaient presque insurmontables. Pour éviter de laisser tomber le pays en dissolution, il fallait presque instantanément tout recréer, car tout avait été renversé, brisé, anéanti par la tempête. Il fallait refaire le gouvernement, l'administration; réparer les maux passés, trouver des ressources pour le présent, en préparer pour l'avenir. Nul espoir de voir jamais fleurir la liberté, les lois, l'ordre, les mœurs et les habitudes sociales sur le sol de la patrie, si l'on ne parvenait pas à débarrasser sa surface de la lave et de la fange du volcan révolutionnaire, dont l'éruption avait cessé, mais dont les mugissements et les lueurs menaçantes glaçaient encore d'effroi.

M. Daunou vit les dangers et les obstacles; l'activité et les talents qu'il déploya pour les surmonter, presque toujours heureux dans leurs résultats, recommanderont son nom dans l'histoire.

La confiance qu'il inspirait à tous ses collègues, le besoin qu'ils avaient de s'éclairer de ses lumières, le firent nommer d'abord secrétaire de l'assemblée, puis ensuite, et successivement, membre des comités d'instruction publique, des finances, de sûreté générale, de salut public, de diverses commissions,

et particulièrement de cette fameuse commission des onze qui fut chargée de reviser les lois organiques de la constitution; car, durant le règne de la terreur, une constitution avait été rédigée et décrétée en moins de quinze jours : jamais elle ne fut mise à exécution, ni formellement abrogée. Le parti des anarchistes demandait qu'elle fût maintenue, et ce n'était qu'en ayant l'air de réformer cet acte primitif que la Convention, qui l'avait voté, pouvait le faire disparaître et lui en substituer un autre qui pût promettre plus de sécurité et de durée.

M. Daunou eut la principale part à cette œuvre pénible. Durant sa longue élaboration, il ne coopéra pas moins à tous les travaux des divers comités dont il fut membre. La clarté de sa rédaction le faisait presque toujours charger du rôle de rapporteur. Ce n'est pas comme législateur seulement qu'il a participé à presque toutes les mesures de gouvernement qui eurent lieu à cette époque, c'était encore comme membre du Gouvernement même. La Convention réunissait tous les pouvoirs. Les ministres de la république, sous le titre de commissaires du pouvoir exécutif, travaillaient sous les ordres des membres des comités chargés d'expédier les affaires, et M. Daunou eut à pourvoir pour sa part à des branches d'administration très-diverses. Il fut pendant quelque temps chargé du département de la marine, et aussi de celui de l'instruction publique. D'après ses rapports, la Convention fit une bonne loi sur les prises maritimes; elle accorda des pensions aux hommes de lettres et aux artistes les plus célèbres. M. Daunou prit en main la cause des acteurs de Paris qui avaient été emprisonnés durant la terreur, et fit rendre un décret pour régénérer les théâtres. L'école normale, nouvellement établie, ne remplissait pas, dans son imparfaite organisation, le but qu'on s'était proposé; on demandait qu'elle fût suppri-

mée; M. Daunou s'opposa à sa fermeture immédiate, par la seule raison que Bernardin de Saint-Pierre venait d'y commencer un cours de morale.

La Convention comprit que, jusqu'à ce qu'elle eût achevé le travail de la constitution, il était nécessaire qu'elle rétablît les ressorts du Gouvernement tout à coup brisés par la chute de l'ancien comité de salut public. Le passé lui prouvait le danger de déléguer ses pouvoirs à des comités, et l'affaiblissement rapide de son autorité lui en démontrait la nécessité. Ce fut encore M. Daunou qui fut chargé de présenter, dans un rapport, la difficile répartition à faire entre les comités de salut public et de sûreté générale, de manière à donner à chacun en particulier assez de puissance pour agir, et pas assez pour usurper.

L'ascendant que M. Daunou acquérait chaque jour sur l'assemblée le porta aux honneurs de la présidence. Il eut alors occasion, à la fête du 10 août, de prononcer un éloquent discours, et d'opposer le tableau du temps présent à celui du régime de la terreur dont on était délivré. Il peignit la France, auparavant déshonorée dans le monde entier par le plus avilissant despotisme, replacée par des alliances avec la Prusse, la Hollande, l'Espagne, la Suède, le Danemark, la Toscane, Venise, les États-Unis d'Amérique, dans l'équilibre européen; la guerre abrégée par la victoire; le gouvernement britannique effrayé de son isolement, et l'humanité parcourant la vaste étendue de la république, pour y effacer, par des consolations et des bienfaits, les dernières traces du crime et du sang.

Ce tableau, qui n'avait rien d'exagéré, fit une impression profonde; la Convention ordonna que ce discours serait envoyé aux départements et aux armées. — Ce fut là un beau jour pour M. Daunou!

Il avait, à la suite de plusieurs rapports lumineux, fait décréter par la Convention les bases principales de la nouvelle constitution. Quand elle fut présentée dans son ensemble aux délibérations de l'assemblée, Boissy d'Anglas fit le rapport préliminaire; mais on savait qu'elle était en grande partie l'ouvrage de M. Daunou, et ce fut lui qui, au nom de la commission, fut chargé de la défendre.

A aucune époque de sa vie parlementaire il n'a montré autant de force et de présence d'esprit. Ce projet de constitution fut vivement combattu par de longs discours préparés d'avance, lus à la tribune, souvent applaudis; par des objections improvisées qui jaillissaient subitement au milieu des débats auxquels donnaient lieu ces questions épineuses. Il fallait que M. Daunou improvisât ses réponses et fît face à toutes les attaques. Il s'en acquitta de manière à s'assurer toujours la victoire. On était tellement habitué à lui voir abattre facilement d'un coup de sa parole concise et puissante tous ces rameaux d'une verbeuse éloquence, que lorsqu'on en était fatigué, on criait de toutes parts dans l'assemblée : « Écoutons Daunou ! laissez parler Daunou! » sans que Daunou eût manifesté le moindre désir de prendre la parole.

Ce n'est pas qu'on ait tenté, durant ces longs débats, d'attaquer son œuvre par son côté le plus vulnérable.

On ne lui disait pas :

Votre constitution, comparée à celle de 1793, est sans doute une amélioration, mais elle sera passagère. Avec deux chambres qui peuvent vouloir et ne doivent pas agir, et un Directoire qui peut agir et ne doit pas vouloir, il n'y a ni accord ni gouvernement possible. La volonté et l'action sont tout aussi inséparables dans la vie des États que dans la vie des hommes. L'État n'est que la fusion des intérêts communs dont les lois

sont l'expression. Pour maintenir ces intérêts contre les attaques incessantes des intérêts privés, il faut qu'un pouvoir, à la fois directeur et répressif, continuellement en action, rallie et domine sans cesse les cupidités et les ambitions individuelles. Placez ce pouvoir dans des comices populaires, dans un sénat aristocratique, dans un conseil, dans un monarque, selon les rapports existant entre les personnes, les rangs, les propriétés, les mœurs, les habitudes, les préjugés, c'est bien; mais il faut que ce pouvoir existe. — Sans ce principe vital, le corps social tombe dans les serres du despotisme ou se dissout dans l'anarchie. — Tracez des limites à ce pouvoir, et placez-y des gardes vigilants pour qu'il ne puisse les franchir : il le faut dans son intérêt même; mais que dans l'étendue de ces limites il ait son libre arbitre, et qu'il agisse avec toute sa force et dans toute la plénitude de sa puissance. Voyez ce qu'ont fait les magistrats de cette grande cité; ils ont par de fortes murailles emprisonné dans ses rives le fleuve qui la traverse, afin qu'il coule plus profond et plus navigable, et ils se sont bien gardés d'établir des digues à travers son lit pour lui faire obstacle, car alors il eût dévasté la ville, au lieu de porter l'abondance dans ses marchés et la salubrité dans ses fontaines!

Les publicistes de la Convention n'en étaient pas là. Les Thomas Payne, les Lamarque et autres orateurs voulaient, au contraire, que l'on se rapprochât de la constitution de 1793. Aussi ne peut-on s'empêcher de reconnaître que, dans les circonstances où l'on se trouvait, la constitution de l'an III ne fût un immense bienfait et un retour vers des idées plus saines de gouvernement, puisqu'elle consacrait le grand principe d'une autorité indépendante dans son action de la représentation nationale, qu'elle fermait les clubs et rétablissait la liberté des cultes.

Aussi eût-elle été reçue avec une joie universelle sans la loi du 13 fructidor, qui forçait les assemblées électorales de prendre les deux tiers des membres que chacune d'elles devait fournir au Corps législatif, dans la Convention. Cette loi, comme on sait, fit insurger toutes les sections de Paris, qui furent réprimées au 13 vendémiaire par l'habileté de Bonaparte.

Durant cette crise, la Convention avait ressenti la nécessité de concentrer son pouvoir exécutif, et elle le délégua à une commission dont M. Daunou fit partie. Ce fut lui qui rédigea les proclamations aux habitants de Paris. Après la victoire, il fut celui qui contribua le plus à ce qu'on s'abstînt de toute rigueur : il comprit parfaitement les circonstances critiques où se trouvaient alors les détenteurs du pouvoir attaqués par ceux qui les avaient défendus. Il s'opposa à ce qu'on cassât le corps électoral de Paris, à ce qu'on annulât ses élections, et lorsque la Convention, dont on était fatigué, semblait hésiter à mettre fin à son règne, il la fit changer de résolution en lui déclarant que chaque instant de retard dans la mise en activité de la nouvelle constitution pouvait mettre la patrie en danger.

Quand cette nouvelle constitution eut été soumise aux assemblées primaires, M. Daunou s'occupa des soins qui pouvaient la compléter et assurer son existence dans l'avenir. C'est alors qu'il fit son rapport sur la loi de l'instruction publique, le plus important de tous les travaux par lesquels il se signala pour la régénération sociale de la France. Cette loi établissait dans chaque commune une instruction primaire, sagement organisée; des écoles centrales par chaque département pour tous les genres d'études; et pour les branches les plus importantes des sciences, des lettres et des arts, des écoles spéciales

propres à ranimer l'émulation par des exemples, sans cesse renouvelés, de réputation et de fortune.

Ce vaste et beau plan d'instruction publique était en quelque sorte encore agrandi par une magnifique création. C'était celle de l'Institut national, qui devait renfermer les dispensateurs les plus éclairés de toutes les couronnes réservées aux sciences, aux lettres et aux arts.

Fontenelle nous apprend que Louis XIV avait eu l'idée de former, des trois Académies qui avaient contribué à l'illustration de son règne, une seule Académie, qu'on devait nommer l'Académie universelle, ou la Grande Académie. Mais l'idée de Louis XIV ne fut jamais réalisée, tandis que M. Daunou et ses collègues, non-seulement l'ont mise à exécution, mais l'ont complétée, en plaçant dans cette Grande Académie ceux qui, par les sons, les formes et les couleurs, parlent avec une magique éloquence au cœur, à l'âme et à l'intelligence de l'homme, et ceux qui, par de patientes recherches ou de profondes méditations, éclairent les sciences les plus nécessaires à la prospérité des nations et au bonheur du genre humain. Ce qui distingue éminemment la création de l'Institut de toutes les fondations académiques faites par Louis XIV et par les autres souverains à son exemple, c'est d'avoir reconnu qu'une telle institution pouvait, non-seulement ajouter à la gloire de l'État, mais aussi contribuer à sa force; c'est d'avoir fait de son existence une loi constitutive; d'avoir ainsi législativement proclamé que la science et le génie devaient aussi être placés au nombre des puissances et des dignités de la terre.

Il a été donné à M. Daunou, quarante ans après son mémorable rapport, de voir cette disposition de nos codes réhabilitée et affermie par une autre génération de législateurs, et d'inaugurer par un discours la réintégration, dans l'Institut,

de l'Académie des sciences morales et politiques, que le despotisme, par un de ses caprices, en avait écartée. C'était un acte de déférence méritée que l'honneur qui fut fait à M. Daunou dans cette circonstance, et son discours ne fut que le développement d'une partie de celui qu'il avait été appelé à prononcer, lorsque, en présence de quinze cents personnes, du Directoire en grand costume, des membres des deux conseils, des ambassadeurs étrangers, il ouvrit, dans la grande salle du Louvre, la première séance publique de l'Institut, le 3 avril 1796.

Lorsque la nouvelle constitution fut mise à exécution, M. Daunou, nommé membre du conseil des Cinq-Cents, et choisi pour le présider, prit part à toutes les discussions et à tous les travaux qui avaient pour objet le salut public et le maintien des institutions. Ce fut d'après ses rapports qu'on rédigea le projet d'instruction pour la tenue des assemblées primaires et communales; qu'on décida les nominations à faire au Corps législatif, et le mode de renouvellement de ce corps; qu'on fixa le nombre des députés à élire par chaque département, qu'on arrêta la liste des départements qui devaient nommer au tribunal de cassation. Ce fut M. Daunou qui défendit ce tribunal suprême des empiétements des tribunaux militaires; lui qui fit maintenir dans toute leur intégrité les lois militaires nécessaires à la défense du pays; lui qui s'opposa avec vigueur à l'aliénation des presbytères, dernier asile qui restait à l'instruction primaire; lui qui, nommé commissaire aux archives, fit voter des fonds et prendre des mesures pour la conservation de tous nos monuments historiques; lui qui fit décider l'établissement d'une bibliothèque pour l'usage du Corps législatif; ce fut lui enfin qui fit ce rapport remarquable sur les écoles spéciales, au nom d'une commission qu'on avait

composée de membres de l'Institut et de membres du conseil des Cinq-Cents, et dans laquelle se trouvaient Laplace, Fontanes, Pastoret, Lacépède et Sieyès.

Durant ce période si laborieux et si court de sa carrière législative, M. Daunou eut encore part, comme rapporteur, à plusieurs lois d'intérêt local. Il défendit les parents des émigrés qu'on voulait exclure des fonctions publiques; il défendit aussi, contre la loi qu'on voulait porter contre eux, ceux qui avaient signé des pétitions illégales.

Mais il fit preuve d'un prodigieux courage quand il entreprit à cette époque de mettre une digue à la plus indomptable, à la plus souple, à la plus nuisible, à la plus utile de toutes nos libertés, la liberté de la presse. « Prenez-y garde, disait-il, le pouvoir de faire les lois passera entre les mains des diffamateurs. Les prisons et les échafauds ne sont pas les seuls moyens de terreur : on peut braver la mort; mais est-il donné à beaucoup de vouloir faire à la patrie l'irréparable sacrifice d'une réputation sans tache, et de ne point hésiter devant un devoir qui ne peut être rempli qu'avec opprobre? » — Ainsi cette âme ferme et stoïque, qui ne redoutait point la mort, craignait la calomnie; et cependant, de tous ses contemporains, M. Daunou fut peut-être le seul que la calomnie respecta. Il est vrai qu'il acceptait tous les fardeaux dont on voulait le charger pour le bien public, et qu'il ne demandait rien aux hommes. — Je me trompe... il leur demandait leur estime.

Le sort ayant désigné M. Daunou pour faire partie du premier tiers de la Convention dont les fonctions expiraient en juin 1797, il rentra dans la vie privée et s'adonna de nouveau aux plaisirs de l'étude, avec l'ardeur d'un homme qui éprouve un vif regret d'en avoir été si longtemps privé. Jamais il ne quitta les habitudes qu'il avait contractées à l'Oratoire : levé

dès quatre heures du matin, il donnait au travail tous les moments que ne réclamaient pas les besoins de la vie et les courtes visites de politesse qu'il avait à rendre, devoir dont il ne s'affranchissait pas.

Pourtant, s'il restait étranger à la conduite des affaires, il ne pouvait l'être aux mouvements des esprits, et il envoyait de temps à autre à différents journaux des articles pour réfuter des idées qui lui paraissaient erronées ou pour établir les principes conformes à l'ordre et au maintien des lois.

Sur ce théâtre de la politique, dont M. Daunou était absent, les événements se précipitaient vers cette péripétie prédite dès le début de la révolution. Pichegru avait conquis la Hollande, Moreau la Souabe et le Wurtemberg, Bonaparte l'Italie, Hoche pacifié la Vendée. Ces généraux furent sollicités par les divers partis de jeter dans les balances de l'opinion le poids de leurs noms et de leur épée; et, dès lors, il fut facile de prévoir, que ceux qui cherchaient à agrandir ou à consolider ainsi un pouvoir qui leur échappait, allaient bientôt ne plus être que des instruments entre les mains du plus habile ou du plus heureux de ces guerriers.

Il y avait alors à Paris une femme célèbre par ses écrits et par les charmes de sa conversation. Tourmentée du désir d'occuper la renommée et du besoin, plus grand encore chez les personnes de son sexe, d'être sans cesse admirée et applaudie, les palmes littéraires ne pouvaient lui suffire. Riche, active, généreuse, elle aimait à réunir autour d'elle toutes les célébrités. Elle s'agitait sans cesse pour pousser ses amis au pouvoir et pour se faire des amis de tous ceux qui possédaient le pouvoir. Sous la mourante monarchie, son salon avait été le foyer des intrigues politiques; sous la naissante république, il devint le lieu de rendez-vous de ceux

qui préparaient les révolutions et de ceux qui voulaient les empêcher : les proscripteurs émérites et les échappés des proscriptions, les bannis d'autrefois et ceux qui allaient bientôt l'être, se rencontraient chez elle.

Ce n'avait pas été un de ses moindres triomphes que de déterminer le modeste, le taciturne M. Daunou, fort négligé dans sa personne, à paraître dans ses nombreuses assemblées, à assister à ses brillants concerts. Dans ses réunions, il rencontrait presque toujours M. de Talleyrand, qui le recherchait. Naissance, principes, fortune, inclinations, habitudes, manières, tout était différent entre M. de Talleyrand et M. Daunou. Ils n'avaient rien de commun que d'avoir tous deux, dans leur jeunesse, déserté l'Église pour le monde. Mais ce n'est pas ce motif qui portait M. de Talleyrand à capter la confiance de M. Daunou, et à s'en faire un ami. Rappelé en France par l'influence de M^me^ de Staël, M. de Talleyrand était devenu, presque aussitôt après son retour, par son influence à lui, ministre de la république au département des relations extérieures; et le titre de républicain, qui recevait quelque lustre du nom de M. Daunou, était un adjectif que M. de Talleyrand désirait alors accoler à son nom. Aussi, dès que la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797) eut été accomplie, resté ministre du nouveau gouvernement comme il l'avait été de celui qui avait disparu, M. de Talleyrand écrivit à M. Daunou une lettre, vrai chef-d'œuvre de flatterie et d'adresse, pour l'engager à accepter la place de secrétaire général du ministère des relations extérieures. M. Daunou refusa; et il ne fut pas même touché (l'ingrat!) de cet abandon sans réserve que lui promettait l'illustre diplomate.

Quelle était donc la place que possédait alors M. Daunou lorsqu'il refusait, sous un homme tel que M. de Talleyrand,

une si honorable position? Il était bibliothécaire à Sainte-Geneviève, fort occupé à rédiger le catalogue de la bibliothèque confiée à ses soins, et s'acquittant avec une grande assiduité des devoirs de sa charge.

Certes M. Daunou ne voulait pas alors le triomphe du parti royaliste, mais il ne croyait pas que ce fût un moyen légitime de sauver la république, que d'envoyer périr ses rivaux en pouvoir dans les déserts de Sinnamary. Lorsqu'il vit le Gouvernement persister dans ces voies de rigueur, et faire rendre une loi qui excluait tous les anciens nobles des fonctions publiques et les privait de l'usage des droits politiques, il écrivit dans un journal un article, qu'il signa, pour s'élever contre ce qu'il appelait si justement un horrible système.

Il protesta encore, peu après, d'une manière plus éclatante contre cette politique odieuse et rétrograde, dans une triste et solennelle circonstance. Le général Hoche venait de mourir; M. Daunou fut nommé par l'Institut pour composer l'éloge funèbre de ce guerrier si regretté : il le prononça au Champ de Mars, au milieu des soldats que le jeune héros avait conduits à la victoire, d'un concours immense de peuple, et de tous les corps de l'État. Hoche avait été, comme M. Daunou, emprisonné durant la terreur. L'orateur saisit cette occasion pour ranimer, en présence des proscripteurs du 18 fructidor, l'horreur des jours affreux du terrorisme et la haine contre les farouches décemvirs de cette époque.

M^me^ de Staël, qui comptait beaucoup d'amis parmi les nouveaux proscrits et les nobles persécutés, félicita M. Daunou sur ce discours, comme d'un acte de courage. « Venez me voir, lui écrivait-elle, mon esprit et mon âme ont besoin de vous entendre. » Expression juste et touchante! le divorce de l'es-

prit et de l'âme, de la conscience et du talent, n'est que trop fréquent parmi ceux qui sont entraînés dans la carrière de la politique. Chez M. Daunou, l'un et l'autre étaient étroitement unis : voilà ce qui, pour M^me^ de Staël, faisait de lui un homme à part.

Partout où pénétraient les armées victorieuses de la république, les anciens gouvernements étaient abolis, et on leur en substituait d'autres, modelés sur celui de France, mais qui pourtant, provisoirement, ne devaient recevoir leur exécution que sous le bon plaisir des généraux français. M. Daunou fut nommé, avec trois autres commissaires, pour organiser la république romaine : il accepta cette mission, et bientôt, comme au temps des Scipions, Rome eut son sénat, ses comices, ses tribuns, ses consuls; mais tout cela n'était, sauf quelques variantes, que la constitution de l'an III avec des noms antiques. Cette constitution de Rome servit de coup d'essai à Bonaparte pour montrer, en attendant mieux, comment il comprenait la liberté et le gouvernement républicain. M. Daunou n'avait pas été chargé de la mettre à exécution, mais de la rédiger. Non-seulement il accomplit sa tâche en conscience, mais il s'était donné la peine de faire, pour la nouvelle république, un code civil, que nous avons vu tout entier écrit de sa main.

Nommé membre du conseil des Cinq-Cents par deux départements, il se hâta de revenir à Paris, et reprit sa place dans le Corps législatif renouvelé. Il fut encore nommé président du conseil des Cinq-Cents, et en cette qualité, dans un discours prononcé pour l'anniversaire du 18 fructidor, il intima au Gouvernement la nécessité de la clémence; il répondit dignement au tribunal de cassation, qui vint rendre au Corps législatif compte de ses travaux durant le cours de l'année.

L'Institut devait aussi rendre compte de ses travaux, et comme s'il avait été dans la destinée de M. Daunou d'apparaître en première ligne dans tous les actes importants de cette compagnie, il présidait lorsqu'elle fut admise à la barre du conseil des Cinq-Cents, afin de s'acquitter, pour la première fois, du devoir que la loi de sa création lui imposait. M. Daunou exhorta l'Institut à s'occuper de l'éducation publique, et il avoua que sous ce rapport la révolution n'avait encore fait que couvrir le sol de la France d'immenses ruines. Il demandait aussi sans cesse aux chambres et au Gouvernement de ces institutions morales qui font vivre les lois, et quelquefois en tiennent lieu ; il voulait surtout qu'on s'armât de rigueur contre les spoliateurs des finances de l'État, et qu'on réunît, pour arrêter le scandale des dilapidations, toutes les forces de la législation et des bons exemples.

Mais les exhortations ne pouvaient suffire contre les dangers qui assiégeaient la république. Déchirée par des partis trop faibles séparément pour s'emparer du pouvoir, trop indociles pour se laisser conduire, elle était menacée de se voir encore précipitée dans le gouffre de l'anarchie ou de devenir la proie de l'étranger, que la victoire favorisait alors.

« Plus de bavards, dit Sieyès, il nous faut une épée et une tête... » Et aussitôt des bords du Nil se montre sur les rives de la Seine le guerrier d'Arcole et des Pyramides, le négociateur de Leoben et de Campo-Formio. Il renverse à Saint-Cloud la constitution de l'an III, en fait décréter une autre, qui, avec le titre de premier consul, lui livre les armées, les finances, et une influence irrésistible sur tous les pouvoirs de l'État; ils s'effacent tous devant sa gloire, et ne reçoivent d'impulsion que de son génie ardent, dominé par une ambition sans mesure et sans règles, qui peut maîtriser la fortune, mais ne sait

pas la gouverner. Bonaparte avait fait nommer M. Daunou membre, et ensuite secrétaire de la commission intermédiaire chargée de préparer la nouvelle constitution. M. Daunou combattit avec ténacité toutes les propositions faites dans cette commission qui portaient atteinte aux libertés publiques ; elles étaient toutes l'ouvrage de Bonaparte, qui présidait. M. Daunou, forcé comme secrétaire de rédiger les décisions de la majorité, votait alors contre ce qu'il venait d'écrire.

Après l'établissement du gouvernement consulaire, lorsque l'expérience eut démontré que les partis ne pouvaient être comprimés que par une autorité centrale et unique, M. Daunou, quoique convaincu de cette vérité, n'abjura point pour cela ses opinions sur tout le reste. Quand l'espérance même sembla lui échapper et fuir dans un lointain indéfini, il ne se dit pas non plus, comme Brutus : « O vertu, tu n'es qu'un vain nom ! » il eut confiance en ses concitoyens. Il savait qu'un principe sauveur était profondément gravé dans le cœur de tous : c'est que toutes les volontés doivent se courber devant la loi, et qu'elle est le seul pouvoir souverain. Il savait que, sur cette terre des Francs, la liberté ne paraissait jamais plus belle que lorsqu'elle est absente ; qu'elle n'est jamais plus désirée que quand son saint nom est profané par l'anarchie ou effacé par le despotisme ; qu'ainsi on pourrait la réduire pour quelque temps à la retraite et au silence, mais que nulle puissance ne saurait étouffer son culte sacré ni la foi qui lui était due. Il pensa donc que, pour qu'elle pût répandre sans danger ses bienfaits sur sa patrie, il fallait toujours s'efforcer de ménager son alliance avec le pouvoir ; refuser à celui-ci son adhésion et son concours toutes les fois qu'il transgressait les limites qui lui étaient tracées par les lois ; mais le seconder toujours dans tout ce qu'il faisait de bien et d'utile, et travailler alors à ac-

croître son action bienfaisante et à faire respecter son action tutélaire.

Avoir dit ce que la conscience de M. Daunou lui prescrivait, c'est avoir d'avance fait connaître ses actions et sa conduite.

Bonaparte veut l'attacher à sa fortune, et le nomme conseiller d'État. Vingt-cinq mille francs de traitement annuel sont attribués à cette place honorable. Les hommes les plus habiles de cette époque composent ce conseil; ils ont été, dans les assemblées et les commissions législatives, les collaborateurs de M. Daunou. Sa nomination, ainsi que la leur, est inscrite au Moniteur; on ne l'a pas consulté, on n'a pas présumé qu'il pût refuser. — Le Moniteur, deux jours après, annonce que M. Daunou n'a pas accepté cette place.

Une loi importante est portée à la discussion du tribunat, dont M. Daunou a été nommé membre : cette loi est celle qui organise les préfectures et toute l'administration intérieure de la France. M. Daunou en signale les défectuosités; il prouve qu'elle a été rédigée avec négligence et précipitation ; il fait voir tout ce que les principes invoqués par celui qui est chargé de la soutenir renferment de contraire à la liberté, de favorable au despotisme. Mais la loi est utile, elle est urgente; il le dit, et il en vote l'adoption.

Le gouvernement consulaire, par ses victoires, par ses améliorations dans la législation, dans l'administration, s'acquiert l'estime de M. Daunou. Il saisit une occasion favorable pour en faire un brillant éloge; mais on profite de la tentative d'assassinat faite sur le premier consul pour proposer l'établissement d'un tribunal spécial; M. Daunou repousse cette loi avec une grande énergie. « Les services éminents, dit-il, que le Gouvernement a rendus ne méritent pas qu'on le condamne à exécuter un pareil projet. »

Le despotisme est comme les partis : si, après l'avoir suivi sur la bonne route, vous refusez de la quitter pour entrer dans les mauvais sentiers où il se fourvoie, il vous traite aussitôt en ennemi. Bonaparte, irrité des refus et de la libre censure de Daunou, s'opposa à ce qu'il entrât au sénat, quoiqu'il eût été choisi par les deux branches de la législature. Ce choix même devint une cause de persécution plus forte. Bonaparte, par une mesure illégale, expulsa du tribunat M. Daunou et une vingtaine de ses collègues qui voulaient, ainsi que lui, contenir le premier consul dans les limites du pouvoir dont il s'était lui-même investi.

M. Daunou fut profondément affligé quand il vit la liberté de la France écrasée sous un joug aussi pesant; il en fit une maladie grave; et le souvenir de cette époque laissa dans son âme une empreinte si profonde, que plus de vingt ans après, dans ses notices sur Ginguené et sur Chénier, comme lui expulsés du tribunat, il s'exprima sur Bonaparte, et sur les fauteurs de ses usurpations et les adulateurs de sa puissance, avec une amertume qui ne lui est pas ordinaire. Mais il croyait avoir à venger la mémoire de deux amis en butte à une persécution qui fut pour eux constante, et pour lui seulement passagère.

Affranchi de tout devoir législatif, M. Daunou s'adonna entièrement à ses fonctions de bibliothécaire et à ses travaux littéraires. On connaissait ses goûts exclusifs pour les livres et l'étude; et, dans ce cercle étroit où il s'était renfermé, on lui fit craindre de voir encore son existence troublée. Son premier mouvement, à cette nouvelle, fut d'envoyer sa démission de la modique place qu'il occupait; mais l'ami auteur de cette confidence, lui ayant fait entendre que ce n'était qu'une intrigue ministérielle qu'il fallait déjouer, le fit changer de résolution, et

le décida à écrire à l'empereur. L'ami fit la lettre et M. Daunou la signa. Napoléon s'empressa de répondre, et non-seulement il rassura M. Daunou sur la crainte qu'il avait eue, mais il lui promit d'utiliser ses talents dans une place plus éminente que celle qu'il occupait.

Napoléon ne tarda point à remplir sa promesse : la place de garde général des archives de l'empire vint à vaquer, il la donna à M. Daunou. C'était celle qui, par la nature du service, si étranger à la partie active du Gouvernement, pouvait le mieux lui convenir. Quelque temps après cette époque, l'empereur, sans escorte, vint visiter les archives, et s'autorisa du bel ordre qu'il y trouva pour donner au garde général la croix de la Légion d'honneur. Napoléon n'ignorait pas cependant que, constant dans ses idées d'égalité républicaine, M. Daunou désapprouvait la création de cet ordre. Napoléon fit une seconde visite aux archives, et pressa encore M. Daunou d'accepter une place de conseiller d'État ; mais M. Daunou persista dans ses refus. Quelques jours après, il fut fort étonné d'apprendre, par une lettre officielle du directeur de la librairie, qu'un décret daté de Compiègne le nommait censeur impérial. On devine facilement quelle fut sa réponse. Le Moniteur avait fait connaître la nomination, M. Daunou ne put obtenir que le Moniteur fît connaître le refus.

Du reste, M. Daunou mettait la plus grande activité dans l'exercice de ses fonctions d'archiviste. D'après les ordres qu'il en avait reçus, il se rendit à Rome pour présider à l'envoi en France des archives pontificales. Celles du Piémont, de l'Allemagne, de l'Espagne furent aussi transportées à Paris, et classées par lui avec un tel ordre, qu'elles lui valurent des témoignages de satisfaction de la part des gouvernements respectifs auxquels on les restitua en 1814. Il fit imprimer, en 1811, un

tableau systématique des archives de l'empire, qui renfermaient à cette époque 274,242 registres, cartons et liasses.

M. Daunou ne refusa point le secours de sa plume au gouvernement impérial, même sur les sujets qui tenaient à la politique, lorsque le but que l'on voulait atteindre lui paraissait utile pour la France et conforme à ses opinions. C'est ainsi qu'il se rendit l'éditeur de l'Histoire de l'anarchie de Pologne, par Rulhières, et qu'il écrivit, d'après le désir de Napoléon, son Essai historique sur le pouvoir temporel des papes. Sans doute, cet ouvrage est composé dans un esprit beaucoup trop hostile à la cour de Rome. Pour les faits, Bossuet en eût blâmé le choix, injustement exclusif; pour les dogmes, Bossuet n'eût rien trouvé à y reprendre. L'auteur reconnaît que la suprématie du pape sur les évêques se trouve établie par l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique; et il a soin de remarquer que ceux qui se font un droit des abus de l'autorité papale pour méconnaître sa légitimité sont dans l'erreur. Dans un écrit dont nous avons déjà parlé, où il réfute quelques sophismes du Contrat social de Jean-Jacques, M. Daunou avait dit admirablement bien : « N'est-il pas trop injuste d'imputer à la religion les astuces de l'hypocrisie et les systèmes décriés des ultramontains? La morale de l'Évangile, les dogmes constamment et universellement enseignés par l'Église, voilà les principes du christianisme; il n'en a point d'autres. Les disputes de l'école, les fatras des canonistes, les visions des mystiques, les délires de la superstition, les fureurs du fanatisme, n'appartiennent pas à la religion de Jésus-Christ. Ne confondez pas les opinions et les préjugés avec les dogmes. »

Lorsque Napoléon, par sa division de l'Institut en quatre classes, eut redonné son ancienne forme à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Daunou se livra avec une grande

ardeur aux recherches d'érudition, et il fut un de ceux qui contribuèrent le plus, par l'importance et la multiplicité de ses travaux, à l'illustration de la compagnie à laquelle il appartenait. Elle avait repris son ancien titre, lorsqu'il fut nommé membre de sa commission pour l'Histoire littéraire de la France. Il fut un des plus laborieux et un des plus habiles coopérateurs de cet ouvrage. Plusieurs de ces discussions qui surgissent dans le cours de nos réunions académiques furent pour lui des objets de mémoires importants. Lorsque l'usage vint de rendre, dans nos séances publiques annuelles, un compte sommaire des travaux de l'Académie, M. Daunou fut pendant quelque temps chargé de le rédiger. Plus tard enfin, quand l'Académie eut perdu dans dom Brial le dernier de ces vénérables bénédictins qui rassemblaient dans une vaste collection tous les fastes de notre histoire, M. Daunou partagea avec un de ses collègues ce grand et pénible labeur. Parmi ses dissertations, la plus savante est celle où il examine les différentes opinions sur l'origine de l'imprimerie, de cet art, dit-il, dont il est difficile de prévoir les derniers bienfaits, et de discerner les premières tentatives. Dans l'Histoire littéraire de la France, son discours sur l'état des lettres au XIII^e^ siècle est, à lui seul, un ouvrage important, qui brille par l'ordre, la clarté, le jugement, l'érudition. Le même genre de mérite se retrouve dans les nombreuses notices dont il a enrichi les volumes de cette histoire.

M. Daunou aimait la biographie et l'histoire littéraire; indépendamment des articles d'écrivains français du moyen âge dont nous venons de parler, il en a composé plus de soixante dans la Biographie universelle, qui concernent des auteurs ou des hommes illustres des temps anciens et modernes et de divers pays. Plusieurs de ces articles sont au nombre des meilleurs morceaux sortis de sa plume savante et correcte.

Il revenait en même temps avec amour sur les travaux de sa jeunesse, sur le poëte auquel il avait dû son premier succès; il donna une édition de Boileau, avec notices, commentaires, tables, qui, plusieurs fois réimprimée, est restée comme un modèle en ce genre. Ses confrères surent toujours apprécier son goût pur, son jugement exquis en littérature. Lorsque l'Institut nomma, dans les premiers temps de son existence, une commission pour la continuation du Dictionnaire de la langue française, M. Daunou en fut nommé président. Au Journal des savants, ses collègues, dans le partage des travaux, lui réservèrent presque exclusivement l'examen des livres français, c'est-à-dire la partie de ce journal qui exigeait la connaissance la plus approfondie de la langue, non pas l'érudition la plus spéciale et la plus profonde, mais la plus étendue et la plus variée. M. Daunou a publié dans ce journal plus de cent quatre-vingts extraits d'ouvrages d'histoire, de chronologie, de morale, de philologie, de littérature, d'archéologie, de numismatique. Ses analyses sont toujours claires et substantielles; sa critique est polie, même lorsqu'elle est sévère, sans molle indulgence comme sans rudesse.

Tous ces travaux, et d'autres encore d'une moindre importance que nous omettons, ont sans doute, dira-t-on, été exécutés par M. Daunou durant le calme heureux de la paix, et pendant les loisirs que lui laissait la tranquille administration des archives.— Nullement.— C'est pendant les années les plus agitées par les révolutions et les bouleversements que nous offre l'histoire de la France et de l'Europe; c'est durant les guerres les plus glorieuses pour le pays par le nombre des victoires, les plus fatales par leurs résultats, que M. Daunou a poursuivi cette carrière littéraire si utile et si féconde. C'est aussi lorsqu'il avait à s'acquitter des devoirs du professorat comme dans

sa jeunesse, mais pour un enseignement plus ardu et plus éclatant; lorsqu'il fut appelé par les événements et par le choix de ses concitoyens à reprendre son rôle de législateur laborieux, de tribun gardien des libertés publiques, mais ami de l'ordre et des lois.

M. Daunou ressentit vivement tout ce qu'avaient de douloureux les désastres de nos armées; pourtant, on ne peut douter, d'après de nombreux témoignages consignés dans ses écrits, qu'il n'ait vu avec satisfaction briser le sceptre de Napoléon, et anéantir l'oppressive domination qui avait pesé sur plus de la moitié de l'Europe.

Aucune sympathie ne le rattachait aux Bourbons, mais il reconnut que la charte qui, avec eux, était donnée à la France s'accordait avec le maintien d'une sage liberté; il y adhéra sincèrement, et résolut, autant qu'il était en lui, d'en assurer l'exécution. Deux ministres qui avaient confiance en son savoir lui demandèrent alors des mémoires sur des questions de religion et de cérémonial, qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, étaient aussi des questions d'État; il s'empressa de les satisfaire.

Bientôt les conseils du roi, dominés par les partis, ne se trouvèrent plus dans les conditions d'un bon gouvernement, et on destitua M. Daunou. Atteint dans sa fortune, il se crut menacé dans sa personne; il demanda un passe-port, et résolut de s'expatrier. Il fut bientôt persuadé que, si le pouvoir avait manqué d'équité à son égard, lui, à son tour, avait été injuste envers le pouvoir. Le Journal des savants, qui s'imprimait sous le patronage du garde des sceaux, fut rétabli; on lui en confia la rédaction. La chaire d'histoire et de morale au Collége de France vint à vaquer; il y fut nommé. Cette dernière concession était à la fois la justice la plus éclatante qu'on pût lui

rendre, et la faveur la plus précieuse qu'on pût lui accorder : car c'est dans cette chaire qu'il lui a été donné de montrer toutes les ressources de son talent, de déployer toutes les richesses de son érudition. Son Cours d'études historiques, si nous en jugeons d'après le premier volume, le seul que nous ayons pu lire, sera le monument le plus étendu et le plus durable de sa gloire littéraire.

L'histoire, dans le cours de M. Daunou, fut considérée sous tous ses rapports. Il s'attacha surtout à jeter dans les esprits les semences de cette vraie sagesse qui se compose de prudence et de probité, trop exercée pour se laisser tromper, trop éclairée pour tromper elle-même. Il discuta les règles de la critique historique; indiqua les différentes sources où l'historien doit puiser; apprécia les divers degrés de certitude de chacune d'elles; fit connaître, par de savantes analyses, les grands historiens de l'antiquité; éclaircit les préceptes par l'étude des modèles, et scruta tous les secrets du style historique « qui coule comme le temps, se meut comme la fortune, et s'agite comme les hommes. »

Il eut le projet de pratiquer l'art qu'il enseignait si bien aux autres. Il avait entrepris d'écrire l'histoire de nos troubles civils pendant le règne de la Convention; mais il n'a laissé que les deux premiers chapitres de cet ouvrage, pour lequel il avait adopté la manière de Tacite, ce grand flagellateur des tyrans. S'il n'a pas continué cette œuvre, que mieux qu'un autre il pouvait achever avec une supériorité incontestable, c'est que sans doute il aura éprouvé que, dans nos temps de fréquentes révolutions, il est parfois trop pénible d'exercer cette consciencieuse justice de l'histoire envers des hommes dont le souvenir vit encore dans nos cœurs.

Pendant que M. Daunou se préparait à faire son cours, il

fut nommé député par le collége des électeurs de Brest. — Ainsi, après dix-sept ans passés dans le silence, il se trouva de nouveau appelé, par ses doubles fonctions de professeur et de législateur, à parler en public sur les sujets les plus importants pour le bonheur de l'homme et le salut de son pays. Deux tribunes s'ouvrirent à la fois pour lui. Dans toutes les deux, il s'efforça de faire prévaloir les mêmes principes qu'il avait toujours eus; il professa le même attachement pour les institutions favorables à la liberté; mais en même temps, instruit par une longue expérience, il n'hésita pas à déclarer sa préférence pour la monarchie, la monarchie héréditaire, sur les autres formes de gouvernement. La raison qu'il en donnait, et qu'il a plusieurs fois reproduite, est celle-ci: c'est que, ralliant tout à elle par la puissance de son action légale, la monarchie excluait tout pouvoir dictatorial, toute magistrature éphémère ou capricieuse, et qu'elle peut toujours se passer de ces moyens extraordinaires dont les républiques ont besoin dans les périls imminents, moyens qui sont eux-mêmes de trop grands périls.

M. Daunou voulait l'exécution de la Charte, mais il la voulait complète. Quand il vit le Gouvernement se lancer par des lois d'exception vers les écueils où il devait se briser, pour lui signaler ces dangers, et pour chercher à l'en préserver, il écrivit son Essai sur les garanties individuelles que reclame l'état actuel de la société, le plus populaire, ou plutôt le seul populaire de ses ouvrages : car il n'était pas dans la nature de M. Daunou d'épier de quel côté venait le vent qui soufflait sur la multitude. Lorsqu'il écrivait, c'était avec le désir d'éclairer les intelligences, et non de flatter les passions; il voulait instruire et non émouvoir. Cet essai est une œuvre bien conçue et habilement exécutée; il offre un modèle de

cette éloquence soutenue et modérée, de ce style vigoureux, élégant et pur, où la pensée se produit sous des formes larges et arrêtées, comme un tout compacte et lumineux, semblable au flot de cristal qui s'échappe de la source, toujours égal, toujours abondant et limpide.

Les occupations de M. Daunou comme professeur, comme académicien, comme publiciste, ne l'empêchèrent pas d'aborder fréquemment la tribune de la Chambre des députés, et d'y prononcer des discours toutes les fois qu'il fallait éclairer des discussions importantes. Il y monta plusieurs fois, soit pour parler sur le projet de loi relatif aux libertés individuelles, soit sur celui qui concernait la liberté de la presse et les journaux. Il y défendit le droit de pétition, qu'il crut menacé. Il y lut un long travail sur le ministère des affaires étrangères, afin d'en faire retrancher des dépenses qui lui paraissaient excessives. Chargé d'examiner divers projets d'utilité publique, il les fit adopter après les avoir amendés. Enfin, c'était lui qui occupait la tribune, et il y parlait précisément sur ces lois malencontreuses d'organisation départementale, lorsque les ministres entrèrent dans la Chambre et mirent subitement fin à toute discussion sur cet objet par la lecture de l'ordonnance qui retirait les deux projets de lois. Ce fut là le premier signal de cette scission entre les deux pouvoirs de l'État, qui amena la révolution de 1830. M. Daunou soutenait, dans cette discussion, les amendements de la commission, parce qu'il les trouvait utiles, mais il ne se montrait dans ses doctrines nullement hostile au pouvoir; et il le défendit même contre l'opposition, lorsqu'on l'attaqua sous le rapport de la centralisation, à laquelle, suivant lui, on devait les meilleures méthodes administratives, et, en grande partie, les véritables progrès de l'état social.

M. Daunou avait été nommé en 1829 de la commission de

l'adresse; il avait adhéré aux sentiments qu'elle exprimait contre le ministère. Quand parurent les fatales ordonnances, dont les amis du gouvernement furent plus surpris et plus choqués que ses antagonistes, M. Daunou ne faillit point au jour du danger. Il fut au nombre des premiers qui protestèrent contre ce coup d'État; mais, après le succès, et quand le péril eut cessé, selon sa coutume, il s'éclipsa, et ne se présenta point pour partager les dépouilles du pouvoir abattu. Mais celui qui avait été nommé à sa place garde général des archives se donna la mort, et le roi réintégra M. Daunou dans des fonctions qu'on n'aurait jamais dû lui enlever.

M. Daunou se démit alors de sa chaire au Collége de France, afin de pouvoir se livrer plus activement aux travaux de la Chambre. Nommé membre et président de la commission chargée de l'examen de la proposition de la mise en accusation du dernier ministère, il n'est pas besoin de dire quelle fut sa conduite en cette circonstance, et qu'elle fut conforme à celle qu'il avait tenue toute sa vie, quand il était question de justice et d'humanité. N'est-ce pas lui qui a dit « que de tous les fruits de la science et de l'expérience, le plus pur et le plus recommandable est l'indulgence et la bonté! » M. Daunou fut aussi à cette époque nommé membre de plusieurs autres commissions, soit dans la Chambre, soit auprès des ministres. Les premières étaient temporaires, mais les autres furent permanentes; il n'en négligea aucune. Plusieurs étaient présidées par lui, et ses nombreuses occupations ne l'empêchaient pas d'être toujours exact à l'heure indiquée.

M. Daunou termina la session législative de 1830 par deux discours, l'un sur l'organisation municipale, le second sur le jury. Le premier est presque un traité complet sur la matière; on y trouve tracée à grands traits l'histoire abrégée des mo-

difications qu'ont subies ces éléments primitifs des nations qu'on nomme communes, dans les temps anciens et modernes.

En 1831, M. Daunou fut nommé en même temps député à Paris et à Brest; il opta pour cette dernière ville, qui l'avait adopté depuis longtemps. Il sembla reprendre une nouvelle vigueur pour suffire aux travaux de cette session, qui devait être la dernière de sa carrière législative.

Une ordonnance du Roi nomme une commission chargée de la révision des lois sur l'instruction publique, le nom de M. Daunou est le premier sur la liste. On fait dans la Chambre des députés une proposition pour organiser le conseil d'État, M. Daunou est nommé membre de la commission chargée de l'examiner. Il faut éclairer la Chambre sur le projet de loi qui a pour objet la révision des listes électorales, M. Daunou fait encore partie de cette commission. La tribune le vit plus d'une fois rapporteur de diverses pétitions; il y défendit avec chaleur la cause des habitants de la Guyane française, auxquels l'ignorance des diplomates en géographie a fait perdre plus de cent lieues de terrain. Membre de la commission chargée de préparer la loi sur la pairie, il prononça un discours remarquable pour soutenir l'opinion de cette commission. On est moins étonné de lui voir montrer une grande supériorité, lorsque, le 22 décembre 1831, il se rendit l'organe de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction primaire. On sait que l'éducation publique avait été l'objet des méditations et des sollicitudes de toute sa vie.

C'est par ce rapport que M. Daunou termina dignement ses travaux en législation. Il avait passé quarante ans dans les affaires publiques, toujours en évidence, toujours sur la brèche, traversant des époques souillées par la plus effroyable corruption, atteint par les plus terribles crises, sans jamais dévier,

sans jamais fléchir, sans avoir un seul instant manqué à l'honneur et à ses principes.

Lorsque de nouvelles élections eurent lieu en 1834, M. Daunou refusa les candidatures qui lui étaient offertes à Paris et à Brest. Il crut que l'âge lui commandait le repos; ses confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne jugèrent point qu'il en fût ainsi. Ils étaient continuellement témoins de la puissante coopération qu'il leur accordait, et ils le nommèrent secrétaire perpétuel le 16 mars 1838.

Comme un vieux pilote, après bien des tempêtes et quelques naufrages, se sent tout à coup rajeunir lorsqu'il rentre dans le port natal avec l'intention d'y finir ses jours au milieu des amis chers à son cœur, ainsi parut M. Daunou, quand, après avoir renoncé à tout ce qui pouvait l'entraver dans l'accomplissement de ses nouveaux devoirs, il se réfugia dans le sein de l'Académie. Là, plus de luttes, plus de combats, plus de soucis du présent, plus de prévoyantes inquiétudes sur l'avenir. Le passé, avec ses immenses domaines dans le temps et dans l'espace, voilà le dieu lare, le génie tutélaire de la grande famille. Il faut allumer de brillants fanaux dans ces majestueuses obscurités; il faut retrouver partout les titres du genre humain; il faut enrichir l'âge présent de l'expérience de tous les siècles, sonder les vérités de toutes les croyances, faire revivre les pensées qui ont vivifié les arts, doter la littérature de tous les trésors du génie, quel que soit l'idiome dont il s'est servi. Tous y travaillent d'un commun accord, et mettent à s'entr'aider plus d'émulation que pour édifier eux-mêmes.

M. Daunou oubliait son âge, et le faisait oublier aux autres par l'activité qu'il déployait dans ses nouvelles fonctions académiques. Dans ses notices historiques sur MM. Sylvestre de Sacy, Van Praet, Vanderbourg et Caussin, son style, sans rien

perdre de sa force et de sa clarté, parut avoir acquis plus de souplesse et de couleur. Les années semblaient s'être accumulées sur sa tête, non pour lui faire sentir leur poids, mais pour y ajouter de nouveaux honneurs.

En 1839, il fut nommé pair de France, et il assista aux principales discussions qui eurent lieu dans cette Chambre. Il était là comme une illustration du temps passé, dont, à l'exemple de plusieurs autres, on espérait encore longtemps jouir; mais, avant même que la session fût terminée, M. Daunou cessa de paraître dans l'auguste assemblée; bientôt même on ne le vit plus à l'Académie. Oh! alors, on ne put douter qu'il ne fût grièvement malade. Il avait, en effet, en avril 1840, ressenti les atteintes d'un mal qui abrége souvent les jours de ceux qui s'adonnent avec trop d'ardeur à l'étude et à la vie sédentaire. Il prévit sa fin prochaine et il s'y prépara. Son cœur avait été sans orages, sa conscience sans trouble; sa raison tint ferme contre l'âge et la douleur. Il se hâta, en l'absence d'un de ses confrères, de corriger les dernières épreuves du vingtième volume de la Collection des historiens de France, et il parut heureux, quelques jours après, d'apprendre que ce volume, entièrement achevé, avait été présenté à l'Académie dans sa séance du 19 juin 1840.

Dix-huit heures après, M. Daunou n'existait plus.

Le lendemain, de grand matin, son corps fut porté à la sépulture qu'il s'était fait préparer au cimetière du Père-la-Chaise. Aucun billet d'annonce n'avait été envoyé. Les personnes qui avaient entouré son lit de mort devaient seules assister à ses funérailles, et aucune parole ne devait être prononcée dans cette lugubre cérémonie : telles avaient été ses dernières volontés. Mais la nouvelle de la perte que l'on avait faite s'était promptement répandue, et M. Cousin, alors ministre de l'instruction

publique, un grand nombre de membres de l'Institut, de savants, d'artistes et d'amis, protestèrent, par leur silencieuse présence, contre cet acte insolite d'une modestie d'outre-tombe.

Ainsi disparut du monde un homme illustré par son caractère autant que par ses écrits; qui ne connut qu'un seul genre d'exaltation, l'amour du bien public; qu'un seul penchant, l'étude; qu'une seule règle, la justice; qu'un seul joug, le devoir; qui, au milieu de toutes les révolutions, sous toutes les formes de gouvernement, servit avec zèle sa patrie et les lettres; subit l'adversité sans faste et sans faiblesse; sans déchoir, accueillit la fortune; sans déroger, supporta les honneurs.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. LE MAJOR RENNELL.

Lue à la séance publique du 12 août 1842.

Jacques Rennell, membre associé de l'Institut de France est né le 3 novembre 1742, près de Chudleigh, dans le Devonshire. Sa famille possédait depuis longtemps dans ce lieu un petit bien, et elle se prétendait issue d'un des chevaliers français qui passèrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. Le père de Rennell, capitaine d'artillerie, fut tué à la bataille de Lawfeld, et l'éducation du jeune orphelin tomba à la charge d'un de ses cousins, le docteur Rennell, qui s'acquitta de cette tâche avec un zèle paternel et un succès dont il fut flatté, car dans sa vieillesse il ne manquait jamais, lorsqu'on faisait devant lui l'éloge du grand géographe, de dire avec un juste orgueil : « C'est moi qui ai appris à lire à ce garçon. »

A l'âge de quatorze ans, Rennell entra dans la marine et passa dans l'Inde avec l'amiral Hyde-Parker. C'était à l'époque

où la Compagnie des Indes anglaises, dépouillant ce caractère prudent et modeste d'une société mercantile qu'elle avait conservé jusqu'alors, cessa de vouloir agir sous la protection des souverains du pays et, pour se soustraire à leurs exigences, se lança dans les chances de la guerre. Lord Clive, par la victoire de Plassey, assura à la Compagnie, sur ces riches contrées, cette prééminence qui fut la cause principale de ces principaux accroissements de la puissance anglaise que nous avons vus se développer de nos jours.

Durant cette lutte sanglante, le jeune Rennell se fit remarquer par ses talents et sa bravoure. En 1761, il se distingua par plusieurs actions d'éclat. La guerre n'était cependant pas l'emploi vers lequel l'entraînaient ses penchants. La profession qu'il avait embrassée avait dirigé son esprit vers les sciences exactes. Ses progrès en ce genre lui inspirèrent un goût exclusif pour les connaissances utiles, où l'imagination s'efface, où l'observation, le raisonnement et le calcul peuvent seuls conduire à des résultats certains.

Transporté, dès son adolescence, sous un climat qui énerve les facultés les plus énergiques, et à cet âge où l'homme peut à peine résister à l'impétuosité des premières passions, au milieu des agitations et des périls de la guerre, Rennell sut se livrer à des études constantes et fortes. Il se rendit habile dans l'art de lever les plans avec une rigoureuse précision, de dessiner des cartes avec une exactitude et une clarté parfaites. La lecture des auteurs auxquels l'hydrographie et la géographie doivent leurs principaux progrès, fit naître en lui le désir de les imiter. Il lut avec avidité les historiens et les voyageurs : il suppléait par des traductions à la connaissance des langues anciennes, connaissance qu'il n'avait pas eu le temps d'acquérir; mais il aimait à se familiariser avec la riche littérature de son pays, et c'est

à ce goût qu'il dut de pouvoir rédiger avec méthode et écrire avec pureté dans sa langue maternelle.

Les levées hydrographiques par lesquelles le jeune Rennell sut manifester sa supériorité naissante, n'embrassent pas une aussi grande variété d'objets que les travaux qui ont pour but la topographie de tout un pays, mais elles présentent des difficultés qui leur sont particulières. Pour en triompher, il faut réunir au savoir et à la pratique une patience, un courage et une présence d'esprit qui ne doivent pas se démentir un seul instant pendant tout le cours des opérations : il faut interroger presque simultanément le ciel, la terre et la mer; joindre aux observations des astres la triangulation des principaux points de la côte dont il s'agit de figurer les sinuosités, les altitudes et les aspects. Sur la surface mobile et capricieuse des flots, dont on doit à tous les quarts d'heure déterminer le niveau, qui varie sans cesse, il faut opérer de concert avec les observateurs placés à terre, sonder sur une multitude de points le sol de l'Océan pour en déterminer la nature, la profondeur, les dimensions et les formes. Quelques-unes de ces observations si pénibles, et souvent accompagnées de dangers, doivent être répétées vingt, trente et quarante fois, si l'on veut éviter des erreurs, dont la plus légère peut occasionner des désastres qui attesteront un jour la précipitation ou la négligence des ingénieurs.

Rennell était si bien pénétré, pour la prospérité de son pays, de l'importance des progrès de l'hydrographie, que c'est par des travaux sur cette branche de la science qu'il a commencé sa carrière, et qu'il l'a terminée. La première carte qu'il publia fut celle du banc et des courants du cap des Aiguilles, à l'extrémité sud de l'Afrique. Il accompagna cette carte d'un mémoire, où il donna la description de cette partie de l'Océan

sans cesse traversée par les vaisseaux de l'ancien et du nouveau monde. Ce mémoire a été, quarante ans après, réimprimé presque en entier dans le Navigateur oriental de M. Purdy, comme une des meilleures instructions que l'on puisse donner aux marins pour ces parages. Mais, bien avant cette première publication, Rennell avait été employé à lever le plan du banc de sable nommé le Pont-d'Adam, qui ferme le passage aux vaisseaux entre le continent et Ceylan, et qui les oblige à faire le tour de cette grande île quand ils veulent se rendre d'une côte de l'Inde à l'autre. Rennell affirma dès lors qu'on pouvait franchir ce passage par le détroit de Ramisseram, et il proposa d'en creuser le lit de quelques pieds pour en faciliter la navigation. Mais comme le mémoire qu'il envoya sur ce sujet au Gouvernement était l'ouvrage d'un jeune homme, alors sans réputation, on n'y fit aucune attention; ce n'est que très-récemment, qu'un vaisseau tirant sept pieds d'eau ayant traversé ce détroit, on se ressouvint des assertions de Rennell, et qu'on reconnut la possibilité d'exécuter un projet suggéré par lui il y a plus de soixante ans.

La prise de Pondichéry mit fin à la lutte qui existait dans l'Inde entre la France et l'Angleterre. Les espérances qu'avait fait naître pour notre pays le génie des Dupleix et des Bussy, aidés d'un trop petit nombre de soldats valeureux, furent anéanties par le traité conclu en 1763. La paix ne laissait à Rennell qu'un espoir incertain et éloigné de s'avancer dans la marine; il quitta cette arme lorsqu'il n'y avait plus de dangers à courir en y restant, lorsque l'emploi de ses talents y était devenu moins nécessaire. Il profita des preuves qu'il avait données de son habileté et de son savoir pour entrer, à l'âge de vingt-quatre ans, dans le corps des ingénieurs militaires au service de la Compagnie des Indes. Il y fut nommé capitaine

et peu après commissionné arpenteur général du Bengale et du Bahar. En cette qualité, il s'occupa de dresser des cartes de ces deux grandes provinces, qui, au commencement de ce siècle, comptaient quarante millions d'habitants.

La nature de ce vaste pays, composé de plaines coupées par de grands fleuves navigables, semblait offrir à l'ingénieur-géographe des avantages pour accomplir facilement sa tâche; mais la guerre qui subsistait encore entre la Compagnie et les puissances indiennes, l'insalubrité d'un climat brûlant, l'horrible famine et l'immense mortalité qui eurent lieu en 1769, furent des obstacles bien autrement redoutables que n'auraient pu l'être les déserts stériles et les montagnes escarpées.

Rennell mit sept ans à terminer son travail : il le remit à la Compagnie, et lui demanda à se retirer dans son pays natal. Sa santé était ruinée par les fatigues et les maladies, ainsi que par les blessures graves qu'il avait reçues en combattant contre des populations insoumises, particulièrement contre les Sanyassys, sorte de religieux pénitents qui se réunissent en troupes nombreuses pour visiter les lieux de pèlerinage, et qui mendient à main armée.

A l'époque où Rennell demandait sa retraite, la Compagnie des Indes anglaises n'était pas, comme aujourd'hui, aussi fortement incorporée au Gouvernement. Elle régissait pour son propre compte et sollicitait des secours de la mère patrie, qu'elle n'obtenait qu'avec difficulté. Les guerres qu'elle avait soutenues contre la France et contre Hyder-Aly avaient accru son territoire, mais abîmé ses finances, et elle se trouvait réduite à faire des emprunts onéreux; cependant, lorsque le capitaine Rennell manifesta l'intention de se retirer et d'aller vivre dans sa patrie, le gouverneur et son conseil décidèrent spontanément qu'il lui serait alloué une pension de cinq cents

roupies par mois, environ quinze mille francs par an ; mais pour que cette décision pût avoir son effet, il fallait qu'elle fût approuvée par la cour des directeurs résidant à Londres. Dans les lettres qui furent écrites à ce sujet, et que nous avons eues sous les yeux, il est dit que cette faveur accordée au capitaine Rennell, qu'il n'a pas sollicitée, s'écarte des règlements, et que cependant elle ne peut pas y porter atteinte, parce qu'aucun officier de la Compagnie n'a rendu des services qu'on puisse égaler aux siens; qu'aucun ne s'est exposé à de plus grands dangers et ne s'est montré aussi peu soucieux de l'avancement de sa fortune; qu'aucun, enfin, n' a été plus tolérant envers les naturels du pays, et n'a plus contribué à faire respecter le nom anglais par sa bravoure, et à le faire chérir par son humanité. La cour des directeurs, en approuvant la décision prise par le gouverneur et son conseil, accéda encore à une autre demande qui lui fut faite, tendante à ce que le capitaine Rennell fût promu au grade de major. C'est donc avec ce titre que Rennell revint en Angleterre au commencement de l'année 1777. Comme il se retirait du service actif, il dut renoncer à l'espoir d'obtenir dans l'armée un grade militaire plus élevé que celui dont il venait d'être pourvu. Mais ce simple titre de major, que l'on s'est habitué à ne point séparer du nom du géographe anglais pour le distinguer de ses homonymes, semble, lorsqu'il est question de lui, acquérir un lustre supérieur aux autres titres; tant il est vrai que le culte rendu à la science produit des effets pareils à ceux d'un culte plus vénérable; il élève les humbles chargés de bonnes œuvres et abaisse les superbes enflés des vains honneurs du monde!

Aussitôt après son retour en Angleterre, Rennell fit paraître la Description de toutes les routes du Bengale et du Bahar, petit volume in-douze, qui n'était que le précurseur de l'Atlas de

ces mêmes contrées en vingt-deux feuilles, publié en 1781 par ordre de la Compagnie des Indes. Dix ans après cette publication, sir Joseph Banks eut, dans une séance publique, des prix à décerner pour les mémoires les plus utiles publiés dans le cours de l'année. Rennell avait obtenu un de ces prix; et, dans cette occasion, le président de la Société royale de Londres, après avoir parlé du mémoire couronné, fit ressortir le mérite de l'atlas du Bengale et du Bahar, par un aveu plus important encore à recueillir pour l'histoire des progrès de la géographie en Europe que pour la gloire de Rennell. Sir Joseph Banks a dit alors : « Que la nation anglaise, qui se flatte de marcher au premier rang pour l'avancement des sciences, serait très-heureuse si elle pouvait se vanter de posséder des îles de la Grande-Bretagne un atlas de cartes aussi exactes que celui que Rennell a dressé pour des provinces indiennes, qui les surpassent en étendue, et il ajouta que les parties de cet atlas levées par Rennell sont supérieures aux meilleures cartes des comtés anglais publiées jusqu'à ce jour. »

L'Angleterre n'avait pas encore alors commencé sa grande levée trigonométrique; la France, moins reculée, avait fini la sienne, qui fut l'ouvrage d'un demi-siècle : on sait qu'elle en a recommencé une autre, dont la publication est plus rapide et l'exécution plus parfaite.

Le major Rennell avait été reçu en Angleterre avec un empressement égal à la réputation qu'il s'était faite et aux services qu'il avait rendus. Par ses qualités sociales, plus encore que par ses talents, il se fit des amis puissants. Un emploi élevé qui convenait à la carrière qu'il avait parcourue lui fut offert: il le refusa; mais il montra beaucoup de satisfaction lorsqu'il fut successivement nommé membre de la Société royale de Londres, de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-

Pétersbourg, de la Société de Gœttingue. Comme Fontenelle, il aurait pu dire : De tous les titres de ce monde, je n'ai ambitionné que le titre d'académicien. Si Rennell ne voulait accepter ni dignités, ni richesses, ce n'était pas pour se livrer au repos, mais pour conserver son indépendance et pouvoir s'adonner entièrement aux projets qu'il avait conçus. Il aspirait à une renommée plus haute que celle qu'il s'était acquise par la publication de ses cartes : il voulait, par ses écrits, prendre place parmi les géographes critiques, ou plutôt il ne faisait qu'obéir à cette passion pour la géographie, qui, une fois qu'elle s'est emparée de l'intelligence, s'accroît à mesure qu'elle la satisfait et qu'elle lui fournit de nouveaux moyens d'acquérir une connaissance plus complète du globe que nous habitons, des phénomènes qui s'y produisent, des productions qui s'y renouvellent, des peuples qui ont paru et qui s'agitent sur sa surface. La pensée, quand elle est parvenue à se maintenir à cette hauteur dans le temps et dans l'espace, n'aperçoit plus les événements qui se succèdent, et les intérêts qui se combattent, qu'à la distance où les placera un jour l'histoire.

Le premier mémoire géographique que Rennell publia concerne les deux grands fleuves qui, dans le Bengale, coulent l'un vers l'autre de deux directions opposées, se réunissent en un immense delta, et versent dans l'Océan quatre-vingt mille pieds cubes d'eau par seconde. Rennell a déterminé leur niveau, sondé leur lit, observé leurs crues périodiques, indiqué les courants qu'on y observe, et l'effet des vents et des moussons à leurs embouchures. Mais, non content de présenter le fruit de ses propres observations, il a voulu traiter ce sujet dans toute son étendue, et tracer le cours entier des deux fleuves, afin de les comparer aux plus grands fleuves qui nous sont connus. Quand on ignore les difficultés et les écueils attachés à ce genre

de recherches, on n'apprend pas sans étonnement, qu'un des résultats de l'utile et savant mémoire de Rennell fut probablement de faire prévaloir pendant cinquante ans sur nos cartes une erreur sur le cours d'un des fleuves, objet de ses investigations; et que peut-être lui-même aurait corrigé cette erreur et empêché qu'on ne la reproduisît encore chaque jour, s'il avait pu connaître les explorations faites depuis dans ces contrées.

Trois ans après cette publication, Rennell fit paraître sa carte de l'Indoustan en deux grandes feuilles, et il l'accompagna d'un mémoire où il rendit compte de la construction de cette carte. Une fusion habile d'un grand nombre de documents nouveaux et importants, une connaissance complète de tout ce qu'on avait fait sur le même sujet, l'histoire des temps anciens éclaircie par la science moderne, des détails statistiques et politiques d'un grand intérêt, une méthode savante et lucide, un style correct sans affectation, tels étaient les divers genres de mérite de cette nouvelle production de Rennell. Elle lui assigna le premier rang parmi les géographes vivants, car d'Anville venait de mourir. On n'a point d'exemple, pour une œuvre de discussions géographiques, d'un succès égal à celui du mémoire de Rennell sur l'Indoustan : il s'en fit en moins de dix ans quatre éditions. Il est vrai que, dans cet intervalle de temps, l'auteur ne cessa point d'y travailler, et que, par l'importance des additions qu'il y faisait, chaque édition pouvait être considérée comme un nouvel ouvrage. La troisième fut remarquable par une nouvelle carte des pays situés entre les sources du Gange et la mer Caspienne, accompagnée d'une savante analyse. Mais la quatrième excita encore à un plus haut point la curiosité publique, parce qu'elle parut à l'époque de la guerre avec Tippoo-Saïb, et que, par les aug-

mentations qu'elle contenait, elle devenait un utile instrument de la conquête. Rennell avait ajouté à cette édition une nouvelle carte de la péninsule de l'Inde où se trouvaient tracées les limites des possessions anglaises, conformément au traité de 1792 conclu entre Tippoo-Saïb et lord Cornwallis. Le géographe fut bientôt forcé de changer ces limites; car, malgré la paix, les états de Tippoo-Saïb furent de nouveau envahis, puis conquis et réunis aux autres possessions de la Compagnie. Rennell retoucha sa carte et la publia de nouveau, ainsi corrigée, avec la date du 5 avril 1800. Nous répétons cette date, parce qu'elle indique la fin de tous les travaux de Rennell sur l'Indoustan.

L'accueil qu'ils reçurent ne s'explique pas seulement par leur mérite propre et par l'intérêt que leur prêtaient les événements politiques et militaires dont ces contrées étaient alors le théâtre; il tient encore à une autre cause qu'il est utile de faire connaître.

L'histoire des progrès de la géographie des temps modernes jusqu'à Rennell peut se résumer par quatre ou cinq noms. Dans des atlas volumineux, partout copiés, partout reproduits, Ortélius et Mercator, rivaux et amis, puis ensuite les Sanson, avaient coordonné en un vaste ensemble les matériaux de la science; mais Guillaume Delisle fut le premier qui la débarrassa du lourd bagage des erreurs empruntées à Ptolémée et aux rêveries du moyen âge. A l'aide des récentes observations des astronomes, des longs itinéraires qui nous ont été transmis par les anciens, Delisle a fondé le système de la géographie moderne. L'édifice dont il avait posé les bases fut complété et perfectionné par d'Anville. Ainsi la Belgique et la France avaient seules produit des hommes supérieurs en géographie. Ceux qui se distinguèrent en marchant sur leurs traces, Blaeuw, l'intelligent élève de Tycho-Brahé, Homan, Hasius, Wischer,

Robert de Vaugondy, Philippe Buache, étaient Belges, Allemands et Français. La patrie de Newton, jusque vers la fin du XVIII^e^ siècle, n'avait pas enfanté un seul géographe qui se fût fait en Europe un nom égal au moindre de ceux que nous venons de mentionner. Le major Rennell, par la publication de ses cartes et de son mémoire sur l'Indoustan, fit disparaître cette lacune qui existait dans les rangs des hommes éminents en tous genres que l'Angleterre a produits, et le sentiment de l'orgueil national satisfait accrut encore le nombre des éloges qui étaient dus au géographe.

A part même toutes ces considérations, le sujet dont s'était occupé le major Rennell aurait, dans tous les temps, prêté un grand intérêt à ses travaux. Son œuvre traitait de l'Inde, à laquelle se trouvent liées l'histoire de l'ancien monde et celle de la découverte du nouveau; de l'Inde, où les philosophes ont toujours cherché à retrouver dans un passé obscur et indéfini les mystérieuses origines des langues, des religions et de la civilisation. Dans tous les siècles, les dominateurs de la terre et les envahisseurs des mers ont ambitionné la possession de l'Inde comme une source de richesses, de puissance et de gloire; et la célébrité du pays des parfums, des diamants et des perles, devait nécessairement rejaillir encore sur le géographe qui donnait de cette contrée une plus complète connaissance.

Un sujet plus difficile à éclaircir, et non moins important pour la science, vint s'offrir aux méditations de Rennell, et devint le but de ses efforts.

Une société s'était formée pour encourager les découvertes en Afrique, le moins connu des continents, et cependant celui sur lequel subsistent les plus anciens, les plus gigantesques monuments de l'homme. Cette société invoqua le secours de Rennell, et c'est pour être utile aux voyageurs qu'elle se pro-

posait d'envoyer au delà du grand désert, qu'il composa ce mémoire sur le calcul des distances parcourues à dos de chameau dans un temps donné, qui fut couronné par la Société royale de Londres.

Les communications du major Houghton et du consul Magra, les relations des voyages de Ledyard, de Mungo-Park, de Hornemann, fournirent à Rennell les moyens de dresser ces cartes et de composer ces savants mémoires qui, en 1790, 1794, 1798 et 1802, ont enrichi le recueil de la Société africaine et marqué dans cet intervalle tous les progrès de la géographie dans le nord de l'Afrique. Rennell, à l'exemple de d'Anville, entreprit aussi, à l'aide de Ptolémée et des Arabes, de suppléer à l'insuffisance des explorations modernes et de préparer les voies aux voyageurs futurs. Depuis qu'il a cessé d'écrire, de nouvelles découvertes ont considérablement agrandi le domaine de la science dans cette partie du monde; mais elles laissent encore subsister des doutes sur les points les plus importants du problème géographique qui les a fait entreprendre : pour les dissiper, de nouvelles explorations sont nécessaires. Qu'on ne s'étonne pas des tentatives faites depuis la plus haute antiquité, et renouvelées de nos jours avec tant de persévérance, pour connaître les populeuses et fertiles contrées de l'intérieur de l'Afrique. L'homme, sur cette terre que Dieu lui a départie comme son domaine, refuse de reconnaître qu'il puisse y exister des obstacles insurmontables à ses communications avec l'homme; le besoin de retrouver les débris dispersés ou anéantis de la grande famille humaine le tourmente et l'agite : c'est là un des instincts de sa noble nature et comme le cachet de sa divine origine. Sur lui se fonde l'intérêt qu'inspirent les récits des historiens, les relations des voyageurs, les calculs des géographes, les investigations des philologues et des antiquaires.

A cette noble tâche, Rennell s'était dévoué. Il prouva que ses plus importants travaux sur la géographie moderne n'étaient que des délassements aux travaux plus considérables qu'il avait entrepris sur la géographie ancienne, en publiant, en 1800, son Système géographique d'Hérodote, accompagné de onze cartes. C'est de tous ses ouvrages celui qui, après son mémoire sur l'Indoustan, s'est acquis un plus grand nombre de lecteurs. Comme pour les sujets qu'il avait déjà traités, Rennell trouvait encore l'attention du public lettré disposée à se fixer sur l'objet de ses recherches. Les observations scientifiques des Français en Égypte, celles de plusieurs voyageurs en Asie Mineure et en Perse, avaient singulièrement rectifié l'opinion qu'on s'était formée depuis longtemps sur l'historien grec. Étrange incertitude des jugements de l'homme! On se plaît volontiers à en appeler de l'injustice des décisions contemporaines au tribunal de la postérité. Mais qu'appellerons-nous donc *la postérité?* Vingt-deux siècles se sont écoulés depuis qu'Hérodote a lu aux Grecs assemblés ce qu'il avait appris par ses lectures, par ses voyages, sur l'histoire et la géographie des peuples connus de son temps. On rendit justice à l'habile narrateur, à l'élégant écrivain, mais on crut peu à sa véracité; et pendant des milliers d'années, depuis Cicéron jusqu'à Plutarque, depuis Aulu-Gelle jusqu'à Voltaire, Hérodote fut accusé d'être le propagateur crédule de contes absurdes, ou le fabricateur de fables invraisemblables. Ce n'est que de nos jours, et lorsque les contrées qu'il avait parcourues ont été mieux connues et mieux décrites, que sa réputation d'observateur attentif, d'auteur judicieux et véridique, a été enfin bien établie. L'ouvrage de Rennell, en faisant mieux connaître Hérodote sous les rapports géographiques, n'a pas peu contribué à cette justice tardive.

Mais, dans le cours de son travail, il avait été singulièrement frappé du défaut de connaissances précises des modernes sur les contrées le plus anciennement civilisées, sur celles où s'étaient formés les plus grands établissements, livrées les plus grandes batailles, qui renfermaient les plus longues routes parcourues par des armées et des caravanes ou mesurées par des arpenteurs de l'antiquité. Il vit que ce qu'il y avait de plus important à faire pour les sciences historiques était d'éclaircir, par tous les documents des temps anciens et modernes, la géographie de la partie occidentale de l'Asie, depuis l'Indus jusqu'au Pont-Euxin, depuis la mer Caspienne jusqu'à l'Océan indien.

Il se livra avec ardeur aux recherches qu'il avait conçues, et dont il a développé le plan dans une de ses préfaces. Il divisait son ouvrage en trois parties distinctes : dans la première, il commençait par établir la géographie positive des vastes contrées soumises à ses investigations; dans la seconde, il traitait de l'expédition de Cyrus et de la retraite des dix mille Grecs qu'accompagna Xénophon; la troisième partie devait être consacrée aux marches d'Alexandre le Grand et à ses conquêtes. La première partie, accompagnée d'un atlas de quatorze feuilles, fut publiée, mais seulement après la mort de l'auteur, parce qu'il s'occupa toujours à recueillir de nouveaux matériaux pour la perfectionner. Il fit paraître, de son vivant la seconde partie, qu'il accompagna de trois cartes exécutées avec un grand soin ; mais, plus jaloux des progrès de la science que du succès de ses ouvrages, toujours sincère et toujours modeste, il indiqua lui-même ce qui restait encore à faire pour éclaircir d'une manière complète le sujet difficile qu'il a traité, et ce qui lui avait manqué pour asseoir sur des bases fixes et certaines les résultats de ses recherches.

Il ne semble pas qu'il ait trouvé le temps de composer la troisième partie, qui complétait le plan qu'il s'était tracé ; mais il nous apprend que plusieurs dissertations détachées qu'il a publiées devaient former autant de chapitres de ce grand ouvrage : dans ce nombre sont ses Observations sur la plaine de Troie, qu'il fit paraître séparément. On sait que cette fois il eut le tort de trop se fier à la périlleuse parole d'un docteur Carlisle, dont il reçut une carte qu'il croyait exacte, et au moyen de laquelle il se flatta de pouvoir triompher des difficultés d'un sujet qui est devenu de nos jours le thème chéri des illusions des antiquaires. Mais ne nous en plaignons pas, puisque ces illusions nous ont valu de si bonnes descriptions d'un canton de l'Asie que la mythologie, la poésie et l'histoire ont rendu célèbre depuis tant de siècles.

Il faut encore mettre au nombre des fragments intéressants de l'ouvrage que Rennell avait projeté les mémoires sur la topographie de Babylone, sur les ruines découvertes à Djerasch, par M. Seetzen, en 1806 ; sur les voyages de l'apôtre saint Paul, qui ont enrichi le recueil de la Société archéologique de Londres. Mais Rennell publia dans ce même recueil une dissertation sur le lieu où Jules César débarqua dans la Grande-Bretagne, qui ne se rapporte plus à cet ordre de travaux, mais à ceux dont il n'avait jamais cessé de s'occuper sur l'hydrographie.

En effet, dès 1793, il avait lu à la Société royale de Londres un mémoire sur un courant qui prévaut à l'ouest des îles Sorlingues. Le nom de Rennell fut donné à ce courant, parce qu'en le faisant bien connaître il avait contribué à garantir de grands dangers les marins qui veulent traverser la Manche.

Lorsque le major Rennell eut marié sa fille au contre-amiral Tremayne-Rodd, les progrès de l'hydrographie devinrent pour lui l'objet d'un intérêt plus pressant. C'est alors qu'on le

détermina à entreprendre ce grand ouvrage sur les courants de l'Océan dans la mer Atlantique et dans l'océan Indien qui occupa les dernières années de sa vie. Le duc de Clarence, depuis roi sous le nom de Guillaume IV, qui, comme Rennell, avait commencé par être *midshipmann* (élève), communiqua au géographe les observations qu'il avait recueillies durant sa longue carrière de marin et toutes celles dont il pouvait disposer comme chef de l'amirauté. C'est à l'aide de ces documents et de tous ceux qu'il a pu recueillir dans les livres de voyages, que Rennell a construit ces grandes cartes de la mer Atlantique et de la mer des Indes, où la multitude de chiffres et d'indications qu'il y a accumulés témoignent assez avec quelle laborieuse attention il a mis à profit les matériaux qu'il avait recueillis ; mais ces matériaux étaient insuffisants pour accomplir entièrement la tâche qu'il s'était imposée. Au nombre des plus grands, des plus constants phénomènes de la nature, sont dus les mouvements de l'atmosphère et ceux de l'Océan et surtout l'existence de ces courants qui, comme d'immenses fleuves, roulent leurs flots rapides au sein même des mers, et dont il importe tant pour la navigation et l'histoire physique du globe de connaître les directions et les sinuosités, de mesurer l'étendue, de calculer la rapidité, de déterminer la profondeur et d'évaluer la température. Mais ce n'est que sur une mer calme que les mouvements des eaux peuvent être appréciés avec quelque certitude, et cette circonstance est rare. On ignore encore comment on doit mesurer l'action de l'eau en mouvement sur un vaisseau qui en est entouré, quand il est sollicité par le vent à se mouvoir dans une direction oblique; et bien d'autres causes d'erreurs, qu'on n'a pas encore trouvé les moyens de faire disparaître, sont attachées à ce genre d'observations. Les grandes cartes de Rennell et le volume qui les

expliquent n'en forment pas moins la plus savante tentative qui ait été faite sur cette partie de la science; mais la preuve que lui-même n'était pas entièrement satisfait de son œuvre, c'est qu'il travaillait sans cesse à la rectifier, et qu'il n'a pu se déterminer à la publier de son vivant.

Cependant il a vécu longtemps, quoique d'un tempérament délicat, encore altéré par les blessures reçues dans sa jeunesse. La sobriété, un exercice modéré de chaque jour, les délassements de la société après les heures de travail, les soins d'une famille qui le chérissait, produisirent cet heureux effet. Il ne faut pas oublier aussi de remarquer que les tourments de l'ambition et les passions de la politique ne troublèrent jamais ni ses jours, ni ses nuits; non qu'il fût indifférent sur ce qui concernait les affaires de son pays, ni étranger aux dissentiments de ceux qui s'en partagent la direction. Ami de Fox et de lord Spencer, il appartenait à ce parti qui croit que la constitution anglaise court plus de danger d'être altérée par les empiétements de la couronne que par les envahissements de l'autorité parlementaire : il était donc *whig* dans le vieux sens de ce mot. Mais lorsqu'on le consultait sur l'objet de ses connaissances spéciales, il mettait un zèle égal à éclaircir tous ceux qui avaient le pouvoir de mettre à profit ses conseils pour l'avantage de sa patrie, quel que fût le parti auquel ils appartinssent.

Sa taille était médiocre, mais bien proportionnée; sa physionomie, naturellement sérieuse, s'imprégnait facilement d'une expression de bienveillance et de sympathie qui lui conciliait l'affection de tous ceux avec lesquels il s'entretenait. Quand la conversation tombait sur des sujets qui lui donnaient sur eux une grande supériorité, il avait un art tout particulier de la déguiser ou de la faire oublier. L'instruction dont on avait besoin pour le bien comprendre était inculquée avec tant de

simplicité et de clarté, qu'on croyait se rappeler très-bien ce qu'il venait de vous apprendre.

Dans les derniers moments de sa vie, tourmenté par la goutte et affaibli par l'âge, il se vit obligé de renoncer au monde, qu'il ne fuyait pas et dont il était bien accueilli. Mais alors même il ne vécut pas solitaire; un petit nombre d'amis venaient à des heures choisies de la matinée s'entretenir avec lui près d'une grande table, sur laquelle reposaient les compas, les cartes, les livres nécessaires pour la composition de l'ouvrage dont il s'occupait. Les autres heures de loisir, il les passait dans la société de son gendre et de sa fille, qu'accompagnaient toujours ses enfants en bas âge. Ceux-ci étaient pour Rennell la plus chérie des distractions : il aimait à voir croître et se développer, comme des fleurs placées sous ses yeux, ces douces espérances d'une nouvelle famille. Il employait toutes sortes de petits moyens pour exciter leur gaieté naturelle et pour fixer sur lui leur fugitive attention. Ainsi, celui dont le mâle caractère n'avait jamais consenti à caresser la grandeur et la puissance se fit, dans sa vieillesse, le courtisan de l'enfance.

Le major Rennell, âgé de plus de 87 ans, tomba en se promenant dans son salon et se cassa le col du fémur : on le mit au lit, d'où il ne devait plus se relever. Il se souvint de d'Anville qui, comme lui plus qu'octogénaire, avait survécu à lui-même dans la dernière année de son existence. Rennell fit promettre à sa fille de n'admettre personne près de lui sans qu'elle fût présente, et de ne pas le quitter dans le moment suprême. Cette précaution était inutile : Rennell conserva jusqu'à la fin une lucidité d'esprit et une force de volonté qui étonnèrent les témoins de ses derniers soupirs. Les intentions qu'il avait manifestées n'en furent pas moins fidèlement rem-

plies. Puis après, accompagnée de son mari, suivie d'illustres amis, lady Rodd conduisit elle-même les restes vénérés d'un père à l'abbaye de Westminster, à ce lieu de sépulture des grands hommes d'Angleterre, d'où la religion n'est point exclue.

La tombe qui renfermait Rennell ne mit pas fin aux sollicitudes filiales dont il était l'objet. Il laissait après lui, nous l'avons dit, d'importants ouvrages manuscrits. Lady Rodd les publia; elle avait été la consolation et l'ornement de sa vie; quand elle l'eut perdu, elle devint la bienfaitrice de sa gloire.

Le major Rennell avait été reçu membre associé étranger de l'Institut de France le 26 décembre 1801; il est mort le 29 décembre 1830 : il a donc appartenu pendant près de trente ans à cette Académie.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE LOUIS DUPUY.

Lue à la séance publique annuelle, le 11 août 1843.

La Renommée a ses caprices aussi bien que la Fortune. Deux hommes portant des noms semblables ont été membres de l'Académie des belles-lettres. La célébrité de l'un est constatée par un éloge inséré dans le recueil de cette compagnie, mais rien de ce qu'il a écrit (et il a beaucoup écrit) n'y a été admis. Une partie des œuvres de l'autre occupe dans ce recueil une place considérable, et la publication des mémoires de ses confrères a été pendant neuf ans dirigée par lui. Il a, dans cet espace de temps, prononcé, dans des séances publiques, les éloges de plusieurs de ceux auxquels l'Académie est redevable de son illustration; et pourtant, dans les nombreux volumes qu'elle a depuis publiés on ne trouve pas une note qui donne une idée des travaux de ce laborieux académicien, pas une seule ligne qui nous apprenne le jour de sa naissance et celui où il a cessé de vivre.

Je n'ai pas à rechercher les causes de cet oubli, mais j'essayerai de le réparer.

Louis Dupuy est né le 23 novembre 1709 dans un petit village du Bugey nommé Chasey, situé sur la rivière de l'Ain. Sa famille, noble et fort ancienne, avait, pendant les guerres de la Ligue, perdu par un incendie tous ses titres. Un seul lui fut rendu, par suite de l'alliance qu'elle contracta avec la marquise de Samaran. Ce titre, de l'an 1400, conférait à l'aîné de cette famille, en faveur d'un de ses membres, la collation d'une chapelle sans visa de l'évêque. Ce fut ce qui détermina le père de Louis Dupuy à le faire élever dans l'état ecclésiastique. Ce père eut douze enfants, et pour tout revenu les produits d'un modique patrimoine qu'il exploitait lui-même. Un de ses frères, curé et homme de mérite, lui avait offert de se charger de l'éducation de son fils aîné. Cette offre avait été acceptée; et, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de douze, Dupuy grandit avec deux de ses cousins sous cette respectable tutelle. Il profita mieux que ses condisciples des leçons qui leur furent données en commun. Ceux-ci préféraient aux travaux sérieux la musique, la chasse, le jeu de billard, et ils inspirèrent le goût de tous ces divertissements à Dupuy.

Après avoir appris tout ce que son oncle pouvait lui enseigner, Dupuy entra au collége des jésuites de Lyon. Là, sous des maîtres savants, sa passion pour tous les genres de connaissances s'accrut avec les moyens qu'il avait pour la satisfaire. Il se montra ingénieux à en augmenter le nombre. Par ses instigations, les plus habiles de ses camarades prirent l'habitude de se réunir dans une salle, louée à leurs frais, pour s'aider à conserver la supériorité qu'ils avaient acquise sur tous les autres élèves du collége. Ils faisaient dans ces réunions l'essai de leurs forces respectives, bien certains d'être écoutés

avec attention, loués avec sincérité, jugés avec équité, instruits avec affection. C'étaient des luttes sans antagonisme, des combats sans blessures, des victoires obtenues sans aucune perte, des défaites profitables, où le vaincu s'appropriait aussitôt les richesses du vainqueur. Unis par les mêmes sympathies, par la similitude des occupations et des désirs, ils goûtaient ensemble les pures délices que nous font éprouver la méditation et l'étude, alors qu'uniquement livrés à la recherche du vrai et du beau, sans préoccupation étrangère, dans toute l'inexpérience du jeune âge, nous profitons, sans savoir l'apprécier, de l'avantage le plus nécessaire pour une aussi noble tâche, celui d'ignorer le monde et d'être ignoré de lui.

Cependant, c'est dans le sein de cette petite académie d'écoliers que commença la réputation de Dupuy; c'est de là qu'elle se répandit au dehors. Ses camarades l'avaient reconnu pour leur maître et leur chef, et lorsque fut arrivée pour lui l'époque des études théologiques, deux séminaires de Lyon se le disputèrent. Il donna la préférence à celui des jésuites, sur l'offre que lui fit le supérieur de cette maison de lui remettre la moitié de la pension pour acheter des livres.

A l'âge de vingt-deux ans notre jeune séminariste vint à Paris, où sa réputation, parmi les ecclésiastiques, l'avait précédé; il entra au séminaire dit des *Trente-trois*, et fut chargé d'y enseigner la philosophie. Nommé ensuite maître de conférences, bibliothécaire et second supérieur, quoiqu'il ne fût que simple tonsuré, il suivait les leçons du Collége de France et prenait en même temps ses degrés en Sorbonne. Ses succès dans l'enseignement, ses rapides progrès dans tous les genres d'études, lui avaient fait contracter des liaisons avec des hommes célèbres par leur savoir et leur érudition. C'est pourquoi, lorsqu'il lui fallut entrer dans les ordres, il désira ne pas quitter

la capitale; mais, comme il appartenait au diocèse de Lyon, il avait besoin, pour passer dans celui de Paris, des dispenses de son archevêque. Celui-ci les refusa, et motiva son refus sur ce qu'il ne pouvait consentir à priver son diocèse d'un sujet aussi distingué.

Ce refus fit connaître à Dupuy que s'il avait la foi et la science nécessaires pour s'acquitter dignement des fonctions ecclésiastiques, il ne possédait pas cette entière abnégation de soi-même, cette pieuse ardeur pour le salut des âmes qui transforment en jouissances vives et pures tous les sacrifices, tous les labeurs de ceux qui doivent se consacrer à l'exercice du saint ministère.

Dupuy renonça donc à l'état ecclésiastique; mais comme, en l'embrassant, il avait cédé tous ses droits à l'héritage paternel, il se trouvait, comme séculier, sans autres moyens d'existence que ceux qu'il pouvait se procurer par son travail. Heureusement qu'en entrant dans le monde il n'y était pas complétement étranger. Durant sa cléricature il s'y était fait des amis et des protecteurs, non par son savoir, mais par l'habileté qu'il avait acquise dans ces arts d'agrément auxquels, dès son adolescence, il avait été initié par ses condisciples. En voyant avec quelle prestesse ce jeune abbé, armé d'un fusil, arrêtait dans leur course ou suspendait dans leur vol les lièvres ou les perdrix, avec quel talent il faisait sa partie de violoncelle dans un concert, les sociétés brillantes où il était admis lui pardonnaient sa science théologique, et même excusaient son application au grec, à l'hébreu et aux mathématiques.

Un financier millionnaire, qui trouvait dans Dupuy un jeune homme laborieux, de bonne compagnie, et savant calculateur, lui proposa de l'associer à ses spéculations, et promit de lui donner dans deux ans sa fille en mariage, avec cinq cent mille

livres de dot, s'il consentait à se livrer tout entier aux affaires, et à abandonner pour toujours des occupations qui nuisaient à sa santé sans profiter à sa fortune.

Dupuy accepta la proposition qui lui était faite, prit l'engagement de se soumettre à ce qu'on exigeait de lui, et se mit aussitôt à l'ouvrage avec autant d'empressement que d'assiduité.

On se persuade facilement qu'on ne peut trop présumer de soi quand on se conforme à la prétendue sagesse des opinions communes. Si, comme tant d'autres, Dupuy avait été entraîné dans la culture des lettres par l'ambition de réaliser les rêves de gloire et de célébrité qu'inspirent les premiers succès à la jeunesse présomptueuse, sa raison l'aurait fait résoudre à échanger sans peine de vagues et incertaines espérances contre une existence assurée obtenue avec peu d'efforts. Dupuy fût devenu alors, on n'en peut douter, un habile et riche financier. Mais pour lui il n'en était pas ainsi : ses inclinations naturelles, l'éducation qu'il avait reçue, avaient seules allumé en lui cette soif du savoir qui l'avait dominé jusqu'alors. Il ne cherchait, en y cédant (toute sa vie en est la preuve) ni la réputation, ni le bruit. Quand il fut engagé, par conscience, à rompre tout commerce avec les auteurs dont la lecture avait fait ses délices; quand il se vit contraint à couper court à toutes ses méditations, à priver son intelligence de cette nourriture quotidienne dont elle s'était fait un besoin, un profond ennui s'empara de lui; sa passion pour l'étude s'accrut par la violence qu'il se faisait pour la combattre; les richesses lui parurent choses indifférentes et presque odieuses; les occupations uniformes, et en quelque sorte mécaniques, qu'il s'était données, lui rendirent l'existence même à charge. Au bout de trois mois, incapable de supporter plus longtemps cette torture morale,

il supplia celui qui avait voulu être son bienfaiteur de le dégager de ses promesses, et il ressaisit avec joie sa pauvreté et sa liberté.

Le marquis de Mancini, grand amateur de musique, donnait au Louvre, où il logeait, de fréquents concerts, et recevait avec magnificence toute la haute société. Il offrit à Dupuy un logement et sa table : cette offre fut agréée ; mais la vie dissipée à laquelle Dupuy se trouva entraîné ne pouvait convenir à ses habitudes studieuses, et, du consentement du marquis, il accepta une retraite plus tranquille chez M. Pasquier, conseiller au parlement de Paris. Dupuy eut le bonheur de pouvoir reconnaître dans cette maison, par de véritables services, l'hospitalité qui lui était donnée. M. Pasquier, veuf, et livré aux grandes affaires du palais, judiciaires et politiques, avait un fils dont il dirigeait lui-même l'éducation ; pendant ses fréquentes absences, Dupuy le remplaçait dans cette tâche, et surveillait les maîtres qui étaient chargés d'instruire cet unique rejeton d'une famille appelée depuis, par la réunion des talents et des dignités, à une plus grande illustration. Ce fut pendant son séjour chez M. Pasquier que Dupuy commença à se faire connaître dans le monde savant par quelques dissertations sur diverses questions de littérature sacrée. Libre de tout soin, exempt de toute distraction, il se livrait avec une ardeur toujours croissante à sa passion pour l'étude, sans songer que, quelque petite que fût la fortune nécessaire à la modération de ses désirs, pourtant cette fortune était à faire.

Heureusement que ses puissants amis y songeaient pour lui. On savait qu'il aimait les livres, et que dès sa jeunesse il s'imposait de grandes privations pour en acheter. Ce goût pour les livres n'est pas toujours le partage exclusif de ceux qui font des livres le plus fréquent usage; mais cependant il est

assez commun parmi eux, pour qu'ils ne s'offensent pas d'être frappés par l'épithète de bibliomane. Dupuy était de ce nombre.

Il existait à Paris une collection de livres qui, pendant deux siècles, n'avait pas cessé de s'enrichir des volumes les plus rares et des meilleures productions, dans toutes les branches des connaissances humaines. Originairement formée par les frères Pithou, considérablement augmentée par l'historien de Thou et par le président de Ménard, elle était devenue la propriété des princes de Soubise. Le dernier de ces princes qui en fut possesseur, ce courtisan brillant, si chéri de son maître Louis XV, dans la louable intention de rendre sa riche bibliothèque profitable à quelqu'un, eut l'heureuse idée de nommer Dupuy son bibliothécaire. Quelque modiques que fussent les émoluments de cette place, c'était la plus lucrative qu'on pouvait lui conférer, puisqu'elle pourvoyait, avec luxe, au plus impérieux de ses besoins, et qu'elle l'enrichissait de tout ce qu'il aurait dépensé pour le satisfaire.

Mais alors déjà les amis de Dupuy étaient parvenus à le placer dans une position conforme à son mérite et à la réputation qu'il s'était acquise. De Fourmont, dont il avait suivi les leçons, avait en vain voulu le faire admettre à l'Académie des belles-lettres; Dupuy s'y était refusé par modestie. Le comte de Caylus, auquel il s'était rendu utile pour la rédaction de son ouvrage archéologique, le détermina enfin à se présenter; il fut reçu en 1756, et nommé ensuite secrétaire perpétuel de la compagnie après la démission de Lebeau, dans le mois de décembre 1772. Bien avant cette époque, M. de Malesherbes, auquel Dupuy avait envoyé un mémoire historique sur le Journal des savants, imprimé depuis sans la participation de l'auteur, l'avait désigné au chancelier de Lamoignon, qui non-seulement le fit admettre dans la société des

rédacteurs de ce journal, mais lui en confia la principale rédaction. Enfin il fut, peu de temps après, nommé censeur royal.

Toutes ces places, tous ces honneurs, imposaient à Dupuy des devoirs qui ne lui permirent jamais d'entreprendre les grands ouvrages qu'il avait conçus, et dont nous avons trouvé le plan et les fragments notables dans ses manuscrits. S'il avait écrit ces ouvrages, ils eussent donné peut-être plus de célébrité, mais non plus d'utilité à ses travaux; ils sont si nombreux, ils appartiennent à des branches de connaissances si diverses, qu'il est difficile d'en donner une idée, même imparfaite, en se renfermant dans le cadre d'une simple notice.

C'est surtout dans le Journal des savants que Dupuy a donné la mesure de l'étendue et de la variété de son savoir.

Pendant trente-quatre ans il a dirigé la rédaction de ce journal, et, durant cet espace de temps, il ne s'est point passé un seul mois sans qu'il ait fourni son contingent habituel d'extraits et d'analyses. Il a commencé à y travailler en 1758, et n'a déposé la plume de critique qu'en 1792, lorsque le journal eut cessé de paraître, lorsque toute culture de l'intelligence se trouvait anéantie en France et était devenue un motif de proscription.

Le Journal des savants n'était pas, dans le siècle dernier, uniquement destiné à être lu par les savants. Fidèle à son plan primitif, il s'adressait à toutes les classes de lecteurs, et donnait, tous les mois, de courtes analyses des principales productions scientifiques ou littéraires qui avaient paru, soit en France, soit dans l'étranger. On y lisait rarement de ces longues et savantes discussions qui, sous la forme d'extraits, ou même de mémoires, ont fait de ce journal le complément nécessaire de nos recueils académiques, mais pourtant on en

insérait quelquefois de tels. Ces morceaux étaient signés, les simples analyses critiques ne l'étaient pas. Il serait donc impossible aujourd'hui de déterminer la part que Dupuy a eue, pendant tant d'années, à la rédaction de ce journal, si la liste des articles qui lui appartiennent n'avait pas été retrouvée écrite de sa main parmi ses manuscrits.

Il résulte de cette liste, que Dupuy a analysé quatre cent onze ouvrages écrits en francais, en anglais, en latin, en grec et en hébreu. Presque tous ces ouvrages se composaient de plusieurs volumes. Deux cent quatre concernent la théologie, la métaphysique; cent sept, la législation, l'économie politique, l'histoire, les voyages, la géographie, les arts; cinquante-neuf, l'histoire naturelle, l'agriculture, la médecine; quarante et un, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie et même l'alchimie, car l'universelle et curieuse érudition de Dupuy s'était dirigée aussi sur les livres de cette espèce, dont il a été peut-être le dernier interprète éclairé. Quoique ce ne fût plus le temps où les meilleurs chimistes considéraient le sel et le soleil comme les éléments de toutes choses, et que les travaux de Lemery, de Boyle et de Stahl eussent conduit la science dans la voie d'une expérimentation plus exacte et plus favorable à ses progrès, cependant, le nombre des personnes atteintes de la folie des alchimistes, et que séduisaient leurs fastueuses promesses et l'obscurité mystérieuse de leur langage, était encore assez considérable dans le milieu du XVIII^e^ siècle. La correspondance manuscrite de Dupuy en donne des preuves qui seraient très-utiles à l'historien de cette aberration de l'esprit humain. Dupuy ne la partageait nullement; mais il était d'une obligeance infinie pour tous ceux qui avaient recours à son vaste savoir. Sa critique, exercée avec mesure dans l'intérêt des ouvrages et des auteurs, est toujours juste et polie,

jamais agressive, exempte de tout appareil pédantesque et de toute prétention à une phraséologie ambitieuse et déplacée.

Un seul de ses articles occasionna, de la part de l'auteur critiqué, une vive réclamation, et Dupuy dut alors déposer le voile de l'anonyme qui le couvrait comme journaliste. L'abbé Foucher, un de ses confrères dans l'Académie des belles-lettres, avait publié un ouvrage méthodique, plein de vues ingénieuses et utiles, intitulé : *Géométrie métaphysique.* Quoique cet ouvrage eût obtenu les éloges du célèbre géomètre Bouguier, cependant, une de ses principales bases reposait sur la théorie des infiniment petits d'étendue, pris pour des éléments physiques; l'abbé Foucher croyait que le calcul infinitésimal en supposait l'existence réelle. Ce fut cette fausse théorie que Dupuy réfuta dans son analyse. L'abbé Foucher se défendit dans une lettre qui fut insérée dans le Journal des savants, et qui donna lieu à un combat littéraire, d'abord commencé avec beaucoup d'égards mutuels de la part des deux adversaires, mais qui, vers la fin, ne fut pas tout à fait exempt, de part ni d'autre, d'un peu de rudesse. On fut fort surpris de voir surgir entre deux confrères, à propos des infiniment petits, une aussi grosse querelle.

Le génie mathématique et celui de l'érudition critique ne sont pas opposés, mais divers : l'un poursuit des vérités nécessaires et absolues, l'autre veut atteindre des vérités contingentes et relatives; l'un part d'un petit nombre de principes qui ne se révèlent que par la puissance de la réflexion, mais tellement évidents par eux-mêmes, quand on les a trouvés, qu'ils semblent n'être que la manifestation des idées qui préexistent dans l'intelligence; les principes de l'autre sont dans l'usage commun, mais ils sont si nombreux, si différents pour chaque nature de recherches, et si souvent tellement

obscurcis par des apparences trompeuses, qu'il faut une mémoire vaste et sûre, une vue étendue et perçante, une justesse d'esprit peu ordinaire pour concentrer leurs rayons épars dans un faisceau lumineux, dont les clartés nous procurent la parfaite intelligence des faits et des considérations qui doivent entrer comme éléments dans les problèmes compliqués qu'on veut résoudre.

Dupuy réunissait les deux facultés du mathématicien et du critique érudit, non pas au degré le plus éminent, mais à un très-haut degré, ce qui faisait dire de lui assez ingénieusement, à l'époque des d'Alembert et des Fréret, qu'il était la moyenne proportionnelle entre l'Académie des sciences et l'Académie des belles-lettres.

Cette diversité de connaissances a donné un caractère d'utilité particulier à plusieurs de ses travaux, comme journaliste et comme académicien.

Un géomètre, qui garda l'anonyme, envoya au Journal des savants un problème de mécanique à résoudre : c'était comme un défi jeté aux auteurs de ce journal. La solution ne se fit pas longtemps attendre; elle parut dans le numéro suivant, et ce fut Dupuy qui la donna.

Dans un des mémoires dont il a enrichi le recueil de l'Académie, il démontra que les modernes étaient très-inférieurs aux anciens dans les moyens de transmettre à la postérité les types exacts de leurs poids, de leurs mesures de longueur et de capacité, et il proposa, pour atteindre ce but, de mesurer le degré d'un grand cercle de la terre, et d'employer le pendule et l'eau distillée. Dupuy a vécu assez longtemps pour voir réaliser, plus de trente ans après la lecture de son mémoire, les projets que ses connaissances en mathématiques et en physique lui avaient suggérés. Lors de leur exécution, l'astronome

Lalande, comme Dupuy né dans le Bugey, n'a pas manqué, dans une notice imprimée, de réclamer la priorité de l'idée en faveur de son compatriote.

Dupuy fit une application plus savante de la géométrie et du calcul dans son mémoire sur la manière dont les anciens rallumaient le feu sacré, et dans l'explication d'un fragment d'un ouvrage d'Anthémius. Il était question, dans ces deux mémoires, de la manière dont les anciens avaient pu enflammer des matières combustibles par le moyen de la réfraction des rayons solaires. Mais dans le premier il s'agissait de brûler, à une courte distance, au moyen d'un vase de métal poli, ayant la forme d'un cône concave rectangle ; dans le second, au contraire, on prétendait pouvoir incendier, à une grande distance, par de nombreux miroirs mobiles, à surface plane, réfléchissant sur un point les rayons solaires. On connaissait ce trait de la vie d'Archimède qui avait, selon le récit des historiens, détruit par le moyen d'un miroir ardent la flotte des Romains qui menaçait Syracuse, sa patrie. Plusieurs grands esprits avaient nié ce point d'histoire, et s'étaient attachés à démontrer l'impossibilité du fait. Buffon n'en jugea point ainsi et eut foi au génie d'Archimède. Buffon pensait qu'une seule expérience bien faite était plus concluante qu'un grand nombre de raisonnements spécieux, lors même qu'ils se produisaient sous l'imposante autorité d'un nom tel que celui de Descartes. Profitant de quelques essais insuffisants qu'avaient tentés du Fay, et ensuite le père Kircher, Buffon fit construire un appareil composé de plusieurs miroirs mobiles, à surfaces planes, au moyen duquel il fit fondre du plomb, de la résine, de l'argent ; il enflamma et réduisit en cendres des copeaux, des planches de sapin, des poutres, à la distance de cent cinquante pieds. Cette distance répondait à celle de la portée du trait,

qu'avaient indiquée les historiens anciens : aussi Buffon déclara que son miroir était semblable à celui qu'Archimède avait employé, et que ce géomètre devait en être considéré comme le premier inventeur. Pour éclaircir ses doutes, Buffon avait engagé Melot, de l'Académie des belles-lettres, à rechercher ce que les anciens et les auteurs du moyen âge avaient écrit sur le miroir ardent d'Archimède, et Melot trouva que, d'après les témoignages formels des auteurs, ce miroir était composé de plusieurs pièces mobiles, à surfaces planes, et n'était ni lenticulaire, ni concave. Le père Abat, cordelier de l'Observance, dans un livre ingénieux, et trop peu lu, ajouta de nouvelles preuves à celles qu'on avait déjà données du fait attribué à Archimède. Cependant ni Abat, ni Melot, ni Buffon, ne connaissaient la plus forte preuve qu'on pouvait alléguer de ce fait : c'était la description détaillée donnée par Anthémius d'un miroir ardent propre à enflammer les objets à une certaine distance. Anthémius est cet habile architecte qui, au VI^e^ siècle, a construit l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople, et qui s'était surtout rendu célèbre par son savoir dans les mathématiques, et par les machines qu'il avait inventées. De tout ce qu'il avait écrit, l'action dévorante du temps n'a respecté qu'un assez long fragment de l'ouvrage intitulé : *Les Paradoxes de mécaniques* : c'est ce fragment qui renferme la description d'un miroir ardent semblable à celui qu'on attribuait à Archimède. Duteus fut le premier qui, l'année même où on le reçut associé étranger de l'Académie des belles-lettres, cita dans une dissertation spéciale quelques passages du fragment d'Anthémius, dont l'existence cependant avait déjà été signalée par Lambecius et Montfaucon. Mais ce fragment ne fut bien connu que lorsque Dupuy en eut publié le texte entier, revu d'après deux manuscrits grecs de la Bibliothèque du roi

et de celle du Vatican, lorsqu'il l'eut accompagné d'une traduction, d'un commentaire et de figures, qui en rendirent l'intelligence facile aux géomètres. Après avoir fait imprimer à part cet écrit important, il l'a redonné dans nos Mémoires, mais amélioré et enrichi de nouvelles remarques, que n'a point connues le traducteur des œuvres d'Archimède, qui a aussi exposé ses idées sur la construction des miroirs ardents. Ainsi la publication de Dupuy apprit au monde savant qu'un Grec de Constantinople, douze cents ans avant Buffon, avait donné la démonstration la plus complète d'une machine exécutée d'après les mêmes principes que ceux qui avaient guidé le géomètre de Syracuse et le naturaliste français. C'est un des avantages de l'histoire des sciences, des lettres et des arts, de nous montrer l'homme, poursuivant à travers les siècles les mêmes méditations, les mêmes sublimes fantaisies, tandis que l'histoire politique ne nous le fait voir que trop souvent semblable à lui-même par la reproduction des mêmes vices, des mêmes crimes et des mêmes bassesses.

Le mémoire de Dupuy sur la doctrine de Vitellon et d'Alhazen, relativement à la réfraction des rayons solaires, peut être considéré comme une suite de son travail sur Anthémius.

Dupuy choisissait de préférence pour les objets de ses recherches ceux qui exigeaient l'emploi du calcul, et qui pouvaient conduire à des résultats pratiques. Dans ses mémoires sur les monnaies romaines sous Constantin le Grand et ses successeurs, sur le denier de Charlemagne, dans ses discussions sur la valeur des denrées après le concile de Francfort, il ne se contente pas d'examiner toutes ces questions avec l'érudition qui appartient à son sujet; il en déduit d'utiles applications à l'économie politique, science qui, comme toutes les

autres, doit fonder ses progrès sur des faits, et non sur de subtiles abstractions.

Cependant, les premiers écrits de Dupuy, ceux qui avaient commencé sa réputation, avaient décelé une intelligence propre à planer sur les hauteurs de la métaphysique. Ses recherches sur l'opinion des philosophes modernes, que toutes nos idées viennent des sens, firent sensation à une époque où elles contrariaient les opinions alors en vogue; ses critiques de l'ouvrage de l'abbé de Villefroy pour servir d'introduction à l'intelligence des divines Écritures; ses lettres au père Baltus sur la défense de la religion chrétienne, et sa lettre sur les principes généraux des prophéties; ses remarques sur la lettre de saint Jean-Chrysostome à saint Césaire, sur l'Histoire du ciel de Pluche; ses explications d'un passage du premier livre des Rois; ses observations sur un point de la doctrine de Pélage, avaient montré en lui un défenseur aussi savant qu'habile des saines doctrines religieuses.

Les monuments de notre histoire ne lui étaient pas moins familiers que ceux de l'antiquité. Les remarques dont il a accompagné les extraits qu'il a donnés du recueil des Historiens de France et de celui des Ordonnances de nos rois; ses observations critiques sur la légitimation de Jean, comte de Dunois, bâtard d'Orléans, et les autres mémoires qu'il a insérés dans le recueil de l'Académie, font voir combien il avait profondément médité sur notre droit public. Son mémoire sur les causes de la servitude en France et sur l'origine du gouvernement municipal est aussi remarquable par les recherches neuves et curieuses qu'il renferme que par les principes de liberté politique, hardis à cette époque, que l'auteur y professait.

Cependant, après la Bible, les écrivains de l'antiquité clas-

sique étaient l'objet le plus spécial de ses études. Il a publié des observations sur les quatre levers du soleil dont parle Hérodote, d'après les prêtres égyptiens, et sur quelques traits de l'histoire d'Égypte, où il justifie plusieurs parties du récit de cet ancien, faussement accusé d'exagération. Dans ses remarques critiques sur l'hymne à Cérès, attribuée à Homère, qui venait d'être publiée par Rhunkenius, il cherche à faire prévaloir les leçons des manuscrits contre celles que l'éditeur, par des corrections trop hardies, avait introduites dans le texte; et, à ce sujet, il s'élève avec force contre les érudits qui corrigent les auteurs d'après des règles de grammaire sur lesquelles ils ne s'accordent pas, et corrompent ainsi les textes qu'ils croient avoir épurés.

Dupuy était cependant convaincu que la connaissance des langues était l'instrument le plus essentiel de toute bonne critique; il avait une inclination toute particulière pour les travaux de pure philologie. Sa dissertation sur les voyelles de la langue hébraïque, et des langues orientales qui ont une liaison intime avec elle, obtint l'assentiment des orientalistes, et fut un des premiers mémoires dont il ait fait part à l'Académie. Les derniers qu'il a lus à la compagnie en 1790, et âgé de quatre-vingt-un ans, sont sur l'ancienneté des accents et des esprits chez les Grecs, et sur le genre de discours que Cicéron nomme *subtilis*. C'est même par son savoir comme philologue qu'il a rendu utile aux lettres la charge de censeur qu'il exerça pendant quarante ans, et qu'il se fit des amis de la plupart de ceux dont il lui fallait censurer les ouvrages; il leur communiquait libéralement les remarques grammaticales que lui suggérait la lecture de leurs manuscrits, avant qu'ils fussent livrés à l'impression.

Il en usa ainsi avec Voltaire au sujet du Commentaire sur

Corneille, et il reçut une lettre aimable et flatteuse, telle que Voltaire savait en écrire. Mais Dupuy, peu satisfait de la rigueur avec laquelle le seigneur de Ferney avait traité le Sophocle français, examina à son tour grammaticalement les plus belles tragédies de Voltaire et quelques-unes de celles de Racine, et il intitula ce travail : *Remarques sur la langue française adressées à l'Académie française.* Ces remarques sont restées manuscrites; mais l'auteur, d'après les vives instances qui lui furent faites, les avait communiquées au marquis de Ximenès et à plusieurs académiciens, sous la condition expresse qu'il n'en serait fait aucun usage, parce que, disait-il : « si elles étaient connues, cela pourrait faire de la peine à monsieur de Voltaire. » Lorsque aucune crainte semblable ne pouvait plus l'arrêter, Dupuy n'a pas jugé à propos de publier ce travail, qui cependant ne mérite pas cet oubli. Peut-être les minutieuses recherches de la philologie, appliquées à la langue vulgaire, ne lui paraissaient-elles pas d'une importance assez grande pour être produites au grand jour. Il ne pensait pas ainsi pour les langues anciennes, car, lorsque Linguet publia un volume de critique sur l'inscription latine de la place Louis XV, composée par l'Académie, Dupuy se hâta de réfuter cette critique; et il prouva, par cette polémique, qu'il avait une connaissance parfaite du style épigraphique, qui a ses formes consacrées, et dont on ne peut acquérir l'usage que par l'étude spéciale des monuments antiques. Enfin Dupuy a inséré dans le recueil de l'Académie plusieurs mémoires uniquement composés de remarques grammaticales sur Virgile, Ovide, Quinte-Curce, Oppien; sur le texte et la traduction de l'Iphigénie en Tauride d'Euripide et sur le Philoctète et l'Œdipe de Sophocle.

La mention de ce dernier mémoire nous conduit naturelle-

ment à parler de la plus importante de toutes les œuvres de Dupuy, à savoir : des tragédies de Sophocle omises dans le Théâtre des Grecs du père Brumoy, traduites pour la première fois en français et accompagnées de notes philologiques et critiques, dans lesquelles l'auteur discute, d'après la comparaison des manuscrits et des éditions, les leçons du texte qu'il a cru devoir adopter, et où il justifie les interprétations nouvelles qu'il a données de plusieurs passages de l'auteur ancien.

Il n'y a qu'un seul peuple au monde où le génie a su prêter à la muse tragique un langage également entendu de tous, frappant toutes les imaginations, agitant toutes les âmes par les mêmes sentiments d'admiration, de piété et de terreur religieuse; il n'y a qu'un seul peuple au monde où la tragédie ait été vraiment nationale; et ce peuple, ce sont les Grecs : parce que chez eux la tragédie n'était que la mise en scène, par de grands poëtes, de leurs traditions historiques, de leurs légendes sacrées, et non le produit de croyances étrangères, de littératures transplantées ou communiquées.

Ce fut donc de la part du père Brumoy un service rendu aux lettres que de faire connaître, par des traductions et des analyses, le théâtre des Grecs; mais comment cet homme d'esprit et de goût a-t-il pu se résoudre à rien retrancher de ce qui nous reste de Sophocle? Comment a-t-il pu surtout s'abstenir de traduire deux de ses plus beaux chefs-d'œuvre, OEdipe à Colone et Antigone? Antigone! ce sublime modèle de ce qu'il y a de céleste et de plus touchant dans la femme, l'héroïsme du devoir et le pieux amour de la famille. Dupuy a heureusement comblé la lacune laissée dans l'ouvrage du père Brumoy. Les quatre tragédies de Sophocle qu'il a traduites furent accueillies avec empressement par les érudits et

par les littérateurs : la première édition, donnée in-4°, fut promptement épuisée; il fallut en réimprimer une seconde in-12, pour la mettre à la portée de toutes les classes de lecteurs.

A la fin de l'année 1782, Dupuy, dont l'âge et les infirmités avaient affaibli les forces, s'apercevant qu'il ne pouvait suffire à la multitude des travaux dont il était chargé, donna sa démission de la place de secrétaire perpétuel trésorier de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Durant les neuf années qu'il était resté en fonctions, il avait publié six volumes des mémoires de l'Académie et prononcé les éloges de dix-huit académiciens décédés. Tous ces éloges sont remarquables par la pureté et la clarté du style : ceux de Turgot, de Maurepas, de lord Chesterfield, du duc de la Vrillière, du duc de Saint-Aignan, démontrent qu'il savait aussi bien retracer les actions de l'homme d'État ou du guerrier que les travaux de l'homme de lettres. Juste appréciateur du mérite littéraire, impartial et vrai dans le choix et l'exposé des faits, il n'est pas toujours également modéré dans ses jugements. Il appartenait, par sa croyance religieuse, à cette secte sévère du jansénisme qu'il avait vue ardente encore dans sa jeunesse, et dont une persécution aussi injuste qu'impolitique avait prolongé l'existence. Il ne voulait composer ni avec la philosophie irréligieuse du XVIII^e^ siècle, ni avec ce qu'il considérait comme des abus du pouvoir sacerdotal nuisibles à la religion. C'est dans l'espérance de voir cesser ceux-ci qu'il adopta les principes de liberté qui firent en 1789 une si terrible explosion. Les premiers travaux de l'Assemblée constituante, par lesquels il croyait voir se réaliser les projets conçus par sa raison pour le bien de l'humanité, excitèrent chez lui un vif enthousiasme. Cet avenir prospère qu'il avait

rêvé se changea, pour lui comme pour tant d'autres, en jours de deuil, de tristesse et de ruines : il vit périr ses amis, ses bienfaiteurs, supprimer les Académies. Depuis longtemps accoutumé à vivre dans une sorte d'opulence relative par les émoluments de ses places et de ses travaux littéraires, il s'en vit subitement dépouillé ; mais, inébranlable dans ses convictions, il fut dans l'adversité ce qu'il avait été dans la prospérité. Les malheurs publics et les siens propres ne le firent point varier. A l'époque la plus affreuse du règne de la terreur il publia une petite brochure intitulée : *Observations philosophiques sur le célibat, sur l'athéisme et sur l'Église romaine.* Ce fut son dernier écrit. Il y disculpe la Convention du blâme d'athéisme qui lui avait été fait pour avoir aboli la loi du célibat, et reproche à l'Église romaine d'avoir défendu le mariage aux ecclésiastiques. Dupuy ne vit dans la loi de la Convention que la réalisation d'un projet que lui-même avait proposé trente ans auparavant, dans ses observations critiques sur les nombreux écrits publiés au sujet du mariage des protestants. Cet écrit, remis par lui à de M. Malesherbes pour le Journal des savants, ne parut pas, parce que l'autorité ecclésiastique, à laquelle il avait été communiqué, s'opposa à son insertion dans ce journal. Au moment même où s'achevait l'impression de ce dernier écrit de Dupuy, le comité de salut public annonçait un projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel. Dupuy se hâta d'ajouter à sa brochure une note dans laquelle il déclare que cette fête serait une fête impie, si l'esprit du Christ en était absent, et qu'aucun vrai fidèle attaché à notre sainte religion ne pourrait y prendre part. Une telle déclaration était un acte d'un grand courage, et pas un de ceux qui ont vécu dans ces temps horribles ne peut douter un instant qu'elle n'eût conduit Dupuy sur l'échafaud révolutionnaire, malgré ses

quatre-vingt-quatre ans, si, quelques semaines après, la sanglante tyrannie qui pesait sur la France n'eût été anéantie. Ce ne fut donc certainement pas pour flatter la Convention, ni pour s'efforcer d'échapper à la proscription qui menaçait alors tous ceux qui n'avaient pas abjuré tout sentiment humain, qu'il publia sa brochure; ce fut pour satisfaire un besoin de son esprit, pour céder aux sentiments d'un cœur reconnaissant. En effet, comment pouvait-il rester indifférent sur cette grande question du célibat, lui qui, après tant d'années d'une vie solitaire, avait, dans un âge déjà avancé, trouvé une épouse jeune, spirituelle, qui lui fit goûter les douceurs de la paternité, qui sut l'entourer des agréments d'une société choisie, et lui épargner les embarras domestiques et les soucis des affaires, pour lesquelles dans tous les temps il avait montré une inaptitude complète? Elle avait, n'étant encore que jeune fille, osé adresser une épître en vers à Voltaire, pour lui demander des conseils sur les moyens de perfectionner son goût en littérature. La réponse qu'elle reçut, longue, sérieuse, instructive, est une des lettres les plus remarquables que renferme le recueil imprimé de la volumineuse correspondance du grand écrivain. Elle ne se servit de l'instruction qu'elle avait acquise et de ses talents littéraires que pour se rendre utile à son mari, et pour faire elle-même l'éducation de ses deux filles. Quand l'orage révolutionnaire eut dépouillé Dupuy du fruit de ses longs travaux, sa femme consacra sa fortune à lui faire oublier qu'il avait perdu la sienne : elle fit en sorte qu'il ne s'imposât aucune privation, et que rien ne fût changé à ses habitudes et à ses jouissances. Par ses soins assidus et attentifs, elle l'aida à lutter contre l'affaiblissement et les infirmités d'une vieillesse qui se prolongea au delà de quatre-vingt-cinq ans. Elle le perdit le 12 avril 1795.

Au bas du portrait de Louis Dupuyqui fut gravé en 1777, une main amie avait inscrit les vers suivants :

Des chefs-d'œuvre d'Athène il enrichit la France
Et des vertus de Sparte il a rempli son cœur :
Le siècle de Voltaire admire sa science,
Le siècle de Bayard eût chéri sa candeur :
Formé par la nature et pour l'un et pour l'autre,
Ses mœurs sont du vieux temps, son esprit est du nôtre.

Ces vers sont signés de Sacy : ils ne sont pas du savant orientaliste qui porta ce même nom. Celui-ci, dans une notice historique sur la vie et les ouvrages de son prédécesseur comme secrétaire perpétuel de l'Académie, a dit : « M. Dacier fut nommé pour remplir la place de secrétaire perpétuel vacante par la démission du docte et laborieux Dupuy, auquel le recueil de l'Académie doit beaucoup, et qui, pendant trente ans, eut la plus grande part à la rédaction du Journal des savants. »

Ces mots, prononcés par une telle bouche, paraîtront peut-être devoir suffire à la mémoire de Louis Dupuy, mais ils ne comblaient pas la lacune que le silence gardé jusque-là laissait à remplir dans l'histoire de l'Académie.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. LE COMTE MIOT.

Lue à la séance publique annuelle du 9 août 1844.

André-François Miot, comte de Mélito, membre libre de l'Académie des belles-lettres, est né à Versailles le 9 février 1762 ; c'est aussi au collége de Versailles qu'il a fait ses études : il les termina sous la direction de l'abbé Dufour, dont le souvenir lui fut toujours cher. Miot, avec cette franchise qui caractérise tout ce qu'il a écrit sur lui-même et sur ses contemporains, avoue que ce fut cet habile maître qui lui inspira le goût du travail et de l'étude, et lui fit du devoir un besoin de tous les jours, une habitude de tous les instants. Pourtant Miot se laissa entraîner dans une autre sphère d'idées que celle où son respectable instituteur avait cru le fixer. Par ses opinions, surtout par ses illusions, Miot appartint à cette brillante génération du XVIII^e^ siècle qui, fière de ses conquêtes dans les sciences et des grands écrivains qu'elle avait produits, doutait

de tout, excepté d'elle-même et de ses œuvres. Mais heureusement qu'initié dès sa jeunesse à la pratique des affaires, sa précoce expérience le garantit du danger des doctrines qu'il avait embrassées; et lorsque, après une longue et pénible carrière, traversée par tant d'orages, il mit fin à la vie active, et voulut abriter ses dernières années dans le sein de l'Académie, il put alors se rendre cette justice, qu'il abordait le sanctuaire de l'érudition avec une conscience pure de toute haine politique, de toute rivalité envieuse; qu'habile diplomate autant qu'administrateur éclairé, il avait, par de signalés services, bien mérité de son pays, et fait chérir et respecter en lui, chez l'étranger, le nom français

Cette vie si pleine et si honorable, qui touche aux plus grands comme aux plus secrets événements de l'histoire de nos temps, mérite sans doute que l'on consacre quelques instants à en tracer une rapide esquisse.

Au sortir du collége, Miot composa sur l'amitié un poëme en quatre chants : il en lut des morceaux dans une société maçonnique (1782) où Franklin était présent. Le philosophe fut si charmé de cette lecture qu'il embrassa le jeune auteur, et lui fit éprouver la plus grande émotion de joie qu'il eût encore ressentie. Cependant, Miot ne se crut pas poëte parce qu'il faisait des vers, et jamais il n'eut la fantaisie de livrer son poëme à l'impression; mais le sentiment qui l'avait dicté fut toujours vivant dans son cœur, et, jusque dans l'âge le plus avancé, il triompha des prévisions de la politique et des froids calculs de l'intérêt personnel.

Le père de Miot était commissaire des guerres, l'un des premiers commis de la guerre. André Miot, l'aîné de ses fils, fut par lui destiné à parcourir la carrière dans laquelle il s'était acquis une haute considération. Pour l'y préparer, il le fit

voyager en France et en pays étranger; et, à son retour, il le prit avec lui pour travailler sous sa direction.

Miot fut d'abord attaché, comme commissaire des guerres, à une division militaire qu'on appelait la division modèle, parce qu'elle était dirigée par le comte de Guibert. Durant les crises qui suivirent, en 1789, Miot fut envoyé à Rouen pour hâter l'arrivée des subsistances dans la capitale. Deux mois après, de retour à Versailles, il fut témoin de la terrible insurrection des 5 et 6 octobre, et, en obéissant aux ordres de ses chefs, il exposa sa vie pour garantir la famille royale des dangers qui la menaçaient. C'est alors que Miot, voyant se succéder si rapidement des événements si grands et si imprévus, prit avec lui-même l'engagement de consigner tous les soirs par écrit les faits et les observations de la journée. Pendant quarante ans, il a été fidèle à cet engagement. Ces lignes, écrites à la hâte, fourniront peut-être un jour des matériaux importants à l'histoire, non à l'histoire des rhéteurs et des romanciers, esclave des passions d'un peuple ou des préjugés d'une époque, mais à cette histoire impassible et inflexible, écrite sous les inspirations d'une âme élevée et d'un ardent amour pour la vérité. Miot est un annaliste d'autant plus digne de confiance, que, parmi ceux qui ont pris part aux affaires publiques, nul n'a moins varié que lui dans ses opinions et dans ses affections, et qu'il est toujours sincère, même lorsqu'il cesse d'être impartial. Élevé au sein d'une famille où il ne trouvait que des exemples de vertus domestiques, il se maria jeune avec la sœur du célèbre et laborieux mathématicien Lacroix, et il goûtait par cet hymen toutes les joies d'une union bien assortie, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, il eut foi en ses promesses; il en chérit toutes les espérances, mais il resta toujours étranger aux intrigues des partis.

Avec le roi, amené prisonnier à Paris, et dont la captivité ne devait se terminer que sur l'échafaud, Miot se vit contraint d'abandonner Versailles, où résidait sa famille, et d'aller se fixer dans la capitale. Le comte la Tour du Pin, ministre de la guerre, l'y avait appelé, et Miot continua pendant trois ans à suivre la carrière administrative militaire, d'abord comme chef de bureau, et ensuite comme chef de division, sous les divers ministres qui se succédèrent jusqu'au 10 août 1792.

Miot se doutait si peu des complots et de la perversité des factions, qu'il avait choisi ce jour-là même pour aller voir sa famille à Versailles : ce fut à son retour à Paris qu'il apprit qu'on était venu pour l'arrêter à son domicile. Non-seulement il échappa aux actives recherches des sbires de la commune de Paris, mais il eut le bonheur, avant les affreux massacres de septembre, de faire sortir de prison Arcambal, son oncle, commissaire ordonnateur et secrétaire général au ministère de la guerre.

Quand la fureur populaire se fut calmée, Miot, cédant aux conseils de son père, retourna à ses fonctions; mais, du consentement de Servan, le nouveau ministre de la guerre, Miot donna sa démission de chef de division, pour être simple contrôleur des étapes et convois militaires, place obscure dans laquelle il espérait échapper aux périls, toujours croissants, auxquels l'exposait son aversion pour les factieux. Le général Beurnonville, en passant au ministère, le contraignit de reprendre sa place de chef de division, et presque aussitôt toutes les craintes de Miot se renouvelèrent, lorsqu'à Beurnonville succéda un commandant d'armes nommé par le parti sanguinaire qui alors opprimait la France. Miot se serait considéré comme heureux d'être simplement renvoyé, et d'échapper à la proscription par la perte de sa place; mais il fut fort étonné de

voir que celui qui était devenu son chef, sans l'interroger sur ses opinions politiques, sans lui parler des siennes, sans exiger de lui ni déclaration ni promesses, concentra dans sa division toutes les affaires importantes. Miot fut frappé de terreur quand il se vit revêtu de tant de pouvoir, et qu'il eut une si forte part à toutes les décisions. Il ne pouvait se déguiser que la confiance qu'on lui témoignait n'était due qu'au besoin qu'on avait de ses connaissances et de son expérience dans l'administration des choses de la guerre, et que, si les armées républicaines éprouvaient quelque revers, ou simplement un échec, le moindre oubli de sa part, la moindre négligence, réelle ou supposée, donnerait lieu à une dénonciation, et qu'aussitôt le ministre, pour son propre salut, l'offrirait comme une victime dévouée à la mort. Une occasion se présenta pour sortir de cette pénible situation, et il en profita.

On avait donné des adjoints au ministre de la guerre. Deforgues, l'un d'eux, fut, à la suite des événements du 31 mai, nommé ministre des affaires étrangères (24 juin 1793). Il proposa à Miot, dont il avait éprouvé l'habileté, de passer avec lui dans ce département, et d'y occuper la seconde place, celle de secrétaire général. Miot accepta, et fut satisfait de la résolution qu'il avait prise. Aux formes grossières adoptées dans les bureaux de la guerre succédaient pour Miot les traces des usages de la monarchie, dans lesquels il avait été élevé. Deforgues, malgré le parti qu'il avait embrassé, semblait se complaire à ramener autour de lui la décence et l'urbanité.

Cependant, le délire du crime parvint à son plus violent paroxysme; l'atroce faction qui s'était emparée du pouvoir se déchira elle-même. L'ordonnateur des massacres de septembre, Danton, fut mis à mort par ce tribunal révolutionnaire qu'il avait créé, et Deforgues, dont il était l'ami, fut arrêté. Le con-

fident intime du président du sanglant tribunal fut nommé pour le remplacer, et Miot crut qu'il lui serait cette fois impossible d'échapper au sort fatal qui l'avait si souvent menacé. En effet, après cinq mois passés dans les plus cruelles anxiétés, l'homme ignoble qu'on avait mis à la tête du ministère dénonça, comme des modérés dont on ne pouvait trop tôt se défaire, le secrétaire général et ceux qui occupaient les principales places dans ses bureaux. Des mandats d'arrêt furent lancés contre Miot, Reinhart, Otto et Colchen. Le lendemain matin, tous les quatre furent réunis par leur dénonciateur, qui leur annonça leur destinée avec un sourire infernal, un son de voix altéré, et des traits bouleversés par la rage et la peur; puis il sortit pour se rendre en toute hâte à la commune de Paris.

Ce jour était le dernier du pouvoir de cette commune et de l'horrible règne de la terreur: c'était le 9 thermidor. Comme rien n'avait encore remplacé le gouvernement qu'on venait d'abattre, et que la seule chose qui fût bien organisée était l'approvisionnement de l'échafaud, les stupides satellites auxquels avaient été délivrées les expéditions de l'ordre d'arrêter Miot et ses collaborateurs se croyaient obligés de mettre cet ordre à exécution, et il fallut à ceux-ci la protection d'un chef de bureau pour n'être pas arrêtés.

Quand Miot n'eut plus rien à craindre pour sa vie et sa liberté, il s'occupa de hâter la délivrance de Deforgues, comme il avait fait à l'égard d'Arcambal. Dans toutes les crises salutaires de nos révolutions, nous ressemblions tous à d'infortunés navigateurs ballottés d'écueils en écueils, sur une mer furieuse et inconnue, qui, lorsqu'un flot sauveur a relevé le navire couché sur le flanc, tendent la main à ceux qui n'ont pu s'y maintenir et luttent encore sur l'abîme.

Miot fut nommé commissaire des relations extérieures, c'est-

à-dire ministre des affaires étrangères, par le nouveau gouvernement. Il seconda ce gouvernement avec un zèle ardent. Les études auxquelles il s'était livré lui donnèrent la faculté de rendre alors d'éminents services. Il ne put refuser son admiration à ceux auxquels fut alors confiée la conduite des affaires, « à ces hommes, dit-il, qui, sans avoir la confiance de la nation, ni même la confiance de l'assemblée qui les avait nommés, surent, par leurs talents et leur patriotisme, organiser partout la victoire, terrasser les factions de l'intérieur, conclure des traités de paix avec la Prusse, la Hollande, l'Espagne, la Toscane, et replacer ainsi la France, puissante et glorieuse, dans le droit public de l'Europe. » Il crut que la constitution décrétée sous de tels auspices pourrait être acceptée par tous, comme elle l'était par lui-même.

Miot avait alors trente ans, et, fatigué par d'incessants travaux, il désira voyager, et profiter ainsi de la paix, à laquelle il avait tant contribué. Il demanda à occuper dans l'étranger un poste diplomatique. Le Comité de salut public lui laissa le choix : il choisit Florence, et il fut ainsi le premier ministre plénipotentiaire en résidence chez un souverain étranger, qu'ait envoyé la nouvelle et redoutable république. On s'était fait alors en Europe la plus fausse idée des Français qui avaient mieux aimé affronter la mort que d'abandonner leur pays, surtout de ceux qui, comme Miot, avaient pris part aux affaires publiques ; et l'on fut agréablement détrompé à la cour du Grand-Duc, en voyant, dans le nouvel envoyé de France, un homme assoupli aux manières du grand monde, et possédant à fond la science de l'étiquette et les secrets des protocoles. Miot reçut donc à Florence un accueil flatteur. Les hommes illustres dans les lettres, les arts et les sciences, qui, dans cette Athènes de l'Italie, ne font jamais défaut, mirent

tous beaucoup d'empressement à cultiver son amitié; je dis tous, hormis l'inflexible Alfieri.

Miot ne tarda pas à s'apercevoir que ses succès personnels ne profitaient pas au diplomate; sentinelle vigilante de la France, il conseilla, si l'on voulait rester en paix, de se hâter de renforcer l'armée d'Italie, la plus faible, la plus dénuée, disait-il, de toutes les armées de la république. Quand, au lieu de troupes, de munitions, d'argent, dont il réclamait l'envoi, on lui annonça qu'un jeune officier, dont à peine il avait entendu prononcer le nom durant les troubles de Paris, était nommé pour commander en chef, il en fut consterné. Bientôt Miot reçut une lettre, écrite de la main de ce jeune général, pour lui demander d'être mis au fait de l'état de l'Italie et de la politique à suivre. Miot ne se hâta point de répondre à cette lettre, signée *Buonaparte;* sa demande supposait des succès, et Miot ne prévoyait que des revers. Les grands événements des révolutions naissent le plus souvent imprévus de l'égarement général des esprits sur les vrais intérêts de tous, de l'extraordinaire impéritie de ceux qui gouvernent, des prodiges de génie et d'audace de la part de ceux qui veulent les accomplir. Par toutes ces causes, ils échappent aux calculs des probabilités, aux déductions de la raison, aux suggestions de la prudence. C'est parce que Miot connaissait mieux qu'aucun homme en Europe, et les moyens, et les obstacles, qu'il fut plus que tout autre frappé d'admiration au récit des journées de Montenotte, de Millésimo, de Dégo, de Mondovi. Alors il n'eut plus d'hésitation sur la politique à suivre. Toutes les puissances de l'Italie, auparavant si rebelles à ses justes remontrances, réclamaient son intervention. Naples lui envoya le prince Belmonte Pignatelli, pour négocier un armistice. Accompagné de ce prince, Miot joignit Bonaparte à Brescia et

le vit là pour la première fois. Le jeune général voulut avoir avec lui un entretien secret, avant de donner audience au négociateur italien. Cet entretien fut long. Assailli par une suite de questions sur ce qu'il pensait du Directoire, des intrigues et des factions qui divisaient les deux conseils, de son opinion sur tous ceux qui étaient à la tête des affaires ou commandaient les armées, sans en excepter le général en chef de l'armée d'Italie et les généraux sous ses ordres, Miot s'expliqua sur toutes choses avec franchise, avec brièveté, avec cette réserve que lui commandaient son titre et ses fonctions. Bonaparte, au contraire, sans y être invité ou provoqué par aucune interrogation, mit à nu devant son interlocuteur tout l'égoïsme de sa fière ambition : il ne déguisa rien de son mépris pour le gouvernement de Paris, de son dédain pour des institutions dont Miot avait parlé honorablement, et surtout de sa ferme volonté de ne pas fléchir, de ne pas déchoir. Son langage impérieux et impétueux, incorrect et heurté, mais empruntant une singulière et énergique clarté de métaphores tirées d'objets vulgaires, ses gigantesques conceptions, ses paroles de prédestiné, saisissaient fortement la pensée. Miot fut dès lors convaincu que ce n'était pas seulement avec le cabinet de Paris, dont il ne recevait que des instructions le plus souvent contradictoires, qu'il fallait traiter des affaires d'Italie. C'était là sans doute le résultat que le jeune général s'était promis par cet entretien, à la suite duquel fut rédigé et signé, en moins de deux heures, l'acte d'armistice avec Naples.

Un autre armistice avait été conclu entre la France et la cour de Rome; et Miot, dont l'intervention avait été réclamée, fut envoyé comme ministre extraordinaire pour en assurer l'exécution. Il fit son entrée dans la capitale du monde chrétien, seul et sans troupes, accompagné des artistes français et du chevalier

d'Azara, l'ambassadeur d'Espagne à Rome, qui, ainsi que ces artistes, en avait été expulsé. Cette entrée se fit au milieu d'une foule immense, morne et silencieuse, que la nouvelle de l'arrivée de Wurmser en Italie rendait malveillante et dangereuse. Cependant Miot accomplit sa mission sans accident, et accredita près de Sa Sainteté les commissaires français qui devaient recevoir les objets d'art cédés à la France.

Une mission plus pénible lui fut confiée lorsqu'il fut nommé par le Directoire commissaire extraordinaire, pour aller soumettre aux autorités françaises la Corse, abandonnée par Paoli et les Anglais, et livrée au désordre et à l'anarchie. Miot écrivit au général Bonaparte pour lui demander des conseils et des secours en hommes et en argent. Il reçut, écrite de la main du général, cette courte réponse : « La mission que vous allez remplir est extrêmement difficile; ce ne sera que lorsque ces affaires seront terminées qu'il sera possible de faire passer des forces en Corse. Le Corse est un peuple extrêmement difficile à connaître, ayant l'imagination très-vive et les passions extrêmement actives. Je vous souhaite santé et bonheur. » Avec cette lettre pas un bataillon, pas un écu. Cependant Miot ne perdit pas courage : il se rendit dans l'île avec trois cents Corses qui avaient pris du service dans l'armée française, et retournaient dans leur patrie; et par sa fermeté, son activité, sa prudence et sa clémence, il réprima partout l'insurrection, organisa l'administration judiciaire et civile, et fit renaître, pour quelque temps du moins, l'ordre et la paix dans cette île turbulente.

Miot avait été nommé embassadeur auprès du roi de Sardaigne, et cette nomination avait même précédé de quelques semaines celle de son départ pour la Corse. Lorsque, après huit mois de séjour dans cette île, sa mission fut ter-

minée, il se rembarqua pour aller fixer sa résidence à Turin.

Miot, en quittant la Corse, n'était plus seul comme lorsqu'il y était venu, ni dégagé de toute autre affection que celle de la famille, ni libre désormais de n'avoir à concilier ses devoirs qu'avec ce qui lui était personnel; Miot avait formé de nouveaux liens, qu'il ne devait jamais rompre. Lorsque, pour la première fois, il était entré dans Ajaccio, les principaux citoyens de cette ville étaient venus à sa rencontre ; l'un d'eux lui plut dès l'abord, par sa figure douce et ses manières engageantes : plus jeune d'âge que lui de quelques années seulement, récemment nommé par le Directoire ministre résident près la cour de Parme, il paraissait vouloir parcourir la carrière diplomatique. Miot trouva en lui cette conformité d'idées, d'opinions, de goûts et de sentiments, qui unissent les cœurs et forment les attachements durables. C'est avec cet ami, l'aîné de la famille Bonaparte, que Miot aborda en Italie.

Mantoue était pris, et le vainqueur d'Arcole, après avoir dispersé toutes les armées de l'Autriche, menaçait la capitale de cet empire. Dans l'intérêt de ses opérations militaires, il désirait surtout être en paix avec le Piémont ; cet accord entre sa politique et celle que suivait l'ambassadeur de France à Turin, encore plus par conviction que par devoir, fut pour tous deux un motif de fréquents rapprochements et d'une intimité assez grande, pour qu'ils fissent dans la même voiture un voyage de plaisir aux îles Borromées. Dans les entretiens confidentiels qu'ils eurent ensemble, Miot se félicitait toujours de n'avoir point, dans ses fonctions d'ambassadeur, à lutter contre le dominateur de l'Italie ; mais il s'affligeait de le voir de plus en plus s'éloigner des principes, qui, selon lui, devaient, dans l'intérêt de la France comme dans le sien, le guider dans sa conduite. Miot était encore plus divisé d'opinion avec le

Directoire. Il avait cru devoir éluder l'ordre inhumain qu'il avait reçu de Paris, de persécuter les princesses de la dynastie renversée, en les forçant de quitter l'asile qu'elles étaient venues chercher au sein d'une famille souveraine qui était la leur ; et il souffrait impatiemment que les chefs d'une grande nation envoyassent des agents secrets pour soulever un pays avec lequel ils avaient conclu la paix. Dans un long mémoire, envoyé par lui au Directoire, il avait démontré que si l'on devait forcer toutes les puissances de la Péninsule à agir dans les intérêts de la France, il fallait se garder de renverser les gouvernements par la violence des révolutions. Il prouvait qu'il ne pouvait résulter que beaucoup de mal sans aucun bien, de substituer, en Italie, l'intolérance philosophique à l'intolérance religieuse.

Il fut rappelé et disgracié. A Paris, où il retourna, il retrouva l'ami qu'il s'était fait en Corse, et le frère de celui-ci, le vainqueur d'Italie, malgré lui pacificateur, écarté aussi des affaires par un gouvernement faible et chancelant, dont sa seule présence dans la capitale menaçait l'existence.

Miot compte au nombre des temps les plus heureux de sa vie celui où il était venu résider à Paris, au sein de sa famille, au milieu d'amis intimes, d'hommes de lettres et de savants, la plupart membres de l'Institut, parmi lesquels il comptait son beau-frère. Mais Miot, qui avait représenté dignement la France dans ses fonctions d'ambassadeur, n'avait jamais songé à sa fortune, et ne possédait pas les moyens de jouir en toute sécurité de ses loisirs. Il suppléa à l'insuffisance de ses revenus par des travaux littéraires, et surtout par sa coopération à la rédaction d'un journal politique intitulé *La Clef du cabinet.* Il aimait à user de la liberté de publier les vérités qu'il croyait utiles à son pays, liberté dont il n'avait jamais joui, parce qu'il

avait été obligé de la sacrifier aux exigences des fonctions qu'il remplissait. Il fut arraché à cette vie de journaliste par François de Neufchâteau, qui, devenu ministre de l'intérieur, lui demanda avec instance de former avec Gallois un conseil du contentieux auprès de son ministère; ensuite Deforgues, nommé ministre plénipotentiaire auprès de la république batave, obtint de Miot de le suivre en Hollande, pour l'aider à terminer une opération financière qui intéressait l'État. Mais avant d'aller rejoindre Deforgues, Miot s'arrêta chez son ami à Morfontaine, et là il apprit le moyen subtil et ingénieux dont on s'était servi pour dérober au Directoire, et à son insu, un ordre au général en chef de l'armée d'Égypte de revenir en France. Muni de ce secret, Miot, en s'éloignant de son pays, emporta du moins l'espérance de voir bientôt changer un gouvernement, selon lui incapable de diriger la république.

Il ne se trompait pas; il était encore en Hollande lorsqu'il apprit la nouvelle de la révolution du 18 brumaire. Quoiqu'il pût prévoir qu'elle contribuerait au rétablissement de sa fortune, il en fut profondément attristé. Le Corps législatif honteusement chassé, la constitution anéantie par la force brutale, dissipaient pour toujours ses rêves patriotiques. Ce n'est pas que, dans les premiers mois qui suivirent cette révolution, Bonaparte, premier consul, ne tînt un langage tout différent de celui que Miot avait entendu de lui lorsqu'il était général en chef; mais Miot avait trop appris à le connaître pour concevoir, comme beaucoup d'autres, l'espérance de lui voir imiter Washington. Toujours fidèle à ses principes, Miot, devenu membre du Tribunat, se réunit à ceux qui s'efforçaient de restreindre dans ses limites légales le pouvoir exécutif : ils ne voyaient pas qu'en se constituant les défenseurs de la liberté, dans un temps où l'on était encore si proche de la tyrannie

populaire, ils se trouvaient nécessairement confondus avec les hommes réprouvés qui auraient voulu ramener l'anarchie, à laquelle un gouvernement ferme et habile venait de mettre fin. Aussi Miot, après avoir satisfait à sa conscience de législateur et de tribun, n'en servait pas le Gouvernement avec moins de zèle et de loyauté. Le nouveau ministre de la guerre, le général Berthier, comme Miot enfant de Versailles, comme lui élevé sous l'ancienne monarchie dans les bureaux de l'administration militaire, l'avait fait nommer, avant même qu'il fût de retour de son voyage de Hollande, secrétaire général de son ministère. Après avoir occupé ce poste pendant deux ans, Miot l'abandonna, lorsqu'il fut nommé conseiller d'État. De toutes les dignités dont il a été revêtu, de toutes les fonctions qu'il a remplies, celles de conseiller d'État étaient les plus adaptées à ses goûts, à son aversion pour le pouvoir, à son dédain pour les grandeurs, à son caractère franc et loyal. C'est dans ce conseil que se préparaient alors les lois, que s'agitaient tous les grands intérêts de la France. Il y régnait, dans les commencements de sa formation, une sorte d'indépendance républicaine et une liberté d'exprimer sa pensée, soigneusement bannie ou réprimée dans la presse, dans les discours publics, dans les salons ministériels, dans les assemblées législatives, dans tous les corps de l'État. Ce n'était que dans ces réunions que l'opposition ouverte aux désirs, aux opinions du premier consul, était permise, et quelquefois même récompensée. Miot fut chargé des éliminations à faire sur la liste des émigrés, en vertu du fameux arrêté consulaire du 28 vendémiaire an IX, dont l'effet fut de renverser toute cette ancienne législation qui, depuis 1793, avait causé tant d'infortunes privées. « Je ne faisais, a-t-il dit, qu'exécuter une loi humaine, et, loin d'en restreindre les bienfaits, je me plaisais à les étendre. Jamais occupation ne me fut plus douce. »

Miot bornait donc toute son ambition à cette place de conseiller d'État, qui fixait sa résidence à Paris, seul séjour qui lui convînt, et qu'il désirait ne jamais quitter; mais Bonaparte en avait décidé autrement. Il le connaissait homme d'action, aussi bien qu'homme de conseil. Il lui confia d'abord une haute surveillance sur tous les préfets et les fonctionnaires des départements du Nord et de la rive gauche du Rhin; mais ces fonctions ne convinrent pas à Miot, qui les résigna. Bonaparte offrit de lui en donner de plus importantes, que Miot aurait bien voulu pouvoir refuser. L'introduction des lois françaises en Corse y avait déchaîné toutes les factions et paralysé l'action du Gouvernement; Bonaparte résolut de faire rendre une loi pour suspendre la constitution dans cette île, et d'y envoyer Miot. Celui-ci résista, et soutint qu'un militaire seul pouvait convenir à une telle mission Ce fut en vain. Il fallut qu'il rédigeât lui-même le rapport sur la loi qui déterminait les pouvoirs extraordinaires qui allaient lui être confiés.

Bonaparte n'avait pas négligé de chercher à s'attacher celui auquel il donnait sur son pays natal une autorité plus grande que celle qu'il osait alors exercer en France. Dans l'entretien qu'il eut avec lui, il chercha à le rassurer sur les projets qu'il lui avait laissé entrevoir en Italie. Il manifesta la plus ferme résolution de respecter les libertés publiques; mais il insista sur la nécessité d'une *magistrature nerveuse* pour fonder ces libertés. « Nous avons, lui dit-il, fini le roman de la révolution, il faut en commencer l'histoire; . . . . . suivre une autre marche serait philosopher, et non pas gouverner. »

Miot fut bien reçu en Corse : le souvenir de sa première administration avait disposé les esprits en sa faveur; mais il trouva cette île dénuée de tout, et dans un état déplorable. La solde des troupes était arriérée, les subsistances, et surtout le pain,

y étaient d'une cherté excessive; l'insurrection partout, l'obéissance nulle part : on ne pouvait faire un pas sans une escorte. Miot profita d'un instant de paix avec l'Angleterre pour faire venir des blés dans l'île, et la sauver des horreurs de la famine; il institua des tribunaux composés par moitié de juges civils, par moitié de juges militaires prononçant en dernier ressort; il leur recommanda l'indulgence pour les crimes politiques, et la sévérité pour les crimes qui sont crimes dans tous les temps, dans tous les pays, et sous toutes les formes de gouvernement. Il ne laissa pas un instant de repos aux brigands, aux assassins dont l'île était infestée; il en fit exécuter plusieurs; il réprima les abus de pouvoir des militaires, et fit repasser en France le général commandant la division. Cette répression de l'arbitraire, ce retour à la justice légale, eurent les plus heureux effets, et, en moins de trois mois, Miot eut la satisfaction de voir les propriétés respectées, la sécurité renaître, et la confiance dans l'impartialité et la fermeté du Gouvernement s'accroître journellement. Mais il ameuta contre lui tous les concussionnaires: eux et les adhérents, de la famille du premier consul, qui avaient compté sur lui pour être l'instrument de leurs passions, le dénoncèrent; les notables corses, qui alors se trouvaient à Paris en grand nombre, et dont il avait refusé de placer les protéges, se firent les échos de ces dénonciations. Comme Miot ne rendait compte qu'au chef de l'État, il ne restait plus dans les différents ministères qu'un seul genre d'affaires à instruire pour ce qui concernait la Corse : c'étaient les nombreuses accusations envoyées contre l'administrateur général. Les rapports auxquels ces affaires donnaient lieu étaient dressés et expédiés avec une régularité parfaite et la plus grande célérité. Ainsi tout ce monde d'adversaires que Miot s'était créé demandait avec instance son rappel, et il le demandait lui-même plus fortement encore.

Loin de Paris, il se considérait comme exilé, et les difficultés contre lesquelles il avait à lutter lui avaient rendu insupportable son éloignement de la capitale. Le premier consul, devenu consul à vie, ajoutait à ses anxiétés en ne répondant rien à ses lettres ni aux dénonciations dont il était l'objet.

Une seule chose le soulageait et rassurait sa conscience alarmée : il aimait la botanique. L'étude de la nature, toujours variée et toujours immuable, a, plus que toute autre occupation, le privilége de distraire de leurs tristes pensées ceux que leur destinée attache aux intérêts fugitifs de l'humanité. Miot, pour accroître ses connaissances en ce genre et se délasser des travaux de cabinet, avait contracté l'habitude de faire des excursions pédestres dans tous les pays où il se trouvait, et, pour atteindre un double but, il les multiplia pendant son séjour en Corse. Il eut alors occasion de se convaincre, dans la cabane du pauvre comme dans la maison du riche, que, quels que fussent les mécontentements et les clameurs des chefs de parti, la masse des habitants lui savait un gré infini de ce qu'il faisait pour elle. Il était toujours accompagné dans ses pérégrinations du seul homme éminent qu'il eût emmené avec lui de Paris : c'était l'habile jardinier Noisette. Par son secours, il était parvenu à doter la Corse de plusieurs végétaux utiles dont elle était dépourvue. Quarante ans après cette époque, un voyageur se promenant sous de beaux ombrages, dans une place d'Ajaccio, demanda le nom de cette place; on lui dit qu'elle se nommait la *place Miot*, et dans son livre instructif il nous apprend qu'après un si long espace de temps, la Corse garde encore le précieux souvenir de son bienfaisant administrateur. Miot a créé à Ajaccio un jardin botanique, et institué dans cette ville la première bibliothèque qui ait été ouverte au public; il y a aussi établi la première imprimerie. Elle fut la

seconde dans l'île; la seule qui existât avant Miot était à Bastia. Entre ces deux capitales de la Corse, Bastia et Ajaccio, situées sur deux côtes opposées et séparées par de hautes montagnes, il établit une route de communication assez bonne pour qu'il ait pu le premier la parcourir en voiture avec toute sa famille.

Il avait écrit qu'il était temps de replacer la Corse sous l'empire de la constitution et du régime régulier des lois; et il continuait de solliciter son rappel. Ne l'obtenant pas, il crut qu'à dessein le premier consul voulait le tenir toujours éloigné, et le chagrin qu'il en conçut altéra sa santé. Dans une de ses excursions, sur la cime la plus élevée du *monte d'Oro*, en présence de trois personnes, qui seules de sa nombreuse suite avaient pu surmonter la fatigue et les dangers d'une telle ascension, il aperçut les côtes de la France, où sa femme venait de retourner avec son fils, pour y poursuivre l'éducation de ce dernier, et il pleura : par ce témoignage de faiblesse il prouva bien, que s'il pouvait convenir à la royauté de la Corse, la royauté de la Corse ne lui convenait pas.

Enfin, un acte de sa toute-puissance, qui lui parut simple et irréprochable (et qui ne l'était pas), lui procura, sans qu'il s'en doutât, ce qu'il désirait depuis longtemps, la fin de son exil. Par un de ses arrêtés il remit à plusieurs cantons de la Corse les contributions que ces cantons se trouvaient dans l'impossibilité de payer. Le ministre chargé d'assurer le recouvrement des impôts dans toute l'étendue de la république dénonça au conseil d'État cet arrêté pris sans sa participation, et il détermina le premier consul à mettre fin à la mission de Miot, et à replacer la Corse sous l'empire de la constitution.

Miot s'empressa d'obéir; mais la brusque signification de son rappel, et le silence gardé à son égard, lui donnaient de l'inquiétude. Il fut agréablement surpris quand il apprit, à

Paris, que les difficultés de sa position avaient été parfaitement appréciées et toute sa conduite approuvée. Il se présenta donc avec confiance à la prochaine audience donnée par le premier consul au conseil d'État et aux ministres réunis (cette étiquette avait bien changé depuis son départ); Bonaparte le reçut avec un visage riant, et après quelques questions faites dans le but d'amener, en présence de tous les hauts fonctionnaires, des réponses justificatives, il lui dit : « Très-bien ; mais vous vous êtes brouillé avec les ministres, qui n'aiment pas les administrateurs généraux, et vous aurez à vous réconcilier avec eux. » Miot s'approcha alors des ministres, et la réconciliation fut faite à l'instant même.

Miot rentra au conseil d'État, et coopéra aux travaux qui avaient pour but le rétablissement de l'ordre, des lois et de la religion en France, et des moyens d'y faire de nouveau jaillir les sources de prospérité que les révolutions successives y avaient taries. Malheureusement, celui auquel était due une si belle et si utile impulsion, au lieu d'y attacher sa gloire, se laissa entraîner par le génie des batailles, qui l'avait porté si haut. Le front ceint de la couronne impériale, Napoléon parut partout en Europe, et y réclama le droit de disposer à son gré des peuples, des États, des trônes placés sous la sanction du temps. Dans les efforts qu'il fit pour que celui de ses frères dont il espérait le plus consentît à se rendre le docile instrument de ses ambitieux desseins, il eut plus d'une fois occasion d'user, à l'égard de Miot, de cet art de fasciner l'imagination et la raison, et de vaincre les répulsions, art qui ne manquait jamais son effet lorsqu'il voulait y recourir. C'est ainsi que Miot fut encore enlevé par Napoléon aux travaux du conseil d'État, et devint successivement ministre de l'intérieur à Naples et surintendant de la maison d'un roi en Espagne.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur cette partie, la plus importante et la plus laborieuse de la vie de Miot ; elle est tellement liée à l'histoire des grands événements de nos jours et à leurs causes, que nous croyons devoir nous abstenir d'y toucher. L'historien dont les récits retracent des temps trop voisins de celui où il écrit se heurte aussitôt contre les préjugés et les intérêts contemporains, et dans ce choc violent il perd toujours quelque chose de l'opinion qu'il doit inspirer de l'intégrité et de la dignité de son caractère, qui sont les plus sûrs appuis de l'autorité de ses paroles.

D'ailleurs, le rapport général de Miot sur la situation du royaume de Naples, présenté au roi le 28 mars 1808, et qui a été imprimé et publié, est un monument véridique qui constate tout le bien que Miot a fait durant une administration si courte et si agitée; et, quant à son séjour en Espagne, on peut dire qu'il ne fut qu'un dévouement continuel à l'amitié, et une suite de sacrifices personnels d'autant plus douloureux pour lui, qu'ils furent entièrement inutiles. Sans aucune fonction dans le gouvernement, mais seul Français qui eût entrée dans un conseil entièrement composé d'Espagnols, Miot, jamais, ne put faire changer des résolutions, dont toujours il a prédit les suites funestes.

Lors de la fatale bataille de Vittoria (21 juin 1813), Miot fut renversé avec son cheval, et n'échappa à la mort que par une espèce de miracle.

Rentré en France, il alla rejoindre son ami, exilé par ordre de l'empereur à Mortefontaine, et durant le temps de repos dont il put jouir dans ce délicieux séjour, il reprit ses anciennes occupations littéraires, traduisit quelques dialogues de Lucien, et mit en vers quelques épigrammes de l'Anthologie.

Lors de l'entrée des armées étrangères dans Paris, il en sor-

tit pour suivre son ami, avec le fils de Napoléon et sa mère, quoiqu'il se fût vivement opposé à leur départ.

Durant les revers qu'éprouva la famille de Napoléon, il oublia entièrement ses propres intérêts pour ne s'occuper que de ceux de l'ami dont il avait si longtemps partagé la destinée. Il le vit refuser les garanties qu'il avait obtenues pour lui, avec une peine d'autant plus grande, qu'un tel refus était l'annonce d'une séparation dont il ne pouvait prévoir le terme. En effet, Miot avant tout chérissait sa patrie, et jamais les plus grands périls qu'enfantaient les révolutions n'ont pu le contraindre à l'abandonner : le seul sacrifice qu'il ait refusé de faire à l'amitié a été de cesser d'être Français.

Après la chute du gouvernement impérial, il se retira dans une propriété qu'il avait achetée aux portes de Paris, à Poulangis, près Saint-Maur. Là il passa toute l'année 1814 et le commencement de celle de 1815, étranger à tous les événements et uniquement livré à des travaux littéraires. Ainsi il se réfugiait toujours dans la culture des lettres, pour y puiser des consolations contre les tristesses du cœur, et une compensation aux rigueurs de la fortune.

Dès qu'il apprit que le banni de l'île d'Elbe était de retour à Paris, il se rendit près de lui, et, dans le plus long entretien qu'il eût encore eu avec cet homme prodigieux, il ne lui cacha rien de ce qu'il pensait sur l'improbabilité du succès de sa téméraire entreprise; mais il n'hésita pas à lui offrir de nouveau ses services, et partit pour ranimer le zèle des partisans de Napoléon dans toute l'étendue de la douzième division militaire. De retour à Paris, il travailla, de concert avec son ami, revenu en France, à l'expédition des affaires intérieures, tandis que Napoléon, avec son armée, s'avançait dans les champs de la Belgique. Dans cette armée, étaient toutes les espé-

rances de Miot, son fils, et son gendre, le général Jamin, illustré par de hauts faits d'armes; son fils, son fils unique, l'aide de camp de son beau-frère, à peine âgé de vingt ans, qui, par son ardeur martiale et la sûreté de son coup d'œil sur les champs de bataille promettait déjà d'accroître le nombre de cette pépinière de grands guerriers que la France ne cessera jamais d'enfanter pour sa gloire, son indépendance et sa force. Tous deux devaient combattre à la tête des grenadiers de la garde. Ce fut le 23 juin que Miot reçut la nouvelle du dénoûment de ce terrible drame à Waterloo; il apprit que son gendre avait été tué et son fils grièvement blessé. Bientôt à Poulangis, où Miot s'était retiré avec sa femme et sa fille, veuve et enceinte, il vit arriver son fils, couché dans une litière et presque mourant. L'adversité qui poursuivait cette famille désolée ne semblait pas vouloir encore suspendre ses coups. Cinquante soldats russes envahirent Poulangis et s'y établirent, menaçant ainsi les jours de Miot et de ceux dont la vie lui était plus chère que la sienne, ou lui faisant craindre de se voir arracher par la violence les restes de sa modique fortune. Mais la veuve du brave général Jamin n'invoqua pas en vain auprès d'un vainqueur généreux les droits du malheur; et, sous le toit paternel où elle résidait, un officier fut envoyé par ordre de l'empereur Alexandre pour commander le poste qui s'y trouvait. Miot et tous les siens furent ainsi garantis de toute crainte, de tout dommage, et jouirent à Poulangis d'une sécurité qui n'existait alors nulle part hors des murs de la capitale. Huit jours après, un militaire, revêtu d'épaulettes annonçant un grade peu élevé, d'une figure agréable, aux cheveux blonds, mais rares, quoique encore dans la fleur de l'âge, suivi d'un seul cavalier, entra subitement chez Miot, lui fit deux ou trois questions, échangea ensuite, en langue russe, quelques mots avec celui qui com-

mandait le poste, puis remonta à cheval et repartit au galop. Dès qu'il fut loin, Miot apprit de son hôte que ce militaire était l'empereur Alexandre, qui avait, par un signe, défendu qu'on le reconnût; il était venu s'informer si les ordres qu'il avait donnés en faveur de la veuve du général Jamin étaient fidèlement exécutés. S'il est vrai que le plus bel attribut de la puissance soit de faire du bien aux hommes, un pareil trait honore plus le caractère d'un grand souverain qu'une bataille gagnée.

Les secours de l'art et les soins empressés d'un père, d'une mère, d'une tendre sœur, ne purent arracher à la mort le jeune Miot-Mélito ; il expira après six mois de souffrances, au milieu de sa famille éplorée.

Miot, dont le cœur se brisait facilement sous le poids des afflictions douloureuses, ne put supporter le séjour d'un lieu où il avait perdu son fils. Il vendit Poulangis et alla demeurer à Paris.

Ce fut alors que Volney, avec lequel Miot était lié depuis longtemps, lui conseilla de ne plus se borner à recourir à son penchant pour la littérature grecque uniquement pour se distraire, sans aucune vue de publication, et en quelque sorte en amateur, mais, au contraire, de s'imposer une tâche longue, forte et même pénible, qui pût, par la constante application qu'elle exigerait, l'arracher au sentiment de ses peines et ranimer son courage.

Ce conseil fut suivi, et Miot entreprit la traduction d'Hérodote. Ce fut encore Volney qui lui fit donner la préférence à cet historien; et le motif qui fit agir l'auteur des Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne en cette occasion n'échappera pas à ceux qui sont initiés à la polémique littéraire de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci. Mais, à part cette considération, ce choix était, il faut en convenir, le meilleur que l'on pût faire. A cette époque, le plus ancien des his-

toriens de l'antiquité profane était devenu pour nous un auteur moderne. La portion de son ouvrage où brille au plus haut degré son mérite éminent d'être un voyageur instruit, judicieux et attentif, c'est sa description de l'Égypte. Dans cette région singulière, et la plus anciennement célèbre de toutes les régions de la terre, le fleuve, le climat, le sol, les plantes, les animaux, les races d'hommes et les gigantesques monuments décrits par Hérodote étaient ce qu'on venait de nous faire connaître dans un immense ouvrage. Jamais plus abondant et plus magnifique festin n'avait été offert à l'avide curiosité des érudits, et aux élucubrations des philosophes et des sages! Nos Français ont convié l'Europe à l'étude de l'Égypte, et l'Europe a répondu à leur appel. Une traduction d'Hérodote, lorsque Miot l'entreprit, était donc une œuvre d'intérêt présent. L'on en possédait, il est vrai, une justement estimée, deux fois refaite; c'était un monument d'érudition, mais ce n'en était pas un de l'art d'écrire. Sous ce rapport, on en convenait, il était facile de faire mieux. Miot a fait mieux. Non-seulement il est plus clair et plus élégant que son prédécesseur, mais les hellénistes ont jugé que, aidé des travaux de celui-ci et de ceux qui l'ont suivi, il était parvenu à être un interprète plus exact et plus fidèle.

Le succès de cette traduction engagea Miot à en entreprendre une autre plus difficile et plus longue : ce fut celle de la Bibliothèque historique de Diodore de Sicile. Cet auteur lui offrait en quelque sorte le complément des notions données par Hérodote sur l'Égypte et les plus anciens empires; il ne lui présentait pas un exercice aussi agréable par le talent d'écrivain, mais il rendait, en le faisant passer dans notre langue, un plus signalé service à la littérature. L'infidèle traduction de Terrasson avait été publiée bien avant le beau travail de Wesse-

ling sur cet auteur; de sorte que Miot pouvait se flatter de pouvoir donner le premier en français, par une complète version, un des plus importants monuments historiques de l'antiquité.

Mais sa tendresse paternelle et le sentiment d'une constante amitié, qui l'emportaient de beaucoup chez lui sur le soin de sa réputation littéraire, lui firent interrompre son œuvre, à peine commencée, pour entreprendre deux voyages.

La veuve du général Jamin s'était engagée dans de nouveaux liens, et avait ainsi procuré à Miot un soulagement à ses peines, par les douceurs d'une affectueuse intimité, née de cette honorable alliance. Cette alliance donnait à sa fille, et aux enfants de celle-ci, une nouvelle patrie. Miot fit donc, en avril 1825, un voyage pour conduire son petit-fils à Stuttgart, où il devait recevoir son éducation. Mais Miot s'était dès lors engagé à entreprendre un voyage bien plus long, celui des États-Unis d'Amérique. Dans cette contrée du nouveau monde, habitait celui qui, après avoir été, en Europe, roi tourmenté de deux couronnes, était devenu citoyen tranquille et considéré d'une république. Miot n'avait pas cessé d'être en correspondance avec lui, et celui-ci, auquel le sol de la France était interdit, pressait son ami de venir le voir. Miot promit; mais plus il vieillissait, plus il avait visité de contrées et connu l'étranger, plus il aimait ses compatriotes, plus il répugnait à s'aliéner même ceux dont il ne partageait ni les sympathies, ni les opinions politiques. Il se résolut donc de n'entreprendre ce voyage qu'après avoir obtenu le consentement du Gouvernement; et précisément, à cette époque, l'exaspération des partis avait porté au plus haut degré la défiance de ceux qui étaient chargés de la police du royaume. Heureusement que le noble personnage qui alors était ministre de la guerre avait combattu pour la gloire de la France sous les ordres de l'ami que Miot

voulait revoir, et que le ministre des affaires étrangères, le respectable Mathieu de Montmorency, avait été lié anciennement avec lui. Miot communiqua son projet à ces deux ministres, qui l'approuvèrent et lui facilitèrent les moyens de l'exécuter. Lorsque Miot partit et traversa l'Océan pour aller trouver un ami, il était plus que sexagénaire. Le bâtiment qui le portait, en approchant de *Long-island,* fut assailli de nuit par une tempête et sur le point d'échouer sur un écueil. Durant cette nuit affreuse, Miot, malgré l'imminence du danger, ne put s'empêcher d'admirer un phénomène nouveau pour lui, souvent décrit par les navigateurs, mais rarement contemplé dans toute la sublime horreur qu'il offrit aux regards de Miot : c'est celui d'une mer partout lumineuse, soulevée et agitée par les vents, roulant ses flots enflammés, et mêlant, au milieu des ténèbres, ses lugubres clartés à celle des éclairs que l'orage fait sortir de la nue. Miot, échappé à ce grand péril, en abordant sur le rivage du nouveau monde, trouva l'ami qu'il était venu chercher de si loin. Celui-ci le conduisit dans le délicieux séjour de *Point-Breeze,* sur les bords de la Delaware, où Miot reconnut aussitôt le goût et l'habileté du propriétaire de Mortefontaine, qui avait opéré sur une nature plus grande, plus variée, plus majestueuse. Là il trouva établis à demeure une grande partie des membres de la famille de Napoléon; puis il entreprit ensuite avec son ami une tournée dans les divers États de l'Union. Il a écrit, de ce voyage, une relation intéressante et instructive. Tout lui plaisait en ce pays : les institutions, les hommes, les mœurs, la culture, les sites, les plantes, sont tour à tour les objets de ses observations, de ses descriptions et de ses éloges.

Après dix mois de séjour en Amérique, sur le rivage de New-York, le 15 mai 1826, Miot, avec une émotion qui fut

partagée, se sépara de celui dont le sort avait eu tant d'influence sur sa destinée, et qu'il n'espérait plus revoir.

De retour en Europe, il se rendit à Stuttgart, près de sa fille et de son gendre, dans lequel il trouva une utile assistance pour ses travaux littéraires.

En 1831, Miot éprouva le besoin de rentrer dans sa patrie. Il revint s'établir à Paris; là il eut le bonheur de se trouver, après quelques années de séparation, encore réuni à sa fille et à son gendre. Celui-ci avait été nommé ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Wurtemberg en France, où il dut fixer son séjour. C'est au milieu des soins pieux dont Miot fut l'objet dans sa nouvelle famille, et du commerce des académiciens ses confrères, qu'il a terminé presque en même temps sa laborieuse existence, et la publication de sa traduction de Diodore de Sicile.

Il avait fait paraître deux volumes de cette traduction lorsqu'il fut nommé membre de l'Académie, le 11 février 1835. Quoique sa qualité d'Académicien libre le dispensât du devoir de se rendre à nos séances hebdomadaires, malgré les infirmités de l'âge, il n'en manquait pas une; et lors même qu'avec le secours d'un bras il ne pouvait plus marcher jusque dans la salle des séances, il s'arrêtait et prenait place dans celle de la bibliothèque; puis, quand ses forces ne lui permirent plus de gravir les marches qui conduisaient à cette salle, il arrivait juste avant l'heure, au bas de l'escalier, et faisait chaque fois constater le désir qu'il avait eu de se réunir à ses confrères. Il avait fort bien compris que, de tous les titres dont il avait été revêtu, le titre d'académicien serait celui dont la postérité se souviendrait le mieux. Il mourut le 5 janvier 1841.

FIN DE LA Ire PARTIE DU TOME XIV.

ERRATA.

Page 210, ligne 1re, respecter son action tutélaire, *lisez* : son autorité tutélaire.
Page 241, ligne 21, à éclaircir, *lisez* : à éclairer.

CIRCULATE AS MONOGRAPH

AS 162 P318 t.14 ptie.1

Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris
Mémoires de l'Institut national de France

PLEASE DO NOT REMOVE SLIPS FROM THIS POCKET
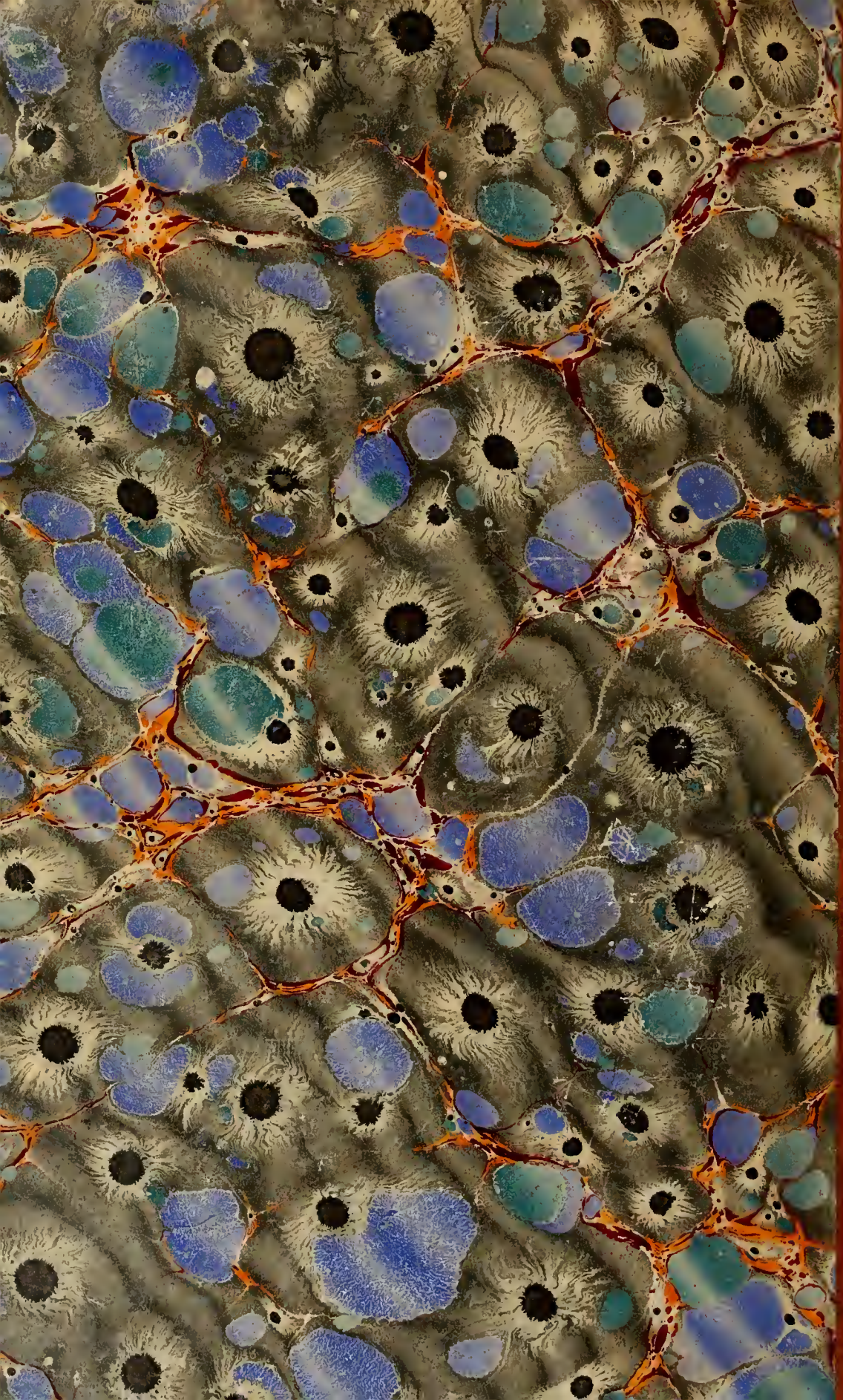
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY